1814
I

PREMIERE LETTRE.

MONSEIGNEUR,

UNIVERSIDAD FRANCISCO MARROQUIN
BIBLIOTECA DE JOSE CECILIO DEL VALLE
Guatemala, C.A.

Lorsque j'eus l'honneur de présenter mes très-humbles respects à VOTRE ALTESSE SERENISSIME, Elle voulut bien m'accorder la permission de lui faire réguliérement ma Cour. Je regardai d'abord cette faveur, que j'avois si peu meritée, comme une occasion ménagée par la Providence, pour lui parler de l'affaire la plus importante, qui est la Religion. Un jour que j'insistois fortement sur la necessité de se réunir aux Catholiques pour faire son salut, VOTRE ALTESSE SERENISSIME me répondit avec cet air de dignité & de bonté qui charme tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher : Mon Pere, je suis

bien-aise de vous découvrir sur ce point les sentimens de mon cœur. Vous connoissez mon tendre respect pour Leurs Altesses Sérénissimes Electorales, & mon amour pour la Princesse de Sultzbach ; mais je vous déclare une fois pour toutes, que nulle raison d'Etat, de convenance, d'union, d'amour, d'intérêt, ne fera jamais la moindre impression sur moi, quand il s'agira de Religion. J'en ai, par la grace de Dieu : j'ai été élevé par une digne & vertueuse mere, pour laquelle je conserverai toujours un respect infini, & une éternelle reconnoissance. Mais si on pouvoit me convaincre que mon salut est en danger, que je suis dans l'erreur, je ne balancerois pas un moment à me rendre à la vérité....

Charmé d'une telle disposition, que Dieu ne manque jamais de benir, quand elle est sincere, & voyant que V. A. S. assistoit quelquefois par politesse à la célébration de nos saints Misteres, je prens la liberté de lui rendre raison de ce qu'Elle a vû pratiquer sur nos Autels : & si je pouvois en même tems convaincre V. A. S. que la Messe considérée selon sa partie essentielle, qui est l'oblation du Corps & du Sang adorable de Jesus-Christ, doit être regardée comme un véritable Sacri-

fice de la Nouvelle Loi ; il n'en faudroit pas davantage pour prouver avec la derniére évidence que les Luthériens sont dans une erreur très-préjudiciable au salut, & que leur Egliſe n'eſt pas la vraye Egliſe de Jeſus-Chriſt. Mon raiſonnement eſt très-ſimple ; je dis en peu de mots que dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt il doit y avoir un véritable Sacrifice du Corps & du Sang adorable de ce divin Sauveur, ſous les eſpéces du pain & du vin. Or dans l'Egliſe Luthérienne on n'offre point ce Corps & ce Sang adorable en Sacrifice, ſous les eſpéces du pain & du vin : donc l'Egliſe Luthérienne n'eſt pas l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.

Pour prouver ma premiere propoſition, que dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt il doit y avoir un vrai Sacrifice du Corps & du Sang de ce divin Sauveur, je pourrois rapporter pluſieurs textes formels de l'Ecriture. Il ſuffit de citer la célebre prophétie de Malachie, où il eſt dit que Dieu rejettera les Sacrifices de l'ancienne Loi, pour leur ſubſtituer un nouveau Sacrifice plus pur & plus agréable à ſes yeux, qui ſera offert par toute la terre. Voici le texte..... „ J'ai perdu toute in-
„ clination pour vous, dit le Seigneur
„ des armées (parlant aux Juifs) & je

„ ne recevrai point de préſens de votre
„ main, car depuis le lever du ſoleil juſ-
„ qu'au couchant, mon nom eſt grand
„ parmi les Nations, & l'on me ſacri-
„ fie en tout lieu, & l'on offre à mon
„ nom une oblation toute pure, parce-
„ que mon nom eſt grand parmi les Na-
„ tions, dit le Seigneur des armées. (*a*)

Il eſt évident que le Prophete parle ici d'un nouveau Sacrifice ſubſtitué à ceux de l'ancienne Loi. Or quel eſt ce nouveau Sacrifice? Vos Théologiens répondent que c'eſt un Sacrifice intérieur. Cette réponſe ne ſuffit pas. Le ſacrifice intérieur de l'eſprit & du cœur n'eſt pas un ſacrifice nouveau : il a été offert par les Juſtes de l'ancienne Loi : *Sacrificium Deo ſpiritus contribulatus.* (*b*)

Il faut donc que ce Sacrifice nouveau, dont parle le Prophete Malachie, ſoit le Sacrifice de Jeſus-Chriſt ſur la Croix. Cela eſt très-vrai dans un certain ſens ; mais puiſque ce Sacrifice ſanglant n'a pas été offert par toute la terre & en tout lieu, il faut encore rapporter cette prophétie au Sacrifice non ſanglant de nos Autels, qui eſt une continuation du Sacrifice de Jeſus-Chriſt ſur la Croix, qui

(*a*) *Malach.* 1. 10.
(*b*) *Pſalm.* 50.

eſt offert depuis long-tems par toute la terre. C'eſt ainſi que l'Egliſe univerſelle & ſes plus anciens Docteurs ont toujours entendu cette prophétie.

J'avance ici une vérité de fait inconteſtable, qui eſt que l'uſage d'offrir le Corps & le Sang adorable de Jeſus-Chriſt en ſacrifice pour les vivans & les morts, pour la rémiſſion des péchés, a toujours été regardé dans les premiers ſiécles du Chriſtianiſme, & dans les tems les plus voiſins des Apôtres, comme l'action la plus ſacrée & la plus importante de notre Religion, inſtituée par Jeſus-Chriſt, le grand & Souverain Prêtre de la nouvelle Alliance, ſelon l'Ordre de Melchiſedech, qui a offert du pain & du vin, figure du Sacrifice de nos Autels. Et puiſque nous en ſommes ſur l'antiquité de ce culte, il faut prévenir une objection des plus frivoles en elle-même, mais très-capable d'en impoſer à ceux qui ne connoiſſent pas à fond les artifices des Novateurs.

J'ai entendu des gens de votre communion nous objecter ſérieuſement que la Meſſe ne ſçauroit être de la premiere antiquité, puiſqu'on y fait mention de ſaint Pierre, de ſaint Paul & d'autres ſaints Martirs encore plus récens. Si c'eſt

un Sçavant qui nous fait cette objection, il faut avouer que c'eſt de mauvaiſe foi ; car il ne ſçauroit ignorer la différence que nous mettons entre l'eſſentiel de la Meſſe, qui eſt l'oblation du Corps & du Sang adorable de Jeſus-Chriſt, & entre les cérémonies, les geſtes, les priéres, l'habillement, qui accompagnent cet auguſte Sacrifice.

Nous ſçavons aſſez, & nous avons répondu mille fois, que ces cérémonies ne ſont pas toutes de l'antiquité la plus reculée. L'Egliſe gouvernée par le ſaint Eſprit, a ajoûté des priéres, des exhortations, des leçons tirées en grande partie du nouveau Teſtament & des Pſeaumes, pour nous préparer à l'eſſentiel de la Meſſe, qui eſt encore, & qui a toujours été dans les ſiécles les plus reculés, l'oblation du Corps & du Sang adorable de Jeſus-Chriſt.

Il me paroît, MONSEIGNEUR, que vous en voulez encore un peu à ces cérémonies, à ces geſtes, à ces priéres qu'on a ſucceſſivement ajoûtées à la Meſſe, comme une préparation à l'eſſentiel. A quoi bon tout cela, direz-vous ; pourquoi ne s'en pas tenir à la premiere ſimplicité ? Ne ſçait-on pas par l'hiſtoire Eccléſiaſtique du premier ſiécle, que la

célébration des divins Miſtéres ne conſiſtoit que dans la Conſécration, l'Oblation, la Communion & le *Pater* ? C'eſt bien aſſez, MONSEIGNEUR, c'eſt nous donner gain de cauſe, c'eſt finir la diſpute, ſi vous avouez que les Apôtres & leurs premiers Succeſſeurs faiſoient l'oblation avant la manducation. Car c'eſt cette oblation du Corps de Jeſus-Chriſt réellement préſent ſur nos Autels avant la manducation, qui fait l'eſſence de notre Sacrifice, & le fonds de la diſpute entre les Catholiques & les Luthériens.

Mais pour revenir aux priéres & aux cérémonies, ne faut-il pas avoüer que ce *Pater*, n'a pas été employé par Jeſus-Chriſt le ſouverain Prêtre, lorſqu'il fit l'oblation & la céne avec les Apôtres, & pourquoi ceux-ci l'ont-ils ajoûté à la liturgie ? je dis plus, pourquoi vos Réformateurs ont-ils ajoûté beaucoup de priéres, beaucoup de Cantiques avant & après la Céne, qui ne ſont certainement pas de la premiere antiquité ? Pourquoi omettre des cérémonies que Jeſus-Chriſt même a emploiées en diſtribuant la Céne à ſes Diſciples ? Pourquoi ne la pas faire le ſoir & dans un banquet ? (pratique, qui s'eſt conſervée quelque tems dans l'Egliſe primitive) pourquoi ne pas

faire un ſermon ſur l'humilité? Pourquoi omettre le lavement de pieds, cérémonie qui pourroit paroître très-importante, puiſque Jeſus-Chriſt dit alors à ſaint Pierre..... „ Si je ne vous lave pas, vous „ n'aurez point de part avec Moi. (*a*)

Si les prétendus Réformateurs s'étoient mis en tête d'obſerver exactement toutes ces cérémonies, & que les Catholiques les euſſent omiſes, quel bruit n'auroient-ils pas fait ſur cette omiſſion? Ils nous auroient pour le moins traités d'impies, qui mépriſoient des cérémonies emploiées par Jeſus-Chriſt même.

Il faut donc convenir de part & d'autre, que ces objections ſur les cérémonies extérieures changées ou ajoûtées, n'ont aucune force, & que le fameux Kemnitius a grand tort de faire ce défi aux Catholiques.... „ Qu'on nous faſſe „ voir, dit-il, qu'il ait été obſervé par „ l'Egliſe des premiers temps, d'offrir le „ Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, en ſe „ ſervant des mêmes paroles, des mêmes „ geſtes, des mêmes cérémonies & des „ mêmes ornemens, dont on ſe ſert au„ jourd'hui dans l'Egliſe Romaine; & „ que tout cet appareil d'actions faites „ par le Prêtre, & qui ſentent ſi fort le

(*a*) *Joan. XIII. ℣.* 10.

„ théâtre, ait été regardé comme un Sa-
„ crifice propitiatoire deſtiné à effacer
„ les pechés, à appaiſer la colere de Dieu,
„ & à obtenir de lui toutes ſortes de gra-
„ ces & de bienfaits. (*a*)

Ce défi & ce détour de Kemnitius & de vos autres Miniſtres, peut en impoſer au pauvre peuple, qui juge preſque de tout par l'extérieur, mais il n'en impoſera certainement pas à VOTRE ALTESSE SERENISSIME. Elle en ſent tout le foible & le ridicule, après ce que je viens d'expoſer ſur la nature des cérémonies. L'eſſentiel de la Meſſe eſt l'Oblation du Corps adorable de Jeſus-Chriſt; c'eſt cette Oblation divine, & non pas les cérémonies, qui appaiſe la colere de Dieu, qui nous obtient toutes ſortes de graces & de bienfaits. Le reſte n'eſt qu'une pure préparation, qui dans toutes les ſociétés Chrétiennes a été ajuſtée, augmentée, diminuée ſelon les circonſtances.

Voici une autre objection de quelques Proteſtans ou plûtôt une fauſſe imputation, s'il en fût jamais. Ils nous accuſent d'offrir le Sacrifice à la Ste. Vierge, à S. Pierre, à S. Paul, & aux autres Saints, dont nous célébrons la mémoire.

(*a*) *L.* 1. *Exam. Edit. Francof. pag.* 272. *à* 40. *pag.* 272. *n.* 10. *pag.* 273. *n.* 10. *pag.* 277. *n.* 20.

(*a*) Saint Auguſtin a averti (il y a plus de douze cens ans) tous les Fideles, qu'il ne falloit pas s'imaginer qu'on offrît le Sacrifice aux ſaints Martyrs, quoique ſelon l'uſage pratiqué dès ce tems-là par l'Egliſe univerſelle, on offrît le Sacrifice ſur leurs ſaints Corps, placés au bas ou à côté de l'Autel. Ce même Docteur de l'Egliſe ajoûte, qu'on faiſoit mémoire des Martyrs à la ſainte Table dans la célébration du Sacrifice, non afin de prier pour eux, comme on fait pour les autres morts, mais plûtôt afin qu'ils uniſſent leurs priéres aux nôtres. (*b*)

Le Concile de Trente, pour couper court à toutes ces fauſſes imputations, ſe ſert preſque des mêmes paroles du ſaint Docteur, & déclare à la face du monde Chrétien „ que l'Egliſe n'offre pas le „ Sacrifice aux Saints, mais qu'elle l'of- „ fre à Dieu ſeul qui les a couronnés; „ qu'auſſi le Prêtre ne s'adreſſe pas à S. „ Pierre, à S. Paul, pour leur dire : *Je* „ *vous offre le Sacrifice*, mais que rendant „ graces à Dieu de leurs Victoires, il „ demande leur aſſiſtance, afin que ceux, „ dont nous faiſons mémoire ſur la terre,

(*a*) *Communicantes & memoriam celebrantes.*
(*b*) *Aug. l. 8. de civit. Dei cap. 27. & l. 20. contra Fauſtum. c. 21.*

„ daignent prier pour nous dans le Ciel, „ &c. (*a*)

Voilà les sentimens catholiques exposés de la maniere la plus autentique. Offrir le Sacrifice à la créature, fut-elle la plus parfaite, la plus éminente en sainteté, la Mere de Dieu même, c'eſt une idolâtrie abominable, nous en convenons, nous le prêchons, nous le déclarons à la face de l'Univers.

Vous ſçavez, MONSEIGNEUR, ou peut-être vous l'aura-t'on caché, l'étrange conduite de Luther ſur cet article : je rapporterai ſes propres paroles, qu'on trouvera dans toutes les trois différentes Editions de ſes Ouvrages de Wirtemberg, de Jena & d'Altenbourg..... „ M'étant „ un jour éveillé à minuit, dit ce Réformateur de la Meſſe, le Diable commença à diſputer avec moi dans mon „ cœur, ainſi qu'il a coûtume de faire „ en m'inquiétant aſſez ſouvent pendant „ la nuit. Ecoutez, grand Docteur, me „ dit-il : faites-vous réflexion que vous „ avez dit la Meſſe pendant quinze ans „ preſque tous les jours? que ſeroit-ce „ ſi vous n'aviez commis que des Idolâtries? &c. (*b*)

(*a*) *Trident. Seſſ.* 22. *c.* 3.
(*b*) *Tom.* 6. *Jen. tom.* 7. *Germ. fol.* 6. *tom.* 6.

Après plusieurs autres pauvretés, Luther rapporte cinq raisons dont le malin Esprit se servit pour combattre le Sacrifice de la Messe; raisons qui parurent si convaincantes à Luther, qu'il se rendit, disant à ceux qui pourroient trouver étrange qu'il eût écouté le Démon, que s'ils l'avoient entendu raisonner aussi bien que lui, ils se garderoient bien d'en appeller sans cesse à la pratique de l'Eglise, & aux usages de l'antiquité.

Que penser, MONSEIGNEUR, de cet aveu, de cette conduite de votre Réformateur? Pour moi, je pense, que c'est un de ces coups ménagés par la Providence, pour faire connoître à tout homme raisonnable, aux plus simples même, que ce Moine apostat abusoit étrangement du fanatisme des Peuples, & qu'il se joüoit ouvertement de la Religion.

Je sçai que les honnêtes gens du parti s'embarrassent fort peu de Luther, & l'abandonnent aisément à sa mauvaise réputation. Je suis même persuadé, qu'ils auront infiniment plus de respect pour les premiers Peres de l'Eglise; mais je ne prétens pas non plus que les Peres soient

Alt. fol. 86. 6. *Wirt. tom.* 7. *Germ. fol.* 443. *Wirtt. Lat. fol.* 227. *edidit.* 1523. *Lib. de Missa privata an.* 1534.

la regle de notre croyance. Les Peres ſont de grands hommes, infiniment reſpectables par leur ſainteté, par leur ſçavoir, mais après tout ce ſont des hommes.

Je ne les cite donc ici que comme des témoins véridiques, irréprochables ſur ce qui ſe pratiquoit de leur tems dans l'Egliſe univerſelle; & pour démontrer une vérité de fait, que j'ai avancée au commencement de cette Lettre, qui eſt, que l'uſage d'offrir le Corps & le Sang adorable de Jeſus-Chriſt en ſacrifice, a toujours été regardé dans les premiers ſiécles du Chriſtianiſme, & dans les tems les plus voiſins des Apôtres, comme l'action la plus ſacrée & la plus importante, que Jeſus-Chriſt ait tranſmiſe à ſon Egliſe.

Ecoutons là-deſſus ces témoins irréprochables. Un des plus anciens, & qui a écrit cinquante ans après la mort de l'Apôtre ſaint Jean, eſt St. Juſtin, qui a ſcellé de ſon ſang la fameuſe Apologie pour les Chrétiens : voici ſes propres paroles dans ſon dialogue avec Tryphon.... „ Dieu témoigne, dit-il, avoir pour „ agréables tous ceux qui offrent le Sa„ crifice que Jeſus-Chriſt nous a appris „ à offrir, c'eſt-à-dire, comme il s'ex„ plique auſſi-tôt, ce Sacrifice qu'on

„ nomme Euchariſtie, & qui ſe prépare „ avec du pain & du vin; Sacrifice, ajoû- „ te-t'il, que les Chrétiens offrent dans „ tous les lieux du Monde. (*a*)

Voilà un témoignage clair & net, déciſif, s'il en fut jamais, qui démontre, dans les termes les plus forts, l'antiquité & l'univerſalité de notre culte. Or ſi le Sacrifice de l'Euchariſtie, comme le prétendent vos Miniſtres, eſt un abus du Sacrement, une pratique injurieuſe au Sacrifice de la Croix, une idolâtrie exécrable, il faudra néceſſairement avoüer, que toutes les Egliſes Chrétiennes de ce tems-là, fondées immédiatement par St. Pierre à Antioche, & à Rome, par ſaint Jean en Aſie &c. ont donné dans la plus déteſtable idolâtrie peu d'années après la mort de leurs premiers Fondateurs. De bonne foi, MONSEIGNEUR, croiez vous cet étrange paradoxe? Vous paroit-il vraiſemblable, après avoir ſi ſouvent entendu les promeſſes, que Jeſus-Chriſt a faites à ſon Egliſe de ne point l'abandonner à l'erreur?

Le ſecond témoin eſt ſaint Irenée, Diſciple de ſaint Polycarpe, qui a eu pour Maître l'Apôtre ſaint Jean. Cet ancien

(*a*) *S. Juſtinus Phil. dial cum Tryphone.*

Docteur nous assûre que Jesus-Christ, en consacrant le pain & le vin, nous a enseigné une oblation nouvelle; que cette oblation est le Sacrifice du Testament nouveau, que l'Eglise a reçu des Apôtres, & qu'elle l'offre dans tout l'Univers; que suivant la prédiction du Prophête Malachie, Dieu a rejetté les anciens sacrifices, pour faire place à ce Sacrifice très-pur, qui depuis le lever du Soleil jusqu'au couchant est offert au Très-Haut, & par lequel son nom est glorifié parmi les Gentils, c'est-à-dire parmi ceux, qui avant leur conversion vivoient dans le Paganisme. (*a*)

Je vous prie, MONSEIGNEUR, de faire attention que ce saint Docteur se rapporte à la célebre Prophétie de Malachie, qui est un de ces passages décisifs, que je vous ai promis, & que les premiers Disciples des Apôtres ont certainement mieux entendu qu'un Moine du seiziéme siecle.

Le troisiéme témoin est Tertulien, Auteur du second siécle, l'austére Tertulien qui n'auroit certainement pas épargné l'Evêque de Rome, si celui-ci s'étoit tant soit peu écarté de la Doctrine

(*a*) *S. Irenæus l. 4. adversus hæreses cap. 17. & lib. 5. cap. 2.*

& de la pratique des Apôtres ſur un point ſi eſſentiel à la pureté de la Religion. Or ce témoin irréprochable ſur une queſtion de fait, ce ſçavant Docteur dont nous déplorons la chûte, & l'entêtement ſur ſa ſéverité trop outrée, parle dans une infinité d'endroits du Sacrifice de la nouvelle alliance. Il nous aſſûre que c'étoit l'uſage des Chrêtiens de ſon tems, d'offrir le Sacrifice pour le ſalut & la conſervation de l'Empereur; qu'il n'étoit pas permis aux femmes d'enſeigner ni de baptiſer dans les Egliſes, ni d'offrir le Sacrifice; qu'il n'y avoit guéres pour elles de cauſes légitimes de ſortir de la maiſon, que quand il s'agiſſoit de viſiter des malades, ou d'aſſiſter au Sacrifice, ou d'entendre la parole de Dieu. (*a*)

Enfin pour ne pas fatiguer VOTRE ALTESSE SERENISSIME par un long tiſſu de témoignages qui s'accordent parfaitement, Saint Cyprien qui a écrit vers le milieu du troiſiéme ſiecle, nous aſſûre, que Jeſus-Chriſt eſt l'Auteur de ce Sacrifice, & le Maître qui nous l'a enſeigné; qu'il eſt le ſouverain Prêtre du très-Haut ſelon l'ordre de Melchiſedech; qu'il a emploié le pain & le vin pour en faire

[*a*] *Tertul. l. de corona militis c.* 3.

faire ſon Corps & ſon Sang, & que c'eſt là le Sacrifice, qu'il offre à Dieu ſon Pere. Il nous apprend de plus, que de ſon tems, & bien avant lui, c'étoit la pratique conſtante d'offrir le Sacrifice pour les Fideles décedés dans la paix de l'Egliſe. (*a*)

Vous avez déja vû, MONSEIGNEUR, par les paſſages de Tertulien, qu'on offroit le Sacrifice pour les vivans : vous voiez par celui de ſaint Cyprien qu'on l'offroit auſſi pour les Fideles trépaſſés, & ce S. Docteur a bien raiſon de dire, que cette pratique étoit beaucoup plus ancienne, puiſque Tertulien même compte parmi les pratiques qui nous ſont venuës des Apôtres, celle d'offrir tous les ans le Sacrifice pour les défunts au jour auquel ils ſont décedés ; & il en fait un devoir ſi indiſpenſable aux femmes veuves, qu'il ne craint pas de dire, que celles qui y manquent, ont comme renoncé & repudié leur mari.

Il faut encore ajoûter un paſſage de ſaint Auguſtin, celui d'entre les Peres qui a été le moins maltraité par Luther. Ce grand Saint qui devoit en quelque maniere

[*a*] *S. Cyprianus, Carth. Epiſc. Epiſt. 63. ad Cæcilium.*

ſa converſion aux larmes de ſa ſainte Mere, nous fait une touchante deſcription de ce qui s'eſt paſſé à ſon enterrement, & rapporte comme une circonſtance qui le conſoloit beaucoup, qu'on offrît pour elle le Sacrifice de notre Rédemption, le corps étant préſent. (*a*)

C'eſt là juſtement la pratique de notre Egliſe, vous l'avez vuë, MONSEIGNEUR, après la mort de notre digne Empereur CHARLES VII. qui ſe flattoit toujours de vous ramener à la Religion de vos Ancêtres, à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. Pour moi je crois vous avoir démontré par des témoignages ſans replique, cette premiere vérité de fait dans toute ſon étenduë, que l'uſage d'offrir le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt en ſacrifice pour les vivans, & pour les morts, a toujours été regardé dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, & dans les tems les plus voiſins des Apôtres, comme l'action la plus ſacrée & la plus importante de notre Religion, inſtituée par Jeſus-Chriſt même, le grand & ſouverain Prêtre de la nouvelle alliance.

Il me reſte à prouver une ſeconde verité de fait, que depuis ces premiers ſiecles de l'Egliſe juſqu'aux diſputes de Luther & de Calvin, toutes les Sociétés

[*a*] *S. Aug. lib. 9. Confeſſ. cap. 12.*

Chrétiennes, ſi on en excepte quelques malheureux reſtes de Vaudois, même celles qui ſe trouvent ſéparées de l'Egliſe Romaine par un ſchiſme de pluſieurs ſiecles, ont toujours été & ſont encore dans l'uſage d'offrir en ſacrifice le Corps & le Sang adorable de Jeſus-Chriſt pour les vivans & pour les morts.

Vous ſçavez, MONSEIGNEUR, par l'exacte connoiſſance, que vous avez de l'Hiſtoire & de la Géographie, qu'il y a grand nombre de Sociétés Chrétiennes en Europe, en Aſie, en Afrique, qui ne ſont ni de votre communion ni de la nôtre, mais qui s'accordent parfaitement avec les Catholiques ſur le point capital de la préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie avant la manducation, & ſur le Sacrifice de la Meſſe. L'Egliſe Grecque par exemple, qui fait une grande partie du monde chrétien, celle même que nous appellons ſchiſmatique, a déclaré ſes ſentimens dans pluſieurs actes autentiques.

En voici l'occaſion : les premiers Réformateurs & leurs diſciples envoierent aux Patriarches de Conſtantinople la Confeſſion d'Augsbourg, traduite en Grec, pour les attirer dans leur parti : mais le Patriarche Jérémie après un aſſés long

commerce de lettres, les pria de ne plus lui écrire sur le sujet de la Réligion, leur reprochant d'avoir corrompu le sens de l'Ecriture, & les regardant comme des gens incurables, qui ayant renoncé à la tradition constante de l'Eglise, avoient aussi renoncé à la lumiere, qui pouvoit les tirer de leurs erreurs. Deux Synodes tenus à ce sujet parlent sur le même ton. Celui de Leucosie nous assûre positivement qu'il y a dans l'Eglise de Jesus-Christ un Sacrifice non sanglant, propitiatoire pour les péchés des vivans & des morts; qu'il faut adorer Jesus-Christ dans le Sacrement de l'Eucharistie; & que c'est là la foi des quatre Patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jerusalem, des Moscovites, des Russes, de la Bulgarie, de la Servie, de la Mysie supérieure & inférieure, de l'Empire des Arabes, & des Egiptiens unis de croïance avec les Grecs.

On ne sçauroit assez exprimer le respect de ces Nations chrétiennes pour le Sacrifice de la Messe. Les paroles du Patriarche d'Antioche ont quelque chose de si précis, de si grand, que je ne sçaurois les omettre... „ Nous croions, dit le Pa-
„ triarche au nom de son Eglise, que la
„ Messe est un véritable Sacrifice non

„ ſanglant, d'autant ſupérieur aux Sacri-
„ fices qu'on offroit dans la loi de Moïſe,
„ que l'Agneau de Dieu qui ôte les pé-
„ chés du monde, eſt plus parfait que
„ les Agneaux, & que le Prêtre Eternel
„ ſelon l'ordre de Melchiſedech, eſt plus
„ parfait que celui qui eſt revêtu d'infir-
„ mité & capable de pecher, parce que
„ le Meſſie dans la divine Meſſe eſt celui
„ qui eſt offert & qui offre, qui reçoit
„ & qui donne, comme dit S. Chriſo-
„ ſtôme. Or nous offrons ce Sacrifice
„ non ſanglant au Très-Haut pour le par-
„ don des péchés, qu'ont commis les Fi-
„ deles vivans & trépaſſés, comme nous
„ ont appris les ſaints Apôtres inſtruits
„ par le Meſſie. (*a*)

Mais il ne s'agit pas ici de la ſeule Egliſe Grecque, il y a encore d'autres Sociétés chrétiennes fort étenduës en Orient, & ſéparées de l'Egliſe Catholique par un ſchiſme beaucoup plus ancien, & qui neanmoins s'accordent parfaitement avec nous, ſur la préſence réelle, ſur l'adoration de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, & ſur l'oblation de ce Corps adorable en Sacrifice non ſanglant. Ce ſont les Jacobites & les Neſtoriens. Le Patriarche des Jacobites a rendu ce témoignage auten-

[a] D. P. Lebrun. Tom. 2. page 428. & ſeqq.

tique :„ Nous adorons d'un culte de Latrie „ Jesus-Christ, qui est caché dans la sain- „ te Eucharistie, & nous offrons dans le „ saint Sacrifice de la Messe pour la re- „ mission des péchés des vivans & des „ morts, le même Corps qui a été cru- „ cifié, & le même Sang qui a été ré- „ pandu sur le Calvaire.

Le Patriarche des Nestoriens fait la même profession de foi, & elle est tout-à-fait Catholique en ce point... „ Nous „ avons appris, dit-il, avec un extrême „ étonnement, qu'un certain fils de Sa- „ tan de la Nation de France, (c'est de „ Mr. Claude Ministre reformé dont il „ parle) a osé faire une injure atroce à „ l'Eglise Orientale, en lui imputant „ faussement de ne pas croire & de ne „ pas recevoir le très-grand Mistere de „ l'Oblation sacrée. Nous croions fer- „ mement, qu'après les paroles de Jesus- „ Christ, que le Prêtre prononce par „ l'authorité qu'il a reçûë du Ciel, la „ substance du pain est changée en la „ substance du Corps de notre Seigneur „ Jesus-Christ, & que la substance du „ vin est changée en la substance de son „ Sang précieux, en sorte qu'il ne reste „ rien du pain & du vin, que les acci- „ dens de l'un & de l'autre. Nous of-

„ frons ce ſaint Corps crucifié pour nous,
„ & ce Sang verſé pour pluſieurs & pour
„ nous, c'eſt-à-dire, pour les vivans &
„ pour les morts, pour la remiſſion de
„ leurs péchés & des peines qu'ils ont mé-
„ ritées.

Après avoir ainſi démontré par les témoignages les plus autentiques, que depuis les premiers ſiecles de l'Egliſe juſqu'aux diſputes de Luther, toutes les Sociétés chrétiennes, répanduës dans tout l'Univers, ont toujours été d'accord avec les Catholiques ſur ces vérités eſſentielles du Chriſtianiſme, ſur la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie avant la manducation, ſur l'Oblation de ce Corps & de ce Sang adorable en Sacrifice pour les vivans & les morts; après, dis-je, avoir démontré cette ſeconde vérité de fait, je ne ſçaurois m'empêcher de dire, que les Novateurs du ſeiziéme ſiecle n'agiſſoient pas de bonne foi, en faiſant croire au pauvre peuple, qu'ils n'en vouloient qu'aux inventions du Pape, à la Meſſe, *Papiſtique*.

Non, MONSEIGNEUR, ils attaquoient la Meſſe chrétienne, (mais ils ſe gardoient bien de le dire) ils attaquoient la Meſſe chrétienne, c'eſt-à-dire, la pratique de tout le monde chrétien: & lorſque Lu-

ther écrivit les premieres lignes de son livre contre la Messe, il n'y avoit pas une Société chrétienne qui ne détestât son entreprise. Il est vrai, que Luther a eû des Avant-coureurs. Les *Bagomiles*, secte du douziéme siécle en Orient, sont ceux qui ont osé les premiers vomir leurs blasphêmes contre le Sacerdoce, & le Sacrifice de l'Autel. Avant ce malheureux siécle, si fécond en Héréſies, toute la Chrétienté pensoit comme nous sur cet article. Ils fûrent exterminés par l'Empereur Alexis Comnene.

En Occident les *Vaudois*, ainsi nommés de Pierre de *Valdo*, leur Chef, débiterent à peu près les mêmes blasphemes. L'Eglise Universelle les condamna comme des impies dans plusieurs Conciles particuliers, & encore plus solemnellement dans le troisiéme Concile général de Latran. L'autorité séculiere se joignit à l'autorité spirituelle pour les détruire. Ces malheureux se voiant ainsi condamnés & poursuivis par les deux Puissances que Dieu a établies sur la terre, & auxquelles, selon l'Apôtre, nous devons obéir, porterent leur insolence & leur fanatisme jusqu'à dire, *que tous les Princes & tous les Juges seroient damnés.*

Que pensez-vous, MONSEIGNEUR,

d'une telle extravagance ? Pour moi, rien ne me ſurprend de tout ce qui ſort de la bouche d'un Héréſiarque obſtiné & revolté contre les Puiſſances. Mais que devez-vous penſer de Luther, qui a puiſé dans ces ſources empoiſonnées, ſes furieuſes déclamations contre le Sacerdoce, & le Sacrifice, contre l'Empereur & les Princes d'Empire ; qui a donné dans les mêmes excès ; qui a preſque par-tout copié ce fanatique Chef de *Vaudois* ? Quel préjugé contre ce prétendu Réformateur !

Mais lorſque ſon zelé Diſciple, le ruſé Melanchton, diſoit dans ſa fameuſe Confeſſion d'Augsbourg, que chez eux on changeoit très-peu de choſes, qu'on célébroit la Meſſe avec plus de dévotion, il tâchoit de ſauver les apparences, & il en impoſoit à cette auguſte aſſemblée de Princes, qui n'avoient certainement pas fait leur principale étude de la Réligion ; & cet habile Novateur retenant par politique le mot de *Meſſe*, il en annéantiſſoit l'eſſentiel ; puiſque célebrer la Meſſe avec une dévotion chrétienne, c'eſt la célébrer ſelon l'uſage & la pratique de tout le monde chrétien depuis le tems des Apôtres ; c'eſt faire l'Oblation du Corps & du Sang adorable de Jeſus-Chriſt en

Sacrifice pour les vivans & pour les morts.... C'eſt là l'eſſentiel de la Meſſe chrétienne, & c'eſt là juſtement ce que Luther & Melanchton combattoient d'un autre côté à toute outrance. Quelle duplicité !

La duplicité eſt un de ces vices, MONSEIGNEUR, que les grands cœurs & pleins d'honneur ont toujours déteſtés. Comment pourriez-vous donc vous en rapporter à des gens d'un caractere ſi faux dans l'affaire la plus importante, qui eſt la Religion & le Salut? Croyez-vous peut-être que ces deux premiers Réformateurs ayent eû de bonnes raiſons, pour s'écarter d'une pratique auſſi ancienne, auſſi généralement reçuë, que celle d'offrir le Sacrifice? Forcés par l'évidence du fait ils avoüent eux-mêmes que l'antiquité leur eſt contraire, mais ils ajoûtent avec une confiance apparente que l'Ecriture eſt pour eux. Comment! Toutes les Societés chrétiennes, depuis le ſiécle des Apôtres juſqu'à nous, n'auront pas mieux entendu l'Ecriture que ces deux Novateurs. Il eſt bon de faire revenir de tems en tems cette remarque très-importante.

Mais voyons ces paſſages de l'Ecriture, qu'ils nous objectent. Il y en a quatre

ou cinq tirés de la seule Epître de saint Paul aux Hébreux, & qui reviennent tous à ces deux.... *Que Jesus-Christ ne s'offre pas plusieurs fois lui-même, qu'il n'a paru qu'une fois à la fin des siecles, en s'offrant lui-même pour victime....* (*a*)

Oüi, MONSEIGNEUR, il est très-vrai, nous le confessons après saint Paul, que Jesus-Christ ne s'offre pas plusieurs fois lui-même par un Sacrifice sanglant, & qui emporte la mort actuelle de la victime. Le Sacrifice s'est fait une seule fois sur l'autel de la Croix, & Jesus ressuscité, comme parle l'Apôtre dans un autre endroit, ne meurt plus. C'est notre profession de foi & de toutes les Societés chrétiennes jusqu'aux disputes de Luther; c'est la doctrine de notre Eglise déclarée autentiquement par le Concile de Trente, qui enseigne en termes formels, que le Sacrifice non sanglant n'est institué qu'afin de représenter celui qui a été une fois accompli sur la Croix, d'en faire durer la mémoire jusqu'à la fin des siécles, & de nous en appliquer la vertu salutaire pour la remission des péchés, que nous commettons tous les jours. (*b*)

(*a*) *Heb. v.* 25. 26.
(*b*) *Trid. Sess.* 22.

Ainſi, loin de croire qu'il manque quelque choſe au Sacrifice de la Croix, l'Egliſe, au contraire, le croit ſi parfait & ſi pleinement ſuffiſant, que tout ce qui ſe fait enſuite ſur nos Autels, n'eſt plus établi que pour en célebrer la mémoire, & pour en appliquer la vertu. Nous reconnoiſſons que tout le mérite de la rédemption du Genre humain eſt attaché à la mort du Sauveur, & lorſque nous diſons à Dieu dans la célebration de nos myſteres..... „ Nous vous préſentons „ cette ſainte Hoſtie...." Nous ne prétendons point par cette oblation faire ou préſenter un nouveau payement du prix de notre ſalut, mais employer auprès de lui les merites de Jeſus-Chriſt préſent, & le prix infini qu'il a payé une fois pour nous ſur la Croix. (*a*)

Reliſez, MONSEIGNEUR, l'Epître de St. Paul aux Hébreux, & vous verrez que cette Doctrine des Catholiques eſt très-conforme à celle que ſaint Paul établit dans cette admirable Lettre, ſur le Sacrifice que Jeſus-Chriſt fit en entrant au monde, & qu'il conſomma une fois ſur l'Autel de la Croix. C'eſt de ce Sacrifice ſanglant, que toutes les Societés

[*a*] Expoſition de la Foi par Mr. de Meaux.

chrétiennes depuis le tems des Apôtres jusqu'aux disputes de Luther, ont entendu ces paroles de l'Apôtre, lorsqu'il dit.... *Que Jesus-Christ n'a paru qu'une fois à la fin des siecles, en s'offrant lui-même pour victime.*

Je souhaiterois, MONSEIGNEUR, que vous eussiez aussi entre les mains l'excellent Commentaire de Mr. Bossuet, de ce sçavant Evêque de Meaux, sur l'Epître aux Hébreux, dans son petit Livre de *l'Exposition de la Foi*; exposition magnifique dans sa simplicité, soutenuë par les grandes, les sublimes vérités du Christianisme; exposition qui a ramené tant de grands hommes à la Religion de leurs Ancêtres, un Turene ce Héros si aimé, si respecté, si plein d'honneur, *cet homme qui faisoit honneur à l'homme*: (*a*) & pourquoi une simple exposition de la vérité catholique ne feroit-elle pas le même effet sur l'esprit de VOTRE ALTESSE SERENISSIME?

Mais il faut aller au cœur, & ce n'est pas là l'ouvrage de l'homme. Le cœur du Prince, dit le Sage, est dans la main de Dieu. C'est sa grace qui doit le pénétrer, le toucher, le tourner, l'enlever;

[a] Expression du Maréchal Comte de Montecuculli.

& il le touche en effet, il le tourne, quand il eſt docile. Quelquefois les hommes les plus foibles ſont des inſtrumens, dont le ſouverain Maître des cœurs ſe ſert, pour faire d'autant plus éclater le triomphe de ſa grace. Peut-être qu'en reliſant cette lettre avec une docilité chrétienne, ces vives lumieres, ces ſaintes inſpirations de la grace ſe feront ſentir à votre cœur; peut-être que mon raiſonnement, quoique très-ſimple, fera quelque impreſſion ſur votre eſprit.

Je diſois en peu de mots que dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt il doit y avoir un veritable Sacrifice du Corps & du Sang adorable de ce divin Sauveur, qui l'a inſtitué, qui l'a ordonné. Or dans l'Egliſe Luthérienne, on n'offre point le Corps & le Sang adorable de ce divin Sauveur en Sacrifice. Cette pratique de tous les ſiécles, de toutes les Sociétés chrétiennes y eſt regardée comme une profanation du Sacrement injurieuſe au Sacrifice de la Croix. Donc l'Egliſe Luthérienne n'eſt pas l'Egliſe de Jeſus-Chriſt : donc il faut l'abandonner pour ſe réunir à celle de Jeſus-Chriſt hors de laquelle il n'y a point de ſalut.

Ces deux conſéquences ſe tirent évidemment de leur principe, & ce princi-

pe eſt démontré par les témoignages les plus autentiques, que j'ai rapportés juſqu'ici, & qu'on peut voir tout au long dans le livre de la *Perpétuité de la Foi*, & dans les lettres d'un Docteur Allemand de l'Univerſité Catholique de Strasbourg. A l'exemple de cet habile Théologien, j'ai auſſi évité toutes les expreſſions un peu vives, que les détours & la conduite des prétendus Réformateurs pourroient arracher de la plume de l'Ecrivain le plus moderé, mais qui auroient pû déplaire à VOTRE ALTESSE SERENISSIME. Mon caractére a toujours été fort éloigné de tout ce qui pourroit paroître un zele tant ſoit peu amer, ſur-tout ayant l'honneur d'écrire à un Prince, pour lequel je me ſens un zele très-vif à la vérité, mais accompagné du plus profond reſpect.

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE SERENISSIME.

Le très-humble & très-obéiſſant Serviteur FRANÇOIS SEEDORF, de la Compagnie de Jeſus, Confeſſeur de S. A. S. E.

SECONDE LETTRE.

MONSEIGNEUR,

Plus j'ai l'honneur d'approcher VOTRE ALTESSE SERENISSIME, plus je reconnois en Elle ce fond de droiture, de bon ſens, & de probité naturelle qui m'a toujours fait eſperer, qu'Elle ſuivroit enfin l'exemple de la Séréniſſime Maiſon de Neubourg & de Sultzbach. Il eſt vrai qu'à l'occaſion de ſon mariage avec Madame la Princeſſe Palatine, j'ai été un peu déconcerté. Pendant tout le cours de cette negociation, V. A. S. n'a jamais voulu entendre parler de réunion avec les Catholiques, tant Elle étoit ſur ſes gardes contre tout ce qui s'appelle interêt : c'eſt de quoi je peux rendre témoignage à toute l'Europe.

Plût

Plût à Dieu, qu'au commencement des troubles d'Allemagne, lorſqu'il s'agiſſoit de ſe ſéparer de l'ancienne Egliſe, on eût eu la même délicateſſe, & qu'on eût fermé l'oreille aux trois paſſions, qui ont le plus grand empire ſur le cœur humain, à l'ambition, à l'amour, à l'interêt? La prétenduë Reforme de Luther n'auroit certainement pas fait des progrés ſi rapides. L'orgueilleuſe préſomption de ce Réformateur, ſon mépris pour toutes les Puiſſances, ſa vanité, & l'horreur qu'il avoit d'une humble rétractation, ſont connuës de tout le monde. Les amours d'Henri VIII. avec Anne de Boulen, & celles de Gebhart Archevêque de Cologne avec la belle Agnès, ne le ſont pas moins. Luther n'a jamais été difficile ſur cet article : Evêques, Prêtres, Religieux, Religieuſes, tous, ſelon lui, pouvoient ſans ſcrupule violer les vœux les plus ſacrés. Il en a donné l'exemple : ſa complaiſance pour un Prince de ſon parti, alla juſqu'à lui permettre autentiquement de garder deux femmes à la fois, une pour la réſidence, & une autre qui couteroit moins pour les voiages. Il donna, pour ainſi dire, au pillage tous les Biens Eccléſiaſtiques, qui étoient à la bienſéance des Princes du ſiécle. D'un

autre côté, il fit entrevoir au petit peuple, que l'obéiſſance, que les Princes exigoient de leurs ſujets, étoit contraire à la liberté Evangelique, ce qui occaſionna la malheureuſe guerre des païſans, ſi fatale à l'Empire. Il abolit tout ce que la Religion Catholique avoit de plus humiliant & de plus mortifiant, la confeſſion, le jeûne, l'abſtinence, faut-il s'étonner qu'un tel homme ait eu des ſectateurs de toutes eſpeces? Eſt-ce de bonne foi que quelques Proteſtans nous repréſentent comme un miracle du nouvel Evangile la rapidité avec laquelle la Réforme s'eſt faite? Tout homme de bon ſens, & tant ſoit peu verſé dans l'Hiſtoire, ne doit-il pas plûtôt regarder comme un miracle, comme une ſuite des promeſſes faites par Jeſus-Chriſt à ſon Egliſe, la fermeté du plus grand nombre des fideles, qui ne ſe ſont pas laiſſés entrainer au torrent d'une Doctrine, laquelle ſous le ſpécieux prétexte de Réforme, flattoit ſi agréablement les paſſions les plus dangereuſes & les plus oppoſées à la ſéverité Evangelique, l'ambition, l'amour, l'interêt & l'indépendance.

Je reviens, MONSEIGNEUR, à la délicateſſe & à la pureté de vos ſentimens. Avant que toutes vos affaires fuſſent fi-

nies à la Cour de Manheim, je n'ai osé vous parler de réunion, je me suis contenté de gémir en secret, de faire des vœux au Ciel pour votre heureux retour à la Religion de vos Ancêtres. Car, MONSEIGNEUR, avant le schisme commencé en 1517. ils étoient tous Catholiques & Catholiques très-zélés : mais après cette malheureuse séparation, leurs Descendans ne sçurent plus à quoi s'en tenir. Dans l'espace de cent & quelques années, le Palatinat changea quatre fois de Religion, & les pauvres peuples se diviserent en quatre ou cinq differentes sectes, malgré les efforts de leurs Maîtres, qui vouloient les ramener à une espece d'union. Voilà ce qui arrive toujours quand on suit ses lumieres purement naturelles, quand on s'abandonne à tout vent de Doctrine, & qu'on ne veut pas s'en tenir aux décisions de l'Eglise universelle, qui est selon l'expression de St. Paul, *la colomne & le soutien de la verité.**

Croiriez-vous, MONSEIGNEUR, que je raisonne ici d'après Luther. Oui, ce premier Réformateur, comme on l'appelle chez vous, se voiant pressé par les Zwingliens, qui vouloient à leur tour être Chefs de parti, en niant la présence

* *Tim. Epist.* 1. *cap.* 3. *v.* 15...

réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, ne trouvoit point d'argument plus fort à leur opposer, que l'autorité de l'Eglise universelle. Voici ses paroles dans une lettre écrite au Marquis Albert de Brandebourg, & insérée dans le cinquiéme tome Allemand de ses Ouvrages, édition de Jena 1661. page 490. „ Si le sens réel „ n'est pas le veritable sens des paroles „ de Jesus-Christ, (*ceci est mon Corps*) „ il faudra regarder toute l'Eglise comme „ étant tombée dans l'Héresie; il faudra „ condamner les Apôtres de nous avoir „ appris à dire : je crois une sainte Egli- „ se universelle; il faudra faire le procès „ à Jesus-Christ pour avoir dit : *Je se-* „ *rai avec vous jusqu'à la consommation* „ *des siécles*; il faudra le faire à St. Paul, „ d'avoir nommé l'Eglise la colomne & „ le soutien de la verité.

Voilà, MONSEIGNEUR, comme raisonnoit votre Réformateur contre la nouvelle secte de Zwingle. L'autorité de l'Eglise universelle lui paroissoit un argument sans replique, comme il l'est en effet; & lorsque Luther sur d'autres articles se révolta contre l'autorité & le jugement de l'Eglise universelle, il ne le fit qu'en tremblant. Combien de fois, dit-il au second Tome Allemand de ses

ouvrages, édition de Jena page 9. „ combien de fois ma conscience n'a-t'elle „ pas été allarmée? Combien de fois me „ suis-je dit à moi-même; prétens-tu „ donc être le seul entre les hommes qui „ soit sage? Prétens-tu que tous les autres se soient trompés? Que seroit-ce, „ si tu étois toi-même dans l'erreur, & „ qu'en séduisant les autres tu fusses la „ cause de la damnation de tant d'ames „ pendant une si longue suite d'années? Ce sont les propres paroles de Luther. Ah! s'il avoit suivi le mouvement de sa conscience, s'il avoit écouté la voix de l'Eglise universelle, que l'Allemagne seroit heureuse, & que vous seriez tranquile!

Avois-je donc tort, MONSEIGNEUR, de me servir de ce seul argument, qui de l'aveu de votre Réformateur, ne souffre point de replique, dans une lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire il y a cinq mois, & dans laquelle je crois avoir démontré avec la derniere évidence, que l'Eglise universelle de tous les siecles, que toutes les Nations chrétiennes avant la malheureuse révolte de Luther, regardoient le Sacrifice de la Messe, (contre laquelle ce Moine apostat s'est élevé avec tant de fureur) comme l'action la plus

ſainte & la plus importante de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. Sur quoi j'avois formé ce raiſonnement ; l'Egliſe univerſelle de tous les ſiecles ? Toutes les Nations chrétiennes, ont toujours regardé le Sacrifice non ſanglant de nos Autels, comme l'action la plus ſainte & la plus importante ; Luther au contraire la regarde, la décrie comme la plus horrible abomination : donc l'Egliſe Lutherienne n'eſt pas l'Egliſe de Jeſus-Chriſt : donc vous êtes ſéparé de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.

Eh ! de grace, MONSEIGNEUR, après cette réflexion, comment faire votre ſalut ſans vous réunir à cette même Egliſe ? Peut-on ſe ſauver ſans être membre de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ? Répondez-moi ſincerement. Je pourrois pouſſer ce raiſonnement ſur tous les points qui font le ſujet de notre diviſion, puis qu'il eſt conſtant, & je ſuis prêt à vous le démontrer, qu'avant ce malheureux ſchiſme, l'Egliſe univerſelle a penſé comme nous penſons encore aujourd'hui ſur la préſence réelle, ſur la priére pour les morts, & ſur la neceſſité des bonnes œuvres pour le ſalut. C'eſt le ſoin du ſalut, qui doit être la régle de toutes nos délibérations. C'eſt-là cet unique néceſſaire, dont parle l'Evangile : *Porrò unum eſt neceſſarium.*

En effet, que nous ſervira, ſelon la parole de Jeſus-Chriſt, d'avoir gagné le monde entier, ſi nous venons à perdre notre ame pour toute l'Eternité; ſi après ce fracas d'honneur, de plaiſirs, nous ſommes condamnés à des peines éternelles, à un feu qui ne s'éteindra jamais? Vous le croiez, MONSEIGNEUR, ce feu éternel, & vous ne croiez pas que les Juſtes ſouffrent quelques peines paſſageres pour expier de légeres fautes dans un lieu tierce que nous appellons Purgatoire?

Mais revenons au principe général, qui coupe court à toutes les diſputes particulieres. Je n'ai qu'une ſeule queſtion à propoſer: la voici: Je demande ſi avant l'année 1517. c'eſt-à-dire, avant le commencement du ſchiſme, il y avoit une Egliſe chrétienne dans laquelle on pouvoit ſûrement faire ſon ſalut; ou croiez-vous, MONSEIGNEUR, que pendant l'eſpace de plus de mille ans, c'eſt-à-dire, depuis le quatrième ſiecle de l'Egliſe juſqu'en 1517. toute la Chrétienté étoit dans l'erreur, dans un état de damnation; que Jeſus-Chriſt, comme parle Luther, avoit abandonné ſon Egliſe, ſa chaſte Epouſe à la proſtitution? Répondez-moi, MONSEIGNEUR, avec cette droiture de cœur & d'eſprit qui vous eſt ſi naturelle, &

qui fait en partie votre bon & ſolide caractére : Jeſus-Chriſt avoit-il abandonné ſon Egliſe à un culte idolâtre, à l'erreur, à la ſuperſtition, à l'abomination, pendant plus de mille ans, comme le prétend Luther pour juſtifier ſa ſéparation de l'Egliſe Catholique, qui ſubſiſtoit avant lui, qui étoit répanduë dans toutes les parties du monde chrétien? Avant ce Novateur y avoit-il une véritable Egliſe de Jeſus-Chriſt, dans laquelle on pouvoit & on devoit vivre en toute ſûreté de conſcience, en un mot dans laquelle on pouvoit ſe ſauver? Si vous m'accordez ce point, je vous demande, MONSEIGNEUR, quelle étoit cette Egliſe ? Ou c'étoit inconteſtablement la Catholique Romaine, ou je vous prie de m'en nommer une autre.

Il y a deux cens ans que nous faiſons cette queſtion à vos Théologiens, que nous leur demandons : quelle étoit avant Luther la véritable Egliſe de Jeſus-Chriſt, dans laquelle on pouvoit faire ſon ſalut ? Et c'eſt à quoi ils n'ont jamais pû donner une réponſe tant ſoit peu ſatisfaiſante. Vous en jugerez, MONSEIGNEUR, par leur ſyſteme ; le voici en peu de mots : pendant les quatre premiers ſiécles, diſent-ils, l'Egliſe étoit pure & ſans ta-

che, exempte d'idolâtrie & de superſtition : mais dans les ſiécles ſuivans, les Papes & les Moines introduiſirent peu à peu une infinité d'abus, de ſuperſtitions, & l'idolâtrie même. Le mal alloit toujours en augmentant, & vers l'année 1517. cette Egliſe autrefois ſi belle, ſi pure, n'étoit plus reconnoiſſable. Il falloit la réformer. Luther, cet homme envoié de Dieu, entreprit ce pénible ouvrage, & effaça toutes les nouvelles couches d'idolâtrie, de ſuperſtition, & rendit à l'Egliſe ſa premiere beauté. C'eſt donc à tort, ajoutent vos Théologiens, que les Papiſtes nous accuſent de nouveauté : nous avons plûtôt réformé les déteſtables nouveautés du Papiſme, pour nous en tenir uniquement à la pureté de l'Egliſe primitive. C'eſt donc nous, à le bien prendre, qui faiſons partie de l'ancienne Egliſe. C'eſt auſſi ce que V. A. S. diſoit l'autre jour à notre Electeur ; mais ce Prince qui ſçait l'hiſtoire Eccléſiaſtique, vous fit d'abord remarquer, que vos Hiſtoriens les plus célebres, *les Centuriateurs de Magdebourg*, renverſoient d'un trait de plume le fondement de tout ce ſyſteme, en inſinuant, que dez la fin du premier ſiécle, l'Egliſe n'étoit pas tout à fait pure. C'eſt une choſe déplorable, diſent-

ils, (*a*) que les grands articles de la Foi, aient d'abord été obſcurcis dans les premiers ſiécles de l'Egliſe. Cette lamentation ſent le Novateur qui ſe cache, qui s'enveloppe, qui ſe ménage des faux fuians. Les anciens Peres parloient tout autrement. Saint Chriſoſtome nous aſſûre, qu'on *verra plûtôt le Soleil s'éteindre, que l'Egliſe s'obſcurcir.* (*b*)

Mais quel intérêt avoient les Centuriateurs d'inſinuer adroitement contre l'opinion la plus commune des proteſtans mêmes, que l'Egliſe a déja commencé à s'obſcurcir dez le ſecond & troiſiéme ſiécle ? C'eſt que les plus grands Docteurs de ce tems là, (*Summi in Eccleſia Doctores*) St. Policarpe, St. Ignace le martyr, St. Denis, St. Juſtin, St. Irenée, St. Cyprien penſoient comme penſent encore aujourd'hui les Catholiques ſur le Sacrifice de l'Autel, ſur la liberté de l'homme dans le choix du bien ou du mal, ſur la neceſſité des bonnes œuvres pour le ſalut, ſur l'invocation des Saints, ſur l'excellence de la Virginité, ſur la célébration des Fêtes, ſur le Ca-

(*a*) *In præfat. cent.* 2.

(*b*) *S. Chriſoſt. hom.* 4. *in caput* 6. *Iſaiæ.... facilius eſt, ait ſolem exting. quam Eccleſ. deleri. Edit. Pariſ.* 1621. *tom.* 3. *pag.* 867. *c.*

rême, & nommément sur la semaine de la Passion, & sur la primauté de l'Eglise Romaine. (*a*) Les paroles de St. Cyprien sur cet important article, rapportées par les Centuriateurs, sont très remarquables : *toutes les autres Eglises*, dit cet ancien Pere, *doivent reconnoître l'Eglise Romaine, comme la mere & la souche de l'Eglise Catholique* (mot Grec, qui veut dire *universelle.*) Or si les Peres, si les plus grands Docteurs de l'Eglise primitive sont très-parfaitement d'accord avec nous sur ces grands articles de la Foi, & très-opposés à la nouvelle doctrine de Luther sur ces mêmes Articles, ce Novateur & ces Sectateurs peuvent-ils se vanter à juste titre de faire partie de l'ancienne Eglise ?

Notre Electeur n'avoit-il pas raison de dire, que les Historiens de Magdebourg renversoient d'un trait de plume tout [illegible] système des Protestans, qui en sautant par dessus mille ans, veulent remonter jusqu'aux premiers siécles de l'Eglise, & se trouvant là, ils trouvent aussi que les Fideles de ces premiers siécles pensoient comme les Catholiques d'aujourd'hui.

Il faut que les Centuriateurs aient pré-

(*a*) *Cent.* 3. *c* 4.

vû cette difficulté, puiſqu'en rapportant les témoignages de ces premiers Docteurs, (*a*) ils n'ont pas eû honte de dire, que ces bons Peres étoient dans l'erreur ſur la néceſſité des bonnes œuvres pour le ſalut; que leurs opinions particulieres avoient troublé l'Égliſe; que St. Ignace le martyr, diſciple des Apôtres, parloit contre la Doctrine de ſaint Paul, en exhortant les fideles à ſanctifier les Fêtes, à obſerver le Carême, & ſur-tout la ſemaine de la Paſſion; que ce paſſage de St. Irenée ſur le Sacrifice de nos Autels eſt très-incommode. *Jeſus-Chriſt*, diſoit ce Pere, *nous a enſeigné une nouvelle oblation que l'Egliſe a reçûë des Apôtres, & qu'elle offre par tout le monde.*

Vraiement ce paſſage eſt très-incommode pour ces Meſſieurs, puiſqu'on ne ſçauroit avoir un témoignage plus déciſif, plus autentique pour prouver l'antiquité de notre culte, l'inſtitution de Jeſus-Chriſt & la tradition Apoſtolique. Les Centuriateurs (*b*) ajoûtent encore, que St. Denis, autre diſciple des Apôtres, s'éloignoit beaucoup de la doctrine Apoſtolique en faiſant l'éloge du Celibat & de la vie Monaſtique; que le ſenti-

(*a*) *In præfat. cent. 2. c. 4.*
(*b*) *Cent. 1.*

ment de St. Cyprien ſur l'Euchariſtie & le Sacrifice de la nouvelle Alliance étoit ſuperſtitieux. Voilà les Catholiques pleinement juſtifiés contre les accuſations de nouveauté, de ſuperſtition, d'idolâtrie, car quoi qu'en diſent les Centuriateurs & tous les autres Proteſtans, ils ne perſuaderont jamais à V. A. S. que les premiers diſciples des Apôtres aient été des idolâtres & des ſuperſtitieux ; & ſi ceux-ci ne l'étoient pas, nous ne le ſommes pas non plus, puiſque notre doctrine ſur ces grands articles de la Foi eſt tout à fait conforme à la leur, à celle que les Proteſtans oſent appeller idolâtrie & ſuperſtition.

Mais, diſent les Centuriateurs, tous ces beaux paſſages des Peres ne renferment que leurs opinions particulieres. * (*Suas quaſdam opiniones habuerunt.*) Les vrais Fideles ne penſoient pas comme eux. Quel étrange paradoxe ! Les vrais Fideles ne penſoient pas comme leurs premiers Maîtres, leurs Evêques, leurs Paſteurs ! Les vrais Fideles ne doivent-ils pas écouter la voix de leurs paſteurs ? Le St. Eſprit n'a-t'il pas *établi les Evêques pour gouverner l'Egliſe de Dieu* ? † Jeſus-

* *In Præfat.*

† *Cap. 20. v. 28.*

Chriſt ne dit-il pas en termes formels : *Celui qui vous écoute m'écoute, & celui qui vous mépriſe, me mépriſe.* (*) Où eſt-ce donc, que les Centuriateurs ont puiſé cette monſtrueuſe opinion, que les vrais Fideles faiſoient bande à part ? Ces ſçavans ont fouillé toute l'antiquité, & nous les avons pluſieurs fois défiés eux & tous les autres ſçavans du parti, de nous dire, ſi après ces penibles recherches, ils ont trouvé un ſeul trait d'Hiſtoire Eccléſiaſtique, où il ſoit marqué, que les vrais Fideles des premiers ſiécles ayent penſé autrement que les premiers Paſteurs ſur les grands articles de la Foi, ſur le Sacrifice de nos Autels, ſur le merite & la neceſſité des bonnes œuvres.

Quand un ſçavant eſt une fois engagé dans la diſpute, quand il a pris ſon parti, qui eſt de ne céder jamais, il trouve toujours une réponſe bonne ou mauvaiſe. Celle des Proteſtans, à la reflexion que je viens de faire, eſt de cette derniere eſpece. Ne trouvant aucune trace de ces vrais Fideles, qui aient penſé autrement que leurs Paſteurs, ils ont recours à une Egliſe *inviſible*. Ils nous aſſûrent, ſans en donner la moindre preuve, que depuis les premiers ſiecles de l'Egliſe juſqu'au

(*) *Luc. cap.* 10. *v.* 16.

seiziéme, qui est celui de Luther, il y a toujours eû des ames choisies, de vrais Fideles, qui en matiére de Religion ont pensé comme lui, qui dans le fond du cœur detestoient les nouveautés introduites par les Papes : mais n'osant pas les rejetter ouvertement, ils se contentoient de gémir en secret sur la foiblesse des Evéques & des Pasteurs, qui se laissoient tiranniser par l'Evêque de Rome, par l'Antechrist.

Voilà des Fideles d'une nouvelle espece. Ceux que nous regardons comme nos Maîtres, que nous honorons comme des Saints, professoient hautement leur Religion, ils couroient au martyre, on les entendoit dire au milieu des tourmens : *je suis Chrétien*, *je suis Catholique* : mais pour être mis au nombre des Elûs & des Fideles qui ont devancé Luther, il n'en coute pas tant. On pourroit même selon cette Doctrine, excuser ceux d'entre les Chrétiens, qui n'oseront pas résister au véritable *Antechrist* qui est encore à venir.

Les Protestans ont-ils prévu ces conséquences, quand ils ont forgé le sisteme d'une Eglise invisible, d'une troupe de vrais Fideles, qui n'osoient pas se déclarer? Cet artifice de recourir à une Eglise invisible, quoique très-grossier, & sujet à des consequences affreuses, n'est

pas nouveau. Saint Auguſtin l'attribue aux Hérétiques des premiers ſiécles : Voici comme il s'exprime ſur ces paroles du Pſeaume 18. „ Il a établi ſon ta-
„ bernacle dans le Soleil, c'eſt-à-dire, il
„ a manifeſté ſon Egliſe à toute la ter-
„ re, & ne l'a pas établie dans le ſecret :
„ il ne l'a pas cachée comme font les *So-*
„ *ciétés hérétiques*, il l'a placée en plein
„ Soleil, à la vuë de tout l'Univers.

Si l'Egliſe de Jeſus-Chriſt n'eſt pas une ſocieté viſible de Fideles unis par la profeſſion publique d'une même foi, ſoumis à leurs Paſteurs légitimes, comment pourroit-on la trouver, l'écouter & lui obéir? Comment pourroit-on diſcerner la vraie Egliſe des fauſſes Societés qui ſe parent de ce nom? Quel effet auroient les anathémes de l'Egliſe contre les ſectaires? Les Ariens, les Macédoniens, les Neſtoriens, les Eutychéens, héretiques reconnus pour tels par les Proteſtans mêmes, ne pourroient ils pas dire : nous l'avoüons, l'Egliſe viſible raſſemblée dans les Conciles Généraux de Nicée, de Conſtantinople, d'Epheſe, de Chalcedoine a condamné notre doctrine; mais qu'importe? L'Egliſe *inviſible*, une petite trouppe d'Elûs cachés & diſperſés a toujours penſé comme nous ; cela ſuffit.

suffit. Un exemple plus récent rendra la chose encore plus sensible. J'ai eu l'honneur de faire remarquer à VOTRE ALTESSE SERENISSIME, au commencement de cette lettre, la maniere dont Luther a combattu les erreurs de Zwingle & de Carolstatt, qui nioient la présence réelle de Jesus-Christ dans le Sacrement. Il se contenta de leur opposer la croïance de l'Eglise universelle. Cet argument, le plus fort que nous ayons, étoit bien foible dans la bouche de Luther. Les Zwingliens n'avoient qu'à répondre : l'Eglise visible, qui nous a immédiatement précedé, croyoit la présence réelle, mais l'Eglise invisible ne la croyoit pas. Je suis persuadé, MONSEIGNEUR, que reconnoissant le foible de toutes ces vaines subtilités, vous m'avoüerez de bonne foi, que l'Eglise Catholique & Romaine, cette Eglise universelle & toujours visible, étoit avant Luther la seule dans laquelle on pouvoit se sauver. D'où je tire invinciblement une autre conséquence, qui est, que si on peut faire son salut dans l'Eglise Catholique, on ne sçauroit le faire dans l'Eglise Luthérienne, puisque ces deux Religions étant diamétralement opposées sur de grands points de croyance, sur des choses nécessaires au salut, l'une est certainement fausse.

Ou bien croyez-vous peut-être, MONSEIGNEUR, qu'on puisse faire son salut dans toute Société qui se dit chrétienne; qu'il importe fort peu qu'on soit *Catholique*, *Arien*, *Manichéen*, *Nestorien*, *Lutherien*, *Calviniste*, *Quacre*, *Anabaptiste*, qu'un esprit solide ne doit pas s'amuser aux disputes des Theologiens, qui les feront durer éternellement pour figurer dans le monde. Ce seroit là le plus affreux Tolérantisme, qui revolte tout esprit raisonnable, & tant soit peu initié au langage de l'Ecriture. Le Sauveur ne reconnoît qu'une *Bergerie*, qu'un *Troupeau*: (*a*) l'Apôtre ne prêche qu'un *Seigneur*, qu'une *Foi*, qu'un *Baptême*. Je sçai que vous respectez l'Ecriture comme la parole de Dieu, que ces passages vous sont connus dez votre tendre jeunesse, & c'est ce qui me console.

Mais malgré tout cela, n'auriez-vous pas, MONSEIGNEUR, un penchant secret pour le Tolérantisme? Sondez votre cœur, & voyez si l'étonnante securité dans laquelle vous avez vêcu jusqu'à présent, n'a pas pour source une idée de Religion qui les trouve toutes bonnes? Seriez-vous du nombre de ceux qui pensent, qu'on n'a qu'à vivre en homme de bien dans

(*a*) *Ad Ephes.*

quelque Societé Chrétienne que ce soit.

Mais considerez, MONSEIGNEUR, que les Tolérans ne composent point une Societé. Le Tolérant est un esprit isolé, qui ne suit que ses propres idées Philosophiques, qui ne respecte aucune authorité. Y a-t'il jamais eu une Societé, où l'on ait préché l'indifférence pour toutes sortes de Religion; & comment les Tolérans s'y prendroient-ils pour faire une assemblée, eux qui n'ont rien de fixe, à qui tout est indifférent, culte, croyance, cérémonies? Oserois-je ajouter, que comme ils sont libertins de croyance, ils ne le sont pas moins sur les regles de la morale. Leur prétendu honnête homme n'est qu'un phantôme d'honnête homme, ou tout au plus, c'est un honnête homme aux yeux du monde, mais nullement aux yeux de Dieu. *Sans la Foi il est impossible de plaire à Dieu*, dit S. Paul. Et de quelle foi parle-t'il? Est-ce d'une foi [illegible] chancelante, indifférente, & qui approuvant tout en apparence, ne croit peut-être rien du tout dans le fond?

Je sçai, MONSEIGNEUR, & c'est ma plus grande consolation, que vous détestez cette monstrueuse indifférence en matiére de Religion. Il y en a qui la soutiennent par vanité, afin de passer pour des esprits supérieurs, qui ne donnent point

dans les opinions du vulgaire. D'autres le font par libertinage, afin de pouvoir penſer, dire & faire tout ce qui leur plaît : & s'il falloit abſolument ſe déclarer pour une Religion, la moins genante leur paroîtroit la meilleure.

On veut bien croire en Dieu : cela ne coûte pas beaucoup. Au contraire le libertin devroit ſe faire les plus grands efforts pour douter ſérieuſement de l'exiſtence de cet Etre ſuprême : & tous ſes vains efforts ne ſçauroient le raſſûrer contre les remords de ſa conſcience, contre les frayeurs & l'attente d'un terrible avenir. On en voit peu qui portent l'incredulité juſqu'au tombeau. La plûpart confeſſent ſouvent la Divinité qu'ils font ſemblant d'ignorer, & ils ne peuvent s'empêcher d'implorer ſon ſecours dans leurs preſſans beſoins, ſur-tout aux approches de la mort.

Nier l'exiſtence d'un Dieu qui récompenſe les bons, & qui punit les méchans, étoit autrefois la reſſource du pécheur endurci; mais cette erreur qui dégrade la raiſon & deshonore l'humanité, étoit trop groſſiere. Le libertinage bien plus fin depuis deux ſiecles, en a ſubſtitué une autre moins déraiſonnable en apparence, mais dans le fond auſſi pernicieuſe que

l'Athéisme même. C'est la malheureuse indifférence en matière de Réligion.

On croit en Dieu, mais on veut le servir à sa mode. Sur ce faux principe le Tolérant peut choisir entre toutes les Réligions, que l'ignorance, la superstition, ou les passions des hommes accreditent dans le monde. Et comme il est fort aisé d'en trouver une qui favorise sa passion dominante, il s'attache par préférence à celle-là. Cependant il veut nous persuader qu'il suit les lumiéres de sa raison. Point du tout : il suit les égaremens de son cœur, & par une conséquence nécessaire, il se trouve forcé d'approuver toutes les horreurs du Paganisme, & du Mahometisme.

Peut-être qu'on voudra restraindre cette indifférence aux seules Sectes qui se sont élevées dans le Christianisme; mais à la honte de la raison humaine & du Christia[illegible], il [illegible] qu'entre les Sectes qui se sont séparées de l'Eglise Catholique & Romaine, il y en a de plus extravagantes & de plus infames que le Paganisme même.

D'abord au premier siécle, *Simon*, surnommé le *Magicien*, entreprit de se faire passer lui-même pour le Messie, & son infame prostituée pour la premiere concep-

tion de son esprit. Il permettoit à ses Disciples toutes sortes d'abominations qu'il leur faisoit pratiquer comme des misteres divins. *Cerinthe*, entr'autres extravagances, enseignoit, qu'après la résurrection des morts, Jesus-Christ regneroit sur la terre pendant mille ans avec les Elus, qui passeroient tout ce tems dans les voluptés charnelles.

Au second siecle, *Saturnin* ajoûta aux erreurs de *Simon* le *Magicien*, qu'il y avoit deux especes d'hommes, l'une naturellement bonne & l'autre naturellement mauvaise, (il en appelloit à l'expérience:) que Jesus-Christ n'avoit été qu'un phantôme qui avoit paru naître, vivre & souffrir parmi les hommes, quoiqu'il n'eut rien fait de tout cela.

Basilides nioit aussi le Mistere de l'Incarnation, & en matiére de morale (c'est à ce point que les Tolérans nous rappellent toujours) il ne reconnoissoit d'autre punition des pechés que la transmigration des ames en d'autres corps : sentiment qu'il avoit emprunté de Pythagore. *Carpocrates* ne reconnoissoit de vices & de vertus que dans l'opinion des hommes. A quels excès cette seule erreur ne porte-t'elle pas?

Les *Adamites*, dont le Chef étoit un

certain *Prodicus*, sorti de l'école des infames *Gnostiques*, voulant représenter l'état d'innocence, violoient toutes les loix de la pudeur. La raison humaine peut-elle donner dans de tels excès ? Oüi : quand elle ne prend que ses passions pour guide. Mais le Tolérant, homme d'ailleurs raisonnable, peut-il regarder ces abominations comme une chose indifférente ? Le peu que je viens de dire ne suffit-il pas pour l'accabler de honte ?

Tirons le rideau sur les siecles suivans & venons à celui de Luther. Ce Novateur a eu beaucoup de Disciples, mais ces mêmes Disciples, comme il s'en plaint amérement, se sont revoltés contre lui, se sont divisés en plusieurs branches, & ont debité des opinions sur le dogme & sur la morale, que les vrais Disciples de Luther, qu'on appelle les *Rigides*, les *Puristes*, regardent & condamnent comme des erreurs abominables. Elles le sont en effet : mais pourquoi ces autres Disciples n'auroient-ils pas le même privilege que leur maître ? C'est la réflexion des Tolérans & des Luthériens mitigés.

Enfin le Tolérantisme le plus accredité est celui que Melanchton paroît avoir établi dans sa fameuse Confession (*a*) d'Augs-

(*a*) *Conf. Aug. de art. fidei sub finem: & de abus. sub init.*

bourg, où il dit formellement que les Egliſes Luthériennes conviennent de tous les articles de foi ſans exception, avec l'Egliſe Catholique & Romain ; (Les Confeſſioniſtes d'aujourd'hui qui nous traitent d'idolâtres, ſont-ils encore du même ſentiment ?) & qu'il ne s'agit que d'un petit nombre d'abus que les nouveaux Docteurs ont tant ſoit peu corrigés. C'eſt pourquoi, ajoûte l'Auteur de la Confeſſion, les Evêques Catholiques auroient dû agir avec *douceur & tolerer nos uſages*. Cette adreſſe de Melanchton à ne parler que d'un petit nombre d'abus qui, ſelon lui, n'intéreſſent pas la foi (par exemple le Sacrifice de la Meſſe) a fait plus de Proteſtans que les emportemens de Luther, qui ne ſe poſſédoit preſque jamais, & qui ne ſçavoit pas manier les eſprits.

Mais un Proteſtant éclairé pourroit-il s'empêcher de remarquer qu'on a eu grand tort de ſe ſéparer, de déchirer l'Egliſe & la Robe de Jeſus-Chriſt, comme parlent les anciens Peres, s'il ne s'agiſſoit que d'un petit nombre d'abus ? Ce Proteſtant reſte néanmoins dans le ſchiſme : il ſe flatte qu'étant pour le fond Catholique Romain, ſon ſalut ne court aucun riſque : mais s'il vouloit encore un peu refléchir, il verroit que dans le fond il

n'eſt ni Catholique ni Proteſtant, & qu'il n'a qu'une foi humaine.

Les prétendus Réformés de France ont auſſi établi une eſpéce de Tolérantiſme. Ils ſe ſont beaucoup relaché ſur l'article important de l'Euchariſtie en faveur des Proteſtans d'Allemagne, dont ils avoient beſoin pour ſoutenir leur revolte. Ils ont déclaré que la Doctrine qui admet la préſence réelle de Jeſus-Chriſt au Sacrement, n'a aucun venin ; qu'elle ne renverſe pas le fondement du ſalut & de la foi, & qu'elle ne *doit pas rompre la communion entre freres.* Ce n'étoit pas le ſentiment des dévots du parti ; mais les politiques l'emporterent. On ne doit pas s'en étonner. Au commencement de la Réforme ſur-tout en Allemagne, la volonté du Prince ou du Magiſtrat, l'interêt & la Politique fixoient le nombre des articles de foi.

Vous avez entendu MONSEIGNEUR, le raiſonnement de notre Electeur ſur ces différentes eſpéces de Tolérantiſme, & les ſolides réflexions de ce Prince vous ont ébranlé. En effet ſi vous êtes une bonne fois convaincu, qu'il n'y a qu'une ſeule vraie Egliſe, dans laquelle on puiſſe plaire à Dieu, & faire ſon ſalut, je me fais fort avec le ſecours de la grace, de

convaincre de plus en plus V. A. S. que cette vraie Eglise est la Catholique : Eglise qui a toujours subsisté depuis Jesus-Christ jusqu'à nous par une suite non interrompuë de Pontifes & d'Evêques, legitimes successeurs de saint Pierre & des Apôtres, qui n'a jamais varié dans le dogme ; Eglise qui a nourri & élevé dans son sein tant de milliers de Martirs, de Vierges, de Confesseurs, auxquels vous ne sçauriez refuser le titre de bons & de fidéles serviteurs de Dieu ; Eglise enfin, qui avant le malheureux schisme de Luther étoit reconnuë comme la mere de tant de Saints, & la seule dans laquelle on pouvoit faire son salut.

Vous en êtes convenu, MONSEIGNEUR, & vous ne sçauriez bonnement le nier. A quoi tient-il donc que vous ne rentriez dans cette même Eglise ? Je m'offre à [illegible] doutes, mais avant que de disputer sur quelque article particulier, par exemple sur le Purgatoire, sur le culte des Saints, je vous conjure par le salut de votre ame, de relire attentivement cette lettre, & de me marquer à la marge, si vous trouvez quelque chose à redire au principe général dont je me suis servi pour couper court

à toutes les disputes, qui est de s'en rapporter au jugement de l'Eglise universelle & toujours visible, laquelle selon les promesses de Jesus-Christ, ne sçauroit se tromper sur le vrai sens de l'Ecriture, puisque l'Ecriture même nomme l'Eglise universelle, la colomne & le soutien de la verité; & que selon la parole de Jesus-Christ, les portes d'Enfer, c'est-à-dire l'idolâtrie, l'hérésie, l'erreur n'ont jamais prévalu, & ne prévaudront jamais contre l'Eglise universelle.

Les remarques sur tout ceci que j'attens de la part de V. A. S. me fourniront l'occasion de lui écrire encore d'autres lettres. Si dans celle-ci il m'étoit échapé quelque expression un peu vive, je vous supplie, MONSEIGNEUR, de l'attribuer au zele ardent que j'ai pour votre salut. J'ose me flatter que V. A. S. voudra bien reconnoître, que je me suis porté avec ardeur [illegible] tout ce qui regarde ses affaires temporelles; mais cette ardeur n'est rien, MONSEIGNEUR, en comparaison de celle que je sens pour votre unique affaire, comme parle Jesus-Christ, qui est votre salut. Nous convenons tous que c'est l'affaire la plus importante, mais helas! c'est souvent la plus negligée, souvent un rien, un pré-

jugé, un respect humain, un point d'honneur mal entendu l'emporte sur cette grande affaire, & nous précipite dans un malheur éternel. Dieu vous en préserve, MONSEIGNEUR, c'est le souhait

Du plus humble, du plus fidéle & du plus zelé de

TROISIE'ME LETTRE.

****

MONSEIGNEUR,

Dans la derniere conference nous sommes convenus, qu'il n'y a qu'une véritable Réligion, dans laquelle on puisse vivre en sûreté de conscience & faire son salut. Vous balancez encore un peu entre la Catholique & la Luthérienne ; vous rejettez [illegible] sur-tout le Tolérantisme, l'erreur favorite de quelques politiques du tems. Je remercie Dieu de vous avoir mené à ce point : par là vous avez déja fait plus que les trois quarts & demi du chemin pour votre réunion. Je puis assûrer V. A. S. que dans tous les entretiens que j'ai eu sur la Réligion avec les habiles gens de votre parti, après

beaucoup de raiſons alleguées de part & d'autre, ils ſe retranchoient enfin pour la plûpart ſur le Tolérantiſme, diſant, qu'il n'y avoit pas beaucoup de différence entre les Societés Chrétiennes, ſurtout entre les trois Réligions tolérées dans l'Empire; que toutes les trois conduiſoient au ſalut par des voyes peu différentes; qu'il y avoit par tout d'honnêtes gens, & par tout des fripons; que les Réligions tolérées par les Princes d'Empire, par ces Princes ſi ſages, étoient auſſi tolérées dans le Ciel. V. A. S. penſe beaucoup plus chrétiennement; elle croit une ſainte Egliſe. Il ne s'agit donc que de diſcuter les articles ſur leſquels les Catholiques & les Luthériens ſont diviſés. Vous ſouhaitez, MONSEIGNEUR, que je commence par l'article du Purgatoire: c'eſt encore une marque de votre diſcernement; puiſque c'eſt aller à la premiere ſource de nos malheureuſes diviſions. Si Luther ne s'étoit pas mis en tête d'attaquer les Indulgences pour des raiſons connuës de tout le monde, il n'auroit jamais penſé à attaquer un article de Foi auſſi bien établi que celui du Purgatoire. Voici en peu de mots comme la choſe s'eſt paſſée.

Le Pape Leon X. avoit donné la com-

mission aux Peres Dominicains de prêcher une Indulgence en Allemagne, & de l'accorder à ceux, qui contribueroient de quelque chose pour achever l'Eglise de St. Pierre à Rome ; mais ce n'étoit là qu'une simple condition, une bonne œuvre. La condition essentielle, indispensable, sans laquelle l'Eglise n'a jamais accordé d'Indulgence à l'homme pécheur, c'est la pénitence intérieure, le parfait retour à Dieu, le repentir, le ferme propos. Luther, alors Docteur Catholique de l'Université de Wittenberg en Saxe, Religieux de l'Ordre de St. Augustin, & depuis Apostat de son Ordre & de la Religion de ses Peres, piqué de cette préference qu'on donnoit aux Dominicains, tourna la chose tout autrement, comme s'il n'avoit été question que de donner de l'argent. Pour surcroit de malheur, entre les Quêteurs subalternes il y en avoit de mauvais, d'intéressés, d'ignorans, qui abusoient de leur commission. Mais remarquez bien, MONSEIGNEUR, que l'Eglise n'a jamais approuvé ces excès. Les Princes de l'Eglise, comme les Princes du siecle, seroient bien à plaindre, s'ils devoient répondre de tous les excès, de tous les abus, que commettent ceux auxquels ils donnent quelque commission, &

même leur confiance. C'eſt pourtant ſur un tel fondement, que Luther commença à ſe revolter contre l'Egliſe. Il la rendoit reſponſable des abus de quelques Quêteurs ſes antagoniſtes. Le raiſonnement que faiſoient les premiers Réformateurs ſur cette affaire particuliere, eſt certainement pitoiable : le voici en forme. Peu avant la reforme les Quêteurs, ou (comme il plaît à vos Théologiens de les nommer,) les marchands d'Indulgences commettoient de grands abus : donc l'Egliſe étoit remplie d'abus. Si ce raiſonnement qui attribuë les fautes des particuliers à tout un Corps, étoit recevable, il n'y auroit jamais eu de véritable Egliſe, puiſque dès le tems des Apôtres juſqu'à nous, parmi les gens d'Egliſe, il y en a eu quelqu'uns de très-mauvais. Judas ne voloit-il pas l'argent des pauvres? l'Ecriture ne l'appelle-t'elle pas un voleur, même avant ſa trahiſon, pendant qu'il faiſoit encore partie du Collége Apoſtolique? Dans la ſuite des tems, dans la primitive Egliſe, n'y a-t'il pas eu des Diacres qui adminiſtroient mal les deniers & les aumônes des Fideles? Oſerois-je demander, ſi même après la reforme, il ne ſe paſſe rien de ſemblable chez vous? Si Luther s'étoit contenté d'élever ſa voix contre les abus de quelques

ques Quêteurs subalternes, de les dénoncer à leurs légitimes Superieurs, il auroit fait une bonne œuvre, comme on feroit encore aujourd'hui, quand on trouve des abus. L'Eglise auroit châtié les coupables: mais on s'échauffa de part & d'autre, (c'est-à-dire les Docteurs particuliers) & Luther certainement le moins moderé, pour ne rien dire de plus, afficha aux portes de l'Eglise de Wittenberg 95. articles, qui contenoient beaucoup de choses contre la croiance de l'Eglise universelle. Enfin pour sapper les Indulgences par leur fondement, il nia le Purgatoire. Nous voici, MONSEIGNEUR, à l'article sur lequel VOTRE ALTESSE SERENISSIME demande des éclairciſſemens. Je les donnerai avec toute la préciſion, avec toute la bonne foi, dont vous me croiez capable. Je distinguerai exactement sur cet article ce qui est de foi, & ce qui ne l'est pas. Vous me demandez d'abord, qu'est-ce que le Purgatoire? je réponds; c'est un lieu de souffrance, où les ames de ceux qui meurent dans la grace de Dieu, achevent de satisfaire à la Justice divine pour les peines qui sont duës à leurs péchés. Mais une ame séparée de son corps, me dira-t'on, peut-elle être dans un lieu tiers? Comment est-il fait? Comment & pour-

quoi y sont-elles purifiées par le feu? Ce feu peut-il agir sur l'ame séparée, qui est un pur esprit? Vous voiez, MONSEIGNEUR, que je ne dissimule aucune difficulté : je touche toutes les questions qui pourroient vous arrêter, & que j'ai tirées en partie de vos plus habiles Théologiens, car pour ce qui est des railleries qu'ils font sur le Purgatoire, & que vous aurez souvent entenduës, je n'y répondrai que par de bonnes raisons. La plaisanterie sur des sujets aussi graves que ceux de la Réligion, est une mauvaise plaisanterie. Entrons en matiere, & répondons à toutes vos difficultés. Vous me demandez, MONSEIGNEUR, comment une ame séparée de son corps peut être dans un lieu tiers qui ne soit ni l'Enfer ni le Paradis; & vous m'objectez d'abord le texte de l'Ecclésiaste XI. ℣. 3. *Soit que l'Arbre tombe du côté du Midi, ou qu'il tombe du côté du Septentrion, de quelque côté qu'il tombe, il restera.* Vous avez entendu de vos Théologiens, que cet Arbre est la figure de l'homme mourant; que le Paradis est signifié par le Midi, & l'Enfer par le Septentrion; d'où vous concluez avec eux, qu'il n'y a point de lieu tiers. A la mort, dites-vous, le sort est immuablement arrêté : le Paradis ou l'Enfer, point de mi-

lieu. C'eſt donc à ce fameux paſſage que je dois d'abord répondre. Faiſons auparavant de bonne foi une petite convention : ſi je démontre évidemment, que ce paſſage ne prouve rien du tout contre un lieu tiers, qui ne ſoit ni l'Enfer ni le Paradis, ſerez-vous convaincu, MONSEIGNEUR, que vos Théologiens ſe trompent ou vous trompent, qu'ils abuſent de l'Ecriture contre le ſentiment de l'Egliſe univerſelle? Eſt-il bien certain, MONSEIGNEUR, que l'Arbre dont parle l'Eccléſiaſte, eſt la figure de l'homme mourant? Que le Midi eſt le Paradis, & le Septentrion l'Enfer? Cette explication vous paroît-elle bien nette, bien claire? Je crois que vos Théologiens ſeroient fort embarraſſés ſi je demandois une bonne preuve de leur interprétation; mais je veux la recevoir, puiſque cette interprétation eſt aſſez commune. Je veux croire avec vous, que l'Arbre ſignifie l'homme mourant, le Midi, le Paradis; le Septentrion, l'Enfer. S'enſuit-il de-là, qu'il ne ſçauroit pour un tems y avoir un milieu entre l'Enfer & le Paradis? Nullement, MONSEIGNEUR, cette conſéquence eſt fauſſe, & j'en démontre la fauſſeté par vos propres principes. Vos Théologiens conviennent avec nous, & on vous l'a certainement appris dans vo-

tre jeuneſſe, qu'avant la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, il y avoit un lieu que nous nommons les *Limbes*, & que le Sauveur appelloit le ſein d'Abraham, où les Juſtes de l'ancien Teſtament, les Patriarches, les Prophetes morts en état de grace étoient détenus juſqu'à la Réſurrection du Sauveur. Je vous demande, MONSEIGNEUR, ſi le ſein d'Abraham, où les Juſtes après leur mort ont repoſé pendant quelques mille ans, étoit le Paradis? Non, certainement; on vous l'a encore dit dans votre jeuneſſe. C'eſt un point de votre croiance, comme de la nôtre, le Paradis étoit fermé avant la venuë de Jeſus-Chriſt. Ce ſein d'Abraham ſeroit-ce donc l'Enfer? à Dieu ne plaiſe. Abraham étoit le Pere des Croïans, ces ſaintes ames ſéparées de leurs corps méritoient une meilleure compagnie, que celle des démons, & des damnés. Ils reſterent donc pendant quelques mille ans dans un lieu tiers, qui n'étoit ni le Paradis ni l'Enfer. Il eſt donc évident, MONSEIGNEUR, qu'une ame ſéparée de ſon corps peut être dans un lieu tiers. Donnez après cela à ce lieu tiers, tel nom qu'il vous plaira, ou plutôt croiez la choſe ſans entrer dans des queſtions inutiles, qui n'appartiennent point à la foi.

De plus, MONSEIGNEUR, puisque vos Théologiens prétendent qu'au moment de la mort le sort de l'ame est immuablement arrêté, qu'on *ne passe pas d'un lieu à un autre*, je vous demande si les Patriarches & les Prophetes n'étoient point après leur mort dans le sein d'Abraham? S'ils n'ont pas passé de ce lieu tiers en Paradis après la Résurrection de Jesus-Christ? Je vous demande donc comment leur sort étoit arrêté au moment de la mort, quoiqu'ils ne fussent ni en Paradis ni en Enfer? Vos Théologiens doivent répondre que le sort de ces anciens étoit arrêté, parce qu'entrant après leur mort dans le sein d'Abraham, ils étoient immuablement destinés à passer de ce lieu tiers en Paradis, après que Jesus-Christ en auroit ouvert les portes. Voilà justement ce que je réponds, quand vous me demandez comment le sort des Justes du nouveau Testament est arrêté au moment de la mort, s'ils passent premierement dans un lieu tiers? Je dis que leur sort est arrêté, parce qu'étant morts dans la grace, ils sont immuablement destinés à entrer en Paradis, après avoir pleinement satisfait à la Justice divine. J'ajoûte en parlant de ce lieu tiers, ce que je disois des Limbes: donnez-lui tel nom qu'il vous plaira: le

Concile de Trente le nomme Purgatoire du mot latin *purgare* qui veut dire *purifier*. Pourriez-vous, MONSEIGNEUR, vous arrêter à une dispute de mots? Vous êtes trop raisonnable.

Examinez donc la chose en elle-même : n'écoutez pas les fades railleries de quelques-uns de vos ministres. Ils vous ont dit, ils vous diront encore, que ce lieu tiers est une pure imagination, qu'on ne sçauroit dire où il est placé; que selon les Catholiques, il est aux confins de l'Enfer, & qu'il n'y a entre deux qu'une *muraille de papier*; que les Jesuites ces vrais suppôts du Papisme, font tous leurs efforts pour conserver cette foible séparation, mais que le Diable encore plus fin y met le feu. Quelles pauvretés! Si un bel esprit (dans ces derniers siécles l'impiété est un titre de bel esprit, lors même qu'on débite les plus grandes fadaises) Si donc un bel esprit de cette trempe, un mauvais plaisant, un libertin prenoit ce ton railleur sur ce lieu tiers des Patriarches & des Prophetes de l'ancien Testament; s'il disoit que ce lieu tiers n'existe que dans le cerveau des Prêtres; s'il demandoit avec un air mépriſant : dans quel endroit de l'univers placez-vous ces limbes? Sous terre, aux confins de l'Enfer?

prenez garde : le feu pourroit prendre à la barbe de ces venerables vieillards, que les Catholiques les plus habiles peintres, & les plus grands Poëtes en matiere de Réligion, ne manquent jamais de représenter avec une belle barbe grise. MONSEIGNEUR, quelles fadaises ! ou plûtôt quelles impiétés ! Mais qui a donné cours à ces impiétés? Qui a formé ces libertins? J'ose le dire ; ce sont les Novateurs par leurs railleries contre nos misteres, contre les anciennes coutumes de l'Eglise, contre le Purgatoire, &c. &c. Rien de plus facile que de railler sur la Religion : les railleurs ont toujours les rieurs de leur côté, & pourquoi cela ? Parce que la Religion, sur-tout la Catholique, est un fardeau, dont on voudroit bien se décharger, parce qu'elle nous rappelle les idées incommodes d'un Dieu jaloux, d'un Dieu vengeur qui punit les plus petites fautes, dans un lieu tiers que nous appellons *Purgatoire*.

Mais comment Dieu punit-il ces fautes légeres dans ce lieu tiers? Comment les ames des Justes, qui n'ont pas pleinement satisfait à la Justice divine, sont-elles purifiées par le feu? Est-ce un feu veritable? Le feu peut-il agir sur une ame separée, qui est un pur esprit? Avant

que de répondre à cette seconde difficulté, permettez-moi, MONSEIGNEUR, de m'arrêter encore un moment aux Justes de l'ancienne Loi, & de vous faire remarquer, que les vrais Fidéles de la Sinagogue croioient comme nous, que les Justes après leur mort, avoient besoin d'être soulagés par des Prieres & des Sacrifices. Le fait est constant: vous le sçavez, MONSEIGNEUR, par la connoissance exacte que vous avez de l'Histoire sainte & de l'Ecriture.

Judas, Chef des Machabées, ce Heros incomparable, ce Prince encore plus illustre par sa pieté, que par le nombre de ses victoires, après un sanglant combat, où il avoit perdu beaucoup de monde, fit faire une quête, & il envoya douze mille drachmes à Jerusalem, afin d'y faire offrir un Sacrifice pour ces braves qui étoient morts dans le combat. L'Auteur du second Livre des Machabées, qui rapporte ce fait, (*a*) ajoûte tout de suite; *que c'est donc une pensée sainte & salutaire de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs pechés.* C'est ce passage clair & net, que l'Electeur (ce Prince Religieux, qui se fait un devoir & un plaisir de s'entretenir avec VOTRE ALTESSE

[*a*] *Lib. 2. Machab. c. 12. v. 43.*

SERENISSIME, sur des matieres encore plus importantes que celles de l'Etat) c'est, dis-je, ce passage clair & net, que l'Electeur vous objectoit dernierement, & je sçai que le raisonnement d'un Prince pénetré des sentimens de sa Religion, & qui en connoit les preuves, a fait beaucoup d'impression sur votre esprit. Il vous disoit que ce passage démontroit évidemment, qu'il y avoit un lieu tiers distingué du Paradis & de l'Enfer, puisqu'il faut avoüer de part & d'autre, que les Ames, qui sont en Paradis, n'ont pas besoin de nos secours; qu'on ne sçauroit prier pour elles afin qu'elles soient délivrées de leurs pechés; & que celles qui sont en Enfer ne sçauroient être soulagées, encore moins délivrées par nos prieres, par nos secours, par nos Sacrifices. Et si V. A. S. avoit répondu que vos premiers Réformateurs ne mettoient pas ce Livre des Machabées au nombre des Livres Canoniques, il n'auroit pas manqué de vous dire avec cette cordialité, qui fait le charme de vos entretiens: Eh! mon cher Prince, croyez-vous de bonne foi qu'il appartienne à une petite troupe d'avanturiers, de Moines apostats, de Prétres sacriléges, de fixer le nombre des Livres canoniques, de rejetter

ceux qui les incommodent, de s'élever contre le ſentiment de l'Egliſe univerſelle, contre l'Egliſe des premiers ſiécles, laquelle, ſelon le témoignage de ſaint Auguſtin & du Concile de Carthage, tenu en 397., reconnoit ce Livre des Machabées pour très-autentique ? Mais ſuppoſé que le Livre des Machabées ne fût pas canonique, il faudra pourtant convenir, que l'Autheur de ces Livres d'ailleurs ſi eſtimés, eſt à tout le moins un Hiſtorien fidele, qui rapporte le ſentiment de ſon Egliſe, un fait indubitable, que Judas, Chef des Machabées, fit faire une quête, qu'il envoya douze mille drachmes à Jeruſalem, afin d'y faire offrir un Sacrifice pour les morts, & que l'Autheur de cette touchante Hiſtoire étoit perſuadé, que c'eſt une penſée ſainte & ſalutaire de prier pour les morts, afin qu'ils ſoient délivrés de leurs pechés. Nous voyons encore ſur ce point la pratique des Juifs modernes.

Mais venons aux preuves tirées du nouveau Teſtament, à la pratique des Apôtres & de toute l'Egliſe avant le malheureux ſchiſme de Luther. Oüi, MONSEIGNEUR, c'eſt une vérité de fait inconteſtable, que depuis le tems des Apôtres juſqu'à nous, l'Egliſe a toujours prié, a toujours

offert le Sacrifice pour les morts. Cette pratique n'eſt pas moins ancienne que le Chriſtianiſme même. Je crois vous l'avoir démontré dans mes lettres précedentes. Un paſſage ſur-tout de ſaint Jean Chryſoſtôme eſt très-remarquable : „ Ce „ n'eſt pas ſans de bonnes raiſons, dit „ ce Pere, que les Apôtres ont ordon- „ né qu'on feroit mention des deffunts „ dans les redoutables miſteres, car ils „ ſçavoient parfaitement, qu'il leur en „ revient de grands avantages. (*a*) J'expliquerai bientôt en quoi conſiſtent ces avantages, & comment les prieres, les Meſſes, les aumônes & autres bonnes œuvres, ſont méritoires pour cet effet. Il ſuffit ici de dire, que l'antiquité de ces ſaintes pratiques eſt ſi bien démontrée par le témoignage unanime des Peres, que Calvin lui-même avouë franchement, que de ſon tems il y avoit déjà plus de treize cens ans, & à ce compte il y en auroit aujourd'hui plus de quinze cens, que l'uſage de prier pour les morts, dans la vuë de leur procurer quelque ſecours, étoit univerſellement reçû. Mais il ajoûte : *Tous ſe ſont trompés, tous ſe ſont laiſſés entraîner dans l'erreur.* Pour

(*a*) *S. Chriſoſt. in cap. 1. Epiſt. ad Philipp. Hom. 3. Tom. ed. apud Hugonem pag. 177. n. 30.*

le coup ç'en eſt trop, cette hardieſſe, cet orgueil excite votre juſte indignation.

Vous me demandez ſeulement, quelle eſt la croiance de l'Egliſe ſur la nature des peines, que les ames ſouffrent en Purgatoire; eſt-ce la peine du feu? Ce feu eſt-il materiel? Eſt-il ſemblable au nôtre? & comment ce feu materiel peut-il agir ſur une ame ſéparée, qui eſt un être purement ſpirituel? J'ai l'honneur de vous répondre, MONSEIGNEUR, que ce ſont là des queſtions incidentes, étrangéres à la foi. L'Egliſe n'a rien décidé ſur la qualité des peines du Purgatoire. Les Grecs conviennent avec les Latins, que ces pauvres ames ſont dans un état de ſouffrance & de gêne, conſiſtant dans une triſteſſe, dans une cuiſante affliction, & ſur-tout dans le retardement de leur bonheur éternel. S'il y a un véritable feu, c'eſt ce que l'Egliſe n'a pas décidé. C'eſt pourtant, direz-vous, l'opinion la plus commune, même parmi les ſaints Peres, & vos Prédicateurs ne manquent jamais de faire une effraiante deſcription de ce gouffre de feu. Oüi, MONSEIGNEUR, c'eſt l'opinion la plus commune: mais ſuppoſé que ce fût un point de croiance, l'objection que le feu materiel ne ſçau-

roit tourmenter un pur eſprit, auroit-elle quelque force ? Non, je le démontre par un exemple ſenſible. Si un libertin qui ne croit point l'Enfer, venoit froidement vous demander avec cet air de ſuffiſance, qu'inſpire l'orgueil : que ſouffre-t'on dans cet Enfer ? Quel eſt ce feu dont parle votre Ecriture ? Eſt-ce un feu ſemblable au nôtre ? Mais comment peut-il agir ſur une ame ſéparée, qui eſt un pur eſprit ? Vous répondriez à ce libertin, que ce n'eſt pas là de quoi il s'agit. Je ſuis Chrétien, diriez-vous, je ne veux point m'embarraſſer dans une queſtion de Phyſique, comment par la toute-puiſſance de Dieu le feu peut tourmenter un être purement ſpirituel ? il me ſuffit de croire un Enfer, & de faire tout au monde pour l'éviter : il me ſuffit pour impoſer ſilence à l'orgueil du Philoſophe, que l'Ecriture me repréſente toujours l'Enfer comme un gouffre de feu dévorant. C'eſt là à peu près la réponſe de ceux qui ſont d'opinion que le Purgatoire eſt auſſi un gouffre de feu. Ils prennent à la lettre le paſſage de la premiere Lettre aux Corinthiens c. 3. où ſaint Paul enſeigne, qu'il y a des Fideles *qui ſeront ſauvés comme par le feu.* (*a*)

(*a*) *S. Paul. Epiſt. ad Corinth. c.* 3.

Tenons-nous en, MONSEIGNEUR, à ce qui est uniquement décidé, croyons avec l'Eglise universelle de tous les siécles, avec le Concile de Florence, que les ames des justes, qui n'ont pas fait une pénitence suffisante en cette vie pour les fautes commises, sont purifiées dans l'autre par de justes peines, puisque selon la parole de St. Jean dans son Apocalipse, *Rien de souillé n'entrera dans le Royaume des Cieux.* (*a*)

A l'occasion de ce passage, VOTRE ALTESSE SERENISSIME me demandoit dernierement, si c'étoit une necessité pour tous les Justes d'être ainsi purifiés, avant que d'entrer dans le séjour de la gloire ? Non, MONSEIGNEUR, ceux qui meurent après le Bâtême, sans avoir commis aucun nouveau péché, entrent aussi dans le Ciel sans passer par le Purgatoire, parce que le Bâtême abolit si parfaitement toutes les peines dues au péché, que le pécheur n'est plus redevable à la Justice divine d'aucune peine, ni dans cette vie ni dans l'autre. Il en est de même de ceux qui ayant commis quelques pechés après le Bâtême, les ont expiés par une pénitence proportionnée aux peines qu'ils avoient méritées. Je crois que le nombre

(*a*) *S. Joann. Apoc.*

de ces derniers est extrêmement petit, & que la plûpart des Fideles, quoique décedés dans la grace, ont besoin de l'Indulgence de l'Eglise, & des secours de leurs freres en Jesus-Christ.

Mais, me disiez-vous encore, ces peines du Purgatoire sont-elles de longue durée? On ne peut avancer sur cela que des conjectures. Tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles sont passageres & proportionnées à la satisfaction que chacun doit à la Justice divine; & que ces serviteurs redevables ne sortiront point de leurs prisons, qu'ils n'ayent rendu jusqu'au dernier sou, ou par eux-mêmes, ou par les secours charitables de leurs fréres, de ce qu'ils doivent à la Justice divine. (*a*) Et quels sont ces secours? Je réponds avec saint Augustin: (*b*) nous croyons que les fideles trépassés sont soulagés par les prieres de l'Eglise, par le Sacrifice & par les aumônes, qu'on distribuë pour le repos de leurs ames.

Pour bien entendre cette doctrine de de l'ancienne Eglise, que vos Théologiens ont si étrangement defigurée, il faut remarquer que dans toutes les bonnes œuvres chrétiennes, il y a un mérite perſon-

(*a*) *Luc. XII. 59.*
(*b*) *S. Aug. Serm. 32. de verb. Apost.*

nel, qui ne peut appartenir qu'à celui qui les fait. Le Sauveur promet une recompense infaillible à celui qui donne un verre d'eau froide en son nom. Ce mérite personnel est sans comparaison le plus grand, mais il y a outre cela deux autres sortes de mérites qui peuvent se communiquer. 1°. Un mérite impétratoire, parce que toute bonne œuvre chrétienne a la vertu d'obtenir de nouvelles graces de Dieu, en consideration des mérites de Jesus-Christ. 2°. Un mérite satisfactoire, parce que toute bonne œuvre chrétienne en consideration des satisfactions de Jesus-Christ, a la vertu de satisfaire à la Justice divine: au moins pour une partie de la peine dûë au péché.

C'est ce dernier mérite, cette satisfaction, que nous pouvons appliquer à nos freres qui souffrent en Purgatoire; puisqu'il est évident par le Simbole des Apôtres, que les Saints, c'est-à-dire les Fideles qui sont en état de grace, peuvent s'assister mutuellement par leurs prieres, & par leurs bonnes œuvres. Les pécheurs mêmes reçoivent quelques secours de leurs Freres en Jesus-Christ. C'est ainsi que l'Eglise universelle a toujours entendu cet article du Symbole : „ *Je crois la* „ *Communion des Saints.* Mais puisque les Théo-

Théologiens Proteſtans, pour des raiſons à eux connuës, paſſent très-legerement ſur cet article, je l'expliquerai de la maniere que les anciens Peres l'ont expliqué. La Communion des Saints eſt une communication des biens ſpirituels, fondée ſur l'étroite union qui ſubſiſte entre tous les membres de l'Egliſe comme ne faiſant qu'un ſeul corps, de ſorte que l'un eſt aidé par l'autre, lorſqu'on n'y met point d'obſtacle. (*a*) Les Anges & les autres Saints du Paradis compoſent l'Egliſe triomphante, & donnent des ſecours à leurs Freres ſur terre par leurs prieres & leur puiſſante interceſſion auprès de Dieu. (*b*) Les Fideles qui compoſent ici bas l'Egliſe Militante, reçoivent & communiquent une partie de ces biens ſpirituels. Ils reçoivent des ſecours par les prieres des Saints du Ciel, comme je viens de le dire, & ils participent encore à tout ce qui ſe fait de prieres, de Sacrifices & de bonnes œuvres dans l'Egliſe. (*c*) Je crois que les Miniſtres de votre Communion ont ſouvent offert leurs prieres à VOTRE ALTESSE SERENISSIME. Etoit-ce inutilement, & que prétendoient-ils

(*a*) *St. Ambroiſe ſerm.* 8. *in pag.* 118.
[*b*] *St. Aug. ſerm.* 18. *de tem. c.* 13.
[*c*] *Idem l.* 3. *de Bapt. cont. Donat. c.* 17.

par-là ? Enfin les ames du Purgatoire, qui composent l'Eglise souffrante, ne participent qu'aux merites satisfactoires, & sur-tout au saint Sacrifice de nos Autels. (*a*)

C'est contre cet usage d'offrir le Sacrifice de la Messe pour procurer du soulagement aux Fideles trépassés, que les Théologiens Protestans se recrient si fort. „ Tous les gens de bien, dit Melanch-„ ton, dans son Apologie de la Con-„ fession d'Augsbourg, doivent avoir „ le cœur pénétré de la plus vive dou-„ leur, de voir que contre la destina-„ tion de la céne, uniquement instituée „ pour instruire, consoler & fortifier „ les vivans, on en détourne l'usage en „ faveur des morts. (*b*) Et moi je dis, que tous gens de bien doivent avoir le cœur pénétré de la plus vive douleur, & de la plus juste indignation, de voir que Melanchton, contre le témoignage de sa propre conscience, ose attaquer une pratique, qui nous a été transmise par les Apôtres mêmes. Cet homme avoit lû, il n'ignoroit pas que Tertulien si voisin (*c*)

(*a*) *Idem. serm.* 181. *de temp.*
(*b*) *Apolog. art.* 23 *de Missa.*
(*c*) *Tert. lib. Monog. & lib. de Exhortatione castitatis c.* 11. *& lib. de Corona militis c.* 3. *& c.* 4.

du tems des Apôtres, nous assûre que la coûtume d'offrir le Sacrifice pour les morts, est de tradition Apostolique. Il n'ignoroit pas que St. Cyprien Autheur né sur la fin du second siécle, suppose la pratique d'offrir le Sacrifice pour les morts aussi ancienne que le Christianisme.

Si quelque Protestant de la Confession d'Augsbourg me répondoit avec les Centuriateurs de Magdebourg, que ce sont là des opinions particulieres de ces premiers Docteurs, je prendrois la liberté de le renvoier à ce que j'ai dit dans ma précedente, & je le prierois fort de lire les anciennes Liturgies de toutes les Eglises d'Orient & d'Occident.

Liturgie est un mot Grec qui répond à ce que nous appellons le Canon de la Messe, ou la maniere d'offrir le Sacrifice. Ces Liturgies ne contiennent certainement pas des opinions particulieres; ce sont des monumens les plus autentiques de la croiance, & de la pratique des Fideles. Or toutes ces anciennes Liturgies prescrivent au Prêtre célébrant, la maniere de prier pour les Fideles trépassés.

La Liturgie de l'Eglise de Jerusalem, qui dans l'ordre des tems est la premiere & la plus ancienne, & qu'on attribuë à S. Jacques, renferme ces paroles: „ faites,

„ Seigneur, que notre oblation vous ſoit
„ agréable & ſanctifiée par le ſaint Eſ-
„ prit pour la propitiation de nos péchés,
„ & pour le repos de ceux qui ſont morts
„ avant nous.

La Liturgie à l'uſage de Rome, dont l'Egliſe latine ſe ſert encore aujourd'hui, contient ce qui ſuit : „ ſouvenez-vous,
„ Seigneur, de vos ſerviteurs & de vos
„ ſervantes qui nous ont devancé avec le
„ ſigne de la Foi, & qui dorment du ſom-
„ meil de paix. Nous vous prions, Sei-
„ gneur, de leur accorder, & à tous ceux
„ qui repoſent en Jeſus-Chriſt, un lieu
„ de rafraichiſſement & de paix.

Dans la Liturgie de l'Egliſe de Conſtantinople attribuée à S. André, le Prêtre dit : „ nous vous offrons, Seigneur,
„ cette victime, (*rationabile hoc obſe-*
„ *quium*) pour les Fideles trépaſſés, pour
„ nos freres & nos ſœurs, par l'interceſ-
„ ſion des Patriarches, des Apôtres, des
„ Martyrs, des Confeſſeurs & de tous
„ les Saints. Pourroit-on expliquer plus nettement la communication des biens ſpirituels, dont je parlois peu auparavant, entre les Saints de l'Egliſe triomphante, ſouffrante & militante?

Dans la Liturgie de l'Egliſe d'Alexandrie nous liſons ces paroles : „ accordez,

„ Seigneur, notre Dieu, le repos aux
„ ames de nos peres & de nos freres qui
„ sont decédés dans la Foi de Jesus-Christ.

Dans la Liturgie des Egliſes d'Ethiopie : „ ſouvenez-vous, Seigneur, de
„ vos ſerviteurs & de vos ſervantes, de
„ nos freres & ſœurs, & de tous les
„ Fideles trépaſſés.

Dans la Liturgie de l'Egliſe de Milan,
„ Nous vous prions Dieu éternel, que
„ cette ame (d'un Evêque) reçoive la
„ recompenſe de la vie éternelle.

Dans la Liturgie des Egliſes de Syrie, le Prêtre prie Dieu de faire miſericorde aux fideles Trépaſſés, *en les retirant d'une horrible priſon, d'un lieu de tenebres, de tribulations & de douleurs.* N'eſt-ce pas là le Purgatoire? On trouve à peu près les mêmes expreſſions dans la Liturgie des Arméniens, des Capadociens, des Gots, & des Mozarabes. On croit que cette derniere eſt celle dont ſe ſervoit S. Léandre, Evêque de Seville. (*a*)

Il faut ajoûter aux anciennes Liturgies les anciens Catéchiſmes. Vous ſçavez, MONSEIGNEUR, que c'eſt dans ces ſortes d'Ouvrages qu'on ſe ſert des expreſſions les plus ſimples & les plus claires.

(*a*) *Coccius tom. 2. l. 7. de penit. art. 5.* Ces differentes Liturgies ſont de la plus haute antiquité.

Or, voici comment St. Cyrille de Jerusalem s'exprime dans sa cinquiéme Catéchése, composée vers le milieu du quatriéme siécle, pour l'instruction des Cathécuménes qui se disposoient à recevoir le Bâtême. (*a*) „ En célebrant le Sacri-
„ fice, leur dit le saint Docteur, nous
„ prions en dernier lieu pour ceux qui
„ sont décédés parmi nous, estimant que
„ leurs ames reçoivent beaucoup de se-
„ cours du Sacrifice redoutable de nos
„ Autels.

Et comme saint Cyrille écrivoit dans le stile familier, il se sert d'une comparaison tirée d'une ancienne coûtume, qui étoit d'offrir aux Princes une couronne d'or pour implorer leur clémence. „ Si
„ les proches de quelque pauvre exilé,
„ continuë le saint Docteur, présentoient
„ au Prince une couronne d'or pour ap-
„ paiser sa colere, ce seroit sans doute
„ un bon moyen pour l'engager à abré-
„ ger le tems, ou à adoucir la peine de
„ l'exil. C'est ainsi qu'en priant pour les
„ morts pendant le Sacrifice, nous of-
„ frons à Dieu, non pas une couronne
„ d'or, mais Jesus-Christ son Fils, mort
„ pour nos péchés, afin de rendre pro-

[*a*] *Cath. Mistag. 5. typis Feron. Drouart. pag.* 241.

„ pice, & à eux & à nous, celui qui de „ ſa nature eſt très-porté à la clémence.

Les Théologiens Proteſtans après avoir très-ſérieuſement & très-inutilement déclamé contre cette ancienne pratique de toutes les Egliſes Chrétiennes, reprennent leur ton railleur. Les Meſſes pour les morts, diſent-ils, coutent bien cher aux vivans : c'eſt le feu du Purgatoire qui fait boüillir la marmite des Prêtres Catholiques, auſſi ont-ils grand ſoin de l'entretenir. La marmite de quelques Miniſtres Proteſtans ſeroit aſſez froide, s'ils ne recevoient pas le denier, après avoir donné leur prétenduë abſolution. Ce trait m'eſt échapé. Revenons & ſuppoſons pour un moment, que cette rétribution ſoit un abus, il n'en ſeroit pas moins vrai que l'Egliſe univerſelle de tous les ſiécles, de toutes les Nations, a toujours regardé le Sacrifice de la Meſſe comme un Sacrifice propitiatoire pour les vivans & pour les morts.

Et pour répondre ſérieuſement à cette froide raillerie, il faut ſçavoir que cet argent qu'on donne au Prêtre, n'eſt pas une rétribution pour le Sacrifice. Nous ſommes bien éloignés d'un ſentiment ſi abſurde. C'eſt une aumône, une charité que les Fidéles font pour l'entretien des

pauvres Curés, des petits Beneficiers, qui sans cela auroient bien de la peine à subsister. Saint Paul louë & approuve cette liberalité : *Celui qui sert à l'Autel doit vivre de l'Autel.* Les Fideles de l'ancienne Synagogue étoient du même sentiment. Judas Machabée fit faire une quête, & envoya douze mille drachmes à Jerusalem, afin d'y faire offrir un Sacrifice pour ceux qui étoient morts dans le combat. Les Prêtres Sacrificateurs eurent certainement leur part à cette liberalité.

Mais, disent nos politiques, les gens d'Eglise ne sont déja que trop riches. Jamais héritier d'un gros Beneficier ne s'est plaint que le defunt étoit trop riche ; & si on suppose qu'en effet les gens d'Eglise sont trop riches, il faut supposer en même tems qu'ils ont beaucoup de superflu. Mais peuvent-ils disposer de ce superflu autrement qu'en faveur des pauvres, des veuves, des orphelins, & autres causes pieuses. Non certainement : les Fondateurs & l'Eglise leur imposent sur cela les obligations les plus rigoureuses sous peine de damnation éternelle.

Mais ces sages réglemens sont quelquefois mal observés. J'en conviens, & j'ajoûte un seul petit mot : les riches du

ſiécle ne ſont-ils pas obligés de donner leur ſuperflu aux pauvres? *Faites des aumônes de votre ſuperflu*, dit le Sauveur. Le fait-on? Peut-être encore moins. Qu'on ceſſe donc d'attribuer à l'Egliſe les fautes des particuliers, & de crier éternellement contre ſes ſaintes pratiques, contre les pieuſes fondations que les Empereurs & autres Princes Chrétiens ont faites pour le repos de leurs ames : expreſſion qui ſe trouve preſque toujours dans les anciennes fondations.

C'eſt une vieille erreur de nos Peres, dit-on encore. Parlons plus juſte ; c'eſt une ſainte pratique, auſſi ancienne que la paix de l'Egliſe. Conſtantin-le-Grand inſtruit par les Evêques du troiſiéme & quatriéme ſiécle, voulut être enterré dans l'Egliſe qu'il avoit fait bâtir à l'honneur des douze Apôtres, dans la douce eſperance d'avoir part après ſa mort aux prieres que les Fideles viendroient faire dans cette Egliſe. (*a*) Ce premier Empereur Chrétien étoit-ce un Prince credule, ſuperſtitieux? N'avoit-il quitté les ſuperſtitions du Paganiſme, que pour embraſſer les ſuperſtitions du Papiſme ſur les peines paſſageres de l'autre vie & ſur

(*a*) *Euſeb. lib.* 4. *de vita Conſtant. c.* 60. *edit. Valeric. pag.* 56.

le culte des Saints? L'Empereur CHARLES VII. ce digne Successeur de Constantin-le-Grand par ses sentimens pour la Réligion, étoit-ce un Prince superstitieux? Vous l'avez connû, MONSEIGNEUR, il vous a aimé tendrement, vous avez recueilli ses derniers soupirs, vous avez été le témoin fidele de sa fermeté, de sa résignation à la volonté de Dieu, de sa consolation de mourir dans le sein de l'Eglise Catholique. Vous avez été touché de nos saintes cérémonies, des secours que nous donnons aux mourans & aux morts.

Rappellez-vous, MONSEIGNEUR, ces touchantes idées pour vous fortifier contre le respect humain; je ne dis pas contre les vuës d'interêt qui pourroient retenir un autre que vous dans le parti protestant. Je sçais que vous pensez trop noblement sur tout ce qui s'appelle interêt. Vous connoissez en Prince éclairé, en Prince Chrétien toute la force de ces paroles de Jesus-Christ: *Que sert à l'homme d'avoir gagné le monde entier, s'il vient à perdre son ame?*

QUATRIE'ME LETTRE.

MONSEIGNEUR,

Dieu soit éternellement loué ? VOTRE ALTESSE SERENISSIME vient de me dire qu'elle trouvoit notre doctrine très-conforme à celle que les premiers Fideles ont reçuë de Jesus-Christ & des Apôtres sur le Sacrifice de nos Autels, sur la perpétuité & l'indéfectibilité de l'Eglise, sur le Purgatoire, & sur quelques autres articles, que j'ai touchés par occasion dans les trois lettres, que j'ai eu l'honneur de lui addresser. Elle m'ordonne à présent d'entrer dans un plus grand détail, & de lui donner une instruction raisonnée sur tous les points qui compo-

ſent notre profeſſion de foi, ſelon le Concile de Trente ; profeſſion que doivent faire tous ceux qui veulent ſe réunir à la ſainte Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine. Quel heureux préſage !

Je ſuis perſuadé, MONSEIGNEUR, qu'on vous aura inſpiré beaucoup d'horreur pour cette profeſſion ; qu'on vous aura dit bien des choſes, auxquelles notre Egliſe n'a jamais penſé. C'eſt aſſez la coûtume de ceux qui ſe déclarent les ennemis de la Religion Catholique. Le moyen dont ils ſe ſervent ordinairement pour la rendre odieuſe, & qui ne leur a que trop réuſſi, c'eſt de défigurer ſa doctrine, & de lui prêter des ſentimens qu'elle n'a pas. C'eſt auſſi de quoi vous avez été convaincu en liſant l'Expoſition de la foi par Mr. de Meaux, & vous le ſerez encore plus en remontant à la ſource, & en liſant la profeſſion de notre foi ſelon le Concile de Trente, qui eſt l'abregé le plus autentique de notre croiance.

Cette profeſſion commence par le Symbole de Nicée : vous ſçavez, MONSEIGNEUR, l'origine de ce nom, & pourquoi on l'appelle Symbole de Nicée. C'eſt qu'après la converſion de Conſtantin-le-Grand, l'Egliſe jouiſſant d'une profonde

paix, Arius Prêtre ambitieux, inquiet, remuant, & d'un caractere fort reſſemblant à Luther, vint la troubler en débitant ſes blaſphêmes contre la divinité du Verbe, qu'il diſoit être inférieur au Pere, abuſant d'un paſſage de l'Evangile, où le Fils de Dieu dit formellement : *Le Pere eſt plus grand que moi.*

L'Ecriture mal entenduë a toujours été l'écueil des Novateurs, tant anciens que modernes, & ſi on ne s'en tient pas à une régle infaillible, au jugement de l'Egliſe univerſelle, les diſputes ſur le vrai ſens de l'Ecriture ne finiront jamais. Chaque Hérétique l'expliquera à ſa fantaiſie, & demeurera ferme dans ſon erreur. C'eſt ce qui arriva à cette occaſion. Le Pape S. Silveſtre ſe donna tous les mouvemens d'un bon Pere pour ramener Arius à ſon devoir. L'Empereur Conſtantin, ce Prince Religieux, ſeconda le zéle du ſaint Pontife. Mais l'orgueilleux Novateur étoit bien réſolu de n'écouter, & de ne reſpecter perſonne. Il me ſemble voir & entendre Luther réſiſtant en face au Légat du Pape, à toute Egliſe, à l'Empereur Charles-Quint, & aux Etats de l'Empire. Pour confondre cet Héréſiarque, je parle d'Arius, on aſſembla l'an 325. un Concile général à Nicée en Bithinie,

qui se tint en présence de l'Empereur Constantin. L'Hérésie d'Arius y fut solemnellement condamnée, & les Peres du Concile, qui étoient au nombre de 318. dresserent un formulaire de foi, un *Credo*, que nous appellons le Symbole de Nicée.

Que firent les Ariens se voiant condamnés par ce premier Concile général? Ils firent à la suite du tems, ce que font encore aujourd'hui les Sectateurs de Luther & de Calvin. D'abord ils se contenterent de chicanner les expressions du Concile. Devenus plus hardis, & même insolents, par l'appui de quelques Evêques de Cour, & de quelques Princesses Ariennes, ils crierent, ils s'éleverent hautement contre la foi de Nicée, sur-tout contre le mot de *Consubstantiel*, qui ne se trouve pas formellement dans l'Ecriture, & dont les Peres de Nicée s'étoient servis, pour couper court à tous les subterfuges, à toutes les chicannes, sur la nature du Verbe, que les Ariens disoient être inférieur, & d'une autre substance que le Pere : à peu près comme les Sectateurs de Luther ont crié & crient encore contre le Concile de Trente, contre le mot de *Transsubstantiation*. Je me reserve l'honneur de vous expliquer ce mot dans une autre

lettre sur le sixiéme article de notre profession de foi selon le saint Concile de Trente. Elle commence comme j'ai eu l'honneur de le dire à V. A. S. par le Symbole de Nicée, que je rapporterai ailleurs.

Vous ne sçauriez, MONSEIGNEUR, avoir aucune difficulté sur les articles contenus dans ce Symbole. Les Protestans mêmes respectent les décisions de ce premier Concile général. Mais pourquoi ne pas respecter également le Concile de Trente? N'étoit-il pas *Oecumenique*, c'est-à-dire général? N'étoit-il pas composé d'un très-grand nombre de Peres, de six Cardinaux, de trois Patriarches, de trente-deux Archevêques, de deux cens vingt-huit Evêques, les Légats du Pape y présidans selon la forme ordinaire des Conciles, sans parler d'un grand nombre des plus habiles Théologiens de l'Europe? N'avoit-on pas invité au Concile tous les autres Evêques, qui selon les saints Canons ont tous droit de suffrage? N'avoit-on pas offert aux Docteurs Protestans toutes les sûretés que l'Eglise accorde en pareil cas? Enfin tout ce que les Protestans opposent au Concile de Trente, les Ariens ne l'avoient-ils pas opposé au grand Concile de Nicée? Ces derniers se plaignoient qu'on n'avoit pas assez écouté

Arius ; qu'on n'avoit pas bien pris ſes ſentimens ; que le nombre de ſes ennemis avoit prévalu ; qu'il y avoit eu des cabales ; que l'Empereur prévenu contre ce ſaint Prêtre, avoit opprimé la liberté ; qu'on faiſoit une nouvelle profeſſion de foi ; qu'on y inſeroit des mots qui ne ſe trouvent pas dans les ſaintes Ecritures. Voilà le langage ordinaire des Hérétiques, tant anciens que modernes. Voilà ce que les Sectateurs de Luther & de Calvin débitent encore aujourd'hui contre la ſeconde partie de notre profeſſion de foi, ſelon le Concile de Trente, qui commence par ces mots : *Je crois, & embraſſe très-fermement les traditions Apoſtoliques & Eccléſiaſtiques, & les autres uſages & Conſtitutions de cette même Egliſe, c'eſt-à-dire, de la ſainte Egliſe Catholique & Apoſtolique.*

Vous ſçavez, MONSEIGNEUR, que ce mot de *Tradition* a ouvert un beau champ aux Novateurs pour décrier notre Doctrine ; mais pour la combattre avec quelque apparence de verité, ils ont confondu la veritable tradition avec quelques hiſtoriettes, quelques pratiques populaires, que l'Egliſe n'a jamais reçuës, ou qu'elle reprouve nettement.

Il n'y a donc qu'à ſçavoir ce que nous entendons par une tradition Apoſtolique, &

& tout le monde Chrétien conviendra qu'il faut la recevoir fermement, puisque la tradition Apoſtolique, prenant ce mot à la rigueur, n'eſt autre choſe que la parole de Dieu non écrite, émanée des Apôtres, & parvenuë juſqu'à nous par la ſuite continuelle des Paſteurs légitimes ſucceſſeurs des Apôtres, & par la pratique generale des Fideles d'âge en âge. Après cette définition, je dis, MONSEIGNEUR, que tout le monde Chrétien avoüera, qu'il faut recevoir fermement une telle tradition. Le St. Eſprit n'a pas moins parlé par la bouche, que par la plume des Apôtres; & avant que ces ſaints Miniſtres de l'Evangile euſſent mis par écrit ce que nous appellons *le Nouveau Teſtament*, la régle de foi des premiers Chrétiens étoit la parole non écrite. C'eſt pourquoi *mes freres*, diſoit St. Paul, *demeurez fermes & conſervez les traditions que vous avez appriſes, ou par mes paroles, ou par mes lettres.* (*a*) Le paſſage n'eſt-il pas déciſif? N'y trouve-t'on pas formellement la doctrine orale, la parole non écrite, en un mot la tradition Apoſtolique? *demeurez fermes, & conſervez*

(*a*) *Theſſ. cap. 2. v. 15. & Joan. Epiſt. 2. v. 12. S. Paulus 11. ad Timot. v. 13. & cap. v. 2.*

les traditions que vous avez appriſes, ou par mes paroles, ou par mes lettres.

Mais cette doctrine orale, cette parole non écrite, eſt-elle parvenuë juſqu'à nous ſans être alterée? C'eſt de quoi on ne ſçauroit douter. Puiſque l'Apôtre exhorte les Fideles de ſon tems à conſerver la parole non écrite, il vouloit certainement la faire paſſer aux Fideles des ſiécles à venir. Et par quel canal? En trouvez-vous un autre que la ſuite non interrompuë des Paſteurs légitimes, & la pratique générale des Fideles d'âge en âge, de pere en fils? Si les Proteſtans vouloient encore chicaner ſur la pureté de la parole non écrite, je leur demanderois comment la parole écrite, les Livres ſaints de l'Ancien Teſtament ſont parvenus juſqu'à nous dans toute leur pureté? D'où ſçavent-ils que les Juifs, que les anciens Héretiques, que des copiſtes ignorans ou malicieux n'ont point alteré le texte? Qu'on ſe tourne de tous côtés, on ne trouvera aucun autre moyen de s'aſſurer de l'autenticité des Livres ſaints, que l'autorité infaillible de l'Egliſe. C'eſt à l'Egliſe que le ſaint Eſprit a confié ſa parole, & comme elle a conſervé le dépôt de la parole écrite, ainſi a-t'elle auſſi conſervé le dépôt de la parole non écrite, par

la ſuite continuelle des Paſteurs légitimes, des Evêques, que le ſaint Eſprit a établis pour gouverner l'Egliſe de Dieu.

Un trait de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de ces derniers tems vous rendra cette verité plus ſenſible. Dans la confuſion, où Luther avoit mis tout le Palatinat par ſa prétenduë liberté Evangelique, les Anabaptiſtes firent bande à part. Pour les ramener à l'union, le Prince ordonna le fameux colloque de Frankendal. La diſpute rouloit principalement ſur le Baptême des Enfans; & comme les Proteſtans ne trouvoient aucun paſſage de l'Ecriture, il fut formellement ordonné de baptiſer les enfans, avant qu'ils fuſſent en état de croire, les Anabaptiſtes tenoient toujours ferme ſur ce paſſage : *Qui crediderit & baptizatus fuerit.*

Les Proteſtans furent enfin obligés d'appeller à leur ſecours la croyance & la pratique génerale de l'ancienne Egliſe, c'eſt-à-dire, la Tradition Apoſtolique, la parole de Dieu non écrite, conſervée & tranſmiſe de pere en fils, d'âge en âge, par la ſucceſſion non interrompuë des Paſteurs légitimes; & cela ſur un dogme, ſur une verité de foi, qui eſt le Baptême des enfans.

Vous voyez, MONSEIGNEUR, par ce

raisonnement de vos Théologiens, que c'est très-souvent une necessité de recourir à la Tradition, soit pour les verités de foi, soit pour les mœurs & la discipline; & vous vous souviendrez que l'autre jour S. A. S. E. vous pressoit vivement sur cet article, en demandant pourquoi les Protestans sanctifioient le Dimanche au lieu du Sabbat : pourquoi ils celebroient la Pâque, non pas au quatorziéme de la Lune, comme a fait Jesus-Christ, mais le Dimanche d'après? Y a-t'il un seul passage dans toute l'Ecriture, vous disoit ce Prince, où il soit ordonné de sanctifier le Dimanche en place du Sabbat? De célebrer la Pâque après le quatorziéme de la Lune de Mars? Cette pratique n'est-elle pas uniquement fondée sur la tradition, sur les réglemens du Pape Victor, & du Concile de Nicée?

Voici une autre question encore plus embarrassante pour Messieurs vos Ministres. Ils avouent que le saint Concile de Nicée a aussi fait des réglemens sur le jeûne de Carême, qui doit préceder la Pâque; & pourquoi ne veulent-ils pas se soumettre également à des observances si salutaires? On peut aisément deviner la cause d'une pareille contradiction, & pourquoi Luther s'est declaré si ouvertement

contre le jeûne & la mortification Chrétienne. Cet homme là n'aimoit certainement pas le jeûne & l'abſtinence. Le vin, la bonne chere, pour ne pas dire la débauche, faiſoient ſes délices. Tout le monde le ſçait par l'hiſtoire de ſa vie & par ſes écrits : Mais on ne ſçauroit comprendre comment des gens d'eſprit & reglés dans leurs mœurs, écoutent plûtôt les Déclamations d'un débauché, que la voix de l'Egliſe univerſelle, qui eſt, comme je l'ai démontré, la dépoſitaire de la parole non écrite, & de la tradition Apoſtolique.

J'entre volontiers dans cette matiere du jeûne pour donner à V. A. S. un autre exemple de la Tradition Apoſtolique, ſur un point qui touche les mœurs & la diſcipline, après lui en avoir donné un qui touche le Dogme, le Baptême des enfans. Je dis donc que le jeûne du Carême eſt d'Inſtitution Apoſtolique, & je le prouve évidemment par la pratique des premiers Fideles, jointe à la célebre maxime de St. Auguſtin. (*a*) „ Lorſ-„ qu'on voit, dit ce Pere ; un uſage univer-„ ſellement & conſtamment obſervé par „ toute l'Egliſe, & qu'on n'en trouve pas

(*a*) *S. Aug. lib. 4. de Bapt. contra Donat. ch. 24. tom. 7. & Troben. pag. 433.*

„ l'Institution dans aucun Concile, on est
„ très-parfaitement fondé à croire, que cet
„ usage a été établi par l'autorité Apostoli-
„ lique. Car pourquoi les premiers Fideles, ces tendres Vierges, ces femmes si délicates, ces Juifs, ces Grecs, ces Romains si sensuels avant leur conversion au Christianisme, auroient-ils constamment observé des pratiques si gênantes de mortification, d'abstinence, si les Apôtres leurs premiers maîtres n'en avoient pas été les Autheurs? Cette remarque paroîtra très-importante à un esprit aussi solide que le vôtre, & vous m'avouerez, MONSEIGNEUR, que la célebre maxime de St. Augustin, que je viens de rapporter, est très-judicieuse & sans replique. Or qui peut nier que l'on n'ait universellement & constamment observé le jeûne du Carême dans les premiers siécles de l'Eglise, sans en trouver l'Institution dans aucun Concile?

Je sçais que quelques Theologiens Protestans rapportent l'Institution du Carême au Concile de Nicée. Ce seroit déjà un grand avantage pour les Catholiques, que de voir cette sainte pratique établie par ce premier Concile géneral respecté par les Protestans; & j'aurois droit de demander pourquoi ils ne veulent pas s'y

soumettre? Les réglemens d'un Concile général n'ont-ils pas force de loi?

Ce n'eſt pas de quoi il s'agit maintenant; le jeûne du Careme eſt beaucoup plus ancien. Les premiers Peres de l'Egliſe, & qui ont écrit long-tems avant le Concile de Nicée, parlent formellement de cette ſainte Pratique. St. Ignace le martir, Tertulien, Origene, les autres ſaints Docteurs qui ont ſuivi de ſiécle en ſiécle, & qui ont écrit après ce Concile, St. Jerôme, St. Leon, St. Auguſtin, St. Ambroiſe nous aſſûrent que le jeûne de Carême eſt d'Inſtitution Apoſtolique; que c'eſt un Commandement qui oblige ſous peine de péché.

Mais, diſent les ennemis de l'abſtinence, n'eſt-ce pas une choſe fort indifférente de faire gras ou maigre? Dieu, ce Maître infiniment bon, peut-il prendre plaiſir à voir ſouffrir ſa pauvre Créature? Cette mortification peut-elle contribuer à notre ſalut? Eſt-ce par-là que nous devons mériter le Ciel? Je repondrai à cette derniere objection, lorſque j'aurai l'honneur d'expliquer à VOTRE ALTESSE SERENISSIME en quel ſens nous croions les bonnes œuvres néceſſaires au ſalut. Je répons maintenant à la premiere objection: *Dieu ce Maître infiniment bon prend-*

il plaisir à voir souffrir sa pauvre Créature?

C'est là, MONSEIGNEUR, le langage d'un Déiste, qui dans le fond se moque de l'Ecriture, qui regarde la Religion comme l'ouvrage d'une politique purement humaine, qui ne met aucune différence entre Moyse & Mahomet. Mais dans la bouche d'un Philosophe Chrétien, qui reçoit l'Ecriture comme la parole de Dieu, cette objection est un horrible blasphême, puis que personne n'oseroit dire sans blasphême, que le jeûne de Moyse, d'Elie, de Daniel, de Judith, d'Esther, de Josaphat, de St. Jean-Baptiste, des Apôtres, & de Jesus-Christ même, ait été une pratique inutile, & tout-à-fait indifférente aux yeux de Dieu.

Les Protestans pressés par ces passages & par ces exemples de l'Ecriture, observent encore des jours de jeûne, de priere & de penitence; mais ils ne veulent pas qu'on mette quelque différence entre le gras & le maigre. Ils nous disent, que c'est un abus, une superstition; que cette abstinence ne sçauroit plaire à Dieu. Etrange contradiction! Forcés par les paroles & par les exemples de l'Ecriture, ils avoüent que le jeûne en général est une bonne œuvre, agréable à Dieu, propre à appaiser sa colere dans les tems de

calamité. C'eſt à tout le moins ce qu'ils prêchent eux-mêmes, lorſque les Princes leur ordonnent d'annoncer au Peuple des jours de priere, de jeûne, de pénitence : & ils ne veulent pas convenir avec nous, que la mortification ſur la qualité des alimens, peut auſſi être une bonne œuvre agréable à Dieu, propre à détourner les châtimens dûs à nos pechés, quoique les exemples de l'Ecriture ſoient auſſi formels ſur cet article, que ſur le jeûne en général. Nous ſçavons que le Prophête Daniel s'abſtenoit de viande & de vin; que le ſaint Vieillard Eleazare a mieux aimé ſouffrir les plus affreux tourmens, que de manger de la chair deffenduë par la Loi; que St. Jean-Baptiſte ne ſe nourriſſoit que de miel ſauvage & de ſauterelles. Luther croit que c'étoient des écreviſſes de mer : ſenſuelle interpretation!

Nous ſçavons encore par l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, que St. Pierre ne vivoit que de légumes. St. Matthieu ne mangeoit point de viande. St. Jacques ne goûtoit ni vin ni viande. Les premiers Chrétiens d'Alexandrie, ſelon le témoignage de St. Jerôme & de St. Epiphane, s'abſtenoient auſſi de chair & de vin. Nombre de Saints des ſiécles ſuivans ont imité

ces exemples d'auſterité. Les paroles de St. Bernard, pour lequel Luther a toujours conſervé une eſpéce de véneration, ſont touchantes & inſtructives en même tems : (*a*) " Je fais quelquefois abſti-
„ nence, mais c'eſt en ſatisfaction de mes
„ pechés, & non par aucune ſuperſti-
„ tion. Peut-on blâmer St. Paul, lorſ-
„ qu'il châtie ſon corps, & qu'il le ré-
„ duit en ſervitude ? Je m'abſtiens de
„ vin, parce que le vin provoque la lu-
„ xure ; ou je n'en prens que fort peu,
„ ſuivant le conſeil de St. Paul, quand
„ je ſuis infirme. Je m'abſtiens de man-
„ ger de la chair, de peur que les chairs
„ nourriſſant trop la chair n'en nouriſ-
„ ſent auſſi les vices. Je ne prens même
„ qu'une portion meſurée de pain, de
„ peur qu'ayant l'eſtomach chargé, je
„ n'en ſois moins diſpoſé à prier.

Vous voiez, MONSEIGNEUR, par ces exemples, que le jeûne, que l'abſtinence eſt une bonne œuvre pratiquée par les plus grands Saints de l'ancien & du nouveau Teſtament. Aerius ce vieil Hérétique, cet ennemi déclaré du jeûne, & dont Luther n'a été que l'écho, en convient. Mais tous les deux ſoutiennent que c'eſt une choſe arbitraire ; que l'E-

(*a*) *S. Bern. Serm. 6.*

gliſe n'en ſçauroit faire un commandement ; qu'il ne faut pas gêner les conſciences.

Il s'agit donc uniquement de ſçavoir, ſi Jeſus-Chriſt a donné aux Apôtres & à leurs ſucceſſeurs, le pouvoir de faire des commandemens en ſon nom ; & ſi les Fideles ſont obligés de s'y ſoûmettre ? En peut-on douter, puiſque Jeſus-Chriſt nous ordonne ſi poſitivement d'écouter l'Egliſe ? Qui oſeroit ſoutenir que la primitive Egliſe, ſous le Gouvernement des Apôtres, s'eſt arrogé un droit, qu'elle n'avoit pas reçû de ſon Divin Fondateur? Cet étrange Paradoxe revolteroit tout le monde Chrétien. Or n'eſt-ce pas un fait indubitable, que la primitive Egliſe pour ne point ſcandaliſer les Juifs, a fait un commandement exprès aux premiers Fideles de s'abſtenir du ſang & des chairs ſuffoquées. Le texte eſt formel : *Il a ſemblé bon au St. Eſprit & à nous, de ne vous point impoſer d'autres charges que celles-ci, &c.* (*a*) Ne s'enſuit-il pas évidemment de ce paſſage, que l'Egliſe peut impoſer des charges à ſes enfans ; qu'elle peut faire des reglemens ſur l'abſtinence? Reglemens, que l'Egliſe toujours gouvernée par le St. Eſprit, peut néanmoins

(*a*) *Act. XV.* 28.

quelquefois changer, selon les circonstances, comme en effet ce reglement sur le sang & les chairs suffoquées a été aboli à la suite du tems.

Je me souviens à cette occasion, qu'étant à table avec un Protestant de mes amis, homme d'esprit, très-versé dans l'Ecriture, & voyant qu'il en vouloit à une bonne grive, je l'avertis avec une espéce d'émotion : ah ! Monsieur, gardez-vous bien d'en manger. Pourquoi cela, me dit-il avec surprise ? Parce que cette grive a été prise & suffoquée au lacet, répondis-je ; or vous sçavez que l'Ecriture commande expressément de s'abstenir des chairs suffoquées. Dites-moi donc qui vous a dispensé d'un reglement dicté par le St. Esprit, annoncé par les Apôtres, clairement exprimé dans les saintes Ecritures ? Vous ne vous tirerez jamais d'affaire à moins de reconnoître avec nous l'autorité infaillible de l'Eglise sur ces points de discipline.

J'ose dire, MONSEIGNEUR, que mon ami se trouvoit embarrassé, lorsqu'un autre convive, un de ces hommes qui ont toujours le mot pour rire, termina la dispute en me disant : eh ! mon Pere, ne sçavez-vous pas qu'il y a avec le Ciel, des accommodemens quand il

s'agit d'une belle grive ? Sans ce trait de badinage, qui mit les rieurs de son côté, j'aurois toujours insisté pourquoi mon Protestant se croioit déchargé d'un commandement Apostolique exprimé clairement dans la sainte Ecriture, & j'aurois tourné la chose en tant de façons, qu'il auroit enfin été convaincu intérieurement, que sur ces points de discipline il faut nécessairement s'en tenir à l'autorité, & au pouvoir que Jesus-Christ a donné aux Apôtres, & à leurs légitimes successeurs.

C'est en vertu de ce pouvoir, que les Apôtres ont encore institué deux jours d'abstinence chaque semaine. Il est ordonné, dit St. Epiphane, par un Réglement Apostolique de jeûner deux fois par semaine. Les jours ne sont pas absolument déterminés. Les Latins ont choisi le Vendredi & le Samedi, les Grecs le Mercredi & le Vendredi : & St. Jerôme dit fort judicieusement, que chaque Nation Chrétienne peut en cela suivre sa discipline.

Si la dispute dont je parlois à ce moment avoit continué, & que mon ami Protestant eut allegué le fameux passage de l'Evangile : *Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme* : (*a*)

(*a*) *S. Matth.* 11. v. 11.

je lui aurois répondu en deux mots : comment eſt-ce donc que la pomme a ſouillé Adam & tout le genre humain ? N'eſt-elle point entrée par la bouche ? Oüi, me direz-vous, mais Dieu avoit deffendu à Adam de gouter de ce fruit : c'eſt la deſobéïſſance qui a fait ſon peché & notre malheur. Fort bien, Monſieur, mais c'eſt juſtement ce que je vous réponds avec tous les Catholiques : la chair eſt une Créature de Dieu, bonne en elle-même. Il eſt ſeulement deffendu d'en manger certains jours. Donc ceux qui violent ce commandement, commettent un péché par leur deſobéïſſance, & l'application que font les Proteſtans de ce paſſage de St. Mathieu : *ce qui entre par la bouche ne ſouille pas*, eſt tout-à-fait ridicule.

Mais l'application que font les mêmes Proteſtans d'un autre paſſage tiré de St. Paul eſt injuſte & ſcandaleuſe. Ils oſent reprocher à l'Egliſe Catholique, que ſa Doctrine ſur l'abſtinence eſt une Doctrine *diabolique*. Voici leur raiſonnement. L'Egliſe Catholique interdit l'uſage de certains alimens : donc ſa Doctrine ſur ce point eſt une Doctrine diabolique, parce que l'Apôtre nous a prédit, " que „ dans les tems à venir quelques-uns

„ abandonneroient la foi en ſuivant des
„ eſprits d'erreur & des Doctrines dia-
„ boliques enſeignées par des impoſteurs
„ pleins d'hipocriſie, dont la conſcien-
„ ce eſt noircie de crimes, qui interdi-
„ ſent le mariage & l'uſage des viandes
„ que Dieu a créées pour être reçuës
„ avec action de graces par les Fideles,
„ & par ceux qui ont reçu la connoiſ-
„ ſance de la verité ; car tout ce que
„ Dieu a créé eſt bon, & on ne doit
„ rien rejetter de ce qui ſe mange avec
„ action de graces, par ce qu'il eſt ſan-
„ ctifié par la parole de Dieu & par la
„ priere. (*a*)

J'ai rapporté le texte entier, afin de faire remarquer à V. A. S. que l'Apôtre parle indubitablement de certains Hérétiques, qui débiteroient avec le tems, que la chair, que le vin, que le mariage ſont des choſes mauvaiſes de leur nature, & qu'il faut abſolument s'en abſtenir, ſans aucune reſtriction. Tels furent les *Marcionites*, les *Manichéens*. Ils condamnoient & interdiſoient abſolument le mariage ; ils prétendoient que le vin & la chair étoient de leur nature quelque choſe de mauvais, dont on ne pouvoit uſer ſans péché. Ces mêmes Manichéens ſe formoient l'idée

(*a*) *Tim.* 4.

de deux principes, l'un bon & l'autre mauvais. Ils attribuoient à ce dernier la création du vin, de la chair, & l'institution du mariage.

Voilà ce que l'Apôtre appelle une doctrine diabolique. Mais vouloir, comme font vos Théologiens, appliquer ce passage de S. Paul à la Doctrine de notre Eglise, parce qu'elle ordonne de s'abstenir de la viande en certains tems, c'est une impiété. Le libertin pourroit faire le même reproche à Moyse & aux Apôtres, en raisonnant comme raisonnent vos Théologiens. Moyse ce premier Législateur a interdit aux Juifs l'usage de beaucoup d'animaux, & sur-tout l'usage de la chair de porc, dont Moyse a fait une injure au Créateur de ces animaux, comme s'il avoit créé une mauvaise chose : donc la doctrine de Moyse est une doctrine diabolique. Les Apôtres dans leur assemblée de Jerusalem ont interdit aux premiers Fidèles l'usage du sang & de la chair suffoquée : donc la doctrine des Apôtres est une doctrine diabolique.

Vous voiez, MONSEIGNEUR, dans quel abîme on se précipite, lorsqu'on veut interpreter & appliquer les passages de l'Ecriture selon sa fantaisie, son caprice, & sa passion. Je toucherai ce point à fond dans

dans une autre lettre. Il me reſte encore un mot à dire ſur le jeûne des Quatre-Tems & des Vigiles. Je dis que le jeûne des Quatre-Tems eſt ſelon la régle de S. Auguſtin, d'inſtitution Apoſtolique, puiſque nous ſçavons par le témoignage des plus anciens Peres, que cet uſage eſt de l'antiquité la plus reculée. Les Apôtres mêmes, les premiers Fideles nous en ont donné l'exemple, lorſqu'il étoit queſtion de choiſir les miniſtres de l'Evángile. „ Pendant qu'ils ſacrifioient au Seigneur, „ & qu'ils jeûnoient, le ſaint Eſprit leur „ dit : ſéparez-moi Saul & Barnabé pour „ l'œuvre à laquelle je les ai appellés, & „ après qu'ils eurent jeûné & prié, ils „ leur impoſerent les mains. (*a*) C'eſt ce que l'Egliſe Catholique obſerve encore aux Quatre-tems deſtinés pour l'ordination des Prêtres. Elle demande à Dieu par ces prieres, par ce jeûne général, de dignes Miniſtres de l'Autel. Que l'Allemagne ſeroit heureuſe, ſi Luther avoit été de ce nombre ; s'il n'avoit pas violé ſes vœux & la ſainteté de ſon état, par un double ſacrilége, en débauchant une Vierge conſacrée à Dieu !

Tout ce que je viens de dire ſur le jeûne du Carême & des Quatre-Tems, ſur

(*a*) 13. *Act.*

l'abſtinence du Vendredi & du Samedi, étoit pour donner à V. A. S. une idée juſte & un exemple de ce que nous appellons une tradition Apoſtolique ſur un point de diſcipline ; & j'eſpére, MONSEIGNEUR, que vous ſerez pleinement ſatisfait. Vous me demanderez peut-être encore ſi les Vigiles ſont auſſi de la premiere antiquité ? J'ai l'honneur de vous répondre ; que les Vigiles, par exemple le jeûne, que nous obſervons la veille de S. Pierre & de S. Paul, de S. Laurent, dont nous célébrons demain la Fête, n'eſt pas d'inſtitution Apoſtolique. La choſe parle d'elle-même. C'eſt neanmoins une très-ancienne pratique inſtituée par l'Egliſe, ſelon le pouvoir légiſlatif qu'elle a reçu de Jeſus-Chriſt. Ce jeûne eſt un point de tradition *Eccléſiaſtique*, ſur lequel, comme ſur tous les autres, il faut obéir à l'Egliſe : *Regardez*, dit le Sauveur, *comme un Payen & comme un Publicain celui qui n'écoute pas l'Egliſe.*

Ce dernier exemple des Vigiles ſert auſſi à expliquer la différence qu'il y a entre la tradition *Apoſtolique* & la tradition *Eccleſiaſtique*. Le jeûne de Carême eſt de tradition Apoſtolique, parce que cette ſainte pratique nous a été tranſmiſe par les Apôtres. Le jeûne de certaines

vigiles est de tradition Ecclésiastique, parce que cette pratique ne remonte pas si haut, & qu'elle a été introduite par les successeurs des Apôtres. Après tous ces éclaircissemens, V. A. S. m'avouëra sans peine, que notre doctrine sur la *Tradition* est très-conforme à l'Ecriture, au bon sens; & que tout Chrétien doit dire avec nous : *Je reçois & embrasse très-fermement toutes les Traditions Apostoliques & Ecclesiastiques, & toutes les observances & constitutions de l'Eglise Romaine.*

C'est par cet article, comme j'ai eû l'honneur de le dire à V. A. S., que commence notre profession de foi selon le saint Concile de Trente : profession que la plûpart des Protestans n'ont jamais luë, & qu'ils décrient néanmoins comme l'écrit le plus violent & le plus dénaturé. En effet, s'ils l'avoient luë, oseroient-ils avancer que ceux qui se réünissent aux Catholiques, doivent en vertu de cette profession, haïr & maudire ceux auxquels nous devons le respect le plus tendre & le plus parfait; pere, mere, freres, sœurs & le Prince même? A Dieu ne plaise! Nous condamnons l'erreur, & respectons les Personnes.

J'ai eu l'occasion de montrer notre profession à quelques Seigneurs Prote-

ſtans, qui furent extrémement ſurpris de n'y rien trouver de tout ce qu'on leur avoit dit. Ils m'avoüerent même ingenuëment, que leur profeſſion de foi étoit conçuë dans des termes pour le moins auſſi forts, contre tout ce qu'elle appelle erreur, héréſie, ſuperſtitions Papiſtiques, &c. La comparaiſon eſt aiſée à faire, & la ſimple lecture de notre profeſſion que je mets ici tout au long, deſabuſera les Proteſtans de bonne foi.

Profeſſion de Foi ſelon le Concile de Trente.

„ JE N. crois d'une ferme foi & con-
„ feſſe en général & en particulier,
„ tout ce qui eſt contenu dans le Sym-
„ bole de la foi, dont la ſainte Egliſe
„ Romaine ſe ſert comme il s'enſuit.

„ Je crois en un ſeul Dieu le Pere tout-
„ puiſſant, Créateur du Ciel & de la
„ Terre, de toutes les choſes viſibles
„ & inviſibles.

„ Et en un ſeul Seigneur Jeſus-Chriſt,
„ Fils unique de Dieu, né du Pere
„ avant tous les ſiécles : Dieu de Dieu :
„ Lumiere de Lumiere : vrai Dieu du
„ vrai Dieu : qui a été engendré & non

„ fait : qui eſt conſubſtantiel au Pere ,
„ & par qui toutes choſes ont été fai-
„ tes.

„ Qui eſt deſcendu du Ciel pour nous
„ qui ſommes hommes , & pour notre
„ ſalut , & qui a pris Chair de la Vier-
„ ge Marie , par l'opération du ſaint
„ Eſprit. Il a été fait Homme, il a auſſi
„ été crucifié pour nous ſous Ponce Pi-
„ late , il a ſouffert , & il a été enſeve-
„ li , & il eſt reſſuſcité le troiſiéme jour
„ ſelon les Ecritures, & il eſt monté au
„ Ciel : il eſt aſſis à la droite du Pere ,
„ & il viendra une ſeconde fois dans ſa
„ gloire pour juger les vivans & les
„ morts. Son regne n'aura point de
„ fin.

„ Je crois auſſi au ſaint Eſprit le Sei-
„ gneur qui donne la vie , qui procéde
„ du Pere & du Fils , qui eſt adoré &
„ glorifié conjointement avec le Pere &
„ le Fils , & qui a parlé par les Pro-
„ phetes.

„ Je crois une ſainte Egliſe Catholi-
„ que & Apoſtolique. Je confeſſe un
„ Baptême pour la remiſſion des pé-
„ chés ; & j'attens la reſurrection des
„ morts, & la vie du ſiécle futur. Ainſi
„ ſoit-il.

„ Je crois & j'embraſſe très-ferme-

„ ment les Traditions Apoſtoliques (*a*)
„ & Eccleſiaſtiques, & toutes les au-
„ tres obſervances & Conſtitutions de
„ la même Egliſe.

„ Je reçois auſſi la ſainte Ecriture,
„ ſelon le ſens que tient & a tenu la
„ ſainte Mere Egliſe, à qui il appartient
„ de juger du vrai ſens & de l'interpre-
„ tation des Ecritures ſaintes, & je ne
„ la recevrai ni ne l'interpreterai jamais,
„ que ſelon le ſentiment unanime des
„ Peres.

„ Je confeſſe auſſi qu'il y a véritable-
„ ment & proprement ſept Sacremens (*b*)
„ inſtitués par Jeſus-Chriſt notre Sei-
„ gneur, pour le ſalut du genre humain,
„ quoique tous ne ſoient pas néceſſaires
„ à chacun : ſçavoir le Baptême, la Con-
„ firmation, (*c*) l'Euchariſtie, la Péni-

(*a*) Conſervez les Traditions que vous avez appriſes ou par mes paroles ou par mes lettres. 2. *Theſſ. II.* 14.

Regardez comme un Payen & comme un Publicain, celui qui n'écoutera pas l'Egliſe. *Matth. XVIII.*

Les Théologiens de Geneve ont fait la même application de ce dernier paſſage contre la proteſtation des Arminiens.

(*b*) *Calv. Inſtit.* 4. *c.* 19. *p.* 1. L'opinion des ſept Sacremens a été toujours, &c. & §. 4. & 17. *Item in Ep. Jac.*

(*c*) Ils leur impoſoient les mains & ils recevoient le ſaint Eſprit. *Act. VIII.* 17.

„ tence, (*a*) l'Extrême-Onction, (*b*)
„ l'Ordre, (*c*) le Mariage : (*d*) & qu'ils
„ conferent la grace, & que dans ce nom-
„ bre le Baptême, la Confirmation &
„ l'Ordre ne peuvent être réiterés sans
„ sacrilege. Je reçois aussi & j'admets les
„ usages reçus & approuvés de l'Eglise
„ Catholique dans l'administration de tous
„ les Sacremens susdits.

„ J'embrasse & je reçois tout ce qui a
„ été défini & déclaré dans le saint Con-
„ cile de Trente touchant le péché Ori-
„ ginel & la justification.

„ Je confesse pareillement que dans la
„ Messe, on offre à Dieu un Sacrifice
„ veritable (*e*) proprement dit, & pro-

(*a*) Les péchés seront remis à ceux auxquels vous les remettrez. *Matth.* XVIII. Confessant & déclarant toute leur vie. *Act.* 19.

Confessez-vous les uns aux autres vos pechés. *Jac. V.* 16.

(*b*) Si quelqu'un est malade, qu'il fasse venir les Prêtres de l'Eglise, & qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur. *Ibidem.*

(*c*) Ne negligez pas la grace qui est en vous, & qui vous a été conferée par l'imposition des mains des Prêtres. 1. *Tim. IV.*

(*d*) Ce Sacrement est grand, je dis en Jesus-Christ & en l'Eglise. *Ephes. V.*

(*e*) Faites ceci en memoire de moi, & toutes les fois que vous le ferez, vous annoncerez la mort de notre Seigneur. 1. *Cor. XI. Calv. L.* 4. *Instit. c.* 18. *p.* 7. *& in Harman.*

„ pitiatoire pour les vivans & pour les
„ morts, & que le très-saint Sacrement
„ de l'Eucharistie contient veritable-
„ ment, réellement & substantiellement
„ le corps & le sang avec l'ame & la Di-
„ vinité de notre Seigneur Jesus-Christ,
„ (*a*) & qu'il s'y fait un changement de
„ toute la substance du pain en son corps,
„ & de toute la substance du vin en son
„ sang : lequel changement est appellé
„ *Transubstantiation* par l'Eglise Catholi-
„ que. Je confesse aussi que sous l'une ou
„ l'autre des deux espéces on reçoit Je-
„ sus Christ tout entier (*b*) & le verita-
„ ble Sacrement.

„ Je tiens constamment qu'il y a un
„ Purgatoire : (*c*) & que les ames qui y
„ sont détenuës, sont aidées par les suf-
„ frages des Fideles.

(*a*) Ceci est mon Corps. *Math.* 26. *Marc.* 14. Le Pain que je donnerai est ma Chair. *Joann.* 6. Ma Chair est véritablement viande, & mon Sang est véritablement breuvage. *Ibid.* & 1. *Cor.* XI. Et Luther en plusieurs endroits.

(*b*) Celui qui mangera ou boira le Calice 1. *Cor.* XII. *Confess. Wirtemb. art. de Euchariſt.* & *Apolog. Confess. Aug. art.* 1. *de Euchariſt. Luther de Captivit. Babylon.* & *Epiſt. ad Bohem. Melanchton loc. comm. edit.* 2.

(*c*) Il sera sauvé comme par le feu. 1. *Cor.* III. Selon Calvin c'étoit la croyance des treize siécles qui l'ont précedé.

„ Et pareillement, que les Saints qui
„ regnent avec Jesus Christ, doivent être
„ honorés, & invoqués; qu'ils offrent à
„ Dieu leurs prieres pour nous, (*a*) &
„ que leurs Reliques doivent être hono-
„ rées. (*b*)

„ J'assûre très-fermement, que les Ima-
„ ges de Jesus-Christ, & de la Mere de
„ Dieu, toujours Vierge, & celles des
„ autres Saints, doivent être regardées
„ & retenuës, & qu'on doit leur rendre
„ l'honneur & la vénération qui leur sont
„ duës.

„ J'assûre aussi que Jesus-Christ a lais-
„ sé dans son Eglise la puissance des In-
„ dulgences, & que leur usage est salu-
„ taire au Peuple Chrétien. (*c*)

„ Je reconnois que la sainte Eglise Ca-
„ tholique, Apostolique & Romaine, est
„ la Mere & la Maîtresse de toutes les
„ Eglises, & je promets & jure une ve-

(*a*) Les Anges se rejoüiront de la pénitence d'un pécheur. *Luc.* 16. Ils la connoissent donc.

(*b*) Les linges qui avoient touché saint Paul gueriſſoient les malades. *Act. XIX.* 12.

(*c*) Si j'use d'Indulgence, dit saint Paul, j'en use à cause de vous au nom & en la personne de Jesus-Christ. 2. *Cor.* II. 10.

Je te donnerai les Clefs des Cieux : tout ce que tu auras lié en Terre, sera lié au Ciel, & tout ce que tu auras délié en Terre sera délié au Ciel. *Matth.* XVI.

„ ritable obéiſſance au Pontife Romain,
„ qui eſt Succeſſeur de ſaint Pierre, Prin-
„ ce des Apôtres, (*a*) & le Vicaire de
„ Jeſus-Chriſt.

„ Je reçois de plus ſans aucun doute,
„ & je confeſſe toutes les autres choſes
„ qui ont été enſeignées, définies & dé-
„ clarées par les ſaints Canons & les Con-
„ ciles Oecumeniques, & ſur-tout par
„ le ſaint Concile de Trente.

„ Et en même tems tout ce qui eſt con-
„ traire & les héréſies qui ont été con-
„ damnées, rejettées & anathematiſées
„ par l'Egliſe, je les condamne pareille-
„ ment, je les rejette, & les anathema-
„ tiſe. (*b*)

„ Je promets, je fais vœu & je jure
„ de tenir & de confeſſer très-conſtan-
„ ment avec la grace de Dieu, juſqu'au
„ dernier ſoupir de ma vie, dans ſon en-
„ tier, & toute ſa pureté, cette Foi vé-
„ ritable & Catholique, hors de laquelle
„ perſonne ne peut être ſauvé, que je

[*a*] Les noms des Apôtres ſont ceux-ci : le premier eſt Simon appellé Pierre *Math.* X. Et moi je te dis que tu es Pierre & que ſur cette Pierre je bâtirai mon Egliſe, *Math.* XVI. *Act.* XV. *Calu. L.* 4. *Inſt. p.* 556.

[*b*] Mot grec, dont preſque tous les anciens Conciles ſe ſont ſervis en pareille occaſion, & qui ſignifie *je déteſte.*

„ confeſſe préſentement de mon plein gré,
„ & que je tiens ſincerement, & de faire
„ enſorte autant qu'il ſera en mon pou-
„ voir, qu'elle ſoit tenuë, enſeignée &
„ prêchée par ceux qui dépendront de
„ moi, & par ceux dont j'aurai charge.
„ Qu'ainſi Dieu me ſoit en aide & ſes
„ ſaints Evangiles.

Le dernier article où il eſt dit que hors de l'Egliſe Catholique il n'y a point de ſalut, paroît étrange aux demi-ſçavans, qui veulent parler de Théologie, ſans être Théologiens, & qui ſe croient fort habiles pour avoir feuilleté trois grands in folio, farcis d'impiétés & d'obſcenités. (*a*) Ils nous objectent les peuples d'Amerique, les pauvres ſauvages, & les ſimples d'entre les Proteſtans. Cette frivole objection n'attaque pas la Religion Catholique en particulier, mais plûtôt la Providence & la Religion Chrétienne en général.

Pour répondre un mot, je dis que dans le pays où l'Héréſie domine abſolument, il peut y avoir parmi le petit peuple de bonnes gens, qui par une ignorance invincible ne reconnoiſſent pas leurs erreurs, & que nous appellons en Théologie *Hérétiques matériels*. Ceux-là ne ſont pas hors

(*a*) Le Dictionnaire de Bayle.

de l'Egliſe Catholique, & les peuples d'Amerique, ces pauvres ſauvages, avant que l'Evangile leur fut duëment annoncé, pouvoient, ſelon l'opinion de pluſieurs Théologiens, ſe ſauver par la foi en un Dieu remunerateur, (*a*) qui récompenſe les bons & punit les méchans, en obſervant la loi de nature profondement gravée dans le cœur de tous les hommes. (*b*) Le plus court eſt de s'en tenir aux paroles de l'Apôtre S. Paul : *Dieu veut ſauver tous les hommes.* Par conſequent il leur donne à tous des moïens ſuffiſans pour parvenir à la connoiſſance des vérités abſolument néceſſaires au ſalut. Mais quels ſont ces moïens dont Dieu ſe ſert pour ſe faire connoître, pour ſe faire aimer du ſauvage & de l'Americain ? Curioſité inutile au ſalut : Dieu infiniment ſage les connoit, Dieu infiniment miſericordieux les lui accorde, Dieu infiniment juſte punit ceux, qui les refuſent. En faut-il davantage pour contenter l'European docile & raiſonnable, pour confondre l'orgueilleuſe témerité du fameux ſceptique de nos jours?

(*a*) *Accedentem ad Deum oportet credere quia eſt, & Remunerator eſt.*

(*b*) *Signatum eſt ſuper nos lumen vultûs tui.* Pſ.

CINQUIE'ME LETTRE.

****

MONSEIGNEUR,

Nous en ſommes au ſecond article de notre profeſſion de Foi ; „ Je reçois l'E-„ criture ſainte dans le ſens que tient la „ ſainte Egliſe notre Mere, à qui il ap-„ partient de juger du véritable ſens, & „ de l'interprétation des ſaintes Ecritu-„ res ; & je ne la prendrai jamais, ni ne „ l'expliquerai jamais, que dans le ſens „ unanime des ſaints Peres.

Cet article eſt très-important. Il s'agit du fondement de toute la Réligion Chrétienne, qui eſt la ſainte Ecriture. Un Dieu qui parle fait taire le Philoſophe orgueilleux : un Dieu qui parle eſt le motif infaillible de notre Foi, de notre ſoumiſſion.

Mais quelque infaillible que ſoit cette parole de Dieu en elle-même, ſi nous ne ſommes pas sûrs du véritable ſens, que le ſaint Eſprit y a attaché, notre foi ne ſera jamais ferme, inébranlable. Une fauſſe interprétation nous jettera dans l'erreur; & pour me ſervir de l'expreſſion de ſaint Jerôme, nous prendrons l'Evangile d'un homme, l'Evangile du demon (c'eſt-à-dire d'un Héréſiarque) pour l'Evangile de Jeſus-Chriſt.

C'eſt ce qui eſt arrivé à tous ceux qui ſe ſont ſéparés de l'Egliſe univerſelle, pour ſuivre les interprétations arbitraires de quelque Novateur, d'un Cerinthus, d'un Ebion, Héréſiarques du premier ſiécle de l'Egliſe, & contre leſquels S. Jean a écrit ſon Evangile : d'un Aërius, d'un Eunomius, d'un Jovinien, d'un Vigilantius. C'eſt auſſi ce qui eſt arrivé à Luther. Cet eſprit orgueilleux ayant une fois ſecoué le joug de l'autorité, & interprétant l'Ecriture ſelon ſes propres idées, ſelon ſon caprice, donna tête baiſſée dans les erreurs de ces premiers Novateurs. Peut-être que dans le premier feu de la diſpute, il ne s'en apercevoit pas : la contradiction ſeroit trop palpable, ſi d'un côté il avoit ſincerement reſpecté l'Egliſe des quatre premiers ſiécles, & ſi

d'un autre côté il avoit adopté des erreurs que cette ancienne Egliſe a ſolemnellement condamnées.

La conduite de Luther ſur cet article paroit un problême. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'en effet il a renouvellé les erreurs d'Aërius, d'Eunomius, de Jovinien, de Vigilantius, tous hérétiques du quatriéme ſiécle, ou du ſuivant. Aërius ayant eu en vuë de devenir Evêque, chagrin de n'avoir pas réuſſi, il ſe jetta dans le parti d'Arius, il profeſſa ſon héréſie; & au rapport de St. Auguſtin, il y ajoûta quelques erreurs de ſa façon, entr'autres qu'il ne falloit ni prier ni offrir le Sacrifice pour les morts; qu'il ne falloit pas garder les jours de jeûne ordonnés par l'Egliſe, mais que chacun devoit jeûner lorſqu'il le trouveroit à propos. Il ſoutenoit auſſi qu'il n'y avoit aucune différence à faire entre l'Evêque & le Prêtre. C'eſt là à peu près ce que les Sectateurs de Luther prêchent encore tous les jours. Ils adoptent les fauſſes interprétations d'Aërius condamnées par l'ancienne Egliſe.

Eunomius enſeignoit qu'on pouvoit, ſans préjudice du ſalut, commettre les plus grands péchés, pourvû que l'on eût la foi telle qu'il l'enſeignoit : doctrine qui fait horreur, qui mene droit au li-

bertinage le plus affreux. Que faut-il donc penſer de Luther, qui dit au ſecond Tome de ſes Ouvrages Latins, „ Qu'un homme baptiſé ne peut ſe perdre quand il le voudroit, en commettant même les plus grands crimes, ſi „ ce n'eſt qu'il refuſe de croire; qu'il n'y „ a pas de péché qui puiſſe le damner ſi „ ce n'eſt la ſeule incredulité ? " Eſt-ce ainſi qu'un Chrétien peut interpréter les paſſages de ſaint Paul ſur l'excellence & la neceſſité de la foi ?

Jovinien auſſi hérétique du quatriéme ſiécle, ſoutenoit qu'il n'y avoit pas plus de mérite à garder la virginité & la continence, qu'à vivre dans le mariage, en gardant la fidelité conjugale, ce qui donna occaſion aux Lampetiens d'exhorter les Religieux à quitter leur état. Exemple que Luther a imité pour groſſir ſon parti de Moines fugitifs, de Vierges dévoilées : & ce qu'on ne ſçauroit comprendre, c'eſt que Luther a proné ces évaſions ſacriléges comme un miracle du nouvel Evangile. (*a*) Il fait bien d'ajoûter du *nouvel Evangile*. L'ancien, c'eſt-à-dire l'Evangile de Jeſus-Chriſt, fait l'éloge de la continence & de la virginité. Enfin ce que Luther a débité contre le culte & l'invocation des

(*a*) *Tom. 4. edit. Jen.*

des Saints, il l'a tiré de Vigilantius hérétique du cinquiéme siécle.

Je pourrois pousser encore plus loin ce paralelle de la Doctrine de Luther avec celle des anciens Hérétiques, reconnus, détestés, condamnés comme tels, par l'Eglise Universelle des quatre premiers siécles, où cette Epouse de Jesus-Christ, de l'aveu des Protestans, étoit encore pure & sans tache. Il me suffit à présent de faire remarquer à VOTRE ALTESSE SERENISSIME, que tous ces vieux séducteurs, cet Aërius, cet Eunomius, ce Jovinien, ce Vigilance, dont Luther n'a été que l'écho, ont toujours cité force passages de l'Ecriture, & que c'est par-là qu'ils ont ébloui les foibles, en leur persuadant que c'étoit la pure parole de Dieu qu'ils leur proposoient, parce qu'ils n'emploioient pour leur parler, que les termes de l'Ecriture, auxquels ils donnoient un mauvais sens par leurs interpretations arbitraires.

La réflexion du célébre Vincent de Lerins, Auteur du cinquiéme siécle, est des plus judicieuses sur cet article.....
„ Si vous demandez aux Novateurs, dit
„ ce Pere, par quelle raison ils veulent,
„ que vous quittiez l'ancienne Religion,
„ pour vous attacher à leur Doctrine nou-

„ velle & particuliere, ils vous répon-
„ dront d'abord : Oh ! c'eſt qu'il eſt écrit :
„ Auſſi-tôt ils produiront mille paſſages,
„ mille exemples, mille autorités tirées
„ de la Loi, des Pſeaumes, des Apôtres
„ & des Prophêtes, dont ils vous em-
„ baraſſeront l'eſprit..... Or, comment
„ feront les Fideles pour diſtinguer tou-
„ jours ſûrement le faux du vrai, lors
„ qu'entendant citer ſans ceſſe l'Ecritu-
„ re, ils verront ſouvent le faux revêtu
„ des apparences les plus plauſibles du
„ vrai. Il faut, répond cet ancien Pere,
„ qu'ils expliquent les paſſages de l'Ecri-
„ ture ſelon la Tradition univerſelle de
„ l'Egliſe, ſans ſe départir du ſens qui
„ leur eſt marqué par le Dogme univer-
„ ſellement reçu, puiſqu'il eſt abſolu-
„ ment neceſſaire, s'ils veulent ne point
„ s'égarer, qu'ils s'attachent à ſuivre
„ *l'univerſalité*, *l'antiquité*, *& le conſen-*
„ *tement général* des Chrétiens.

Appliquons maintenant cette regle de l'ancienne Egliſe à ce qui s'eſt paſſé au commencement du ſeiziéme ſiécle. C'eſt un fait inconteſtable, connu de tout le monde, que vers l'année 1517. où le Schiſme de Luther a commencé, toutes les Egliſes Chrétiennes d'Allemagne, de France, d'Eſpagne, d'Angleterre, de

Dannemarck, de Suede, de Pologne, &c. exceptés quelques malheureux reſtes de Vaudois & de Wicleſiſtes refugiés en Boheme, penſoient entierement comme les Catholiques Romains penſent aujourd'hui. J'ai encore démontré à V. A. S. que les Egliſes d'Aſie, d'Afrique, ſoit Catholiques, ſoit Schiſmatiques, ou même Hérétiques en d'autres points, s'entendoient alors, & s'entendent encore aujourd'hui parfaitement avec nous ſur le Sacrifice de la Meſſe, ſur la préſence réelle avant la manducation, ſur la priere pour les morts, ſur le culte & l'invocation des Saints, & ſur pluſieurs autres articles que Luther a ſucceſſivement attaqués ſelon ſa fantaiſie, & à meſure qu'il trouvoit les eſprits diſpoſés à ſoutenir ſa révolte contre la croiance générale de toutes les Egliſes Chrétiennes, & à recevoir ſes fauſſes interpretations de l'Ecriture.

Nos Ayeux auroient certainement dû répondre à ce Novateur, ſelon la regle rapportée par Vincent de Lerins, & qui étoit la régle des premiers Fideles: Pourquoi voulez-vous que nous quittions l'ancienne Religion, pour nous attacher à votre Doctrine nouvelle & particuliere? Vous nous criez avec les anciens Héré-

tiques, oh! c'eſt qu'il écrit : mais votre interprétation de l'Ecriture eſt-elle juſte? En avez-vous trouvé le veritable ſens? Et comment? Eſt-ce par votre grand ſçavoir? Par vos propres lumieres, par votre application à examiner, à confronter les paſſages, à conſulter les Langues originales, le Grec & l'Hébreu? Mais les Peres Grecs, un ſaint Bazile, un ſaint Gregoire de Nazianze, un ſaint Pierre Chryſologue, un ſaint Chryſoſtome n'entendoient-ils pas mieux leur Langue maternelle que vous? Un ſaint Jerôme n'étoit-il pas plus verſé dans la Langue Hébraïque, ce ſaint Homme qui s'étoit retiré dans un Déſert pour étudier à fond cette Langue primitive du vieux Teſtament? Et ſi par une orgueilleuſe préſomption, vous vous flattez de ſçavoir plus de Grec & d'Hébreu que ces Anciens Peres, que ces lumieres de l'Egliſe, n'êtes-vous pas enfin, malgré toute votre ſcience, un Docteur particulier, ſans autorité, ſans miſſion, un homme ſujet à l'erreur? Pouvez-vous donc, ſans une extrême imprudence, préferer vos interprétations particulieres à *l'univerſalité*, à *l'antiquité* & au *conſentement général* de toutes les Egliſes Chrétiennes? L'Ecriture ne vous crie-t'elle pas, que

nulle Prophétie ne s'explique par une interprétation particuliere? (*a*) Il faut donc de neceſſité recourir au jugement de l'Egliſe univerſelle. Or, cette Egliſe condamne vos interprétations particulieres comme erronées. Une telle réponſe auroit certainement fermé la bouche à Luther & à ſes premiers Sectateurs, ſi cette eſpece d'hommes pouvoit ſe taire & ſe ſoumettre.

L'orgueil, la préſomption, l'eſprit d'indépendance ſont le caractere du Novateur. Tous les hérétiques ſe reſſemblent en ce point. La docilité & la ſoumiſſion aux jugemens de l'Egliſe ſont le partage des fideles, cette ſainte ſociété étant compoſée pour le plus grand nombre de ſujets ſimples & incapables de diſcerner ce qu'il faut croire ou ne pas croire, & les ſçavans mêmes ne pouvant jamais avec prudence s'en rapporter à leurs propres lumieres. C'eſt ainſi que Jeſus-Chriſt a établi une juſte & neceſſaire ſubordination entre les membres de ſon Egliſe, dont les uns doivent enſeigner & commander, & les autres doivent écouter & obéir : Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous mépriſe me mépriſe, dit ce Divin Maître, parlant de l'Egliſe enſei-

[*a*] II. *Pet.* I. 21.

gnante, compoſée des premiers Paſteurs unis à leur Chef.

Mais, diſent les Proteſtans, cette Egliſe enſeignante, que le vrai Fidele doit écouter avec tant de ſoumiſſion, eſt-elle infaillible dans ſes jugemens ſur le veritable ſens de l'Ecriture, qui eſt la regle primitive de notre croiance? L'infaillibilité n'eſt-elle pas un attribut de la Divinité? Comment eſt-ce donc que les Catholiques oſent l'attribuer à une ſocieté d'hommes tous ſujets à ſe tromper, à ces Papes, à ces Evêques, qui compoſent leur prétenduë Egliſe enſeignante?

Je répons qu'une infaillibilité attachée à la nature & à la perfection eſſentielle de celui qui eſt infaillible, eſt un attribut propre, ou comme parlent vos Théologiens, un privilége de la ſeule Divinité; mais l'infaillibilité de participation, & dépendante de celui qui veut bien la communiquer, eſt un privilége accordé par Jeſus-Chriſt à ſon Egliſe. Cette diſtinction n'eſt point une ſubtilité de l'Ecole. Je demande à vos Théologiens, ſi la premiere aſſemblée des Apôtres à Jeruſalem, où il s'agiſſoit de l'interprétation de quelques paſſages du vieux Teſtâment, étoit infaillible dans ſes déciſions. Un habile Proteſtant n'oſeroit le

nier, puiſque les Apôtres aſſemblés au nom de Jeſus-Chriſt, pour terminer la diſpute qui s'étoit élevée, diſent en termes formels : *C'eſt le jugement du ſaint Eſprit & le nôtre.* (*a*) Donc ce jugement étoit infaillible : or les Apôtres par leur nature étoient ſujets à l'erreur tout comme le reſte des hommes : leur infaillibilité étoit donc une infaillibilité de participation, que Jeſus-Chriſt leur avoit communiquée, & qui ne déroge en rien à l'infaillibilité eſſentielle de Dieu. C'eſt plûtôt une perfection de cet Etre infiniment ſage de pouvoir diriger infailliblement ceux qu'il a choiſis pour être les organes ou les interprêtes de ſa parole.

Vous voiez, MONSEIGNEUR, que cette objection que vous aurez mille fois entenduë : *Dieu ſeul eſt infaillible, tous les hommes ſont ſujets à l'erreur*, ne prouve rien du tout contre l'infaillibilité de participation, accordée par Jeſus-Chriſt à ſon Egliſe. Il s'agit donc uniquement de ſçavoir, ſi cette infaillibilité de participation a paſſé des Apôtres à leurs légitimes ſucceſſeurs ; ſi ce privilege s'eſt conſervé dans l'Egliſe juſqu'à nos jours, s'il durera juſqu'à la conſommation des ſiécles ? Jeſus-Chriſt le dit expreſſé-

[*a*] *Act. XV.* 28.

ment, en addreſſant la parole aux Apôtres : *Voilà que je ſuis avec vous juſqu'à la conſommation des ſiécles.* (*a*) Or comment peut-il être avec les Apôtres juſqu'à la conſommation des ſiécles, ſi ce n'eſt dans la perſonne de leurs légitimes ſucceſſeurs ? Les Apôtres ne devoient-ils pas mourir comme les autres hommes?

Ce raiſonnement eſt de St. Auguſtin ſur ce verſet du Pſeaume 44. *Il vous eſt né des fils pour ſuccéder à vos peres.* Le ſaint Docteur félicite l'Egliſe, & lui addreſſe ces belles paroles : .. " Les Apôtres vous „ ont engendrée, ils ont été envoiés „ de Dieu, ils vous ont prêché, ce ſont „ vos Peres. Mais pouvoient-ils toujours „ demeurer avec vous ? Non ſans dou„ te. Mais quoi ! faut-il que leur départ „ & leur abſence laiſſe l'Egliſe à l'aban„ don ? Non ; car il vous eſt né des „ fils pour ſuccéder à vos Peres.... Et „ ces fils ſont les Evêques, que les Apô„ tres ont établis..... Ne vous croiez „ donc point abandonnée, parce que „ vous ne voiez plus Pierre ni Paul ni „ ces Peres qui vous ont donné la naiſ„ ſance : vous avez retrouvé des Peres „ dans vos propres enfans. Il vous eſt né „ des fils pour ſuccéder à vos Peres.

(*a*) *Matth. XXVIII. 20.*

Qui ne voit pas que le St. Docteur suppose ici par-tout, que ces fils, ces successeurs des Apôtres, ont le même pouvoir d'enseigner qu'avoient leurs Peres ? Mais, dit encore le Protestant, ont-ils reçu le pouvoir d'enseigner infailliblement ? Oui ; (*) les Evêques unis à leur chef, au successeur légitime de St. Pierre, ont sur ce point le même pouvoir qu'avoient les Apôtres. Or ceux-ci enseignoient & décidoient infailliblement ; l'assistance du saint Esprit leur étoit promise ; & si ce privilege n'avoit point passé à leurs successeurs, l'Eglise universelle pourroit tomber dans l'erreur, & les promesses de Jesus-Christ seroient fausses.... " *Voilà que je suis avec vous jusqu'à* „ *la consommation des siécles*.... C'est pour cela que St Augustin dit dans un autre endroit : " Un des motifs qui me retien- „ nent dans l'Eglise, c'est la succession „ des Evêques depuis St. Pierre, à qui „ Dieu donna le soin de paître ses bre- „ bis, jusqu'à nos jours. (†)

Si les successeurs de St. Pierre n'avoient pas la même infaillibilité, si l'Eglise avoit perdu cette prérogative d'abord après la mort des Apôtres, il s'ensuivroit que tou-

(*) Expression de l'Eglise Gallicane.

[†] *L. contr. Epist. fundam. c.* 4.

tes les déciſions dogmatiques de cette Egliſe contre les anciens Hérétiques, les Ariens, les Macedoniens, ſeroient douteuſes & ſujettes à la reviſion. En effet il y a dans quelques Provinces une troupe d'Ariens qui demande la reviſion de ce fameux procès, & je voudrois pour la rareté du fait voir un Docteur Luthérien aux priſes avec eux. Dans le fort de la diſpute il lui échaperoit d'alléguer l'autorité de l'ancienne Egliſe, la déciſion ſolemnelle du Concile de Nicée. Mais gare les rétorſions. Il eſt vrai, diroient ces Ariens, le Concile de Nicée nous a condamnés, mais ce Concile étoit-il infaillible? N'étoit-il pas compoſé d'hommes foibles, prévenus & certainement ſujets à ſe tromper? Nous l'avons bien fait voir au Concile de Rimini? N'eſt-ce pas par des raiſons tout-à-fait ſemblables, que vous autres Luthériens rejettez avec tant de hauteur les déciſions du Concile de Trente; ou, eſt-ce peut-être uniquement parce qu'il a condamné votre Doctrine? Soions de bonne foi, tenons-nous-en à la ſeule Ecriture: voici un paſſage clair & net que le Concile de Nicée n'a pas bien pris: *Le Pere eſt plus grand que moi.*

Vous me répondrez, continueroit no-

tre bon Arien, que Jesus-Christ parle ici en tant qu'il est homme ; mais cette distinction, qui sent si fort l'Ecole, cette restriction est-elle clairement exprimée dans l'Ecriture? *Moi* signifie la *personne*, c'est donc la personne de Jesus-Christ, & par consequent le Verbe qui est inférieur à son Pere. Le texte est formel, & il n'appartient pas à des hommes sujets à l'erreur, d'ajoûter des explications, des restrictions aux paroles de l'Ecriture. Un Arien de cette espece, & qui tiendroit ferme sur ce principe général de tous les Hérétiques, embarasseroit extrêmement un sçavant Luthérien, qui voudroit répondre avec methode & précision. Un écolier sortant du College se tireroit d'affaire en battant la campagne.

Je viens à quelque chose qui nous touche de plus près. Il y a deux siécles, que nous disputons sur le veritable sens de ces paroles de Jesus-Christ : *ceci est mon corps*... Paroles qui ne sçauroient être plus simples, plus claires, plus décisives. Aussi le Catholique les prend-il à la lettre, dans leur sens naturel & qui se présente d'abord à l'esprit. Il croit, à n'en point douter, que le corps de Jesus-Christ étoit réellement présent sous les especes du Pain, après que ce Divin Sauveur eut pronon-

cé ces paroles : *ceci eſt mon Corps.* Le Luthérien de ſa propre autorité s'écarte du ſens naturel. Il donne à ces paroles un tour forcé, comme ſi le Sauveur avoit dit : ceci *ſera* mon corps quand vous le mangerez. Le Calviniſte va encore plus loin. Il abandonne entierement le ſens naturel ; il a recours au figuré. Selon lui, ces paroles doivent être interpretées : ceci eſt la *figure* de mon Corps.

Que fait le Catholique pour s'aſſûrer du veritable ſens de ce paſſage ? Il reçoit avec docilité la déciſion infaillible de l'Egliſe, & dès là ſon acte de foi ſur la préſence réelle eſt ferme, inébranlable, puiſqu'il eſt fondé ſur la parole de Dieu, conſervée, propoſée, expliquée par l'Egliſe, qui eſt ſelon St. Paul la colomne & le ſoutien de la verité, & que Jeſus-Chriſt nous ordonne d'écouter. Mais le Proteſtant qui refuſe d'écouter l'Egliſe, & qui n'a aucun autre moien pour s'aſſûrer du veritable ſens de ce paſſage, ſera toujours indécis, flottant, incertain. Il diſputera éternellement, & n'aura qu'une foi humaine fondée ſur des conjectures de ſçavans, ſur des regles de critique fort douteuſes, ſur des interprétations arbitraires.

Le Calviniſte & le Luthérien propoſent à peu près les mêmes regles de critique,

les mêmes moiens pour s'assûrer du veritable sens de ce passage, qui sont la priere, l'examen, la confrontation de ce qui suit avec ce qui précede. Malgré cet examen, malgré cette confrontation, qui dure depuis deux cens ans, malgré l'extrême envie qu'avoient les Luthériens & les Calvinistes de se réunir, pour ne faire qu'une Eglise; malgré tous les efforts d'un grand Prince Protestant, ils n'ont jamais pu s'accorder sur le veritable sens de ces paroles si claires en elles-mêmes : *ceci est mon Corps.*

Cela supposé, où est le Luthérien de bonne foi qui oseroit dire, après avoir prié, après avoir examiné, & confronté ce passage : je suis sûr d'en avoir trouvé le veritable sens; je suis sûr que l'Eglise universelle, qui subsistoit avant le Schisme, que l'Eglise même de Geneve notre demi sœur s'est très-grossierement trompée en rejettant l'interprétation de Luther, laquelle sur ce point est aussi la mienne, & pour laquelle je suis prêt de tout sacrifier, & de répandre mon sang jusqu'à la derniere goutte. Quoi, pour l'interprétation particuliere de Luther! Cela est bien fort, & je crois qu'un Luthérien de cette espece, si on veut parler sincerement est encore à trouver.

Je me souviens que c'est le premier ar-

gument que j'ai eu l'honneur de proposer à V. A. S. dans une occasion assés critique, où tous les préjugés étoient contre moi. Mais comme la pénétration, la bonne foi, & la droiture font le caractere de V. A. S., mon raisonnement n'a pas laissé de faire impression. Alors pour en éluder la force vous donniez un peu dans le principe des Tolerans. Je pris la liberté de vous le faire remarquer, & de demander très-respectueusement, quelle étoit donc votre regle pour vous assûrer infailliblement du veritable sens de l'Ecriture? C'est, me disiez-vous, la Confession d'Augsbourg : je m'en tiens à celle-là à peu près comme le Catholique au Concile de Trente.

Si VOTRE ALTESSE SERENISSIME étoit encore dans ce sentiment, je prendrois la liberté de lui dire, que cette fameuse Confession d'Augsbourg dans la premiere origine n'étoit autre chose qu'un écrit captieux, ébauché par Luther, arrangé, retouché & modifié par Melanchton, signé par sept Princes d'Empire (les Princes Palatins n'étoient pas du nombre) & par deux Villes Impériales, Nuremberg & Reutlingen ; présenté non pas à l'Eglise, mais à la Diette d'Augsbourg ; solemnellement condamné par cette mê-

me Diette ; changé après coup pour le moins douze fois ; de sorte que les Ministres Luthériens dans une assemblée tenuë à Naumbourg l'année 1562., ne purent jamais convenir, lequel de ces douze différens exemplaires meritoit la préférence. Ce qui est encore très-remarquable : on assure que Melanchton lui-même, le pere de la confession, a enfin abandonné la croiance des Luthériens sur l'article de la Céne, & s'est joint à ceux qui nioient la présence réelle, & contre lesquels Luther s'est si furieusement emporté.

On voit, MONSEIGNEUR, du premier coup d'œil, qu'un tel écrit, rempli d'artifices & de fauxfuiants, ne sçauroit fixer votre croiance, ni déterminer le veritable sens de l'Ecriture. Ajoûtez que Melanchton, pour éviter le nom odieux de novateur, ose avancer dans l'article 21. de sa Confession, que la Doctrine qui y est contenuë n'est point contraire à la croiance de l'Eglise *Catholique* & *Romaine* ; qu'il ne s'agit que d'un petit nombre d'abus : (alors on ne parloit pas encore d'*Idolatrie & de superstitions abominables.*) Mais de grace, MONSEIGNEUR, si cela est vrai, si la Confession d'Augsbourg n'est point contraire à la croiance

de l'Egliſe *Catholique* & *Romaine*, pourquoi faire une profeſſion de foi particuliere? Pourquoi troubler l'Egliſe & l'Empire? Pourquoi porter les choſes juſqu'à refuſer du ſecours contre le Turc, que Luther diſoit être plus honnête homme que l'Empereur, & les autres Princes Catholiques? Pourquoi ſe ſéparer avec tant d'éclat & de ſcandale? Pourquoi ne pas ſe réunir à préſent que l'entouſiaſme eſt paſſé? N'eſt-ce pas un crime, un obſtacle au ſalut, que de perſéverer dans le Schiſme? Mais ſi l'Auteur de la Confeſſion avance une inſigne fauſſeté, ſi cette Confeſſion eſt en effet très-contraire à l'ancienne Religion, à l'Egliſe *Catholique* & *Romaine*, peut-on excuſer la mauvaiſe foi de ce prétendu Reformateur? Peut-on ſe fier à un homme, qui, en matiere de Religion, oſe mentir par écrit en pleine Diette, à la face de l'Empereur & de l'Empire?

C'eſt à regret que je me ſers d'une telle expreſſion, & j'eſpere que Meſſieurs les Proteſtans d'aujourd'hui me la pardonneront d'autant plus aiſément, que c'eſt Luther lui-même qui fait ce compliment à ſon cher diſciple, dans une lettre rapportée par Chytræus Hiſtorien Proteſtant. „ Si nous échapons à la violence, là

„ la paix faite, nous aurons tout le tems „ de corriger nos artifices, nos menſonges & nos bevuës. *Le mot Latin *Dolus* ſignifie *tromperie*, *fourberie*, *ruſe*, *artifice*. En traduiſant les paroles de Luther, je me ſuis ſervi de ce dernier mot comme étant le plus doux. Je ne veux rien prêter aux Auteurs de la Confeſſion : j'écris de bonne foi, & ſi par hazard je m'étois mépris en citant & en traduiſant d'autres paſſages, je profiterai des avis qu'on me donnera charitablement. Ceux d'entre Meſſieurs les Proteſtans que j'ai l'honneur de connoître & qui me connoiſſent de près, ne m'accuſeront certainement pas de mauvaiſe foi. Revenons aux expreſſions de Luther. Le mot Latin *Mendacia* n'a qu'une ſignification, il ne ſouffre point d'adouciſſement.

Mais puiſqu'on ne ment point ſans intérêt dans une occaſion ſi délicate, quel intérêt avoit l'Auteur de la Confeſſion d'avancer cette fauſſeté, de dire que ſa profeſſion de foi ne contenoit rien de contraire à l'Egliſe *Catholique* & *Romaine*? C'eſt qu'il avoit avoué dans l'article ſeptiéme, qu'il falloit que de tout tems il y eut eu une véritable Egliſe de Jeſus-Chriſt. Or s'il n'avoit pas eu la précaution d'a-

* *In Hiſt. Conf. Augsb.*

joûter après, que sa doctrine ne contenoit rien de contraire à l'Eglise Catholique & Romaine, il n'auroit jamais pû répondre à une objection de ceux qui dans la Diette tenoient ferme pour l'ancienne Religion, pour l'Eglise Catholique & Romaine.

Vous avoüez, lui auroit-on dit fort simplement, que de tous tems il y a eu une véritable Eglise de Jesus-Christ. Dites-nous donc en bon Allemand, quelle étoit cette Eglise avant Luther, & vous autres Docteurs heriſſés de Latin, de Grec & d'Hebreu? N'étoit-ce pas l'Eglise *Catholique* & *Romaine*? Pourquoi donc nous présentez-vous une nouvelle Confession de foi, une doctrine contraire à cette Eglise, laquelle de votre aveu & selon vos principes, a dû être jusqu'à ce tems de trouble, la véritable Eglise de Jesus-Christ? Ce fut pour éviter ce reproche & cet argument, auquel il n'auroit jamais pû répondre, que Melanchton eut la précaution d'ajoûter dans l'article 21., que sa doctrine ne contenoit rien de contraire à l'Eglise *Catholique* & *Romaine*.

Est-ce là agir de bonne foi en matiere de Religion? Un écrit de cette trempe, rempli d'artifices & de faux-fuyans, peut-il être mis en paralelle avec un Concile

général, avec le Concile de Trente, composé de tout ce qu'il y avoit de plus respectable au monde, tenu selon la forme des anciens Conciles, auſquels le ſaint Eſprit a toujours préſidé ? Quoi ! un Melanchton, ſimple Profeſſeur de Wittemberg, homme ſans autorité, ſans miſſion, appuié de quelques Moines Apoſtats, protegé par ſept Princes d'Empire, & deux villes Imperiales, préſente un écrit captieux à la Diette : cette Diette le condamne, & neanmoins cet écrit paſſera pour une Confeſſion de foi, à laquelle il n'y a rien à redire ? Cette Confeſſion ſera plus reſpectable, que celle d'une aſſemblée générale de l'Egliſe ? Cette Confeſſion fixera les incertitudes du Proteſtant ſur le véritable ſens de l'Ecriture ?

Non, MONSEIGNEUR, le Proteſtant ſelon ſes propres principes, eſt premierement obligé d'examiner, ſi cette Confeſſion eſt conforme au véritable ſens de l'Ecriture ; car enfin Melanchton & ſes adhérans étoient des hommes ſujets à ſe tromper. Il faut donc une regle plus ſûre, une regle infaillible pour s'aſſûrer du véritable ſens de l'Ecriture. Et quelle eſt cette régle ? Le Proteſtant de bonne foi n'en trouvera point d'autre, que l'autorité infaillible de l'Egliſe. Il faut qu'il diſe

avec nous : je reçois l'Ecriture sainte dans le sens qu'a tenu & que tient la sainte Eglise notre Mere, à qui il appartient de juger du véritable sens & de l'interprétation des Ecritures. Il faut qu'en l'interprétant, il ne s'écarte jamais du sens unanime des saints Peres. Il faut qu'il condamne la témerité de Luther, lequel se voiant accablé par des autorités si respectables, n'a pas eu honte de dire, qu'il se soucioit fort peu *de mille Augustins*, *de mille Cypriens.*

Comment! Ces grands Docteurs, ces premiers Successeurs des Apôtres, ces Evêques établis par le saint Esprit pour gouverner l'Eglise de Dieu, que les Fideles ont toujours regardés comme leurs Peres en Jesus Christ, comme les plus vives lumieres de l'Eglise, & que les Protestans mêmes honorent du glorieux titre de Saints, n'auroient pas examiné, confronté les passages de l'Ecriture? Ils n'auroient pas prié avec ardeur pour obtenir les lumieres du saint Esprit? Ils n'auroient pas été dociles à sa voix? Ils n'auroient pas fait tout ce que les Protestans disent être nécessaire pour s'assûrer du véritable sens de l'Ecriture? Un homme de bon sens pourroit-il goûter cet étrange paradoxe? Oseroit-il s'en rapporter

à ſes propres lumieres, & ſe mettre au-deſſus de tout ce que le monde Chrétien a eu de plus reſpectable?

Qui l'auroit jamais crû? Une doctrine ſi conforme au bon ſens, à la droite raiſon, à l'Ecriture même, a donné occaſion à quelques Théologiens Proteſtans de reprocher aux Catholiques, qu'ils faiſoient plus de cas de la parole des hommes, du Pape & des ſaints Peres, que de la parole de Dieu-même; qu'avant Luther le commun des Fideles ne ſçavoit preſque pas s'il y avoit une ſainte Ecriture, tant elle étoit négligée; que le Pape & les Peres du Concile de Trente voïant bien que tout étoit perdu pour eux, ſi on continuoit à lire l'Ecriture, avoient pris la précaution de la mettre au nombre des livres défendus. Autant de fauſſetés que de paroles!

L'Egliſe Catholique a toujours regardé l'Ecriture comme la baſe & le fondement de toute notre croïance; mais lorſque des eſprits inquiets, turbulents, audacieux, en un mot des Hérétiques, font naître des diſputes ſur le nombre & l'autenticité des livres qui compoſent le corps de la Bible; lorſqu'ils donnent des verſions captieuſes, infideles, les vrais enfans de l'Egliſe s'addreſſent à elle & l'écoutent

avec respect suivant ce que Jesus-Christ leur ordonne. Par exemple *Simon* surnommé le *Magicien*, le chef & pour ainsi dire le Pere de tous les Hérétiques, rejettoit tout l'ancien Testament. *Cerinthus* au contraire rejettoit le nouveau. *Ebion* & ses Disciples n'admettoient que l'Evangile de saint Matthieu. *Marcion* a porté l'impiété jusqu'à dire que l'ancien Testament étoit l'ouvrage du Dieu méchant. Il ne recevoit que l'Evangile de saint Luc, & quelques Epîtres de saint Paul.

Luther & Calvin suivant les mêmes principes, rejettoient au commencement de la prétenduë Reforme les livres de l'Ecriture qui étoient trop visiblement contraires à leurs nouveautés, comme l'histoire de Tobie, de Judith, d'Esther, de Job, l'Eccléſiaſte, le Prophete Baruch, le livre de la Sageſſe, l'Eccléſiaſtique, les livres des Machabées, l'Epître de saint Paul aux Hébreux, les Epîtres de saint Jacques & de saint Jude, une de saint Pierre, deux de saint Jean, & l'Apocalipſe. Les paroles de Luther à ce sujet font horreur. „ L'Eccléſiaſte, dit ce „ Moine défroqué, eſt un Cavalier ſans „ bottes & ſans éperons, à peu près com„ me j'étois dans le Cloître. Le livre de „ Judith eſt un joli petit poëme : le li-

„ vre d'Eſther & le ſecond des Macha-
„ bées ſentent furieuſement le Judaïſ-
„ me, & le Paganiſme. * N'oſeroit-on pas répondre que les expreſſions de Luther ſentent furieuſement l'Athéiſme, ou le Déïſme le plus crud?

Il eſt vrai que Luther plus ſobre parloit quelquefois plus modeſtement, & que la plûpart des Théologiens proteſtans reçoivent aujourd'hui ces mêmes livres comme autentiques. Mais leurs variations perpetuelles ſur un point de cette importance, démontrent évidenment, que pour fixer le nombre des livres Canoniques, il faut recourir à l'autorité infaillible de l'Egliſe, à la Tradition. Luther avouë lui-même, que c'eſt uniquement par le canal de l'Egliſe Papiſtique que la ſainte Ecriture eſt parvenuë juſqu'à nous dans toute ſa pureté. (†) Si l'Egliſe Papiſtique, dit-il encore, ne l'avoit pas conſervée, d'où ſçaurions-nous qu'il y a une Ecriture? (§)

Mais pour rendre notre Foi ferme & inébranlable, il ne ſuffit pas que l'Egliſe ait ſimplement conſervé l'Ecriture, il faut encore, qu'elle mette entre les mains

(*) *In Sympoſiac.*
(†) *Tom. 4. Jen.*
(§) *Tom. 7. Jen.*

des Paſteurs une Bible Canonique, légitime, autentique. Les Livres de l'ancien Teſtament ont été écrits originairement en Hébreu, exceptés quelques-uns qui ont été écrits en Chaldaïque, en Syriaque ou en Grec. Les livres du nouveau Teſtament ont été originairement écrits en Grec, excepté l'Evangile de ſaint Mathieu, qu'on croit avoir été originairement écrit en Hébreu, ainſi que l'Epître de ſaint Paul aux Hébreux. Dans la ſuite du tems il s'eſt fait ſucceſſivement pluſieurs verſions de toute la Bible en diverſes langues.

Sans parler de ces verſions différentes, les exemplaires Hébreux, Chaldaïques, Syriaques, Grecs, ne ſe reſſemblent pas tous. Les *Variantes* ſont en grand nombre. Saint Juſtin, Euſebe l'Hiſtorien, Origenes ſoutiennent que les textes originaux ont été inſenſiblement alterés, en partie par la mauvaiſe foi des Juifs & des Héretiques, & en partie par l'ignorance ou la négligence des copiſtes. Dans cette difficulté générale de diſtinguer en beaucoup d'endroits le véritable texte du faux, je demande à Luther d'où il étoit aſſûré que les exemplaires Hébreux, Chaldaïques, Syriaques, Grecs, ou peut-être Latins. (Car on reproche à Luther, &

il l'avouë ſans façon, qu'il n'étoit que très-mediocrement verſé dans les langues ſçavantes.) Je demande, dis-je, à Luther d'où il étoit aſſûré que les exemplaires ſur leſquels il faiſoit ſa verſion Allemande étoient autentiques, & tels qu'ils ſont ſortis de la main des Auteurs ſacrés?

Voilà une queſtion à laquelle les Luthériens n'ont jamais pu répondre, & qui a jetté tous leurs Traducteurs dans de furieux embarras, qui a excité entr'eux une guerre inteſtine, qu'on appelle la *guerre des Traducteurs*, durant laquelle les champions Luthériens, Zwingliens, Anabaptiſtes s'accuſoient tour à tour d'ignorance, d'infidelité, de prévarication. Sans parler des Catholiques qui reprochent à Luther des omiſſions, des falſifications, des infidelités par centaines; ſes propres diſciples * (il s'en plaint amerement) ont ſouvent abandonné & mépriſé ſa verſion. Il s'eſt même paſſé à ce ſujet des ſcenes du plus bas comique. Un Miniſtre Luthérien a donné publiquement le foüet à cet ouvrage, qu'on vouloit faire paſſer pour un chef-d'œuvre. Il eſt évident par tout ceci, que les verſions de Luther, de Beze, de Zwingle ne ſçauroient fixer les incertitudes du Proteſtant.

* *Staphylus, Buccerus. Oſiander.*

Heureux donc le Catholique qui trouve dans sa docilité de quoi s'assûrer infailliblement du nombre & de l'autenticité des Livres saints ! Il reçoit avec respect la Bible que l'Eglise sa sainte mere lui donne pour autentique, qui est une Version Latine qu'on nomme la *Vulgate*, c'est-à-dire *commune*, parce qu'en effet l'Eglise s'en est servi par une longue suite de siécles. Cette Version est pour la plus grande partie l'ouvrage de saint Jerôme. Elle est autentique, toujours fidele & pure sur ce qui touche la foi & les mœurs, quoiqu'en quelques endroits, qui regardent le tour & l'expression, les étymologies & les noms de Villes, elle puisse être plus exacte.

Notre Eglise l'avouë, & en déclarant la seule *Vulgate* autentique, elle ne rejette pas les autres Versions anciennement reçuës. Par exemple la Version des Septante ainsi appellée, parce que sous le regne de Ptolomée Philadelphe, les Juifs envoyerent à ce sçavant Prince soixante & douze hommes choisis pour traduire tout l'ancien Testament en Grec. Cette Version fut si estimée des Juifs, qu'elle devint même plus en usage que le Texte original. Notre Seigneur la cite dans les Evangiles, & les Apôtres dans leurs Epîtres. C'est pour cela qu'elle est encore

en grande vénération parmi les Catholiques ; & quoique l'Eglise reconnoisse la seule *Vulgate* pour autentique, il est très-utile & très-permis aux Sçavans de consulter le Grec & l'Hébreu. Ils peuvent même proposer quelques corrections dans la Version vulgate, pourvû qu'elles ne touchent pas la foi & les mœurs, & qu'elles n'ayent pas pour motif l'esprit d'orgueil & de nouveauté.

Ce qui est plus remarquable : l'Eglise n'a jamais absolument deffendu les Versions de l'Ecriture en Langues vulgaires ; & c'est un fait certain contre les fausses imputations de quelques Théologiens Protestans, que plus de six cens ans avant qu'il fut question de Luther, la Bible étoit traduite en vieux Teuton. Monsieur Jean Frick, Auteur Protestant, l'avoüe de bonne foi, & Monsieur Martin Lipenius, autre Protestant, compte jusqu'à six différentes Versions Allemandes de la Bible, qui ont paru avant celle de Luther. Un habile Docteur de Cologne mérite d'être lû sur cet article. *

Mais, repliquent les Protestans, que sert-il d'avoir la Bible en Allemand, si l'Eglise Romaine la met dans l'*Index* & au nombre des Livres deffendus ? Encore

(*) *Hartzheim in continuat. Prolegom.*

une fauſſe imputation. Voici en peu de mots la Doctrine de l'Egliſe ſur ce point de diſcipline. Elle deffend toutes Verſions faites par les Novateurs, qui ne manquent jamais de falſifier l'Ecriture pour l'accommoder à leurs erreurs. Elle ordonne aux Evêques que le ſaint Eſprit a établis pour gouverner l'Egliſe de Dieu, d'avoir l'œil ſur les Verſions qui ſe font en Langue vulgaire, de les examiner avec toute l'exactitude poſſible. Elle veut qu'on ne permette la lecture de ces verſions, qu'avec diſcernement, & précaution. La parole de Dieu eſt à la vérité le pain des Chrétiens; mais cette nourriture eſt ſouvent trop forte pour pluſieurs. Ils ne pourroient la digérer telle qu'elle eſt : ils la trouvent toute préparée dans les livres de pieté; dans les diſcours chrétiens, dont elle fait tout le fond; & les Paſteurs ont ſoin de faire remarquer aux Fideles l'abus que les Hérétiques font de certains paſſages.

Cet abus, & les précautions de l'Egliſe pour l'empêcher, ſont auſſi anciens que l'Egliſe même. Saint Pierre avertiſſoit les premiers Fideles, qu'il y avoit des choſes difficiles à entendre dans les Lettres de ſaint Paul, auxquelles les hommes peu inſtruits & legers donnent un faux ſens,

de même qu'ils font aux autres Ecritures pour leur ruine.

C'eſt dans le même eſprit, que les Succeſſeurs de ſaint Pierre ont fait ce reglement ſi connu, & qui a donné occaſion à toutes les fauſſes imputations des Théologiens Proteſtans : „ L'expérience „ a fait évidemment connoître, diſent les „ Evêques de différentes nations & choiſis par le Concile de Trente, l'expérience a fait évidemment connoître, „ que ſi l'on permettoit indifféremment „ à tout le monde la lecture de l'Ecriture ſainte en langue vulgaire, cette „ lecture ſeroit plus dommageable qu'utile, à cauſe de la témerité de certains „ eſprits. Ainſi il faut s'en rapporter là-deſſus au jugement des Evêques, ou „ des Inquiſiteurs, qui pourront, après „ avoir pris l'avis du Confeſſeur, permettre la lecture de l'Ecriture ſainte „ en langue vulgaire à ceux à qui ils jugeront que cette lecture ne ſera pas „ dommageable : mais qu'elle pourra ſervir à les faire croître dans la foi & dans „ la pieté, & il faut avoir cette permiſſion par écrit.

Sur ce dernier article la pratique des Egliſes d'Allemagne eſt différente. Les Evêques ſans donner une permiſſion par

écrit, s'en rapportent à l'avis des Directeurs : & la coutume de lire l'Ecriture en langue vulgaire, sur-tout les Pseaumes, & une grande partie du nouveau Testament, est presque générale. Les enfans mêmes apprennent par cœur l'Epître & l'Evangile du jour. De tout tems il y a eu des saintes Paules à qui il convenoit que la lecture des saints livres fut permise, à qui il falloit la conseiller, l'ordonner. Madame l'Electrice se sert des Pseaumes, & du nouveau Testament traduits par le Pere l'Allemand avec des notes & des reflexions ; ouvrage généralement estimé & approuvé par plusieurs Evêques ; & si V. A. S. me fait l'honneur de demander mon avis sur cet article, je lui répondrai avec saint Chrysostôme : *Lisez, je vous en conjure, l'Ecriture sainte : rien de plus salutaire à l'ame.* *

* *Homil. 2. in Matth. c. 1.*

SIXIE'ME LETTRE.

MONSEIGNEUR,

La Doctrine sur la nature, le nombre, la nécessité & la vertu des Sacremens, est un point des plus importans par rapport au salut. Les Sacremens institués par Jesus-Christ pour notre sanctification, sont une source abondante de graces. Voici comme notre profession de foi s'explique sur cet article.

„ Je reconnois qu'il y a sept Sacre-
„ mens de la nouvelle loi, qui sont vrai-
„ ment & proprement dits Sacremens,
„ institués par notre Seigneur Jesus-
„ Christ pour le salut du genre humain,
„ quoiqu'ils ne soient pas tous néces-sai-

„ res à tous. Ces Sacremens ſont le
„ Baptême, la Confirmation, l'Eucha-
„ riſtie, la Pénitence, l'Extrême-On-
„ ction, l'Ordre, & le Mariage.

„ Je crois que ces Sacremens confe-
„ rent la grace, & que le Baptême, la
„ Confirmation & l'Ordre ne peuvent
„ être réiterés ſans ſacrilége.

„ Je reçois & embraſſe toutes les cé-
„ rémonies approuvées par l'Egliſe Ca-
„ tholique dans l'adminiſtration publi-
„ que de tous ces Sacremens.

Les prétendus Réformateurs Luther, Melanchton, Carolſtad, Zwingle, qui s'étoient mis en tête de tout réformer, & particulierement de raier toute expreſſion, qui ne ſe trouve pas formellement dans l'Ecriture, vouloient d'abord retrancher le mot de *Sacrement*, dont les Peres Latins ſe ſont communément ſervis pour expliquer la nature de ces ſignes viſibles d'une grace inviſible. En ſuivant leur premier ſiſteme, les Réformateurs auroient auſſi dû raier le mot de *Trinité*, dont l'Egliſe ſe ſert pour exprimer le miſtere ineffable d'une nature Divine en trois Perſonnes; ce mot de *Trinité* ne ſe trouvant dans aucun endroit de l'Ecriture.

La choſe alloit trop loin; & ces Meſſieurs accoutumés à varier ſouvent en matiere

matiere de Réligion, ſe ſont raviſés. Ils donnent le nom de Sacrement au Baptême & à la Céne. Melanchton, le fabricateur de la Confeſſion d'Augsbourg, reconnoit de plus la Pénitence ou l'abſolution comme un veritable Sacrement. Choſe étrange ! Les ſaintes Ecritures ne donnent jamais le nom de Sacrement ni au Baptême ni à l'Euchariſtie : l'Apôtre s'en ſert formellement en parlant du mariage : *ce Sacrement eſt grand, je dis en Jeſus-Chriſt*; & ces Meſſieurs qui paroiſſent toujours vouloir s'en tenir aux expreſſions de l'Ecriture, ne veulent pas qu'on appelle le Mariage un Sacrement, pendant qu'ils déſignent par ce nom le Baptême, la Céne & l'Abſolution.

Et puiſqu'au commencement des troubles ils ont voulu chicanner ſur le mot de Sacrement; il eſt très-important d'expliquer à V. A. S. la notion & la force de ce mot. Il faut donc ſçavoir que les Auteurs Eccléſiaſtiques de l'Egliſe Latine s'en ſont ſervis dans le même ſens que les Grecs uſoient de celui de Miſtere, pour marquer quelque choſe de ſaint & de caché. Et c'eſt en ce ſens, que St. Paul l'emploie dans ces paroles de ſon Epître aux Epheſiens : " Dieu a répan-
„ du ſur nous les richeſſes de ſa grace,

„ en nous rempliſſant d'intelligence &
„ de ſageſſe, pour nous faire connoître
„ le Sacrement, (ou) le miſtere de ſa
„ volonté." (*a*) Et dans ſa premiere Epître à Timothée.... " Sans doute c'eſt
„ quelque choſe de grand que ce miſte-
„ re d'amour qui a paru dans la chair. (*b*) Mais prenant ce mot de Sacrement dans une ſignification moins générale, pour un ſigne miſtique, pour un ſimbole d'une choſe ſacrée & cachée, on peut l'appliquer à quelques ſaintes Cérémonies, que nous appellons les Sacremens de l'ancienne Loi, par exemple à la Circonciſion. L'Apôtre dit formellement, qu'Abraham le pere des Croians *reçut la marque de la Circonciſion, comme le ſceau de la Juſtice, qu'il a euë par la foi.* (*c*)

Les Sacremens de la nouvelle alliance inſtitués par Jeſus-Chriſt, & dont il s'agit ici, ne ſont pas ſeulement des ſignes ſacrés, qui nous repréſentent la grace, ni des ſceaux qui nous la confirment, mais des inſtrumens du St. Eſprit, qui nous la conferent, en vertu des merites de Jeſus-Chriſt, pourvu que nous n'y apportions aucun obſtacle par notre mau-

(*a*) *Epheſ.* 1. 9.
(*b*) 1. *Tim.* 3. 16.
[*c*] *Rom.* 4. 11.

vaiſe diſpoſition. C'eſt ce que les Théologiens Catholiques expriment par une courte définition : Les Sacremens, diſent-ils, ſont des ſignes viſibles inſtitués par Jeſus-Chriſt même, pour ſignifier & conférer la grace à ceux qui les reçoivent avec les diſpoſitions requiſes. Ces derniers mots doivent s'entendre des adultes. Les enfans qui n'ont point atteint l'âge de raiſon, reçoivent la grace attachée au Baptême ſans autre diſpoſition de leur part.

Cet exemple du Baptême nous ſert encore pour expliquer à proportion la nature & l'efficace des autres Sacremens. Le Baptême, cérémonie ſacrée, & comme les Proteſtans en conviennent, inſtituée par Jeſus-Chriſt même, conſiſte dans l'action extérieure de laver, de nettoier, de purifier le corps avec de l'eau naturelle, qui eſt la matiere, & dans ces paroles qui ſont la forme de ce Sacrement : *Je te baptiſe* (Verbe Grec qui ſignifie *je te lave*) *au nom du Pere, & du Fils, & du ſaint Eſprit.* Autrefois on plongeoit trois fois dans l'eau la perſonne qu'on baptiſoit : c'eſt ce qu'on appelle baptiſer par *immerſion.* Quelquefois on s'eſt contenté de l'*Aſperſion*, qui conſiſtoit à jetter trois fois quelques goutes

d'eau ſur celui qu'on baptiſoit.

Je ſerois tenté de demander ici à Meſſieurs les Proteſtans, de quelle autorité ils ont aboli l'ancienne maniere de baptiſer par *immerſion*, eux qui ne ceſſent de crier à la nouveauté, & de reprocher à l'Egliſe Romaine les moindres changemens en matiere de diſcipline. Pourquoi donc ſuivent-ils ſur ce point la pratique de l'Egliſe Romaine, qui eſt de baptiſer par *infuſion*, c'eſt-à-dire de verſer trois fois de l'eau ſur la perſonne qu'on baptiſe ? Cette action extérieure & ſenſible de laver, de nettoier le corps, ſignifie que l'ame eſt intérieurement & inviſiblement lavée de ſes taches contractées par le peché, ſoit originel ſoit actuel ; qu'elle devient nette & pure, ornée de la grace ſanctifiante, & des autres dons ſurnaturels, que le St. Eſprit opere inviſiblement, & que Jeſus-Chriſt a attaché à cette action viſible, & à ces paroles, qui ſont l'Eſſence du Sacrement de Baptême, ſelon la fameuſe expreſſion de St. Auguſtin : *Accedit verbum ad elementum, & fit Sacramentum.* La parole eſt jointe à l'élement, c'eſt-à-dire à la matiere, & le Sacrement ſe fait. Dans le Sacrement de baptême, l'eau eſt la matiere. La forme conſiſte dans ces paroles : *je te bap-*

tiſe &c. L'Apôtre a marqué clairement l'un & l'autre, lorſqu'il dit : *Jeſus-Chriſt a aimé l'Egliſe, & s'eſt livré lui-même à la mort pour elle, afin de la ſanctifier, après l'avoir purifié dans le Baptême de l'eau, par la parole de vie.* (*a*)

Luther & Calvin ſe ſont fortement recriés contre cette Doctrine de l'Egliſe Catholique, qui attribuë aux Sacremens la vertu de produire & de *conférer* la grace par l'opération inviſible du St. Eſprit, & par l'efficace des merites & des promeſſes de Jeſus-Chriſt. Selon ces prétendus Réformateurs, les Sacremens ne ſont que des marques extérieures de la grace, que nous recevons par la foi, & des ſceaux qui nous la confirment, ſans qu'ils aient aucune autre vertu. Luther parle du Baptême comme de la Circonciſion : il ne met point de différence entre les Sacremens de l'ancienne & de la nouvelle Loi. N'eſt-ce pas là, pour me ſervir d'une expreſſion familiere de Luther, donner un démenti à l'Apôtre, qui nous repréſente les Sacremens de l'ancienne alliance comme des élemens foibles & pauvres, en comparaiſon de nos Sacremens, qui contiennent une vertu toute divine? (*b*)

[*a*] *Epheſ. V.* 25. 26.
(*b*) *Galat.*

C'eſt ainſi que l'ancienne Egliſe a toujours entendu les paroles de S. Paul. S. Chryſoſtôme ſon fidele interprete, diſoit à ſon peuple : „ conſidérez, mes chers freres, la miſericorde & la bonté infinie de „ Dieu ! La Circonciſion étoit une cérémonie de douleur, & il n'en revenoit „ d'autre avantage aux Juifs, que d'être „ diſtingués des autres Nations, & d'être reconnus pour le peuple de Dieu. „ Notre Circonciſion, ou plûtôt la grace „ du Baptême, eſt un remede ſans douleur, qui nous apporte des biens infinis, & qui nous remplit de la grace du „ S. Eſprit. (*a*) Saint Auguſtin ne s'explique pas moins clairement ſur la différence des Sacremens de l'ancienne & de la nouvelle Loi : „ Il y a des Sacremens, „ dit ce ſçavant, cet ancien Pere, qui „ conferent la grace du ſalut ; d'autres „ qui nous promettent le Sauveur. Les „ Sacremens de la nouvelle Alliance conferent la grace du ſalut : les Sacremens „ de l'ancienne Alliance promettent le „ Sauveur. Les Sacremens de la nouvelle Alliance ont ſuccedé à ceux „ de l'ancienne : leur uſage eſt plus facile : ils ſont en plus petit nombre, „ plus ſalutaires, &c. (*b*)

(*a*) *Hom.* 40. *in Geneſ.*

(*b*) *In Pſ.* 73.

Si vous vouliez, MONSEIGNEUR, une longue suite de passages des Peres Grecs & Latins depuis les premiers siécles de l'Eglise jusqu'à nous, le sçavant Chanoine de Juliers vous la fourniroit avec la plus grande exactitude selon l'Ordre des siécles; (*a*) & vous verriez que tous ces saints Docteurs, ces premiers disciples des Apôtres mettent, pour ainsi dire, une différence infinie entre les Sacremens de l'ancienne & de la nouvelle Loi. Le Concile général de Florence, à l'imitation des premiers Conciles, qui ont toujours formé leurs décisions sur l'écriture & la tradition, se sert presque des mêmes paroles, que nous trouvons dans ces précieux monumens de l'antiquité Ecclesiastique... „ Les Sacremens de l'ancienne „ Loi, disent les Peres de ce fameux Con„ cile, qui a réuni les Grecs & les La„ tins, ne produisoient pas la grace, „ mais ils étoient seulement la figure de „ la grace future, qui devoit être don„ née par Jesus-Christ : au lieu que nos „ Sacremens contiennent la grace, & la „ conferent à ceux qui les reçoivent di„ gnement. (*b*)

Toutes ces expressions du Concile &

[*a*] *Coccius Tom. 2. L. 5. de Sacram. art. 1.*
(*b*) *In Decreto ad Arm.*

des anciens Peres, ſont pour la plûpart tirées des Epîtres de S. Paul; & ſi jamais Luther s'eſt écarté non ſeulement du véritable ſens, mais des expreſſions les plus claires de l'Ecriture, c'eſt certainement à cette occaſion. S. Paul, en parlant du Baptême dit expreſſement; que la bonté de Dieu notre Sauveur aiant parû, il „ nous a ſauvés, non à cauſe des œuvres „ de Juſtice que nous euſſions faites, mais „ à cauſe de ſa miſericorde, par l'eau „ de la régéneration, & le renouvellement du ſaint Eſprit, qu'il a répandu „ ſur nous avec une riche effuſion par „ Jeſus-Chriſt notre Seigneur. (*a*) C'eſt dans les mêmes termes que ſaint Pierre prêchoit à ſes freres de la Circonciſion, la néceſſité & l'efficace du Sacrement de Baptême: „ Faites pénitence, leur diſoit-il, & que chacun de vous ſoit baptiſé au nom de Jeſus-Chriſt, pour obtenir la remiſſion de vos pechés, & „ vous recevrez le don du ſaint Eſprit. (*b*) Les deux Apôtres prêchoient ce qu'ils avoient appris de leur divin Maître: „ En vérite en vérité je vous le dis, (ce „ ſont les paroles de Jeſus-Chriſt) ſi quelqu'un n'eſt pas régéneré par l'eau &

(*a*) *Tit. III.* 4. 5. & 6.
(*b*) *Act. II.* 38.

„ par le saint Esprit, il ne peut pas en-
„ trer dans le Roïaume de Dieu. (*a*)
Pourroit-on dire plus clairement, plus nettement, que le Baptême confére la remission des pechés, la grace du salut, & les dons du saint Esprit?

Que fait Luther pour éluder la force de ces passages? Il a recours à l'artifice. Il tache de nous donner le change, & pour rendre odieuse la doctrine de l'Eglise Catholique, il l'accuse d'enseigner, que les Sacremens conferent la grace à tout homme qui les reçoit, sans que cet homme ait un véritable repentir de ses pechés, pas même une bonne pensée; qu'il suffit de n'y point mettre d'obstacles, c'est-à-dire (comme il plaît à Luther d'expliquer ce mot) de ne pas avoir un dessein formé de pécher à l'avenir. (*b*) „ Les
„ Catholiques, dit-il encore dans son Ser-
„ mon sur le Baptême, ont été forcés
„ d'avoüer, que les Sacremens sont salu-
„ taires à ceux mêmes qui se trouvent en
„ état de peché mortel: que la foi & la
„ grace ne sont point nécessaires: qu'il
„ suffit qu'on n'y mette point d'obstacle,
„ & qu'on n'ait pas actuellement le pro-
„ pos de pécher.

(*a*) *Joan. 3. 5.*
(*b*) *Tom. 1. edit. de Jena.*

A la vuë d'une accuſation ſi atroce, ſi viſiblement fauſſe, l'expreſſion la plus douce, dont je puiſſe me ſervir, c'eſt de dire que Luther en impoſe aux Catholiques avec une inſigne mauvaiſe foi. Luther avant ſon apoſtaſie étoit un Docteur Catholique, & Docteur, à ce qu'il nous aſſure, des plus accreditez. Il devoit donc au moins ſçavoir ſon Catechiſme. Or liſez, MONSEIGNEUR, nos Catechiſmes, qui ſont entre les mains de tout le monde, du peuple, des enfans, & vous verrez, que ſelon notre doctrine, pour recevoir la grace attachée par exemple au Sacrement de Baptême, il faut qu'un adulte ſoit prévenu, touché, aidé d'une ſainte penſée, d'une illuſtration, d'une inſpiration du ſaint Eſprit, en un mot d'une grace actuelle purement gratuite. Il faut que prévenu, aidé de cette grace, il faſſe un acte de foi, qu'il ait un véritable repentir de ſes pechés, & un ferme propos de ne plus retomber. Quiconque reçoit le Baptême avec ces diſpoſitions, reçoit auſſi la grace de la régéneration, la grace ſanctifiante, & les dons du ſaint Eſprit; ſes péchés lui ſont entierement pardonnés; il devient une nouvelle créature en Jeſus-Chriſt.

Ces diſpoſitions ſont néceſſaires pour

recevoir la grace ; nous l'enſeignons, nous le préchons ouvertement ; mais ces diſpoſitions ne la conferent, ne la produiſent pas. Cet effet doit être attribué au Sacrement même, & au ſaint Eſprit qui opere par le Sacrement en vertu des merites & des promeſſes de Jeſus-Chriſt : „ Celui qui croira & qui ſera baptiſé, „ ſera ſauvé. (*a*) Ce que je viens de dire pour expliquer la nature & la vertu du Sacrement de Baptême, doit s'entendre à proportion des autres Sacremens, qui ſont au nombre de ſept avec le Baptême.

C'eſt ici un nouveau point de controverſe, qui ſera bientôt diſcuté, après ce que j'ai eû l'honneur de faire remarquer à V. A. S. que l'Ecriture n'applique en terme formel le nom de Sacrement, qu'au mariage ſeulement. Les Proteſtans éclairés, & de bonne foi ne demanderont pas que je leur produiſe un paſſage, où il ſoit dit que la Confirmation, par exemple, eſt un *Sacrement*. Comment faut-il donc prouver par l'Ecriture, qu'il y a ſept Sacremens ? Il faut le prouver en démontrant, que l'Ecriture parle de ſept ſignes viſibles, ni plus ni moins, inſtitués par Jeſus-Chriſt, pour ſignifier & conférer la grace.

(*a*) *Marc. XVI.* 16.

C'eſt la methode dont Melanchton lui-même s'eſt ſervi pour prouver qu'il y a trois Sacremens de la nouvelle Loi. Voici comme il raiſonne dans ſon Apologie de la Confeſſion d'Augsbourg, dont il étoit le Pere. " Le Baptême, dit-il, la Céne, & l'Abſolution ſont de veritables Sacremens. Je lui demande pourquoi cela? l'Ecriture a-t'elle déterminé le nombre de trois Sacremens? Comment le prouvez-vous? C'eſt répond l'Apologiſte, que le Baptême, la Céne & l'abſolution ſont d'inſtitution divine, & que les promeſſes de la grace y ſont attachées: mais ajoûte-t'il, la Confirmation & l'Extrême-Onction ſont des cérémonies.

Oui, Melanchton, la Confirmation eſt une cérémonie, mais une cérémonie ſacrée, un ſigne viſible inſtitué par Jeſus-Chriſt pour ſignifier & conférer la grace, & par conſéquent c'eſt un Sacrement de la nouvelle loi, auſſi-bien que le Baptême, la Céne & l'abſolution, ſi votre raiſonnement, eſt juſte ſur ces trois Sacremens. Reſte donc à vous prouver 1°. que la Confirmation eſt une cérémonie ſacrée de la nouvelle Loi: vous en convenez. 2°. Que l'onction, l'impoſition des mains, & les paroles prononcées par un Evêque, légitime Succeſſeur des

Apôtres, ſont un ſigne viſible : qui a des yeux ne ſçauroit le nier. 3°. Que les Apôtres ont reçu cette cérémonie de leur divin Maître, puiſqu'elle donne le St. Eſprit, c'eſt-à-dire la grace du St. Eſprit, une grace qui nous fortifie dans la foi. Vous trouverez cela dans les Actes, où St. Luc rapporte que les Samaritains, quoique déjà baptiſés, n'avoient pas encore reçu le ſaint Eſprit. *Alors*, dit l'Hiſtorien ſacré, Pierre & Jean *leur impoſoient les mains, & ils recevoient le St. Eſprit.* (*a*) Saint Jerôme après avoir rapporté ce paſſage pour prouver que la Confirmation donne le St. Eſprit, nous aſſûre que c'eſt le ſentiment de tout le monde Chrétien. (*b*)

Le conſentement général de tout le monde Chrétien, cette tradition non interrompuë, & qui remonte juſqu'aux tems des Apôtres, a toujours parû à V. A. S. un argument auquel on ne ſçauroit rien oppoſer de raiſonnable. C'eſt ce qui me fait abſolument eſpérer, qu'elle ſera enfin des nôtres, & qu'elle aura la conſolation de recevoir ce Sacrement de la main d'un grand Archevêque, Prince de ſa maiſon. Je m'étendrai donc encore un peu

(*a*) *Act.* 8.
(*b*) *Dialog. contra Lucif.*

ſur la neceſſité, les effets, la matiere & la forme de la Confirmation.

Novat, hérétique du troiſiéme ſiécle, eſt le premier qui ait regardé l'impoſition des mains après le Baptême, comme une ſimple cérémonie, dont on pouvoit aiſément ſe paſſer. Le célebre Hiſtorien Euſebe de Ceſarée attribuë ſa chûte, ſon impénitence, ſon obſtination dans l'erreur, à ce qu'étant tombé dans une maladie dangereuſe après ſon Baptême, il n'avoit pas été marqué du ſceau du ſaint Chrême, qui l'auroit fortifié dans la foi, qui auroit empêché ſa malheureuſe chûte. (*a*) Il eſt vrai, & notre Egliſe l'enſeigne, que ce Sacrement n'eſt point d'une neceſſité abſoluë pour le ſalut, comme l'eſt le Baptême pour tous les hommes en général, & la Pénitence pour ceux qui par de nouveaux péchés ont perdu la premiere innocence. Mais puiſque la Confirmation eſt une ſource ſi abondante de graces, on ne peut ſans un grand péché négliger volontairement de la recevoir.

Saint Melchiade Pape & martir, un ſaint martir de Jeſus-Chriſt, ne ſera pas regardé par les Proteſtans comme un antechriſt : ce St. Pape en expliquant la

(*a*) *L. 6. Hiſt. Eccl. c. 43.*

différence qu'il y a entre le Baptême & la Confirmation, nous instruit en même tems des effets admirables, que produit ce second Sacrement dans l'ame de l'homme baptisé : „ par le Baptême, dit-il, „ l'homme est enrollé dans la milice Chrétienne ; & dans la Confirmation il reçoit des armes pour combattre ses ennemis. Dans le Baptême le saint Esprit nous donne la plénitude de la grace pour recouvrer l'innocence ; & dans „ la Confirmation il nous donne la grace „ pour acquerir la perfection de la Justice. Dans le Baptême nous sommes régenerés pour mener une vie nouvelle ; „ après le Baptême nous sommes confirmés pour combattre. Dans le Baptême nous sommes lavés & purifiés ; „ après le Baptême nous sommes fortifiés. La régéneration sauve par elle-même dans le tems de paix ceux qui „ reçoivent le Baptême : la Confirmation leur met les armes à la main, & „ les dispose au combat. C'est, dit-il „ encore, la grace que nous recevons „ dans la Confirmation, qui nous rend „ parfaits, qui nous rend tout spirituels, „ de terrestres que nous étions. C'est elle „ qui nous inspire du mépris pour tous „ les faux biens du monde, & du dégoût

„ pour tous les attraits de la volupté.
„ C'eſt elle qui nous embraſe de ce feu
„ Divin, qui éleve tous nos deſirs, &
„ toutes nos penſées au Ciel. (*a*)

Un autre effet qui eſt particulier au Baptême, à la Confirmation, & à l'Ordre, c'eſt d'imprimer dans nos ames un caractere ſpirituel, un ſigne réel, qui comme un ſceau ſacré, marque que nous ſommes particulierement conſacrés au ſervice de Dieu, ſuivant l'objet des Sacremens. Ce caractere ne peut jamais être effacé, ni dans cette vie ni dans l'autre; & c'eſt pour cette raiſon, qu'on ne reçoit qu'une fois ces trois Sacremens qui l'impriment. Cette Doctrine eſt tirée de la ſeconde Epître aux Corinthiens; où il eſt dit, *que Dieu nous a oints de ſon onction, & nous a marqués de ſon ſceau.* (*b*) Or le ſceau a cela de propre, qu'il imprime quelque marque.

Le caractere qui nous eſt imprimé par le Baptême, nous rend capables de recevoir les autres Sacremens, & nous diſtingue

(*a*) *Epiſt. ad Epiſc. Hiſpan.* Quelques ſçavans attribuent cette lettre à un autre qu'à ſaint Melchiade. C'eſt toujours un Auteur ancien & très-reſpectable dont j'ai rapporté les paroles pleines d'onction.

(*b*) 2. *Cor. I.* 21.

gue des Infideles. Le caractere imprimé par la Confirmation nous distingue des nouveaux Baptisés, qui, selon l'expression de St. Paul, ne sont encore que comme des enfans nouvellement nés : au lieu que le Chrétien confirmé reçoit avec cette nouvelle marque d'un soldat de Jesus-Christ, des armes & des forces pour confesser généreusement la Foi, & pour résister à ses ennemis visibles & invisibles. Enfin, le caractere de l'Ordre distingue les Ministres de l'Autel du reste des Fideles.

La matiere qui sert d'instrument au saint Esprit pour opérer toutes ces merveilles dans le Sacrement de Confirmation, est le saint Chrême, composition d'huile & de baume, qui se fait avec la bénédiction solemnelle de l'Evêque. Ces deux liqueurs mêlées ensemble sont très-propres pour signifier l'effet de ce Sacrement. L'huile qui s'attache & se répand facilement, exprime fort bien l'augmentation & la plénitude de la grace, que le saint Esprit répand & fait couler de Jesus-Christ, notre Chef, sur nous, qui sommes devenus ses membres par le Baptême. Le baume, liqueur d'une odeur très-douce & très-agréable, signifie que les Fideles étant devenus parfaits par la

grace du Sacrement de Confirmation, doivent répandre par-tout la douce odeur de toutes les vertus, en sorte qu'ils puissent dire avec l'Apôtre : *Nous sommes devant Dieu la bonne odeur de Jesus-Christ.* (*a*)

Voilà ce que signifie le mélange d'huile & de baume, qui est la matiere de ce Sacrement. L'Evêque après avoir imposé les mains sur celui qu'il confirme, fait avec le pouce trempé dans le saint Chrême, un signe de croix sur le front, en prononçant diverses prieres, & sur-tout ces paroles, qui sont la forme de ce Sacrement : *Je te marque du signe de la Croix, & je te confirme par le Chrême du salut, au nom du Pere & du Fils & du saint Esprit.*

Nous sçavons par le témoignage des premiers Peres, que telle a toujours été la croyance & la pratique de l'Eglise.... Saint Denis l'Areopagite, Disciple de saint Paul, nous assûre qu'on présentoit à l'Evêque les nouveaux baptisés revêtus d'une robe blanche, & que l'Evêque leur faisoit la sainte onction, une onction sanctifiante. (*b*) Saint Cyrille de Jerusalem parlant du saint Chrême, dit qu'il devient efficace par la descente & la divinité du saint Esprit; que le corps est oint

(*a*) 2. *Cor. Cap.* 2. 15.
(*b*) *De Eccl. Hist. c.* 2.

exterieurement, mais que l'ame eſt ſanctifiée par l'Eſprit ſaint & vivifiant. (*a*) En un mot les Peres Grecs & Latins donnent à cette ſainte onction les plus grands éloges. La grace attachée à la Confirmation eſt, ſelon eux, la perfection du Chrétien, & l'accompliſſement du Baptême, à cauſe d'une nouvelle effuſion du ſaint Eſprit.

Le plus mince de vos Théologiens ne ſçauroit abſolument ignorer tous ces témoignages de l'antiquité la plus reſpectable. Comment donc pluſieurs d'entre eux oſent-ils parler du ſaint Chrême avec ſi peu de reſpect? Comment oſent-ils le comparer publiquement aux choſes les plus viles, & les plus abjectes? L'Auteur & l'Apologiſte de la Confeſſion d'Augsbourg, comme il étoit plus ſçavant, eſt auſſi plus moderé Il avouë que la Confirmation étoit dans les premiers ſiécles de l'Egliſe une cérémonie ſacrée. Mais étant ſi bien inſtruit des ſentimens de l'ancienne Egliſe, n'a-t'il pas grand tort de l'appeller une ſimple cérémonie, & de dire que Jeſus-Chriſt n'a pas promis le ſaint Eſprit à ceux qui la recevroient dans les ſiécles poſtérieurs, parce qu'on ne voit plus le ſaint Eſprit deſcen-

[*a*] *Cat. Myſt. c.* 3.

dre visiblement sur la tête des confirmés, comme cela arrivoit du tems des Apôtres.

Pitoiable raisonnement de l'hérétique Petilien, que Melanchton a copié, & que saint Augustin avoit déja refuté il y a treize cens ans : „ Dans les premiers „ tems, dit ce saint Docteur, le St. Es„ prit descendoit sur ceux qui croyoient, „ & ils parloient des Langues qu'ils n'a„ voient point appriſes. Ces miracles „ étoient alors nécessaires. Si donc au„ jourd'hui le saint Esprit ne marque pas „ sa présence par ces signes sensibles, com„ ment sçait-on qu'on a reçu le saint Es„ prit ? Que chacun interroge son cœur. „ S'il aime son frere, le saint Esprit est „ en lui. Qu'il examine donc devant Dieu, „ & qu'il voie s'il aime la paix & l'u„ nion, s'il aime l'Eglise Catholique. (*a*) Remarquez bien, MONSEIGNEUR, ces dernieres paroles.

Mais si l'autorité de Melanchton emporte dans l'esprit des Confessionistes, sur tous les Peres Grecs & Latins, je voudrois bien sçavoir par quelle raison beaucoup d'Eglises Luthériennes ne regardent pas la Pénitence, ou si vous voulez, l'Absolution, comme un Sacrement de la nouvelle Loi, Melanchton l'ayant mise au

(*a*) *Tract. 6. in Ep. Joan.*

nombre des Sacremens ? Une Eglise où l'on n'administre pas tous les Sacremens institués par Jesus-Christ, n'est pas la véritable Eglise de Jesus-Christ, & cette diversité de sentimens sur ces sources du salut, doit être bien suspecte à tout homme qui cherche sincerement à faire son salut. Il ne sçauroit s'empêcher de remarquer, que la foi du Protestant, qui suit la Confession d'Augsbourg, est une foi chancellante, incertaine, fondée sur des interprétations arbitraires, comme j'ai eu l'honneur de vous le démontrer dans ma précédente.

Finissons la question sur le nombre des Sacremens. La Pénitence est-elle un véritable Sacrement? je l'ai déjà remarqué : quelques Protestans en veulent douter. Mais on peut leur démontrer par l'Ecriture, par la Tradition, que la Pénitence, qui consiste dans l'humble Confession du Pécheur, accompagnée d'un sincere repentir, & dans les paroles dont le Prêtre se sert en donnant l'Absolution au nom de Jesus-Christ, est un signe visible, qui nous confere la grace de la réconciliation, c'est-à-dire, la rémission des péchés commis après le Baptême, selon l'institution & la promesse du Sauveur : *Recevez le saint Esprit ; les pechés seront remis à*

ceux à qui vous les remettrez, & ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. (*a*) Ce passage a fait dire à Melanchton, que l'Absolution étoit instituée par Jesus-Christ, avec promesse de la grace, & qu'elle étoit par consequent un véritable Sacrement de la nouvelle Loi. Luther à son ordinaire dit le pour & le contre. Mais tous les deux ne veulent point de Confession secrete & en détail. Ils l'appellent par dérision la Confession auriculaire. Ce point est important, & fera seul le sujet d'une autre lettre : celle-ci est déjà un peu longue, & il faut encore parler de trois Sacremens qui font le sujet de notre dispute, de l'Extrême-Onction, de l'Ordre & du Mariage.

Saint Jacques parle de l'Extrême-Onction en des termes, qui démontrent clairement, que le saint Esprit ayant attaché à cette sainte cérémonie la promesse de la grace, de la rémission des pechés, rien ne lui manque suivant le raisonnement de Melanchton, pour être un véritable Sacrement. Voici le texte : *Quelqu'un parmi vous est-il malade, qu'il appelle les Prêtres de l'Eglise, & qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur, & la priere de la foi sauvera le malade, le Seigneur le soulagera,*

(*a*) *Joan.* 20. 23.

& s'il a commis des pechés, ils lui seront remis. (*a*)

La promesse de la grace, de la rémission des péchés est formelle. Il faut seulement remarquer ici, que le malade est plus soulagé selon l'ame que selon le corps; & que comme le bien spirituel est toujours le principal objet de la nouvelle Loi, c'est aussi celui que nous devons attendre absolument de cette sainte Onction, si nous la recevons dignement. Au lieu que le soulagement du corps dans ses maladies, nous est seulement promis par rapport à notre salut éternel, suivant les dispositions cachées de la Providence, & les divers dégrés de préparation & de foi, que nous apportons en recevant ce Sacrement. (*b*)

Mais supposons pour un moment, que l'Extrême-Onction n'est qu'une cérémonie: les Protestans doivent à tout le moins avoüer que c'étoit une cérémonie autorisée & commandée par l'Ecriture: *Quelqu'un parmi vous est-il malade, qu'il appelle* (c'est un Commandement) *les Prêtres de l'Eglise, & qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur.* Et pourquoi les Protestans ont-ils aboli cette sainte cérémonie? Pourroient-ils dans leur principe,

(*a*) *S. Jac.* 5. 14. & 15.
(*b*) *Trident. sess.* 14. *c.* 1. *de Extrema-Unct.*

qui eſt de s'en tenir uniquement à l'Ecriture, nous donner une raiſon tant ſoit peu plauſible de leur conduite ? Ils répondent que cette cérémonie n'a été en uſage que pour un certain tems. Où trouve-t'on cela dans l'Ecriture ? N'eſt-ce pas là une de ces interprétations arbitraires, nées dans la cervelle d'un Novateur, contraires au ſentiment & à la pratique de l'Egliſe univerſelle ?

Pour ce qui eſt de l'Ordre, ou de l'impoſition des mains, que reçoivent les Miniſtres des choſes ſaintes, Calvin, & après lui la Confeſſion des Egliſes prétenduës réformées de France, regardent cette impoſition des mains comme un Sacrement, & l'excluent ſeulement du nombre de ceux qui ſont communs à toute l'Egliſe. (*a*) Cette reſtriction eſt juſte dans un certain ſens ; mais la Confeſſion d'Augsbourg a grand tort d'exclure abſolument l'impoſition des mains du nombre des Sacremens ; puiſque cette ſainte cérémonie, ce ſigne extérieur eſt accompagné d'une grace intérieure. Saint Paul écrivant à l'Evêque Timothée le dit en termes formels : *Ne négligez pas la grace qui eſt en vous, qui vous a été don-*

(*a*) *Art. 65.*

née par l'impoſition de mes mains. (*a*)

Enfin le Mariage, qui repréſente l'union éternelle de Jeſus-Chriſt avec ſon Egliſe, & qui confere à deux perſonnes ſaintement, immuablement unies, la grace de vivre chrétiennement en cet état, d'en ſupporter les croix & d'élever leurs enfans ſelon Dieu, a toutes les conditions requiſes pour être mis au nombre des Sacremens. L'Apôtre dit en termes exprès que c'eſt un *grand Sacrement*.

Voilà, MONSEIGNEUR, l'eſſentiel de la Doctrine de notre Egliſe ſur la nature, la neceſſité, la vertu, & le „ nombre des Sacremens. " Par le Bap„ tême nous renaiſſons ſpirituellement, „ & par la Confirmation nous augmen„ tons en grace, & nous ſommes forti„ fiés dans la foi. Après cette ſeconde „ naiſſance, & après nous être fortifiés, „ l'Euchariſtie nous donne une nourri„ ture divine. Si par le péché nous re„ tombons dans quelque maladie de l'a„ me, la Pénitence nous guérit ſpiri„ tuellement; & l'Extrême-Onction gué„ rit tout à la fois le corps & l'ame, ſe„ lon que Dieu le juge convenable pour „ notre ſalut. L'Ordre donne à l'Egliſe „ des Paſteurs pour la gouverner, & la

(*a*) *I. Tim.* 4.

„ multiplier ſpirituellement, tandis que
„ le mariage la multiplie corporellement
„ par les ſujets, qu'il lui donne. (*a*)

Lorſque j'eus l'honneur d'être choiſi pour benir le mariage de V. A. S., elle témoignoit au commencement beaucoup de repugnance pour nos cérémonies. Elle ſoupçonnoit même que je pourrois bien lui adreſſer quelque petit diſcours contraire aux principes de ſa Religion. Les préjugés ont ceſſé, ou plûtôt, V. A. S. n'a jamais donné dans les préjugés : elle m'a avoüé le moment d'après, que nos cérémonies étoient pures, raiſonnables, édifiantes, conformes aux paſſages de l'Ecriture, & très-propres à donner une grande idée de la ſainteté du Mariage.

Puiſque notre profeſſion de foi parle encore d'autres cérémonies approuvées par l'Egliſe Catholique, & dont elle ſe ſert dans l'adminiſtration publique de tous les Sacremens ; il faut bien remarquer que les Catholiques n'ont jamais penſé ni enſeigné, que ces cérémonies conféroient la grace. Luther pour les décrier, ſe ſert de ſon artifice ordinaire. Il nous prête des ſentimens dont nous ſommes fort éloignés. Il avance dans ſon ſermon

(*a*) *Eugen. IV. in Decret. ad Arm.*

ſur le Baptême cette inſigne fauſſeté, que les Catholiques attribuent au ſel & à la bénédiction de l'eau autant de force & de vertu, qu'au Sacrement même.

Non, MONSEIGNEUR, l'Egliſe n'a jamais donné dans cette impiété. Nos livres doctrinaux, nos Catéchiſmes la déteſtent : ils ſont entre les mains de tout le monde. Ces cérémonies accidentelles, qui ſont pour la plûpart de la premiere antiquité, n'ont été ſucceſſivement introduites, que pour nous inſpirer de bons ſentimens, pour fixer notre imagination, pour nous expliquer par des images ſenſibles, ce que le ſaint Eſprit opere dans notre ame par les Sacremens. C'eſt ainſi qu'en parle St. Denis l'Areopagite Diſciple de St. Paul : " Il a été néceſſaire, que les premiers qui ont été chargés des fonctions ſacerdotales, ayant reçu de Dieu même la plenitude du pouvoir, & étant envoiés pour le communiquer & le perpetuer, deſirant en effet d'en confier après leur mort le dépôt à leurs ſucceſſeurs, revêtiſſent pour ainſi dire les Sacremens de ſignes viſibles.... Ils nous ont ainſi tranſmis partie par écrit, partie par la tradition les choſes Divines ſous des images ſenſibles, afin de nous faire

„ comprendre par des figures materiel-
„ les, la majesté des choses spirituelles,
„ & d'exprimer par des signes qui nous
„ sont familiers, tout ce qu'il y a de
„ plus sublime & de plus élevé : & ils
„ l'ont fait non seulement *pour la multi-*
„ *tude*, mais encore parce que nos fon-
„ ctions sont *en effet significatives*, &
„ pleines de figures proportionnées à no-
„ tre intelligence, qui nous aident à en
„ comprendre toute la grandeur. (*a*)

Les cérémonies dont l'Eglise se sert dans l'administration publique du Baptême, nous fournissent un exemple admirable de cette doctrine. Je ne sçaurois m'empêcher d'en rapporter quelques-unes. Le Ministre du Baptême arrête les postulans à la porte de l'Eglise, pour leur faire entendre que c'est par le Baptême, que les portes de l'Eglise & du ciel leur seront ouvertes. Il souffle sur eux en forme de croix pour chasser le démon, qui occupe en quelque façon le cœur de l'homme qui n'est pas encore baptisé : cette explication est de Tertulien, de St. Cyrille, de St. Cyprien, &c. & nous sçavons que Jesus Christ a donné à ses Disciples le pouvoir de chasser les démons. (*b*)

[*a*] *Dion. Areop. de Eccl. Hierarch. c.* 1.
[*b*] *Marc.* 16.

Le Miniſtre fait encore ſur les Poſtulans pluſieurs ſignes de croix, entreautres, ſur leur front & ſur leur poitrine. C'eſt pour les avertir, que le Chrétien doit ſe glorifier dans la croix, qu'il doit l'aimer, la porter, & croire fermement, que c'eſt en vertu des merites de Jeſus-Chriſt crucifié, qu'il recevra la grace de la juſtification : c'eſt la remarque de ſaint Auguſtin. Le Miniſtre leur donne un nouveau nom, le nom d'un Saint. (Il eſt ſurprenant que les ennemis du culte des Saints aient retenu cet uſage :) C'eſt pour leur donner en même tems un interceſſeur auprès de Dieu, & un modele des vertus qu'ils doivent imiter. Cette cérémonie eſt très-ancienne. Saint Denis l'Areopagite en fait mention. Le même Miniſtre leur met dans la bouche quelques grains de ſel ; & les avertit par là de ſe bien précautionner contre la corruption du péché. Il leur frotte auſſi le nez & les oreilles d'un peu de ſalive, pour imiter l'action de Jeſus-Chriſt, qui guérit ainſi un homme ſourd & müet ; & cela ſignifie, que par le Baptême nos oreilles ſont ouvertes à la verité. Enfin une des principales cérémonies du Baptême, qui eſt plûtôt un engagement ſolemnel, c'eſt de renoncer ſincerement *à Satan*, *à ſes pom-*

pes, *& à ſes œuvres*. On ne ſçauroit ſe rappeller trop ſouvent ce ſaint engagement. *Lorſque le Prêtre*, dit ſaint Ambroiſe, *vous a demandé : renoncez-vous à ſatan & à ſes œuvres : qu'avez-vous répondu ? Je renonce : ſouvenez-vous donc de cette parole : ſouvenez-vous qu'elle eſt écrite & conſervée dans le Ciel.* (*a*)

[*a*] *L.* 1. *de Sacram. c.* 2.

SEPTIE'ME LETTRE.

MONSEIGNEUR,

Les parties du Sacrement de Pénitence, sur lequel V. A. S. me demande une instruction particuliere, sont de la part du pénitent, la *Contrition*, la *Confession* & la *Satisfaction*. *Dieu*, dit St. Augustin parlant de la Pénitence, qui est après le Baptême l'unique ressource du Pécheur, *guerit ceux qui sont veritablement contrits, qui confessent leurs péchés, qui les punissent.* (*a*) Voilà les trois parties de la Pénitence clairement exprimées. Les Luthériens mitigés, & qui ne s'attachent plus à tous les égaremens de Luther, vous auront

(*a*) *Enarrat. in Ps.* 146.

peut-être auſſi prêché la néceſſité d'une veritable contrition pour obtenir le pardon des péchés, & je crois que par ce mot de *contrition*, ils entendent comme nous une douleur intérieure, un ſincere regret d'avoir offenſé Dieu, avec une ferme réſolution de ne l'offenſer plus à l'avenir. C'eſt à tout le moins ce que l'Ecriture nous enſeigne en termes formels : *lorſque vous chercherez le Seigneur votre Dieu, vous le trouverez, pourvû que vous le cherchiez de tout votre cœur, & avec toute la douleur dont votre ame eſt capable.* (*a*) Cette douleur, ce regret, doit pour ainſi dire, briſer le cœur du pécheur, qui étoit un cœur de pierre. C'eſt en ce ſens, & dans cette confiance, que le ſaint Roi Pénitent parloit à ſon Dieu, qu'il avoit ſi griévement offenſé... *Seigneur vous ne rejetterez pas un cœur contrit & humilié.* (*b*)

Il ne ſuffit pas que la contrition, qui fait partie de la Pénitence ſoit intérieure; & dans le cœur, il faut encore qu'elle ſoit ſurnaturelle, ſouveraine, & univerſelle. *Surnaturelle*, c'eſt-à-dire excitée par la grace & par le mouvement du ſaint Eſprit, & fondée ſur les conſidérations que

[*a*] *Deut. IV.* 29.
(*b*) *Pſalm. L.* 19.

que la Foi nous enſeigne. *Souveraine*, c'eſt-à-dire que l'homme pécheur doit être plus fâché d'avoir offenſé Dieu, d'avoir perdu ſa ſainte grace, qu'il ne le ſeroit de toute autre choſe, même de la perte de l'honneur, de la vie, & de tout ce que nous avons de plus cher au monde : *Celui qui aime ſon pere & ſa mere plus que moi*, dit le Sauveur, *n'eſt pas digne de moi ; & celui qui aime ſon fils ou ſa fille plus que moi, n'eſt pas digne de moi.* [*a*] En un mot la douleur d'avoir offenſé Dieu doit être la plus grande & la plus forte de toutes les douleurs. „ Si la mort, dit St. Cyprien, vous „ avoit enlevé quelque perſonne qui vous „ fût chere, on vous verroit en habit de „ deüil, l'air négligé, le viſage changé, portant toutes les marques d'une „ profonde triſteſſe. Malheureux, vous „ avez perdu votre ame : vous ſurvivez „ ici bas à votre mort ſpirituelle, vous „ en portez vous-même les funerailles, „ & vous ne fondez point en larmes, „ vous n'éclatez pas en gemiſſemens. [*b*] Enfin cette contrition doit être *univerſelle* ; c'eſt-à-dire qu'elle doit s'étendre ſur tous les péchés mortels dont nous ſommes coupables.

[*a*] *Matth. X. 37.*
[*b*] *L. 1. de Lapſ.*

Les Théologiens Catholiques [a] reconnoiſſent deux ſortes de contrition : la parfaite & l'imparfaite. La contrition parfaite retient ordinairement le nom de *Contrition* ſimplement dite ; & la contrition imparfaite eſt communément appellée *Attrition*. La premiere eſt celle, qui étant parfaite par la charité, par l'amour de Dieu, & accompagnée d'une ferme réſolution de ne plus offenſer Dieu, & de recevoir en ſon tems le Sacrement de Pénitence, reconcilie d'abord le pécheur avec Dieu : car *la Charité*, dit St. Pierre, *efface tous les péchés*. (b) C'eſt ainſi que la femme pécheresſe, dont parle St. Luc, obtint la rémiſſion de ſes péchés *parce qu'elle aima beaucoup*. (c) L'attrition ou la contrition qu'on nomme imparfaite, eſt une douleur conçüe par un motif beaucoup moins parfait, tel que la laideur du péché, la crainte des Jugemens de Dieu & des peines éternelles. Cette crainte avec l'excluſion de la volonté de pécher, & avec l'eſperance du pardon eſt bonne ; c'eſt un mouvement du St. Eſprit, qui n'habite pas encore en nos cœurs, mais qui nous ébranle pour s'y fai-

[a] *Trident. Seſſ.* 14 *c.* 4.
[b] 1. *Pet. IV.* 8.
[c] *Luc. VII.* 47.

re une entrée ; elle nous dispose même à recevoir la grace de Dieu dans le Sacrement.

Quelle que soit notre contrition, parfaite ou imparfaite, il faut qu'elle renferme principalement deux choses : la haine & la détestation de la vie passée : le ferme propos & le commencement d'une vie nouvelle. „ Il faut, dit saint Gregoi-„ re, (comme s'il avoit prévu les er-„ reurs de Luther) il faut avertir ceux „ qui renoncent à leurs péchés, sans les „ détester, qu'ils se trompent, s'ils se „ persuadent que leurs péchés leur sont „ remis, lorsqu'ils ne les expient point „ par les larmes, quoiqu'ils cessent de „ les commettre. [*a*] L'attrition & la contrition ne different donc principalement entr'elles, que par les différens motifs dont elles sont animées.

L'attrition, cette douleur produite par une crainte salutaire, est le retour d'un serviteur fugitif, qui revient sincerement à son maître dans la crainte du châtiment, qu'il a merité, & dans l'esperance du pardon. „ La premiere in-„ tention de Dieu, dit St. Jerôme, est „ que nous soions ses enfans, & que nous „ lui obéïssions de bonne volonté. Si „ nous refusons d'acquerir cette perfe-

[*a*] *Hom. 34. in Evang.*

„ ction, faisons du moins que nous soions
„ ses serviteurs, en évitant le péché par
„ la crainte des suplices, afin de passer
„ ensuite de la crainte des esclaves, à
„ l'état de grace des enfans. (*a*)

La contrition parfaite, animée par un motif du pur amour, est la douleur & le repentir d'un fils malheureux, & malheureux par sa propre faute; d'un enfant prodigue qui a offensé un Pere infiniment bon; qui, pénétré d'amour & de douleur, vient se jetter à ses pieds, & lui dire en sanglotant & dans l'amertume de son cœur : *O mon Pere! j'ai péché contre le Ciel & contre vous, je ne merite pas d'être appellé votre fils.* [*b*] Voilà le modele d'une parfaite contrition. Et il me semble qu'un cœur bien né devroit plutôt se laisser émouvoir par la charité, par l'amour, que par la crainte. En effet si nous étions bien résolus de quitter sincerement le péché, & les occasions prochaines de pécher, la contrition parfaite ne nous paroîtroit pas si difficile. Toute la difficulté qui retient le pécheur dans sa mauvaise habitude, qui l'éloigne du Sacrement de reconciliation, c'est un malheureux attachement pour la créature; c'est

[*a*] *In Comment. ad cap.* 1. *Malach.*
(*b*) *Luc. XV.* 18.

qu'il ne peut ſe réſoudre à renoncer ſincérement au péché, à le haïr, à le déteſter efficacement, avec une ferme réſolution de ne plus retomber. Cette douleur ſincere, cette haine efficace, ce ferme propos eſt pourtant une condition eſſentielle de l'attrition, auſſi-bien que de la contrition parfaite.

Pour exciter dans notre cœur cette douleur intérieure, ſurnaturelle, ſouveraine & univerſelle; accompagnée d'un ferme propos, il faut ſe rappeller les grandes verités de la Foi; il faut ſe repréſenter un Dieu infiniment bon, un Dieu vengeur de ſa gloire outragée; & pour retourner à lui avec confiance, il faut croire que c'eſt auſſi un Dieu de miſéricorde, qui ne veut pas la mort du pécheur; il faut eſpérer & demander le pardon de nos péchés au nom de Jeſus-Chriſt notre Sauveur, qui eſt notre victime de propitiation, & notre unique Médiateur.

C'eſt là, MONSEIGNEUR, un abregé de notre Doctrine, tirée du Concile de Trente ſur la pénitence intérieure, ſur le changement de cœur, ſur le retour à Dieu, ſur les Actes de Foi, d'Eſpérance & d'Amour, à tout le moins commencé, qui doivent précéder l'abſolution. Je ſçai que dans les Livres & dans la bouche de

vos Théologiens, cette Doctrine se trouve étrangement défigurée. On aura certainement fait entrevoir à VOTRE ALTESSE SERENISSIME, que toute la pénitence des Catholiques consistoit à confesser secretement leurs péchés, à reciter quelques courtes prieres imposées par le Prêtre en guise de satisfaction; mais j'espere que le peu que je viens de dire sur la premiere partie de la Pénitence, qui est la contrition intérieure, le brisement du cœur, desabusera entierement V. A. S.

Je suis même persuadé que la Doctrine de Luther sur cet article, vous inspirera toute l'horreur qu'elle mérite. Voici à peu près comme il s'exprime : La contrition que nous acquerons en nous remettant nos péchés devant les yeux, en les détestant dans l'amertume de notre cœur, en considérant leur grieveté, leur laideur, leur multitude, & voiant que par-là nous avons perdu le Ciel, & mérité l'enfer; *Une telle contrition*, dit Luther, *fait des hypocrites, & rend l'homme encore plus coupable.* [a]

Quel étrange abus de la Ste. Ecriture? Les motifs de douleur que Luther condamne ici, sont presque tous tirés des Pseaumes. Le saint Roi pénitent nous as-

(a) *In assert. art. 6.*

sûre, qu'il avoit toujours son péché devant les yeux, que le souvenir de ses iniquités l'inquiétoit jour & nuit, qu'il se nourrissoit de pleurs & de gémissemens, qu'il étoit frappé de la crainte des jugemens de Dieu. Le St. Prophête Isaie pénétré des mêmes sentimens, disoit à Dieu : *Je repasserai Seigneur en votre présence, ma vie passée dans l'amertume de mon cœur*; & Luther rapportant les mêmes paroles, ose dire que la contrition fondée sur de tels motifs, est une hypocrisie, qui rend l'homme encore plus coupable aux yeux de Dieu ! En vain pour justifier cette horrible Doctrine, allégueroit-on l'exemple d'Antiochus. Ce cruel tyran frappé d'une plaie invisible, commença à rabattre de ce grand orgueil, & à rentrer en lui-même, à reconnoitre que l'homme doit être soumis à Dieu; mais *le scelerat*, ajoûte l'Ecriture, *prioit le Seigneur, de qui il ne devoit point recevoir de misericorde*. [a] Voilà, dit-on, l'exemple d'un homme qui veut retourner à Dieu par la crainte du châtiment, & qui malgré cette crainte, malgré ses larmes, n'est qu'un hypocrite.

Pour répondre à cette frivole objection, il faut observer 1°. Que dans la Loi de

[a] *Machab. XI.*

Nature, auſſi bien que dans la Loi écrite, la contrition parfaite étoit abſolument néceſſaire pour obtenir le pardon des péchés. La douleur produite par la crainte des jugemens de Dieu, & des peines éternelles, ne ſuffiſoit pas avant que Jeſus-Chriſt eût inſtitué le Sacrement de Pénitence, qui rend notre réconciliation avec Dieu beaucoup plus facile. Neanmoins cette douleur, ſuppoſé qu'elle fût ſincere & ſurnaturelle, conduiſoit le Pécheur à la contrition parfaite. Les Ninivites, dont la pénitence commencée par une crainte ſalutaire, déſarma la colere de Dieu, (*a*) nous en fourniſſent un exemple, auquel les Proteſtans ne ſçauroient rien oppoſer de raiſonnable.

Il faut remarquer 2°. & principalement, que le repentir d'Antiochus n'étoit qu'une feinte douleur, fondée ſur des motifs purement humains. Il ne cherchoit qu'à appaiſer les cruelles douleurs dont il étoit accablé. Il paroît même, par l'Ecriture, que ce malheureux politique tâchoit, par de belles promeſſes, de tromper les Juifs en faveur de ſon fils. Sa douleur n'étoit rien moins que ſincere; il ne haïſſoit pas, il ne déteſtoit pas ſon péché. Une telle pénitence, nous l'avoüons, nous le prê-

[*a*] *Jon. III. 9. Matth. XII. 41.*

chons, n'eſt qu'hypocriſie, & rend l'homme plus coupable aux yeux de Dieu.

La crainte même de l'Enfer, ſi elle n'exclut pas la volonté de pécher, ne produit qu'une fauſſe pénitence : & plût à Dieu que le nombre de ces faux Pénitens ne fût pas ſi grand ! Tout Pécheur qui a encore une étincelle de foi, craint l'Enfer ; mais il y en a, qui, dans le ſecret de leur cœur, ſentent bien que s'il n'y avoit point d'Enfer, ils commettroient volontiers le péché. Ils conſervent un fond d'attachement pour le péché, & ils ſouhaiteroient que l'Enfer ne fût pas, pour le commettre impunément. La ſeule raiſon nous dicte, qu'une telle diſpoſition eſt criminelle. Les Théologiens l'appellent une crainte *ſervilement ſervile*.

Mais la crainte de l'Enfer, fondée ſur ce que la Foi nous enſeigne, accompagnée d'un ſincere repentir, d'un ferme propos & de l'eſpérance du pardon, eſt un mouvement, un don du S. Eſprit, qui nous conduit à la juſtification, qui nous diſpoſe à la recevoir dans le Sacrement. Les hommes, dit S. Auguſtin, entendent ces „ paroles, le ver (des damnés) ne meurt „ pas, le feu où ils bruleront, ne s'éteindra point ; & comme cela doit véritablement arriver aux Impies, ils crai-

„ gnent & ils s'abſtiennent du péché ;
„ quelques-uns craignent, mais ils n'ai-
„ ment pas la Juſtice ; mais lorſque par
„ la crainte ils s'abſtiennent de faire le
„ mal, ils s'accoutument à faire le bien.
„ On commence à aimer ce qui paroiſ-
„ ſoit dur ; on trouve de la douceur à
„ ſervir Dieu, & on commence à bien
„ vivre... on craint d'être précipité dans
„ l'Enfer ; cette crainte eſt bonne & uti-
„ le. (*a*)

La ſeconde partie de la Pénitence eſt la Confeſſion, c'eſt-à-dire une accuſation exacte & ſincere, une déclaration que le Pécheur fait de tous ſes péchés au Prêtre pour en obtenir l'abſolution. L'Auteur de la Confeſſion d'Augsbourg ſe récrie fortement contre cette définition. Il appelle cette déclaration exacte & ſincere de tous les péchés un fardeau inſupportable, une choſe *impoſſible à l'homme*, vû la fragilité de ſa mémoire. C'eſt l'objection que les Proteſtans font le plus valoir, & qui pourroit embarraſſer ceux qui ne connoiſſent pas exactement la doctrine Catholique ſur cet article.

J'avouë que l'homme qui a vêcu longtems dans le deſordre ſans approcher des Sacremens, ſans examiner les replis de ſa

[*a*] *Enarrat. in Pſ.* 112.

conſcience, auroit bien de la peine à faire un détail exact de tous ſes péchés commis en *œuvres*, en *paroles*, en *penſées*; mais ce n'eſt pas ce que Dieu demande de nous. Il ne commande rien d'impoſſible, il ſe contente que le Pécheur s'accuſe de tous les péchés qui ſe préſentent à ſa mémoire, après avoir ſoigneuſement examiné ſa conſcience. Le Concile de Trente le déclare expreſſément. Les autres pechés qui ſont échapés à cet examen nous ſont néanmoins pardonnés en vertu, du Sacrement & de la Contrition univerſelle, qui doit s'étendre ſur tous les péchés connus & inconnus.

Croiriez-vous bien, MONSEIGNEUR, que c'eſt là en partie la Doctrine de Luther? Ce prétendu Réformateur nous a laiſſé une belle inſtruction ſur la Confeſſion ſecrete, qu'il loüe en pluſieurs endroits de ſes ouvrages, comme une ſainte pratique, comme une grace particuliere, pour laquelle nous devons remercier Dieu de tout notre cœur. *La Confeſſion ſecrete*, ajoûte-t'il, *eſt un tréſor ouvert; Dieu nous y offre ſa miſericorde & la rémiſſion de nos pechés.* (*a*) Dans l'inſtruction qui ſe trouve au huitiéme Tome, Luther demande: „ quels péchés doit-on confeſſer? Devant

[*a*] *Tom.* 1. *Jen.*

„ Dieu, répond-il, on doit s'accuſer „ humblement de tous ſes péchés, de „ ceux même que nous ne connoiſſons „ pas; mais devant le Confeſſeur, nous „ devons ſeulement avoüer les péchés „ que nous connoiſſons, & que nous ſen- „ tons dans le cœur, & afin de les recon- „ noître, il faut examiner ſon état, repaſ- „ ſer les dix Commandemens de Dieu, &c.

Cet homme n'a jamais penſé à faire un corps de doctrine tant ſoit peu ſuivi. Il écrivoit par boutade & ſans principes. C'eſt ce que j'ai toujours remarqué en liſant ſes ouvrages. Dans d'autres endroits il mépriſe ſouverainement la Confeſſion ſecrete qui ſe fait aux Prêtres, comme une choſe inutile, dangereuſe, inventée par les Papes. J'aurai bientôt l'honneur de démontrer à V. A. S. que l'obligation de ſe confeſſer aux Prêtres eſt de droit divin; que c'eſt Jeſus-Chriſt qui les a établis Miniſtres de la Pénitence; qu'ils ont un vrai pouvoir de lier & délier; que cette ſainte pratique a toujours ſubſiſté dans l'Egliſe univerſelle, depuis le ſiécle des Apôtres juſqu'à nous. Les Latins & les Grecs ſont d'accord ſur cet article, & le ſentiment de ces derniers eſt d'un très-grand poid. Si la Confeſſion ſecrete, comme le prétend Luther, étoit une nou-

velle invention des Papes pour dominer ſur les conſciences, il eſt bien à préſumer, que les Grecs Hérétiques, ou Schiſmatiques l'auroient hautement rejettée, ne fût-ce qu'en haine du Pape, & de l'Egliſe Romaine.

Mais ſuppoſons ici pour un moment, que la Confeſſion ſecrete n'ait pas été en uſage dans les premiers ſiécles de l'Egliſe, & qu'un Pape (Luther pourroit-il bien le nommer?) & qu'un Pape ſoit venu tout à coup faire un commandement exprès ſous peine de damnation à tous les Empereurs, à tous les Rois, à tous les Princes de la Terre, à tous les Fideles Grecs & Latins, de s'accuſer en détail de tout ce que la conſcience a de plus ſecret, de ces crimes honteux qu'on voudroit bien ſe cacher à ſoi-même. Dans cette ſuppoſition, j'en appelle à tout homme de bon ſens, pourroit-on s'imaginer qu'une telle nouveauté n'auroit pas excité une émotion générale? Tout le monde chrétien ſe feroit-il ſoumis ſans répugnance, ſans la moindre contradiction, à un commandement ſi extraordinaire, ſi difficile, ſi oppoſé à l'orgueil des hommes, à la fauſſe délicateſſe des femmes ſur certaines matieres?

Le fameux Kemnitius parle-t'il ſérieu-

ſement, mérite-t'il quelque croyance, lorſqu'il oſe fixer l'origine du précepte de la Confeſſion au commencement du treiziéme ſiécle, en nous donnant le Pape Innocent pour celui qui l'a fait recevoir au Concile de Latran. Ce ſaint Concile, nous le ſçavons, a fait un reglement que *tous les fideles de l'un & de l'autre ſexe confeſſeroient leurs pechés, au moins une fois chaque année, & qu'ils recevroient avec reſpect, au moins à Pâques, le Sacrement de l'Euchariſtie.* Remarquez, MONSEIGNEUR, que le St. Concile a ſeulement déterminé le tems au delà duquel on ne peut différer la Confeſſion. L'obligation de confeſſer ſes péchés étoit établie, & reconnuë avant le Concile de Latran; mais pluſieurs Chrétiens lâches & négligens, tardant trop à s'en acquitter, l'Egliſe toûjours gouvernée par le ſaint Eſprit, a jugé à propos de faire un reglement ſalutaire, & d'obliger tous les fideles qui ſe trouveroient en état de péché mortel, à ſe confeſſer au moins une fois chaque année. Remarquez encore, que le St. Concile parle de la Confeſſion à peu près comme de la Communion, ordonnant que chaque fidele reçoive ce Pain de vie au moins à Pâques. Votre Théologien oſeroit-il inférer delà que le précepte

de la Communion en général tire ſon origine du Concile de Latran ? Qu'avant ce Concile l'obligation de communier ne ſubſiſtoit pas? La conſéquence ſeroit très-fauſſe de l'aveu des Proteſtans mêmes.

Où eſt donc la bonne foi de ce ſçavant, qui veut nous faire accroire, que le précepte de la Confeſſion n'eſt fondé que ſur un reglement du Concile de Latran tenu l'an 1215. ? Cet homme ſe pique d'érudition & de critique : il a fouillé toute l'antiquité pour ſoutenir une mauvaiſe cauſe, pouvoit-il donc ignorer que cent cinquante ans avant ce Concile, St. Bernard avertiſſoit tous les fideles d'apporter à la Confeſſion la plus grande exactitude. Voici ſes paroles : " que „ ſert-il de dire une partie de ſes péchés, „ & de ſupprimer l'autre ? De ſe purifier „ à demi, & de reſter à demi ſouillé ? „ Tout n'eſt-il pas découvert aux yeux „ de Dieu ? Quoi ! vous avez oſé ca„ cher quelque choſe à celui qui tient „ la place de Dieu dans un ſi grand Sa„ crement ? (*a*)

Kemnitius pouvoit-il encore ignorer que pluſieurs ſiécles avant le Concile de Latran, les Empereurs, les Rois, les grands Capitaines reconnoiſſoient avec

(*a*) *De grad. Confeſſ.*

le reſte des fideles l'obligation de confeſſer leurs péchés à un Prêtre ? L'Hiſtoire nous a conſervé juſqu'aux noms des Confeſſeurs, qui ſuivoient la Cour & les armées ; & puiſque j'ai l'honneur d'écrire à un grand Prince, à un brave Capitaine, je crois qu'une telle liſte, ſelon l'ordre des ſiécles, ne ſera pas hors de place ici. Je l'ai tirée d'un Théologien fort exact. (*a*) Au ſeptiéme ſiécle, c'eſt-à-dire ſix cent ans avant le Concile de Latran, le Roi Thiery premier avoit pour Confeſſeur St. Ausbert Archevêque de Roüen ; St. Viron étoit au même ſiécle Confeſſeur de Pepin, pere de Charles Martel ; au huitiéme ſiécle St. Martin, Moine de Corbie, fut Confeſſeur de ce même Charles Martel ; St. Corbinien Evêque de Freiſingen entendit la confeſſion de Grimoald Duc de Baviere ; un Roi des Merces en Angleterre, au rapport de Spelman Hiſtorien Proteſtant, avoit pour Confeſſeur un nommé Humbert. Au neuviéme ſiécle St. Aldric Evêque du Mans étoit Confeſſeur de Louis-le-Debonnaire ; ſon fils Robert a eu pour Confeſſeur Donat Scot Evêque de Feluſe. Au dixiéme ſiécle St. Udalric Evêque d'Augsbourg fut Confeſſeur

(*a*) *Le P. Scheffmacher.*

feſſeur de l'Empereur Othon. Guillaume, Archevêque de Mayence, confeſſa Ste. Mathilde, femme de Henry ſurnommé l'Oiſeleur. Didaque Fernand fut Confeſſeur du Roi d'Eſpagne Ordonnie Second. L'onziéme & le douziéme ſiécle nous fourniroient ſeuls une liſte entiere. Il ſuffit de dire qu'Etienne Prêtre du Dioceſe d'Orleans étoit Confeſſeur de Conſtance, femme du pieux Roi Robert, & que Henri Premier Roi d'Angleterre, avoit pour Confeſſeur Atheldulff Prieur de St. Oſwald, & depuis premier Evêque de Carliſle.

On voit par cette liſte, que les Confeſſeurs attachés à la Cour ne ſont pas de nouvelle datte; que cette coutume n'eſt pas de l'invention de certaines gens qui ſe fourrent par tout. Mais ce qui touche encore de plus près V. A. S., c'eſt que le premier Concile de Germanie tenu dans l'année 742. ordonne que chaque Colonel aura un Prêtre qui puiſſe entendre la Confeſſion des ſoldats, & leur impoſer une pénitence. Charlemagne le Reſtaurateur de l'Empire, qui avoit pour Confeſſeur Hildebrand, Archevêque de Cologne, a fait une ordonnance à peu près ſemblable; & Guillaume de Sommerſet loüe les Normans de ce qu'ils emploierent tou-

te la nuit à se confesser de leurs péchés, avant que de donner bataille. La bonne conscience fait le bon soldat, le crime fait le poltron. Un brave homme ne craint point la mort, j'en conviens; mais ne pas craindre l'enfer, qui est le partage du pécheur impénitent, c'est brutalité, mais brutalité fort rare dans l'occasion.

Je tenois ce discours à un homme de guerre, Chrétien par routine, mais dans le fond (comme l'irréligion s'exprime aujourd'hui) un vrai Philosophe, un homme qui ose penser, qui est revenu des préjugés de l'enfance. Il me dit en souriant & faisant semblant de badiner: il faut l'avoüer, Luther & Calvin n'ont fait les choses qu'à demi. Quand on leur oppose le consentement général de tous les siécles sur un point de Doctrine, ils se coupent, ils se contredisent à tout moment. Il n'y a point de milieu: il faut être ou Catholique, ou Philosophe. Le Catholique croit, le Philosophe pense. Je vous entens, Monsieur; ce langage est devenu à la mode depuis la prétenduë reforme, depuis qu'on a secoüé le joug de l'autorité. C'est le jargon de quelques mauvais Libelles, qui nous viennent des Païs étrangers. Il *faut penser*; c'est-à-dire qu'en matiére de Réligion on doit s'en rappor-

ter à ſes propres lumiéres. Dieu, ſelon vous, n'a jamais déclaré à ſa pauvre créature, comment il vouloit être adoré & ſervi, à quel prix il mettoit ſa grace & ſon amitié (car ſi ce ſouverain Maître avoit parlé, le Philoſophe qui penſe devroit l'écouter avec reſpect.) *Il faut penſer!* c'eſt-à-dire qu'il faut regarder les ſaints Peres comme de bonnes gens, qui n'avoient pas le don de penſer, & la tradition comme une ſuite de fables, qui nous ont été tranſmiſes de main en main, & qui amuſent le vulgaire ignorant. Quel affreux langage!

Vous le déteſtez, MONSEIGNEUR; je connois vos ſentimens; vous remerciez Dieu de ce qu'il a bien voulu déclarer les conditions auxquelles il nous offre ſes miſericordes. Une de ces conditions eſt une humble & ſincere Confeſſion de tous nos péchés, que nous devons faire à ſes Miniſtres, auxquels il a donné le pouvoir de nous abſoudre, de nous remettre en grace au nom de Jeſus-Chriſt, & en vertu de ſes mérites infinis, qui nous ſont appliqués par le Sacrement, ſuivant la promeſſe que ce divin Sauveur a faite aux Apôtres, en les établiſſant nos Juges & les Miniſtres de la Pénitence. „ Les pé-
„ chés ſeront pardonnés à ceux, à qui

„ vous les pardonnerez, & ils seront re-
„ tenus à ceux, à qui vous les retien-
„ drez. (*a*) Et en St. Matthieu C. 18.
„ Je vous dis en vérité que tout ce que
„ vous lierez sur la terre, sera lié aussi
„ dans le Ciel, & tout ce que vous dé-
„ lierez sur la terre, sera aussi délié dans
„ le Ciel.

Ces paroles de Jesus-Christ démontrent clairement, que les Apôtres & leurs Successeurs doivent juger de l'état du pécheur, & faire un discernement entre les péchés. Or, comment est-il possible que le Prêtre, Ministre du Sacrement, qui a le pouvoir de *lier & de délier*, puisse faire un tel discernement, sans connoître à fond & en détail l'état du pécheur, qui se présente pour recevoir l'absolution? Les premiers Fideles épouvantés par l'horrible châtiment de quelques Juifs imposteurs, venoient confesser & déclarer aux Apôtres ce qu'ils avoient fait *de mal*, comme nous lisons dans le Syriaque. Kemnitius même, & les autres Centuriateurs, avoüent de bonne foi, que les premiers Fideles confessoient leurs péchés. Ces nouveaux critiques remarquent seulement, que le Texte ne dit pas qu'ils confessoient *tous* leurs péchés, & que par

(*a*) *Joan. XX.*

conſéquent les Prêtres Catholiques ont tort d'exiger de leurs pénitens une déclaration exacte de *tous* les péchés.

Voilà une pitoiable chicane ! Eſt-ce donc qu'en diſant à Dieu dans le *Pater*, pardonnez-nous nos offenſes, nous ne demandons pas qu'il nous pardonne *toutes* nos offenſes, parce que nous diſons ſimplement : pardonnez-nous nos offenſes, ſans ajouter *toutes* nos offenſes? Ne voit-on pas que ces premiers Fideles en ſe confeſſant de leurs péchés, entroient dans un grand détail, puiſqu'ils apporterent & brulerent ces Livres dangereux, qui traitent des ſciences occultes, & qui leur avoient été une occaſion de ſcandale. Ah ! ſi on bruloit aujourd'hui tous les mauvais Livres, ſur-tout ceux qui parlent avec ſi peu de reſpect de l'autorité de l'Egliſe, & de nos ſaints Miſteres, la corruption ne ſeroit pas ſi générale, l'irréligion & le libertinage ne feroient pas tant de progrès.

Vous voiez, MONSEIGNEUR, par cet exemple des premiers Fideles, la conformité de notre croiance & de nos ſaintes Pratiques avec celles de la primitive Egliſe. Les Catholiques ne ſe confeſſent pas ſeulement de tous leurs péchés, mais ils reconnoiſſent encore une obligation indiſ-

pensable de quitter toutes les occasions prochaines de péché ; mauvaises lectures, mauvaises compagnies, conversations dangereuses, scandale domestique &c. A moins de cela, notre douleur n'est pas sincere, notre pénitence n'est qu'illusion.

L'obligation de se confesser avec de telles dispositions, a été reconnuë dans tous les siecles suivans. Tertulien qui fleurissoit dès le second, fait des reproches amers à ceux, qui par une mauvaise honte cachent leurs péchés : il les menace de la mort éternelle : „ Je crois, dit ce Pere, „ que plusieurs évitent de déclarer leurs „ péchés, parce qu'ils ont plus de soin „ de leur honneur, que de leur salut : ils „ sont en cela semblables à ceux, qui „ aiant contracté une maladie secrete, ca„ chent leur mal au Médecin, & se laisſent ainsi mourir par une malheureuse „ honte.

Je prie V. A. S. de remarquer 1°. que Tertulien parle ici de la Confession qui se doit faire aux hommes, & qu'il ne suffit pas de se confesser à Dieu seul ; car faites-moi l'honneur de me dire, quelle honte, quelle confusion il pourroit y avoir de se confesser à Dieu seul ? 2°. Que Tertulien parle d'une confession en détail ; car vous m'avouerez encore, que

faire une Confeſſion à la maniere des Proteſtans, dire ſuperficiellement comme tous les autres, qu'on a péché contre tous les commandemens, eſt une choſe qui ne coute pas beaucoup à l'amour propre, & qui ne ſçauroit nous charger d'une confuſion ſalutaire, qui ne met pas notre Médecin ſpirituel en état de juger de notre maladie, & d'y apporter les remedes convenables. 3°. Que dans ce paſſage de Tertulien, il s'agit des péchés ſecrets. La comparaiſon, dont il ſe ſert le démontre évidemment : *ils ſont ſemblables à ceux qui aiant contracté une maladie ſecrete, ſe cachent au médecin.* 4°. Que Tertulien reconnoit la neceſſité de la Confeſſion pour éviter la mort de l'ame. C'eſt ce que ſignifient ces paroles : *ils ſe laiſſent ainſi mourir par une malheureuſe honte.* On doit faire les mêmes remarques ſur les témoignages des autres Peres Grecs & Latins. Tous ſe ſervent à peu près de mêmes comparaiſons.

Quelques Proteſtans rapportent ces paſſages à la ſeule Confeſſion publique, qui étoit en uſage dans les premiers ſiécles de l'Egliſe, & qui étoit certainement accompagnée de la plus grande confuſion, & de toutes les rigueurs de la Pénitence. Ce trait d'érudition eſt

fort inutile. Tout le monde ſçait, que dans les premiers ſiécles on ſe confeſſoit publiquement; mais cette pratique prouve-t'elle quelque choſe contre la Confeſſion ſecrete? Rien du tout. Nous ſçavons par le témoignage d'Origene, que dans ces premiers ſiécles, avant que de faire une Confeſſion publique, on en faiſoit une ſecrete au *Pénitencier*, qui inſtruiſoit le pénitent de quelle maniere il pourroit ſe confeſſer en public, pour ne point rendre cette pratique dangereuſe, pour ne point ſcandaliſer l'aſſemblée des Fideles, & régulierement on ne s'accuſoit dans la Confeſſion publique, que des péchés publics.

L'uſage de la Confeſſion publique étoit un point de diſcipline, ſujet au changement comme tous les autres de cette nature: & en effet cette coutume a ceſſé ſous le Pontificat de St. Leon au cinquiéme ſiécle. Mais l'obligation de confeſſer ſecretement tous ſes péchés pour en recevoir l'abſolution & le pardon, a toujours été regardée comme invariable & de droit divin. C'eſt pour cela que St. Leon, après avoir retranché la Confeſſion publique, ajoûte incontinent, que *la confeſſion que le pénitent fait prémierement à Dieu, & enſuite au Prêtre, doit ſuffire.* Je

remarque ici en passant, que les Protestans nous accusent à tort d'être si attachés à la Confession auriculaire, que nous négligeons de nous confesser à Dieu. C'est encore là une fausse imputation pour décrier nos saintes pratiques. Le *Confiteor* que le Prêtre dit tous les jours à la Messe, au nom du peuple, & que nous avons coutume de réciter avant la Confession, en démontre la fausseté : *je me confesse*, disons-nous, *à Dieu le Pere tout puissant*, &c. Mais cela ne suffit pas : il faut encore déclarer ses péchés au Prêtre qui tient la place de Dieu, qui a le pouvoir de lier & de délier. Ecoutons St. Augustin : „ Que personne ne dise : je traite en se„ cret avec Dieu, j'agis seul avec lui... „ C'est assez que celui qui doit m'accor„ der le pardon, connoisse la pénitence „ que je fais au fond du cœur. Ce seroit „ donc en vain, répond le St. Docteur, „ que Jesus-Christ auroit dit, *ce que „ vous délierez sur la terre sera délié dans „ le Ciel.* Ce seroit en vain qu'il auroit donné à l'Eglise la puissance des clefs. Ce „ seroit éluder l'Evangile & annuller les „ paroles de Jesus-Christ. (*a*) Et dans l'homelie suivante, il s'écrie avec une espéce d'indignation : quoi l'homme char-

(*a*) *Homil.* 49.

gé *de pechés mortels refuſe de recourir aux clefs de l'Egliſe, & il oſe eſperer le ſalut?* (*a*)

Ne pourroit-on pas répondre avec Luther & Melanchton, (comment ces nouveaux venus veulent diſputer avec cet ancien Docteur de l'Egliſe!) ne pourroit-on pas répondre que les Prêtres ne ſont point juges des pécheurs, & que leur miniſtere ne conſiſte qu'à déclarer au pécheur, qu'il eſt lié ou délié? Non. C'eſt une mauvaiſe défaite; car Jeſus-Chriſt ne dit point aux Apôtres, tout ce que vous declarerez remis ou retenu, mais les péchés que vous remettrez, les péchés que vous retiendrez. Il ſuppoſe donc, & il veut que les Prêtres remettent & retiennent en effet les péchés, & non pas ſimplement qu'ils déclarent au pécheur qu'ils ſont remis ou retenus. Le terme de clefs dont Jeſus-Chriſt ſe ſert parlant à St. Pierre, eſt une preuve ſenſible de cette vérité: car on ne remet pas des clefs entre les mains d'une perſonne, afin qu'elle déclare ſimplement qu'une porte eſt ouverte ou fermée, mais afin qu'elle l'ouvre & la ferme en effet. (*b*)

Faiſons ici, MONSEIGNEUR, une ſolide réflexion: l'Egliſe univerſelle nous

(*a*) *Homil. 50.*
(*b*) *Trid. ſeſſ. 14. Can. 9.*

déclare que la Confeſſion eſt de droit divin ; un Luther, un Melanchton, un Kemnitius vous diſent le contraire. Ils ajoutent néanmoins, que c'eſt une pratique très-ancienne & très-ſalutaire ; une ſource de ſages conſeils, que le Prêtre Miniſtre de Jeſus-Chriſt donne aux pénitens ; une ſenſible conſolation pour les ames affligées ; un frein contre la licence. Les Miniſtres de Nuremberg & de Straſbourg en étoient très-perſuadés. Les premiers s'adreſſerent même à l'Empereur, & demanderent avec inſtance le rétabliſſement de la Confeſſion auriculaire. Ils alléguoient de bonnes raiſons que je ne veux pas rapporter.

Que hazardez-vous donc, MONSEIGNEUR, en vous réüniſſant ſur ce point à l'Egliſe Catholique, en faiſant une bonne Confeſſion générale, accompagnée d'un ſincere repentir, & d'un ferme propos? Mais que ne hazardez-vous pas, ſi Jeſus-Chriſt a en effet inſtitué la Confeſſion, comme une partie néceſſaire au Sacrement de Pénitence, & que vous négligiez cette unique reſſource ? Vous hazardez le tout.

Encore un mot ſur la troiſiéme partie de la Pénitence, qui eſt la *ſatisfaction*, que le pécheur doit à la Juſtice divine

pour s'acquitter de la peine duë à son péché. Il faut donc distinguer deux choses dans le péché : *La coulpe & la peine.* Ce que nous appellons la coulpe ou l'offense, est l'injure que l'homme fait à Dieu en violant sa sainte loi. Cette coulpe, cette offense nous est remise par le Sacrement de Pénitence, comme aussi la peine éternelle que mériteroit le péché mortel ; mais Dieu se réserve le droit de punir le pécheur temporellement ; & c'est cette peine temporelle qui doit être acquittée, ou par des œuvres satisfactoires dans cette vie, ou par le Purgatoire dans l'autre.

Comment ! s'écrient d'abord vos Théologiens, est-ce que Dieu, dont les œuvres sont parfaites, ne pardonne qu'à demi ? C'est là, MONSEIGNEUR, un de ces petits mots, qui frappent l'imagination du vulgaire, mais qui ne signifient rien en bonne Théologie. Car il est évident par l'Ecriture, que Dieu selon les loix communes de sa Justice, en pardonnant le péché se réserve encore le droit de punir temporellement le pecheur. Moyse obtient le pardon de son incrédulité, cependant pour punition de cette incrédulité même, quoique pardonnée, il n'entrera pas dans la terre promise : (*a*) Na-

(*a*) *Num.* 20.

than déclare à David que Dieu lui a remis son crime; mais il ajoûte, que pour l'en punir, Dieu lui prépare des afflictions & des calamités presque sans nombre. (*a*) Et le St. Roi non content de recevoir de la main de Dieu tous ces châtimens avec une entiere soumission, pleura encore toute sa vie un péché que Dieu lui avoit si solemnellement pardonné. On ne sçauroit lire les Psaumes sans être attendri, sans entrer dans les mêmes sentimens, & sans être convaincu de la vérité de notre doctrine sur la conduite de Dieu envers le pécheur pénitent. Conduite adorable, où Dieu fait éclater les droits de la Justice, & sa haine contre le péché, au même tems qu'il exerce sa misericorde.

Je crois que vos Ministres en prêchant aux jours de Pénitence & de jeûne, débitent en effet la même morale. A tout le moins se servent-ils des mêmes exemples de Moyse, de David, pour exhorter le peuple à faire pénitence, afin d'appaiser la colere de Dieu justement irrité par nos péchés. Mais n'est-ce pas là avoüer que nos péchés, quoique pardonnés quant à la *coulpe*, méritent encore des châtimens? J'ai souvent remarqué que la mo-

(*a*) 2. *Reg.* 12.

rale & la pratique des Proteſtans ne s'accordoient pas avec les principes qu'ils tiennent dans la ſpéculation.

Ou eſt-ce peut-être que vos Miniſtres en ces jours de pénitence & de jeûne, n'addreſſent la parole, qu'à ceux qui ſont encore ennemis de Dieu, & en état de péché mortel ? Il le faut bien : car ſi Dieu, dont les œuvres ſont parfaites, ne pardonne jamais à demi ; ſi la rémiſſion de la peine temporelle eſt toujours inſéparable de la rémiſſion de la coulpe & de l'offenſe ; ces Meſſieurs auroient mauvaiſe grace d'exhorter le Pécheur reconcilié à faire des fruits dignes de pénitence, & cela en vuë d'appaiſer la colere de Dieu, par la priére, par le jeûne, & par l'aumône. C'eſt pourtant là ce qu'ils vous prêchent.

Nous diſons bien, repliquent vos Théologiens, quelque choſe d'approchant ; mais nous ne prétendons pas *ſatisfaire* à la Juſtice divine par nos prieres & par nos jeûnes. Que prétendez-vous donc ? Il me ſemble que vouloir *appaiſer* la colere de Dieu, ou vouloir *ſatisfaire* à ſa juſtice vengereſſe eſt toute la même choſe. Eſt-ce peut-être le mot de *ſatisfaction* qui vous déplaît ? Mais ſi vous admettez la choſe, pourquoi rejetter un mot conſacré par

la tradition, dont les plus anciens Peres, & les premiers Conciles ſe ſont toujours ſervis? S. Cyprien, exhortant à la pénitence ceux qui étoient tombés au tems de la perſécution, dit en termes formels, que celui *qui ſatisfait à la Juſtice Divine, ne mérite pas ſeulement le pardon, mais qu'il obtient la Couronne.* (*a*) *Un grand crime*, dit S. Ambroiſe, *exige une grande ſatisfaction:* (*b*) & S. Chriſoſtôme déclare aux Penitens quelles doivent être ces œuvres ſatisfactoires : *vous avez peché par votre ſenſualité, vous avez goûté des plaiſirs défendus, c'eſt par le jeûne au pain & à l'eau que vous devez ſatisfaire à Dieu.* (*c*) Il ſeroit inutile de rapporter pluſieurs autres paſſages, puiſque Calvin même, Kemnitius, & les Centuriateurs avoüent nettement, que les anciens Peres & les Conciles penſoient & parloient comme nous. Et pourquoi ces nouveaux venus oſent-ils penſer & parler autrement?

C'eſt, diſent-ils, d'après Luther, que cette expreſſion eſt dangereuſe, qu'elle diminuë le mérite du Sacrifice de la Croix, qui a été une ſatisfaction plus que ſuffi-

(*a*) *Serm. de Lapſ.*
(*b*) *Ad Virg. Lapſ. C.* 8.
(*c*) *Hom.* 10. *in Matth.*

ſante pour tous les péchés du monde. (*a*) Eſt-il permis de nous faire encore cette objection ? Notre Egliſe n'a-t'elle pas déclaré de la maniere la plus autentique, „ que le ſeul Jeſus-Chriſt Dieu & homme étoit capable par ſa dignité infinie, „ d'offrir à Dieu une ſatisfaction plus que „ ſuffiſante pour nos péchés ; que nous „ devons à une liberalité purement gratuite, & aux mérites de Jeſus Chriſt „ la juſtice qui eſt en nous par le ſaint „ Eſprit ; que nous ne pouvons rien de „ nous-mêmes, mais que nous pouvons „ tout avec celui qui nous fortifie : de „ ſorte que l'homme n'a rien dont il puiſſe ſe glorifier, ou pourquoi il puiſſe ſe „ confier en lui-même ; mais que toute „ ſa confiance & toute ſa gloire eſt en „ Jeſus-Chriſt, en qui nous vivons, en „ qui nous méritons, en qui nous ſatisfaiſons faiſant de dignes fruits de pénitence, qui tirent leur force de lui, qui „ par lui ſont offerts au Pere, & en lui „ ſont acceptés par le Pere. (*b*) En un mot, ce que nous appellons ſatisfaction, n'eſt qu'une application de la ſatisfaction infinie de Jeſus-Chriſt.

C'eſt dans ce ſens que l'Egliſe univerſelle

(*a*) *In aſſert. art. 5.*
(*b*) *Trident. Seſſ. 14. c. 8.*

ſelle a toujours entendu ces courtes paroles de S. Paul, qui renferment toute notre doctrine : *je remplis ce qui manque aux ſouffrances de Jeſus-Chriſt.* (*a*) Ce ſuplement, ſelon cette autre expreſſion du même Apôtre : *je châtie mon Corps & je le réduis en ſervitude*, (*b*) conſiſte dans des ſouffrances & des mortifications de toute eſpéce ; & de crainte que le Pécheur ne s'épargne trop, le Prêtre Miniſtre du Sacrement, ſon Juge & ſon Medecin, lui impoſe des œuvres penibles, des jeûnes, des prieres, des aumônes, des méditations, des lectures ſpirituelles, ſelon la grieveté de ſes péchés, & ſelon les beſoins de ſon ame.

Cette pénitence impoſée par le Prêtre a pluſieurs effets très-ſalutaires. Elle nous fait comprendre la grieveté de nos péchés ; elle nous ſert de préſervatif contre la rechûte, & en vertu des mérites & des ſatisfactions de Jeſus-Chriſt, elle appaiſe la Juſtice vengereſſe de Dieu, qui veut bien ſe contenter du châtiment que le Pecheur exerce ſur lui-même. *Il faut que toute iniquité*, dit S. Auguſtin, *grande ou petite ſoit punie, ou par l'homme pénitent,*

(*a*) *Col.* 1. 24.
(*b*) 2. *Cor. IV.* 17.

ou par le Dieu vengeur. (*a*) L'ancienne Eglise nous fournit sur ce sujet des exemples de la plus rigoureuse séverité. Un seul péché mortel étoit puni par plusieurs années d'une austere pénitence, & par des jeûnes fort longs au pain & à l'eau ; (*b*) mais il y a déjà plusieurs siécles que l'Eglise a adouci cette extrême rigueur, & qu'à l'exemple de S. Paul, elle accorde des indulgences au Pécheur.

Avant que d'examiner ce nouveau point de controverse sur l'usage des *Indulgences*, contre lequel vos Théologiens se récrient si fort, il est bon de faire remarquer à V. A. S. que jamais l'Eglise, s'il est permis de se servir d'une telle expression, n'a accordé une indulgence aussi générale, aussi pleniére, que celle que Luther a inventé pour se faire des Sectateurs, en déchargeant les plus grands pécheurs de toutes les rigueurs de la pénitence. Son sistême vous est connu : mais peut-être cette reflexion vous a-t'elle échapée. Dans les principes de ce Novateur, un acte de Foi & de confiance, par lequel nous croyons fermement que tous les péchés nous sont remis en vertu des mérites & des satisfactions de Jesus-Christ, ne

(*a*) *In Ps.* 58.
(*b*) *Canon. Penitent.*

juſtifie pas ſeulement le pécheur, mais le voilà quitte de tout ; il ne doit plus rien à la Juſtice Divine, ni dans cette vie ni dans l'autre ; la pratique de tous les ſaints Pénitens de l'ancien & du nouveau Teſtament eſt un abus.

Trouvez-vous, MONSEIGNEUR, que cette Indulgence, que Luther a préchée, ſoit plus conforme à l'Ecriture, à la tradition, au bon ſens, à la droite raiſon, que les ſages précautions de l'Egliſe, qui à la verité ſelon le pouvoir qu'elle a reçu de Jeſus-Chriſt, uſe d'indulgence avec le pécheur, mais qui n'a jamais prétendu le décharger entierement de l'obligation indiſpenſable de faire de dignes fruits de pénitence. Au contraire l'intention de l'Egliſe en uſant d'Indulgence, a toujours été d'animer le pécheur à la pénitence. Ceux qui connoiſſent tant ſoit peu ſes ſaintes Pratiques, n'en ſçauroient douter, puiſqu'elle n'accorde jamais d'Indulgence, qu'aux pécheurs qui ſont vraiment contrits, & qui joignent à cette pénitence intérieure les œuvres ſatisfactoires, qu'elle leur preſcrit, outre celles que le confeſſeur leur a déja impoſé, comme des jeûnes, des prieres, des aumônes, la viſite des Egliſes, &c. Toutes conditions ſi eſſentiel-

les, que ſi on ne les obſerve pas, c'eſt-à-dire ſi on n'eſt pas vraiment contrit, & ſi on n'accomplit pas les œuvres preſcrites, c'eſt envain qu'on ſe flatte d'avoir part à l'Indulgence.

Mais ſi le pécheur parfaitement converti, doit encore accomplir les œuvres preſcrites de pénitence extérieure, quel avantage lui revient-il de l'Indulgence ? C'eſt que toutes ces œuvres preſcrites, toutes nos pénitences (comme on les fait à préſent) n'étant point à beaucoup près proportionnées à la grieveté & à la multitude de nos péchés, l'Egliſe toujours pleine de bonté pour ſes enfans, & de compaſſion pour leur foibleſſe, veut bien ſuppléer à la diſproportion de notre pénitence, & nous remettre le reſte des peines que nos péchés mériteroient. Ce tréſor des ſatisfactions de Jeſus-Chriſt confié à l'Egliſe, eſt ſi plein & ſi abondant, qu'il y en a pour ſuppléer au défaut de celles de tous les pécheurs du monde, quelque énormes que ſoient leurs crimes. Les Proteſtans ne contrediront certainement pas cet article de foi.

Il s'agit donc uniquement de ſçavoir 1°. ſi le pécheur quoique reconcilié avec Dieu par la Pénitence intérieure, & par le Sacrement, eſt encore redevable à la

Juſtice divine de quelques peines temporelles, qu'il doit acquiter dans cette vie ou dans l'autre ? C'eſt ce que j'ai eu l'honneur de démontrer à V. A. S. par l'Ecriture & par la Tradition. 2°. Si l'Egliſe a reçu le pouvoir de remettre au pécheur ces peines temporelles, ſous certaines conditions, en vertu des mérites & des ſatisfactions de Jeſus-Chriſt ? Il faut bien qu'elle ait ce pouvoir, puiſque ſaint Paul l'a exercé envers l'inceſtueux de Corinthe au nom, & en la perſonne de Jeſus-Chriſt. L'Apôtre après avoir excommunié cet homme qui ſcandaliſoit toute l'Egliſe, après lui avoir impoſé une rigoureuſe pénitence, ſe laiſſa toucher par ſes larmes ; & à la ſolicitation de ſes freres en Jeſus-Chriſt, il lui remit une bonne partie de ſa pénitence : *Ce que vous accordez à quelqu'un*, diſoit-il, *je l'accorde auſſi : car ſi j'uſe moi-même d'indulgence, j'en uſe à cauſe de vous, au nom & en la perſonne de Jeſus-Chriſt.* (*a*)

Cette pratique autoriſée par l'exemple de ſaint Paul, s'eſt toujours conſervée dans l'Egliſe. On peut le voir par les témoignages des plus anciens Peres & des Conciles. Saint Cyprien dans ſa lettre aux Martyrs, parle des libelles qu'ils

(*a*) 2. *Cor.* 2. *v.* 10.

donnoient aux pénitens, afin qu'en considération de leurs souffrances, on adoucît & on abregeât le tems & la rigueur des peines, que l'Eglise leur avoit imposées. Le premier Concile de Nicée, qu'on respecte chez vous, après avoir établi pour certains grands pécheurs quelques années de pénitence, pendant lesquelles ils devoient pratiquer de grandes austerités, (aujourd'hui elles paroitroient insupportables aux Protestans mêmes,) ordonne que les Evêques pourront user d'*Indulgence*, & retrancher une partie de cette pénitence à l'égard de ceux qui la feront avec zele & avec ferveur.

Ne faut-il pas avoüer, me dira-t'on enfin, qu'à la suite du tems il s'est glissé des abus dans la distribution des Indulgences? C'est de quoi l'Eglise n'est pas responsable. Dans son dernier Concile général elle condamne hautement tous les abus, que l'ignorance & l'avarice pourroient avoir introduits. Elle ordonne à tous les Evêques de prendre là dessus des informations les plus exactes. (*a*) Enfin le saint Concile pour couper court à toutes les chicannes, ne propose autre chose à croire sur l'article des Indulgences, sinon que le pouvoir de les accor-

(*a*) *Trid. conc. Sess.* 14. *Decret. de Indulg.*

der a été donné à l'Eglise par Jesus-Christ, & que l'usage en est salutaire ; mais que cet usage doit être retenu avec moderation, de peur que la discipline Ecclesiastique ne soit énervée par une trop grande facilité.

Je demande à mon tour s'il ne faut pas avoüer que ces précautions sont très-sages, très-conformes à l'Ecriture & à la Tradition ? Voilà cependant tout ce que l'Eglise Catholique nous oblige de croire sur l'article des Indulgences. Dieu nous fasse la grace d'y avoir part, nous en avons tous besoin pauvres pécheurs que nous sommes.

Fin de la premiere Partie.

LETTRES

SUR

DIVERS POINTS

DE

CONTROVERSE,

Contenant les principaux Motifs qui ont déterminé

SON ALTESSE SERENISSIME

MONSEIGNEUR

LE DUC

FREDERIC

DES

DEUX PONTS

A se réünir à la sainte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

DEUXIE'ME PARTIE.

A LIEGE,
Chez EVERARD KINTS, Imprimeur de S. S. Em. & de ses Etats. 1749.

HUITIE'ME LETTRE.

MONSEIGNEUR,

Dans mes précédentes je n'ai dit qu'un mot sur le Sacrement de l'Autel, parce que toutes les trois Religions de l'Empire sont d'accord sur ce point, que l'Eucharistie, (*a*) ou la Céne, (comme on parle plus ordinairement chez vous,) est un vrai Sacrement de la nouvelle Loi. Le fort de la dispute entre les Catholiques & les Luthériens, roule sur la maniere de recevoir ce Sacrement. Les Luthériens prétendent, que c'est le muti-

(*a*) Mot Grec qui signifie action de grace. Expression fondée sur ce qui est rapporté dans l'Evangile, que Jesus-Christ en instituant ce Mistere rendit grace à son Pere.

ler, le profaner, que c'eſt agir contre l'intention, l'ordre & l'inſtitution de Jeſus-Chriſt, que de donner la communion ſous la ſeule eſpece du pain. Le Catholique répond à toutes ces violentes déclamations avec ſa moderation ordinaire: *Je confeſſe*, dit-il dans ſa Profeſſion de foi, *que ſous l'une ou l'autre des eſpeces, on reçoit Jeſus-Chriſt tout entier, & le véritable Sacrement.*

Quelques Théologiens Proteſtans, pour ſoutenir leur opinion particuliere ſur la néceſſité de recevoir le Sacrement ſous les deux eſpeces, ſemblent douter de cette premiere verité, que Jeſus-Chriſt ſoit tout entier en Corps & en Ame, avec ſon Sang, ſous l'une ou l'autre des eſpeces. Un ſçavant Profeſſeur de l'Univerſité de Helmeſtadt (*a*) paſſe legerement ſur cet article, & ſe contente de dire, qu'il lui paroit très-vraiſemblable, que le Corps que nous mangeons dans l'Euchariſtie, eſt un Corps animé, & qui a tout ſon Sang.

N'eſt-il pas ſurprenant qu'un Docteur Luthérien regarde ſeulement comme vraiſemblable ce que vos livres ſymboliques regardent comme une verité, dont on ne ſçauroit douter? La Confeſſion de

(*a*) *Georgius Calixtus de commun. ſub una.*

Wirtemberg (*a*) qui fut préſentée au Concile de Trente de la part des Proteſtans, ne diſconvient pas, que Jeſus-Chriſt ne ſoit donné tout entier, tant ſous le ſymbole du pain, que ſous celui du vin. Toute l'antiquité, dit Kemnitius, (*b*) a reconnu que par-tout où eſt Jeſus-Chriſt, là il y eſt tout entier, & que comme ſon Corps n'eſt nulle part ſans Sang, auſſi ſon Sang n'eſt-il nulle part ſans être uni à ſon Corps. D'où il s'enſuit évidemment, qu'en recevant l'Euchariſtie ſous la ſeule eſpece du pain, on reçoit auſſi le Sang adorable de Jeſus-Chriſt, & autant de graces, que ſi on recevoit les deux eſpeces. Car tout homme raiſonnable, qui croit fermement la préſence réelle, m'avoüera que la grace n'eſt pas attachée aux ſymboles du pain & du vin, mais au Corps, au Sang & à la Divinité de Jeſus-Chriſt.

C'eſt ſur ce principe que les prémiers Chrétiens ſe ſont très-ſouvent contentés de ne recevoir le Corps & le Sang, que ſous la ſeule eſpece du pain: & quoiqu'ils l'ayent auſſi ſouvent reçu ſous les deux eſpeces, ſur-tout dans les Aſſemblées publiques, ils n'ont jamais regardé cette

(*a*) *Syntagma Confeſſionum Genevæ.*
(*b*) *Examen Concil. Trident. p. 2. T. 1.*

pratique comme neceſſaire au ſalut, mais comme un point de diſcipline ſujet au changement. Luther lui-même en convient, & avoue ſans façon, que Jeſus-Chriſt n'a point fait de commandement ſur cet article; qu'il eſt libre à un chacun de recevoir le Sacrement ſous une ſeule, ou ſous les deux eſpeces. [*a*]

Toutes les violentes déclamations de ce Novateur, contre la pratique des ſiécles qui l'ont précedé, ſe réduiſent à dire, qu'on ne ſçauroit, ſans une extrême tyrannie, refuſer l'uſage de la Coupe aux Laïques qui *la demanderoient*. Dans ſa lettre aux révoltés de Boheme, il ſe radoucit, & il leur donne un avis très-ſalutaire. (Vous voiez, MONSEIGNEUR, que je rends juſtice à tout le monde.) Ce ſeroit une belle choſe, leur écrit Luther, de recevoir les deux eſpeces, mais puiſque Jeſus-Chriſt ne le commande pas, il vaudroit mieux conſerver la paix & l'union que Jeſus-Chriſt a certainement commandée, que de diſputer ſur les eſpeces. Voici encore un autre avis de Luther. Si vous venez dans un endroit où l'on ne donne qu'une eſpece, n'en recevez qu'une, & ſi on en donne deux, prenez-en deux, & n'affectez point de ſingula-

(*a*) *De Captivit. Babilon.*

rité. (*a*) Melanchton ſon cher diſciple, regarde auſſi l'uſage d'une ou de deux eſpeces comme une choſe indifférente. *C'eſt une erreur*, dit-il, *de croire qu'on commette un péché en mangeant de la chair de porc : c'eſt une autre erreur de croire qu'on commette un péché en s'abſtenant de la chair de porc : ces choſes ſont indifférentes. Je crois de même* (Melanchton auroit pû ſe ſervir d'une autre comparaiſon, mais les Novateurs ont leur ſtile particulier) *je crois de même que ceux qui reçoivent l'une ou l'autre des eſpeces, ne péchent pas.* [*b*] Jean Huſſ, l'auteur des troubles de Boheme, l'avant-coureur de Luther & Melanchton, étoit du même ſentiment. Vous ſçavez, dit-il dans ſa 48me. Lettre, ce que j'ai écrit à Conſtance ſur l'uſage du Calice. Tâchez s'il eſt poſſible, qu'on le permette par une Bulle à ceux qui le demanderont par devotion.

En effet l'Egliſe qui écoute avec bonté les humbles repréſentations de ſes chers enfans, & qui ne cherche que la paix & l'union, a permis l'uſage du Calice dans quelques endroits de Boheme, à condition que ceux qui le demandoient avec inſtance, déclareroient en même tems,

(*a*) *Tom. 2. Germ.*
[*b*] *In edit. 2. loc. comm.*

qu'on recevoit sous une seule espéce Jesus-Christ tout entier, son Corps & son Sang, & qu'ils ne condamneroient pas la pratique des autres Fideles, qui se contentoient d'une seule espéce, selon l'usage de plusieurs siécles.

Cette condescendance, loin de ramener les esprits à l'unité Catholique, ne servit qu'à les rendre plus indociles. C'est le caractere de tous ceux qui se sont une fois révoltés avec éclat contre les puissances légitimes; & Luther auroit été fort faché, si l'Eglise avoit eu la même indulgence pour tous ses Sectateurs. Ce n'est pas là une conjecture hazardée. Ce Novateur qui ne cherchoit qu'à brouiller, qu'à se vanger du Pape & de l'Eglise Romaine, & qui mépriſoit toutes les Puissances, parle au nom de ces Disciples, d'une maniere qui fait horreur : *Si un Concile ordonnoit, ou permettoit les deux especes, en dépit du Concile nous n'en prendrions qu'une, ou nous ne prendrions ni l'une ni l'autre.* (*a*). N'est-ce pas là se jouer ouvertement de la Réligion ? Ce seul passage ne devroit-il pas ouvrir les yeux à Messieurs les Protestans ?

Comment ! Luther après avoir déclaré plusieurs fois qu'il n'y avoit aucun pré-

[*a*] *Tom. 3. edit. Jen. Germ.*

cepte de communier ſous les deux eſpéces ; qu'il falloit s'en tenir à la pratique de l'Egliſe, ou lui demander humblement dans un Concile, l'uſage de la Coupe pour les Laïques, ſans rien changer d'autorité privée ; prévoiant que l'Égliſe ſe prêteroit infailliblement aux repréſentations de quelques Provinces d'Allemagne, & craignant qu'une telle Indulgence ne fît impreſſion ſur l'eſprit de ces pauvres peuples, qu'il avoit entrainés dans le Schiſme, porte le fanatiſme juſqu'à dire, que ſi l'Egliſe ordonnoit, ou permettoit les deux eſpéces, lui & ſes véritables Diſciples n'en prendroient qu'une, ou ne prendroient ni l'une ni l'autre, & cela en dépit du Concile. Peut-on, MONSEIGNEUR, en ſûreté de conſcience être le Diſciple d'un tel homme ?

On a beau dire ici, qu'il ne faut pas s'étonner de ces variations perpétuelles de Luther en matiere de doctrine ; que dans les commencemens de la réforme, il n'étoit pas tout-à-fait éclairé ; qu'il étoit encore imbû de quelques préjugés Papiſtiques, & engagé dans d'épaiſſes tenebres : c'eſt la réponſe du Profeſſeur de Helmeſtadt. " Luther & ſes aſſociés, „ dit ce Théologien, aiant entrepris la „ réforme, plûtôt par la violence d'au-

„ trui, que de leur propre volonté (que
„ veut dire cela ?) ils ne purent pas au
„ commencement découvrir la néceſſité
„ du précepte de communier ſous les
„ deux eſpéces, ni rejetter la coutume
„ contraire qui avoit prévalu ; mais étant
„ ſortis peu-à-peu & comme par degrés
„ des épaiſſes tenebres, dans leſquelles
„ ils ſe trouvoient engagés, ils ont vû au
„ premier raion de lumiere, que la Com-
„ munion ſous les deux eſpéces étoit per-
„ miſe, & dans la ſuite ils ont compris,
„ qu'elle étoit néceſſaire en vertu du pré-
„ cepte de Jeſus-Chriſt. (*a*)

Si cela eſt, il faut que Luther ait encore été dans d'épaiſſes tenebres dix ans après qu'il ſe fut érigé en Réformateur, & pendant qu'il travailloit de concert avec Melanchton à la fameuſe Confeſſion d'Augsbourg. C'eſt un fait évident par la Chronologie. La prétenduë réforme a commencé l'an 1517. la Confeſſion a été préſentée l'an 1530. & Luther faiſant la viſite des Egliſes de Saxe en 1528. permet indifféremment la Communion ſous une ſeule eſpéce.

Quand eſt-ce donc que Luther a été pleinement éclairé ? Quelque habile Proteſtant pourroit-il bien fixer cette épo-

[*a*] *Georg. Calixt. de comm. ſub utraq.*

que? Je ne le crois pas. La choſe eſt pourtant de la derniere conſéquence; car pour n'être point entraîné dans l'erreur, en liſant les ouvrages de Luther, il faut connoître infailliblement quand il parle comme un homme engagé dans d'épaiſſes tenebres, ou quand il parle comme un homme environné de lumiere, tel qu'on le repréſente dans quelques cabarets. Qu'on nous fixe donc cette époque, qu'on nous la marque dans une ſçavante préface à la tête des ouvrages de Luther.

Doit-on peut-être la déterminer à l'année 1530., qui eſt l'époque de la Confeſſion d'Augsbourg, où les Réformateurs, contre tout ce qu'ils avoient enſeigné peu auparavant, décident enfin à la faveur d'un nouveau rayon de lumiere, que la coûtume de communier ſous les deux eſpéces eſt de commandement Divin..... *Habet mandatum Divinum.* (*a*) Mais ce rayon de lumiere a bientôt diſparu, puiſque dans cette même année 1530. Melanchton eſt retombé dans les prétenduës tenebres, en avoüant dans le Colloque amiable, tenu au mois d'Août, que Jeſus-Chriſt eſt tout entier ſous chacune des eſpéces, & qu'il ne condamnoit pas les Laïques qui recevoient l'Eu-

(*a*) *Confeſſ. Aug. Art. 22. de utraq.*

chariſtie ſous la ſeule eſpéce du pain. (*a*) Mais ſi l'uſage des deux eſpéces, comme l'aſſûre ce Novateur dans ſa profeſſion de foi, eſt de droit Divin, ne devoit-il pas tenir ferme, & condamner l'uſage oppoſé?

Qu'on ne me diſe pas, que chés les Proteſtans on ne condamne perſonne; que leurs Théologiens ſont plus moderés. J'ai ſouvent entendu ce doucereux langage, mais j'ai auſſi lû & entendu les invectives les plus violentes contre l'Egliſe Romaine, les accuſations les plus atroces d'Idolatrie & de ſuperſtitions abominables; pour ne pas aller plus loin, la Confeſſion d'Augsbourg condamne pour le moins douze fois ceux qui penſent, ou enſeignent autrement.

Il eſt vrai que ſur l'article de la Communion, le Novateur s'exprime aſſés modeſtement. Voici ſes paroles: „ Chez „ nous, on donne aux Laïques les deux „ eſpéces du Sacrement, parce que cet „ uſage eſt de droit Divin: *Buvez-en* „ *tous*, par où Jeſus-Chriſt ordonne ma„ nifeſtement que tous doivent boire de „ la coupe, & afin qu'on ne puiſſe pas „ chicanner, que ces paroles ne s'adreſ„ ſent qu'aux Prêtres; St. Paul écrivant

(*a*) *Pallav. Hiſt. Conc. Trident. L. 3. c. 4. n. 5.*

„ aux Corinthiens (l'Epithete de *faint* ne „ ſe trouve pas dans l'original : Melanch- „ ton étoit trop bon Latiniſte) Paul, dit- „ il, rapporte un exemple, qui fait voir „ que toute l'Egliſe recevoit les deux „ eſpéces : cet uſage s'eſt conſervé long- „ tems dans l'Egliſe, & il ne conſte pas „ quand & de quelle autorité il a été „ changé. " L'Auteur de la Confeſſion pour donner encore plus de poids à ſon ſentiment, ajoute l'autorité de St. Cyprien, de St. Jerôme, des anciens Canons & du Pape Gelaſe. (On eſt édifié d'entendre ce Novateur citer les Peres, les anciens Canons & les Papes. Cela ne lui arrive pas ſouvent.) Il nous aſſûre encore que l'uſage de communier ſous une ſeule eſpéce n'eſt pas fort ancien. Enfin, il conclut qu'on devroit à tout le moins permettre l'uſage des deux eſpéces aux Laïques, qui les demanderoient.

Ces dernieres paroles ont toujours fait beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit de Meſſieurs les Proteſtans, & pluſieurs d'entr'eux que j'ai l'honneur de connoître, m'ont ſouvent aſſûré, que ſi on donnoit la coupe chés nous, ils n'héſiteroient pas un moment à ſe réünir à notre Egliſe. Si cette Proteſtation étoit ſincere & tant ſoit peu générale, ſi on condamnoit de bonne

foi toutes les autres erreurs condamnées par l'Egliſe univerſelle, & qu'il ne fût queſtion que de la coupe, la réunion ſe feroit demain. Car comme j'ai eû l'honneur de le dire à V. A. S., l'Egliſe l'a en effet accordée aux Laïques de Boheme, qui paroiſſoient en demander l'uſage avec reſpect & ſoumiſſion.

J'ajoute ici une choſe qu'on vous aura ſoigneuſement cachée, & que nos demi-ſçavans ignorent peut-être auſſi, qui eſt que le Concile de Trente a expreſſément décidé, que ſi une Nation entiere, ſi un Roiaume, demandoient l'uſage du Calice dans l'Eſprit d'union & de Charité, le Pape devroit faire tout ce qui conviendroit le plus au bien de l'Egliſe. Ce qui eſt encore très-remarquable ſur ce point de diſcipline, c'eſt que dans quelques Egliſes particulieres, les Diacres & Sous-Diacres, qui ſervent à certaines Meſſes ſolemnelles, y communient encore aujourd'hui ſous les deux eſpéces, & qu'on laiſſe joüir de ce privilége d'autres perſonnes, même Laïques, comme les Empereurs & les Rois de France, au jour de leur Sacre. Et afin qu'on ne puiſſe pas s'imaginer que les Prêtres s'arrogent quelque choſe de plus, ils communient ſous une ſeule eſpéce, lorſqu'ils ne font

pas le Sacrifice, comme notre Electeur vous l'a fait remarquer au Jeudi Saint. Ce digne Prince, qui s'intereſſe vivement pour votre ſalut, ne laiſſe échapper aucune occaſion capable de vous ramener au ſein de l'Egliſe Catholique. Quel eſt donc le ſujet de nos malheureuſes diviſions ſur cet article? Le voici en peu de mots : l'Egliſe Catholique a toujours regardé la pratique de recevoir une ou deux eſpéces comme un point de diſcipline indifférent pour le ſalut, & ſujet au changement. Au contraire la Confeſſion d'Augsbourg aſſûre, que Jeſus-Chriſt a fait un commandement exprès de communier ſous les deux eſpéces, & que la coûtume de communier ſous une ſeule eſpéce, qui avoit prévalu depuis quelques ſiecles, eſt contraire, non ſeulement à l'Ecriture, mais auſſi aux anciens Canons, & à la pratique des premiers Fideles.

Examinons premierement ce dernier point. Si l'Auteur de la Confeſſion veut ſeulement dire, que les premiers Fideles communioient quelquefois ſous les deux eſpéces, ſur tout dans les aſſemblées publiques, il parle juſte, & perſonne n'en doute. Mais s'il prétend que les premiers Fideles ne communioient jamais ſous la ſeule eſpéce du pain, il avance une fauſ-

ſeté, & nos Théologiens ont démontré par les témoignages les plus autentiques, que l'uſage d'une ſeule eſpéce a été dans les quatre premiers ſiécles de l'Egliſe beaucoup plus fréquent, que l'uſage des deux. Tertulien, ſaint Cyprien, ſaint Bazile, ſaint Jerôme, que je ne cite ici que comme des Hiſtoriens fideles & veridiques, parlent de la Communion domeſtique, comme d'un uſage généralement reçu dans pluſieurs parties du monde Chrétien, en Italie, en Egypte.

On ſe ſera bien gardé d'expliquer à V. A. S. quel étoit cet uſage : le voici. Dans ces premiers ſiécles, ſur-tout au tems des cruelles perſécutions, les ſaintes Aſſemblées des Chrétiens étoient devenuës extrêmement rares & difficiles. Les Fideles qui vouloient néanmoins communier tous les jours, ſoit par dévotion, ſoit pour ſe préparer au martyre, ayant eu le bonheur d'aſſiſter à une de ces aſſemblées, emportoient avec eux l'eſpece du pain ſacré, (*a*) ou l'envoioient même aux abſens, & ils la conſervoient long-tems, afin d'avoir l'occaſion de communier tous les jours.

C'étoit une autre coûtume encore plus géné-

[*a*] *Tertul. L. 2. ad Uxorem.*

générale, de conſerver l'Euchariſtie dans l'Egliſe, ou dans la maiſon des Paſteurs, pour le beſoin des malades, auxquels on donnoit ordinairement le Viatique ſous la ſeule eſpece du pain. La pratique nouvellement introduite par les Miniſtres Proteſtans, qui conſacrent, ou (ſi ce mot leur déplait, comme en effet il ne leur convient pas) qui beniſſent le pain & le vin dans la chambre de chaque malade en particulier, eſt abſolument contraire à l'uſage de l'ancienne Egliſe.

Il eſt bien vrai, qu'immédiatement après avoir celebré les ſaints Myſteres, on portoit quelquefois le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt aux malades. St. Juſtin, St. Jerôme le marquent en termes exprès. On portoit, dis-je, le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt. La Conſécration ne ſe faiſoit donc pas dans la chambre du malade : Elle s'étoit faite à l'Autel pendant la Célébration des ſaints Myſteres, & on avoit réſervé une partie de l'oblation pour cet uſage. Mais comme l'eſpece du vin en petite quantité s'altere preſque d'abord, on réſervoit le plus ſouvent la ſeule eſpece ſolide de l'Euchariſtie. Les Grecs la gardoient pendant toute l'année, & ſe faiſoient une loi inviolable de ne conſacrer que le Jeudi Saint

ce qui devoit ſervir de viatique aux malades.

Si à la longue l'eſpece du pain s'étoit endurcie, on la détrempoit, non pas dans le Sang (cet uſage ne s'eſt introduit qu'au ſeptiéme ſiécle, & il a été preſqu'auſſi-tôt aboli) on la détrempoit, dis-je, non pas dans le ſang, mais dans de l'eau, ou dans quelque autre liqueur non conſacrée, ce que les Prêtres Catholiques pratiquent encore aujourd'hui en certaines occaſions. Ce fait eſt atteſté par St. Denis Evêque d'Alexandrie mort l'an 266.; & Monſieur Smith habile Proteſtant Anglois l'avouë de bonne foi. Voilà quelle étoit la pratique des Egliſes d'Orient.

La pratique des Egliſes d'Occident étoit à peu près la même. Nous liſons dans la vie de St. Ambroiſe, écrite par Paulin ſon Diacre & ſon Secretaire, que ce St. Evêque reçut au lit de la mort le corps du Seigneur de la main de St. Honorat Evêque de Verceil. Cette expreſſion *le Corps du Seigneur* dans le ſtile Eccleſiaſtique, ne ſignifie que l'eſpece du pain, comme le Sang ne ſignifie que l'eſpece du vin, quoique Jeſus-Chriſt ſoit tout entier ſous chaque eſpece.

Le peu que je viens de dire ſur les

Communions domeſtiques au tems de la perſécution, & ſur l'uſage de ne donner régulierement qu'une eſpece aux malades, devroit convaincre tout Proteſtant de bonne foi, que l'Egliſe a toujours regardé l'uſage d'une ou de deux eſpeces, comme un point de diſcipline indifférent pour le ſalut, & ſujet au changement, ſelon les circonſtances du tems, du lieu, &c. Les Théologiens Proteſtans doivent en convenir, & ſont obligés de faire la même réponſe, quand on leur demande ce qu'il faut penſer d'un uſage très-ancien, qui étoit de donner la Communion aux tout petits enfans ſous la ſeule eſpece du vin, aux plus grands ſous la ſeule eſpece du pain, & quelquefois ſous l'eſpece du pain détrempée dans celle du vin. Tous ces changemens, dis-je, démontrent clairement, que les differentes manieres de communier touchent la ſeule diſcipline, & qu'on doit avoir égard aux circonſtances.

Mais les Miniſtres Proteſtans qui ont un interêt capital à décrier notre maniere de communier, afin de perpetuer le ſchiſme, ne ſe rendent pas ſi aiſément. Ils nous objectent encore qu'à tout le moins dans les Aſſemblées publiques, les premiers Fideles recevoient toujours la

Communion ſous les deux eſpeces. Ce *toujours* eſt de trop, puiſqu'il eſt évident par la pratique des Egliſes d'Orient & d'Occident, que même dans les Aſſemblées publiques, il étoit libre de prendre ou les deux eſpeces, ou de n'en prendre qu'une.

Ce qui eſt plus : il y avoit des jours ſolemnels où les Prêtres & les laïques ne pouvoient communier que ſous la ſeule eſpéce du pain. Tel étoit le Vendredi ſaint, jour de Communion générale, auquel pourtant, ſelon le témoignage du Pape Innocent, qui gouvernoit l'Egliſe au quatriéme ſiécle, on ne conſacroit jamais. On reſervoit la veille la partie ſolide de l'Euchariſtie pour la diſtribuer le lendemain.

Cette pratique de diſtribuer l'Euchariſtie ſous la ſeule eſpéce du pain, étoit encore plus générale dans les Egliſes d'Orient, puiſque les Grecs, pendant tout le tems du Carême, ne conſacroient que le Dimanche & le Samedi. Pendant les autres cinq jours, les Prêtres & le peuple en communiant ne recevoient que la ſeule eſpéce du pain, qui avoit été *préſanctifié*, comme parlent les Grecs, c'eſt-à-dire conſacré le Dimanche. Cet uſage a pour le moins treize ſiécles d'antiquité,

& subsiste encore dans les Eglises d'Orient, soit Catholiques, soit Hérétiques, ou Schismatiques.

Où est donc la bonne foi de Melanchton, lorsqu'il assûre que la maniere de communier sous une seule espéce est assés récente, & contraire aux anciens Canons? Il rapporte un Decret du Pape Gelase, lequel non content d'ordonner la Communion sous les deux espéces, regarde comme des superstitieux & des sacrileges ceux qui prennent seulement le sacré Corps & s'abstiennent du sacré Sang.

L'Auteur de la Confession n'avoit qu'à lire les ouvrages de S. Leon, prédecesseur de S. Gelase, & il auroit vû quels sont ces superstitieux & ces sacrileges dont parle ce dernier dans son Decret. Les Manichéens hérétiques du quatriéme & cinquiéme siécle ne manquoient pas, dit S. Leon, (*a*) d'assister à la célébration de nos Misteres, mais afin de mieux couvrir leurs erreurs, ils se mêloient avec les Catholiques jusqu'à communier avec eux, ne recevant néanmoins que le Corps de notre Seigneur, & évitant avec soin de boire le Sang, par lequel nous avons été rachetés. Voilà ces sacrileges & ces superstitieux qui divisoient le Sacrement,

[*a*] *Serm. 4. de Quadrag.*

en regardant le pain de l'Euchariſtie comme une choſe ſainte, & le vin comme une choſe abominable, parce qu'ils enſeignoient, que le vin étoit une créature du diable, mauvaiſe par ſa nature, qui dès-là ne ſçauroit faire partie du Sacrement.

Je remarque encore ici que cette conduite des Manichéens, & ce Decret du Pape Gelaſe, bien loin d'être favorables au ſentiment de nos adverſaires, prouvent plûtôt évidemment, que dans les ſiécles précedens, on ne reconnoiſſoit point de précepte ni divin ni Eccléſiaſtique, qui obligeât les Fideles à prendre les deux eſpéces. Car ſuppoſé un tel précepte, les Manichéens n'auroient pû cacher leur erreur, en communiant avec les Catholiques. Ils auroient été découverts au même inſtant, en refuſant de participer à la coupe, & le Decret du Pape Gelaſe auroit été fort inutile. C'eſt donc la malice & la fineſſe des Manichéens, qui a obligé l'Egliſe à changer pour un tems ſon ancienne diſcipline, laquelle approuvoit indifféremment la Communion ſous une ſeule, ou ſous les deux eſpéces.

Nous convenons tous que les points de diſcipline peuvent, & doivent être changés, ſelon les circonſtances & ſelon les beſoins de l'Egliſe. Je ſouhaiterois de tout

mon cœur, que cette charitable mere fût encore une fois obligée de changer sa discipline en faveur des Protestans réünis.

Oüi, MONSEIGNEUR, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire à V. A. S. si on pouvoit espérer cette heureuse réünion; (mais hélas! des vûës d'intérêt & de politique la rendent presque impossible) si les Protestans renonçoient sincerement à toutes leurs erreurs; s'ils demandoient le rétablissement de la coupe avec soumission, & par dévotion, la chose ne trouveroit aucune difficulté, vû la décision du Concile de Trente, que j'ai rapportée plus haut: & si en cas de réünion, quelques anciens Catholiques s'obstinoient à ne jamais recevoir l'espéce du vin qui leur seroit présenté; s'ils regardoient cette pratique comme erronée, comme un reste de Protestantisme, l'Eglise seroit en droit d'ordonner généralement la Communion sous les deux espéces, & elle regarderoit ces entêtés d'entre les anciens Catholiques, comme elle regarde les Protestans d'aujourd'hui.

J'ose dire que cette remarque a fait beaucoup d'impression sur l'esprit de quelques Protestans, qui m'honorent de leur confiance. Mais leurs Théologiens nous crient qu'il n'est pas au pouvoir de l'Eglise de

faire ces ſortes de changement. Marque évidente que l'Egliſe a ce pouvoir, c'eſt qu'elle l'a exercé dans toutes les occaſions que je viens de rapporter : autrement il faudra dire, ce qui eſt tout-à-fait inſoutenable, que depuis le tems des Apôtres juſqu'à nous, l'Egliſe s'eſt arrogé un pouvoir qui ne lui appartenoit pas ; qu'elle s'eſt groſſierement trompé en regardant la maniere de communier comme un point de diſcipline ſujet au changement.

Si les Théologiens Proteſtans veulent ſoutenir cet étrange paradoxe, que j'ai invinciblement refuté dans mes précédentes, ils devroient nous démontrer avec la derniere évidence, que la maniere de communier ſous les deux eſpeces eſt de droit divin. Ils tachent de le faire, & ils nous diſent hardiment que les premiers Diſciples inſtruits par St. Paul en étoient perſuadés, & que dans cette perſuaſion, ils communioient toujours ſous les deux eſpéces.

C'eſt la ſeconde fois que ce *toujours* eſt hazardé par les Théologiens Proteſtans. On peut leur prouver le contraire par la lettre même de St. Paul aux Corinthiens. L'Apôtre avoit des reproches à leur faire : il commence par la douceur : „ je

„ vous loüe mes freres, leur dit-il, de „ ce que vous vous ſouvenez de moi en „ toutes choſes, & que vous gardez les „ traditions & les regles que je vous ai „ donné. (*a*) Ce debut eſt déja très-mortifiant pour les Théologiens Proteſtans qui ſe moquent de la tradition. Enſuite l'Apôtre reproche aux Corinthiens pluſieurs abus qu'ils commettoient pendant la célébration des ſaints Miſteres ; & après avoir rapporté ce qui s'eſt paſſé à la derniere céne que Jeſus-Chriſt fit avec ſes Apôtres, il conclut par ces terribles ménaces : *qui mangera ce pain, ou boira le Calice du Seigneur indignement, il ſera coupable du corps & du ſang du Seigneur* ; [*b*] & plus bas : *quiconque en mange & en boit indignement, mange & boit ſa propre condamnation.* [*c*]

Voilà les deux manieres de communier clairement établies : *quiconque en mange & en boit*, c'eſt la maniere de communier ſous les deux eſpeces. *Qui mangera ce pain, ou boira le Calice*, c'eſt la maniere de communier ſous l'une ou l'autre des eſpeces, & en ce cas celle du pain a toujours été la plus uſitée. St. Luc dans les

(*a*) I. *Cor. XI.* 2.
(*b*) *Ibidem. V.* 27.
[*c*] *V.* 29.

Actes parlant des premiers Fideles de Jeruſalem ; dit qu'ils *perſeveroient dans la doctrine des Apôtres, dans la Communion de la fraction du pain, & dans la priere ; qu'ils alloient tous les jours au Temple avec un eſprit d'union, & qu'ils rompoient le pain, tantôt dans une maiſon, tantôt dans une autre.* (*a*) Et St. Paul dans cette même Epître aux Corinthiens avoit dit dans le chapître précédent : *le pain que nous rompons, n'eſt-il pas la participation du Corps du Seigneur* ? (*b*) & ici il les avertit de ſe préparer dignement à la participation de ce divin Miſtere, car qui *mangera ce pain ou boira le Calice du Seigneur indignement, il ſera coupable du Corps & du Sang du Seigneur* ; où l'Apôtre ſuppoſe ce que les Théologiens Proteſtans n'oſeroient nier, que le Corps & le Sang ſe trouvent ſous chaque eſpece, parce que celui qui mange ce pain indignement, a le malheur d'outrager également & le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt.

Je tire encore de ce paſſage une autre conſéquence, qui eſt, qu'en recevant dignement le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt ſous la ſeule eſpéce du pain, on reçoit autant que ſi on les recevoit ſous

(*a*) *Act.* II. 42. 46.
(*b*) I. *Cor.* X. 16.

les deux eſpéces. C'eſt ce que le Sauveur lui-même nous enſeigne en S. Jean Chapître 6e. où il promet juſqu'à quatre fois la vie éternelle à ceux qui mangent dignement ce pain ſacré. *C'eſt ici le pain qui eſt deſcendu du Ciel*, dit-il au 50e. verſet, *afin que ſi quelqu'un en mange, il ne meure point. Si quelqu'un mange de ce pain*, ajoûte-t'il au 52e. *il vivra éternellement, & le pain que je donnerai, c'eſt ma chair que je donnerai pour la vie du monde.* Et au 58me. verſet: *comme je vis par mon Pere, de même celui qui me mange vivra par moi.* Enfin au 59me. verſet.: *il n'en eſt pas ainſi de la manne dont vos Peres ont mangé, & toutefois ils ſont morts : celui qui mange ce pain, vivra éternellement.*

Tous ces paſſages ont extrêmement embarraſſé vos Théologiens, & ils ne s'accordent guéres ſur la réponſe. Les uns diſent que Jeſus-Chriſt & l'Apôtre, en ne parlant que du pain ſacré, ſe ſervent d'une figure de Rhétorique, que nous appellons *Synecdoche* en Grec, (ces Meſſieurs ont toujours un mot Grec à la main) c'eſt-à-dire en bon françois, que dans tous les paſſages où l'Ecriture ne parle expreſſément que de la ſeule eſpéce du pain, il faut toujours ajoûter quelque choſe, & ſous-entendre l'eſpéce du vin.

C'eſt l'effet de la Synecdoche, diſent-ils, de prendre *une partie pour le tout.*

Mais n'eſt-ce pas là, MONSEIGNEUR, une de ces interprétations arbitraires, dont je vous ai parlé dans ma ſeconde lettre: & de quel droit Meſſieurs vos Théologiens peuvent-ils ajoûter à l'Ecriture ce qui leur convient, retrancher ce qui ne leur convient pas, eux qui nous crient ſans ceſſe, qu'il faut prendre l'Ecriture à la lettre, ſans addition, ſans interprétation humaine? La figure de *Synecdoche* que ces Meſſieurs font entrer par tout où bon leur ſemble, n'eſt-elle pas une interprétation humaine?

Mais, diſent-ils encore, puiſque l'Ecriture dans d'autres endroits parle expreſſément de la coupe, on eſt autoriſé à ſe ſervir de la Synecdoche pour expliquer tous les autres paſſages, où il ne fait aucune mention de la coupe. La confrontation eſt la clef de la ſcience des Ecritures. Eh bien puiſqu'il s'agit de confrontation, les Théologiens Catholiques confrontent auſſi; ils expliquent auſſi un paſſage par un autre, & ils vous diſent, que puiſque l'Ecriture parle quelquefois de la Communion ſous les deux eſpéces, & incomparablement plus ſouvent de la Communion ſous une ſeule eſpéce, & que

Jesus-Christ promet à celle-ci tous les avantages & toutes les graces attachées au Sacrement, on est en droit de conclure, que les deux manieres sont également bonnes ; qu'il suffit de recevoir en effet son Corps & son Sang auſquels la grace est attachée, & non pas à l'espéce du Pain ou du Vin.

Si le Catholique & le Protestant restent fermes chacun sur sa réponse, comment finir la dispute ? A quel Juge faudra-t'il s'en rapporter ? n'est-ce pas à l'Egliſe à qui il appartient de juger du vrai sens & de l'interprétation de l'Ecriture ? Si les déciſions de l'Egliſe sur un point de cette importance pouvoient être sujettes à l'erreur, comment seroit-elle le soutien & la colomne de la vérité ? Faites-moi la grace, MONSEIGNEUR, de jetter encore un coup d'œil sur ma cinquiéme Lettre.

Luther qui ne trouvoit point d'argument plus fort contre ceux qui nient la préſence réelle, que cette même autorité de l'Egliſe, répond tout autrement aux paſſages tirés du ſixiéme chapître de l'Evangile ſelon St. Jean. Il veut nous perſuader que dans tout ce chapître, il n'est pas queſtion du Sacrement de l'Euchariſtie ; que ce pain dont parle Jesus-Christ, est à la vé-

rité Jesus-Christ lui-même ; que nous le recevons par la foi sans approcher du Sacrement. Relisez, MONSEIGNEUR, je vous en supplie, le sixiéme chapître de l'Evangile selon St. Jean, & faites-moi l'honneur de me dire si cette interprétation arbitraire de Luther n'est pas forcée ?

Mais s'il est vrai, comme le prétendent vos Ministres, que dans tout le chapître sixiéme de l'Evangile selon saint Jean, il n'est pas question du Sacrement de l'Eucharistie, pourquoi font-ils tant valoir un autre passage tiré de ce même chapître, où le Sauveur dit : *En vérité, en vérité, si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & si vous ne bûvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous.* (*a*) Vos sçavans ont recours à un terme de l'école. Ils disent, que c'est un argument *ad hominem*, auquel les Catholiques doivent répondre, eux qui prétendent contre le sentiment des premiers Réformateurs, que dans ce sixiéme chapître, Jesus-Christ parle du Sacrement de son corps & de son sang.

La réponse est aisée : car puisque d'autres Théologiens Protestans nous assûrent que Jesus-Christ se sert de la *Synecdoche*,

(*a*) *Joan. VI.* 54.

c'eſt-à-dire qu'il prend *une partie pour le tout*, lorſque dans ce ſeul chapître il promet juſqu'à quatre fois la vie éternelle à ceux qui reçoivent ce pain de vie, ſans faire la moindre mention de l'autre eſpece, un de nos Scholaſtiques ne ſeroit-il pas en droit de dire, que c'eſt plûtôt au 54me. verſet que l'Hiſtorien ſacré ſe ſert de la Synecdoche, qu'il prend *le tout pour la partie* en rapportant ces paroles de Jeſus-Chriſt : *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ſi vous ne bûvez ſon ſang, vous n'aurez pas la vie en vous.*

Suivant cette interprétation, les paroles de Jeſus-Chriſt ſeroient équivalentes à celles-ci : Si vous ne mangez pas la chair du fils de l'homme, *ou* ſi vous ne bûvez pas ſon ſang. Et ainſi le dernier paſſage s'accorde parfaitement avec les autres, où Jeſus-Chriſt promet la vie éternelle à ceux qui ne reçoivent que l'eſpéce du pain. Il s'accorde encore plus clairement avec le paſſage de St. Paul, dont j'ai déja fait uſage, où il eſt dit : *Qui mangera ce Pain, ou boira le Calice du Seigneur indignement, il ſera coupable du Corps & du Sang du Seigneur.* Or, ſuivant la méthode des Proteſtans, il faut confronter & concilier les paſſages. Notre Scholaſtique pourroit encore ajouter, que

l'expreſſion dont ſe ſert St. Jean : *Si vous ne mangez pas & ſi vous ne bûvez pas*, eſt un *Hébraïſme*, qui conſiſte à mettre la particule conjonctive *&* en place de la particule disjonctive *ou* : & il le prouveroit par pluſieurs exemples tirés du nouveau Teſtament, où les Hébraïſmes ſont aſſés fréquens : car quoique cette partie de nos ſaints Livres ſoit écrite en Grec, les Apôtres, Hébreux de nation, emploioient ſouvent le tour de la Langue Hébraïque.

Pourriez-vous, MONSEIGNEUR, vous contenter de ces traits d'érudition, de ces *Hébraïſmes*, de ces *Synecdoches*, & autres ſemblables figures de Grammaire & de Rhétorique, dont les Théologiens des deux partis faiſoient autrefois grand uſage? Je vous ferois tort de le croire : vous avez l'eſprit trop ſolide, & vous reconnoiſſez fort bien, qu'il n'y a que l'autorité d'un Juge infaillible, qui puiſſe décider la queſtion, & contenter un eſprit raiſonnable. Ce Juge eſt l'Egliſe qui nous explique l'Ecriture, & nous décide que pour avoir la vie en ſoi, il ſuffit de recevoir le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, qui eſt tout entier ſous chaque eſpéce.

Je ne crois pas que les Théologiens Proteſtans oſent pouſſer l'entêtement ſur

la

la neceſſité de la coupe, juſques à dire, que ceux qui ne peuvent pas ſupporter la moindre goute de vin, ne ſçauroient participer à la grace du Sacrement, qui eſt la vie de l'ame. Ajoutez, que dans le nouveau monde il y a des Provinces entieres où le vin, qu'on apporte d'Eſpagne à grands frais, eſt ſi rare, & ſe conſerve ſi difficilement, qu'à peine peut-il ſuffire au Sacrifice. Tous ces pauvres Chrétiens ne ſçauroient donc avoir part à la grace du Sacrement? Le même malheur ſera arrivé aux premiers Fideles, qui dans leur communion domeſtique, au tems de la perſécution, & même à l'article de la mort, ne recevoient très-ſouvent le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, que ſous la ſeule eſpéce du pain.

Toutes ces raiſons démontrent encore plus invinciblement, que la preuve de vos Théologiens, tirée des paroles de *l'inſtitution*, ne prouve rien du tout. Il y a des Catholiques qui s'imaginent que c'eſt la plus forte. Ils n'ont pas aſſés reflechi, c'eſt la plus foible. Je le démontre en peu de mots : ſi les deux eſpéces ſont de l'eſſence du Sacrement; ſi c'eſt une horrible profanation, une diviſion ſacrilége, que de donner la Communion ſous une ſeule eſpéce; il eſt évident qu'on n'oſeroit ja-

mais le faire, puiſqu'une horrible profanation, une diviſion ſacrilége ne peut jamais être permiſe. Or, il n'eſt pas moins évident par la pratique des anciens Fideles, & des Proteſtans même, qu'on peut licitement donner la Communion ſous la ſeule eſpéce du pain, par exemple à ceux qui ne ſçauroient ſupporter le vin : donc il eſt évident, que les deux eſpéces ne ſont pas de l'eſſence du Sacrement, & que toutes les violentes déclamations de vos Miniſtres à ce ſujet, ne ſçauroient en impoſer qu'au pauvre Peuple. Ce raiſonnement eſt une démonſtration claire & nette, s'il en fut jamais en matiere de Religion. Je pourrois en demeurer là : mais pour ne point donner occaſion aux Théologiens Proteſtans de dire qu'on cherche à éluder la difficulté, il faut répondre directement à leur objection. La voici en forme & dans toute ſa force : Jeſus-Chriſt a inſtitué l'Euchariſtie ſous les deux eſpéces, cela eſt évident par l'Hiſtoire Evangelique, par les paroles de l'inſtitution, par la lettre de ſaint Paul aux Corinthiens : donc les deux eſpéces appartiennent également à l'eſſence de l'Euchariſtie.

La réponſe eſt très-facile. Il faut ſeulement remarquer que Jeſus-Chriſt dans

la derniere céne a instituë l'Euchariſtie, & comme Sacrifice & comme Sacrement. Les deux eſpeces appartiennent indubitablement à l'eſſence de l'Euchariſtie conſiderée comme Sacrifice, puiſque les deux eſpeces ſont abſolument neceſſaires au deſſein de Jeſus-Chriſt, qui étoit de repréſenter par une ſéparation myſtique, la ſéparation réelle de ſon corps & de ſon ſang, qui devoit ſe faire ſur l'autel de la Croix, comme le Sauveur l'enſeigne clairement par les paroles de l'inſtitution: *Ceci eſt mon corps qui eſt donné pour vous. Ceci eſt la coupe de mon Sang, laquelle coupe eſt répanduë pour vous.* Il eſt évident, dis-je, par ces paroles, que Jeſus-Chriſt en conſacrant les deux eſpeces ſéparément, vouloit repréſenter le Sacrifice de ſon corps, qui devoit être *donné* & immolé, par la ſéparation & l'*effuſion* réelle de ſon ſang ſur l'autel de la Croix.

C'eſt donc cette ſéparation myſtique du Corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, repréſentée ſous deux différentes eſpéces, (quoiqu'il ſoit en effet tout entier ſous chacune des deux) qui appartient à l'eſſence de l'Euchariſtie, conſiderée comme Sacrifice. C'eſt pour cela même qu'il n'eſt jamais permis, ſous quelque pré-

texte que ce ſoit, de conſacrer & de ſacrifier ſous une ſeule eſpece ; & que le Prêtre célébrant, pour achever le Sacrifice, doit toujours communier ſous les deux eſpeces.

Mais la Communion des laïques ne faiſant point partie du Sacrifice, les deux eſpeces ne ſont pas de l'eſſence de l'Euchariſtie, conſiderée comme Sacrement. Autrement il s'enſuivroit, que comme il n'eſt jamais permis de conſacrer, & de ſacrifier ſous une ſeule eſpece, il ne ſeroit auſſi jamais permis de donner le Sacrement ſous une ſeule eſpece. Or les Proteſtans n'oſeroient admettre cette conſéquence, puiſqu'eux-mêmes donnent dans certains cas la Communion ſous la ſeule eſpece du pain, & que cette pratique a été en uſage dans les premiers ſiécles de l'Egliſe. Et qui pourroit ſe perſuader que ces premiers fideles auroient juſtement choiſi le tems critique de la perſécution, l'article de la mort & le Vendredi Saint, jour auquel ils célébroient avec la plus tendre dévotion, le Myſtere de la Paſſion, pour profaner ce Corps & ce Sang adorable, pour anéantir l'inſtitution, pour enfreindre le Teſtament de Jeſus-Chriſt, & pour commettre le plus horrible ſacrilege, en ne

préſentant la Communion que ſous la ſeule eſpece du pain ?

Vous voyez, MONSEIGNEUR, qu'il n'y a pas d'autre moyen pour concilier la pratique de l'ancienne Egliſe & des Proteſtans mêmes, avec les paroles de l'inſtitution, que de conſidérer l'Euchariſtie comme Sacrifice, & comme Sacrement ; & de dire avec nous, que les deux eſpeces ſont ſeulement de l'eſſence de l'Euchariſtie conſiderée comme Sacrifice. Eſt-ce ainſi qu'on vous a expliqué le dogme & la diſcipline de notre Egliſe ſur cet important article ? Je ſuis perſuadé que non, car ſi on l'avoit fait, VOTRE ALTESSE SERENISSIME auroit auſſi-tôt remarqué que la preuve des Proteſtans tirée des paroles de l'inſtitution, eſt ſans comparaiſon la plus foible, & qu'on peut la tourner évidemment contre eux, puiſqu'en certains cas ils donnent la Communion ſous une ſeule eſpece.

Une reflexion ſi naturelle n'a pas échapé à l'Auteur de la Confeſſion d'Augsbourg. Cet homme avoit de l'eſprit & du flegme : il arrêtoit ſouvent les fougues de Luther, qui s'emportoit & ſe contrediſoit preſque toujours. C'eſt pour cela même que Luther l'avoit choiſi pour met-

tre au net la Confeſſion qu'on vouloit préſenter aux Etats de l'Empire, & pour donner un tour favorable aux erreurs, dont ce Moine apoſtat étoit le pere. C'eſt ce qu'on peut remarquer en liſant cette fameuſe Confeſſion, où le ruſé Novateur parlant de la Communion, ne dit pas que les deux eſpeces ſoient de l'*eſſence* du Sacrement, il ſe contente de dire que la maniere de communier ſous les deux eſpeces, eſt de commandement divin, ſelon ces paroles : *búvez-en tous.*

Et pour prouver que Jeſus-Chriſt n'addreſſe pas ces paroles aux ſeuls Prêtres legitimes ſucceſſeurs des Apôtres dans le miniſtere du Sacrifice, mais qu'elles contiennent un commandement exprès pour tous les fideles en général, l'auteur de la Confeſſion, comme je l'ai déja remarqué, apporte deux raiſons : 1°. l'exemple des Corinthiens, 2°. le témoignage de ſaint Cyprien, de ſaint Jerôme, & le Decret du Pape Gelaſe. Or je crois avoir démontré à VOTRE ALTESSE SERENISSIME, que du tems de ſaint Paul, de ſaint Cyprien, de ſaint Jerôme, avant & après le Decret de ſaint Gelaſe, les Fideles communioient indifférenment, quelquefois ſous les deux eſpeces, & le plus ſouvent ſous une ſeule ; marque évi-

dente qu'ils ne regardoient pas ces paroles de Jesus-Christ, *bûvez-en tous*, comme un précepte général pour tous les Fideles.

On aura souvent dit à V. A. S. que c'est le Pape, les Evêques & les Conciles, qui ont enlevé la coupe aux laïques. Cette persuasion est si générale parmi le gros des Protestans, qu'on a grand soin d'inculquer aux enfans mêmes, que le Pape est un *profanateur*, un *sacrilege*, un *voleur*, qui a dérobé aux fideles la moitié du Sacrement. Oseroit-on prier Messieurs les Ministres de faire cesser ces cris injurieux à des Princes de l'Eglise, très-respectables par leur mérite personnel, & infiniment plus respectables par la qualité de Vicaire de Jesus-Christ. J'ai vu des Seigneurs Protestans veritablement pâtir lorsque leurs enfans recitoient ces violentes invectives, que ces pauvres innocens avoient appriſes à l'école de quelques enthousiastes. Il falloit néanmoins faire bonne mine à l'enfant, sauf à lui apprendre à parler autrement quand on le mettroit dans le grand monde.

En effet tout Protestant raisonnable, & tant soit peu versé dans l'Histoire Ecclesiastique, doit parler autrement, puisque c'est une verité de fait incontesta-

ble, que dès les premiers siécles, on communioit souvent sous la seule espece du pain; & qu'à la suite du tems l'usage de communier quelquefois sous les deux especes, s'est aboli peu à peu de lui-même, sans aucune ordonnance de la part des Superieurs Ecclesiastiques, du Pape & des Evêques; & qu'il n'étoit plus question de cet usage dans l'Eglise universelle depuis trois siécles avant Luther. L'Auteur de la Confession d'Augsbourg l'avouë nettement : *On ne trouve*, dit-il, *aucun Canon, qui ordonne de communier sous une seule espece, & on ne sçauroit dire quand & par qui cet usage s'est introduit.*

Un tel aveu, MONSEIGNEUR, mérite toutes vos attentions. Il nous démontre évidemment, que l'Eglise universelle ne regardoit pas ces paroles de Jesus-Christ, *bûvez-en tous*, comme un précepte général addressé à tous les fideles dans la personne des Apôtres; & on ne sçauroit comprendre ce que Luther & l'Apologiste de la Confession veulent dire par ces paroles : *l'Eglise se trouve disculpée aux yeux de Dieu, d'avoir été privée par force, & contre sa volonté de l'une des deux especes.* Item : *l'Eglise est digne d'excuse de n'avoir reçû qu'une seule espece, ne pouvant avoir les deux. Il n'en est pas de même des*

auteurs de cette injuſtice. Quel galimatias! Ces deux prétendus Réformateurs veulent apparemment dire, que les ſimples fideles ſont dignes d'excuſe, & que les ſeuls Evêques ſont dignes de blâme.

Mais ſi les ſimples fideles ſe ſont portés de leur propre mouvement à ne recevoir qu'une ſeule eſpece; s'il n'y avoit aucun Canon, aucun réglement de la part des Papes & des Evêques ſur cet article; peut-on excuſer ces ſimples fideles, & accuſer en même tems le Pape & les Evêques d'une injuſtice criante? Ne devroit-on pas plûtôt les accuſer de connivence, de foibleſſe, de prévarication, pour ne s'être point oppoſés à la pratique des ſimples fideles, qui de leur propre mouvement, commençoient à ne recevoir la Communion, que ſous la ſeule eſpece du pain?

Voilà dans quel embarras, dans quelles contradictions on ſe jette, quand on veut attaquer une pratique généralement établie dans toutes les Egliſes Chrétiennes! Voici encore une autre réflexion très-importante. Si, ou le corps des Paſteurs, ou le corps des ſimples fideles avoient reconnu un commandement divin & général dans ces paroles, *bûvez-en tous*, la pratique contraire auroit-elle pû s'introduire, & s'éta-

blir avec tant de facilité, ſans oppoſition de la part des Paſteurs, ou ſans murmure de la part des fideles? Suppoſé que les Paſteurs euſſent refuſé la coupe aux ſimples fideles, ceux-ci n'auroient-ils pas murmuré? Et ſuppoſé que les fideles euſſent refuſé de recevoir la coupe de la main de leurs Paſteurs, ceux-ci n'auroient-ils pas rapporté les paroles de Jeſus-Chriſt : *bûvez-en tous* ? Ou dira-t'on peut-être que les Paſteurs & les fideles ont conſpiré tacitement, & d'un commun accord, à contrevenir au précepte de Jeſus-Chriſt, & à profaner le Sacrement; & que tout cela s'eſt paſſé ſans la moindre contradiction? Il n'y a que l'imagination échauffée d'un Novateur qui puiſſe forger une telle idée. Ne ſçavons-nous pas que la moindre nouveauté en matiere de Religion, ne manque jamais de troubler l'Egliſe, & d'ébranler l'Etat?

Nous en avons un triſte exemple dans ce qui eſt arrivé quelques ſiécles après, lorſque vers l'an 1410. deux avanturiers mirent toute la Boheme en combuſtion, au ſujet de la coupe. Ces deux avanturiers au rapport de l'Hiſtorien des troubles de Boheme, étoient un certain Pierre de Dreſde, un Jacobel de Meuſen,

les premiers qui aient enſeigné que l'uſage de la coupe étoit de commandement, & néceſſaire au ſalut. Sur ce faux principe ils s'éleverent avec fureur contre la pratique de l'Egliſe, qui étoit depuis long-tems de ne donner la Communion aux Laïques que ſous la ſeule eſpece du pain. Cette indulgente mere fit tous ſes efforts pour ramener à l'union les pauvres peuples, que ces Novateurs avoient ſeduits. Elle aſſembla en 1414. un Concile général à Conſtance, où ſe trouverent toutes les cinq Nations qui compoſoient alors la Chrétienté Orthodoxe, l'Italienne, l'Allemande, la Françoiſe, l'Eſpagnole & l'Angloiſe.

Dans ce Concile général il fut décidé que la coûtume de communier ſous une ſeule eſpece, s'étant introduite pour de bonnes raiſons, de l'aveu & du conſentement des Paſteurs de l'Egliſe, & que cette coûtume aiant été obſervée pendant un tems conſiderable, il falloit la regarder comme ayant acquis force de loi, & qu'il n'étoit plus permis de la rejetter ni de la changer, indépendamment de l'autorité de l'Egliſe, au gré du caprice des particuliers.

C'eſt ce que Luther enſeigna lui-même dans le ſiécle ſuivant, encore dix ans

après qu'il se fut érigé en Réformateur, & il censura griévement Carlostat, de ce que contre son avis, il avoit établi la Communion sous les deux especes, lui reprochant de mettre toute la Réforme *dans des choses de néant.* (*a*) Mais quelques années après, ce fougueux Moine en dépit du Pape & du Concile, renouvella les cris des revoltés de Boheme : il cria même encore plus fort, & mit toute l'Allemagne à deux doigts de sa perte.

La Pape & l'Empereur attentifs aux besoins de l'Eglise & de l'Etat, se porterent d'un commun accord à la célébration d'un nouveau Concile général, où il fut pareillement décidé, que la pratique de communier sous une seule espece, & qui avoit prévalu depuis quelques siécles, étoit également bonne, & qu'il falloit s'en tenir à celle-là, se réservant néanmoins le retablissement des deux especes, suivant que cela seroit plus utile au retablissement de la paix & de l'union.

Après tout ce que je viens de rapporter, vous m'avoüerez, MONSEIGNEUR, qu'on ne peut rien voir de plus sage,

(*a*) *Tom. 2. Epist. ad Casp. Gustol. Epist. 56.*

de plus moderé, de plus conforme aux anciens Canons, que cette conduite de l'Egliſe, & qu'il eſt impoſſible de lire l'Hiſtoire de la prétenduë Réforme, ſans reconnoître que les Proteſtans ont eu grand tort de ſe ſéparer au ſujet de la coupe, & qu'il faut abſolument en revenir aux déciſions, & à la pratique de l'Egliſe univerſelle.

NEUVIE'ME LETTRE.

MONSEIGNEUR,

J'ai eu l'honneur de dire à V. A. S. & je l'ai démontré dans ma premiere Lettre, qu'il falloit conſiderer l'Euchariſtie, & comme Sacrement, & comme Sacrifice. J'ai ajoûté dans ma précedente, que les deux eſpeces appartiennent à l'eſſence de l'Euchariſtie conſiderée comme Sacrifice, parce que les deux eſpeces ſont abſolument néceſſaires au deſſein qu'avoit Jeſus-Chriſt de nous repréſenter par une ſéparation myſtique, la ſéparation réelle de ſon Corps & de ſon Sang, qui devoit ſe faire ſur l'Autel de la Croix. Le Sacrifice de la Croix eſt un Sacrifice ſanglant : la victime y a été réellement im-

molée. Le Sacrifice de nos Autels eſt un Sacrifice non ſanglant : la victime y eſt immolée myſtiquement, & repréſentée en état de mort, par la ſéparation myſtique de ſon Corps, & de ſon Sang ſous deux différentes eſpeces.

Ce Sacrifice, qui ſelon la Prophétie de Malachie, ſelon la croyance & la pratique de toutes les Sociétés Chrétiennes, depuis le tems des Apôtres, a toujours été offert ſur nos Autels, a une liaiſon eſſentielle avec le dogme de la préſence réelle de Jeſus-Chriſt ſous les deux eſpeces avant la manducation. C'eſt ce que je dois développer dans cette Lettre, en rapportant ſelon ma methode, les paroles de notre profeſſion de foi, que voici.

„ Je confeſſe pareillement que dans la „ Meſſe on offre à Dieu un Sacrifice ve- „ ritable, proprement dit & propitia- „ toire pour les vivans & pour les morts ; „ & que le très-ſaint Sacrement de l'Eu- „ chariſtie contient veritablement, réel- „ lement & ſubſtantiellement le Corps „ & le Sang, avec l'Ame & la Divini- „ té de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, & „ qu'il s'y fait un changement de toute „ la ſubſtance du pain en ſon Corps, & „ de toute la ſubſtance du vin en ſon „ Sang, lequel changement eſt appellé

„ *Tranſubſtantiation* par l'Egliſe Catho-
„ lique.

On ne ſçauroit comprendre comment les diſciples de Zwingle & de Calvin, que Luther appelle les *Sacramentaires* (il leur donne encore d'autres épithetes, que j'aurois honte de rapporter : c'étoit ſon ſtile) on ne ſçauroit comprendre, dis-je, comment ces nouveaux venus oſent taxer notre doctrine de nouveauté, & d'idolâtrie abominable, puiſqu'il eſt certain par l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, que *Berenger* Archidiacre d'Angers dans l'onziéme ſiécle, eſt le premier qui ait oſé combattre ouvertement & directement ce Myſtere, en ſoutenant que le Corps de Jeſus-Chriſt n'étoit pas veritablement, &, pour ainſi dire, corporellement dans l'Euchariſtie ; qu'elle n'étoit que le ſigne & la figure de ce Corps adorable.

Il eſt bien vrai que certains hérétiques beaucoup plus anciens, les diſciples de *Simon* le Magicien, & de *Menandre*, ont auſſi attaqué ce Myſtere, mais ils ne l'ont fait qu'indirectement, en ſoutenant que *le Verbe n'avoit point été fait Chair*, Miſtere auſſi incompréhenſible à la raiſon humaine, que le Myſtere de l'Euchariſtie. Et plût à Dieu, que parmi les Proteſtans il n'y eut point des Menandriſtes ! Le Déiſme

Déiſme le plus outré, l'irréligion la plus ſcandaleuſe ont fait de grands progrès depuis la prétenduë Réforme. On a tout réformé. Il n'y a qu'à lire ſur cette matiere les Lettres Paſtorales du zelé & ſçavant Evêque de Londres, imprimées de nos jours. Elles ſont très-fortes & nous découvrent parfaitement les ſources de l'irréligion, le libertinage du cœur qui conduit au libertinage de l'eſprit, l'orgueil philoſophique & l'eſprit d'indépendance, qui cite l'Egliſe univerſelle & l'Ecriture même au tribunal de ſa foible raiſon.

Il eſt encore vrai qu'un certain *Jean Scot* du tems de Charlemagne, & un certain *Bertram* vers la fin du neuviéme ſiécle, ſe ſont auſſi efforcés de rendre douteuſe la doctrine Catholique ſur l'article de la préſence réelle. Mais l'erreur n'a pas eu de ſuite : elle n'a pas même oſé ſe produire ouvertement. *Berenger*, dont je viens de parler, a fait plus de bruit, mais condamné par l'Egliſe univerſelle, & obligé de ſe retracter, il avoüa dans la ſuite, que le Corps de Jeſus-Chriſt étoit véritablement dans l'Euchariſtie ; mais il prétendit qu'il y étoit avec le pain & le vin. C'eſt ce qu'on appelle l'*impanation*. Ce mot ne ſe trouve certainement pas dans l'Ecriture.

Les Vaudois, les Albigeois, les Vicleffiſtes, les Zwingliens ont adopté la premiere erreur de *Berenger*. Ils ſoutiennent contre l'évidence & le bon ſens, que ces paroles, *ceci eſt mon Corps*, ſignifient ceci eſt la figure de mon Corps. Luther a combattu cette premiere erreur de toutes ſes forces, & a montré à cette occaſion qu'il étoit Théologien. Il a ſeulement adopté la ſeconde, en ſoutenant que le pain & le vin reſtoient dans l'Euchariſtie, avec le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, & qu'il ne ſe faiſoit point de changement de ſubſtance. A cette ſeconde erreur il en a ajouté une troiſiéme, qui eſt la ſeule de ſon invention. Toutes les autres il les a puiſées dans les anciens Hérétiques. Cette troiſiéme erreur conſiſte à dire, que Jeſus-Chriſt n'eſt pas d'abord préſent après que le Prêtre a prononcé les paroles de la Conſécration. Luther pour ſoutenir cette nouveauté explique les paroles, *ceci eſt mon Corps*, comme ſi Jeſus-Chriſt avoit dit, ceci *ſera* mon corps, quand vous le mangerez. Je m'en rapporte à vous, MONSEIGNEUR, & je vous prie de me dire, lequel de ces trois ſentimens eſt le plus conforme à l'Ecriture? *Ceci eſt mon Corps*; c'eſt le dogme Catholique. Ceci eſt la *figure* de mon Corps : c'eſt l'erreur de

Calvin. Ceci *sera* mon Corps, quand vous le mangerez ; c'eſt l'interprétation de Luther.

Le Sauveur a prononcé ces paroles : *ceci eſt mon Corps*, *ceci eſt mon Sang*, la veille de ſa mort. Elles renferment ſon teſtament, elles déſignent notre précieux héritage, qui eſt le Sacrement de ſon Corps & de ſon Sang. Or, eſt-il vraiſemblable que ce Pere infiniment ſage, infiniment miſericordieux, ait emploié à cette occaſion les figures les plus éloignées du langage naturel, l'Allégorie & la Metaphore? Ne ſeroit-ce pas là jetter ſes enfans dans un embarras dont ils ne ſortiroient jamais? Nous accuſerions de la derniere imprudence tout homme qui en faiſant ſon teſtament, ne choiſiroit pas les termes les plus clairs & les plus naturels. Et le Zwinglien oſe ſoutenir, que Jeſus-Chriſt a rempli ſon teſtament d'allégories & de metaphores.

Nous convenons que dans d'autres endroits de l'Evangile, le Sauveur parloit quelquefois dans le ſens figuré ; par exemple lorſqu'il dit : *je ſuis la porte*, *je ſuis la vraie vigne*. Mais on ne perſuadera jamais un homme de bon ſens, que le Sauveur ait emploié ces mêmes figures dans cette importante occaſion, où il s'agiſ-

ſoit de nous marquer préciſément notre héritage. Auſſi les Evangeliſtes en rapportant ce qui s'eſt paſſé à la derniere Cene, ont-ils grand ſoin de ne ſe ſervir d'aucune parole qui pourroit donner la moindre idée de figure & de metaphore. *Pendant qu'ils ſoupoient*, dit S. Mathieu, *Jeſus prit du pain & l'aiant beni, il le rompit & le donna à ſes Diſciples, en diſant : prénez & mangez, ceci eſt mon corps ; & prenant le Calice, il rendit grace & il le leur donna en diſant, buvez-en tous, car ceci eſt mon Sang*, le Sang *du nouveau teſtament. Et* S. Marc : *pendant qu'ils mangeoient encore, Jeſus-Chriſt prit du pain, & l'aiant béni il le rompit, & le leur donna, en diſant : prenez* (le Grec ajoûte *& mangez*) *ceci eſt mon Corps. Et aiant pris le Calice, après avoir rendu grace, il le leur donna & ils en bûrent tous, & il leur dit, ceci eſt mon Sang*, le Sang *du nouveau teſtament.* Dans tout ce recit des deux Evangeliſtes, trouve-t'on la moindre apparence de figure & de metaphore?

C'eſt, répondent les Zwingliens, dans les paroles de Jeſus-Chriſt rapportées par ſaint Luc, & par ſaint Paul, dans ſa premiere aux Corinthiens, qu'on apperçoit le ſens figuré. Et voici comme ils raiſonnent ſur ces paſſages : le Sauveur après avoir dit : *prenez & mangez*,

ceci eſt mon Corps, *ceci eſt mon Sang*, ajoûte incontinent, *faites ceci en memoire de moi.* Donc ce que Jeſus-Chriſt donnoit à ſes Apôtres, n'étoit que le ſigne & la figure de ſon corps & de ſon ſang. Pitoiable raiſonnement ! Si ces nouveaux Logiciens diſoient au moins d'après certains Hérétiques (*a*) du douziéme ſiécle, que Jeſus-Chriſt a réellement donné ſon corps & ſon ſang aux Apôtres, mais que ce grand miracle ne ſe fait plus, & que notre céne n'eſt qu'une repréſentation de ce qui s'eſt fait à la derniere céne, ſelon ces paroles, *faites ceci en memoire de moi*, leur raiſonnement auroit quelque apparence. Mais dire que même dans la derniere céne, le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt n'étoit pas réellement préſent ſous les eſpéces du pain & du vin, & cela uniquement parce que Jeſus-Chriſt après avoir dit : *Ceci eſt mon Corps*, *ceci eſt mon Sang*, ajoûte, *faites ceci en memoire de moi*, c'eſt renverſer toutes les loix du diſcours.

Un habile Proteſtant auquel je fis remarquer la fauſſeté d'une telle conſéquence, m'avoüa qu'il avoit toujours cru, qu'à la derniere céne, Jeſus-Chriſt avoit réellement donné ſon corps & ſon ſang

(*a*) Les Petrobuſſiens & les Henriciens.

aux Apôtres, & que toute la difficulté rouloit uniquement sur la continuation de ce grand miracle. Si vous avouez, Monsieur, lui dis-je, qu'à la derniere céne Jesus-Christ par sa toute-puissance, a réellement changé le Pain en son Corps, & le vin en son sang; si c'est la seule continuation de ce miracle, qui vous embaraſſe, & cela par rapport à ces paroles; *faites ceci en memoire de moi*, vous avez déja fait un grand pas vers nous. La plus grande difficulté, qui est l'impossibilité apparente de ce changement, est absolument levée, & ce qui vous arrête encore est peu de chose. Voici comme vous raisonnez, & vous raisonnez mieux que vos autres Théologiens; Jesus-Christ, dites-vous, en donnant son Corps & son Sang aux Apôtres, ajoûte incontinent: *Faites ceci en memoire de moi*: donc notre céne n'est qu'une représentation.

Permettez-moi, Monsieur, de vous dire que vous n'avez pas assez reflechi sur le veritable sens de ces paroles: *Faites ceci en memoire de moi.* Si le Sauveur avoit simplement dit: *Faites memoire de ceci*, votre raisonnement auroit quelque vraisemblance: mais le Sauveur aiant dit très-positivement, *faites ceci en memoire de moi*, il est évident, selon les loix du langage

uſité entre les hommes, que le Seigneur commande deux choſes différentes. 1°. De faire ce qu'il a fait lui-même, *faites ceci*, 2°. de le faire en memoire de lui. Or qu'a fait Jeſus-Chriſt ? Vous l'avoüez, Monſieur, & nous le ſçavons par le recit des trois Evangeliſtes. Il a conſacré le pain & le vin, & en vertu de cette conſécration, ce qu'il donnoit à ſes Apôtres n'étoit plus du pain ni du vin, mais ſon corps & ſon ſang. Il l'aſſûre en termes formels : *ceci*, c'eſt-à-dire, ce que je vous donne, *eſt mon corps & mon ſang*. Voilà donc ce que les Apôtres devoient auſſi faire après la mort de leur divin maître. Par ces paroles *faites ceci*, il leur a donné le pouvoir de faire ce qu'il avoit fait lui-même, c'eſt-à-dire le pouvoir de conſacrer & de diſtribuer réellement ſon corps & ſon ſang, les avertiſſant de faire tout cela en memoire de lui. En un mot Jeſus-Chriſt ne commande pas ſimplement qu'on ſe ſouvienne de lui pendant la célébration des ſaints Myſteres, mais qu'on s'en ſouvienne en mangeant ſa chair & ſon ſang.

Il faut faire la même reflexion ſur les paroles de ſaint Paul dans ſa premiere aux Corinthiens. *Le Seigneur Jeſus*, dit l'Apôtre, *la nuit même qu'il devoit être livré*,

prit du pain, & aiant rendu grace, le rompit, & dit à ſes Diſciples : prenez & mangez, ceci eſt mon corps qui ſera livré pour vous. Faites ceci en memoire de moi. Il prit de même le calice après avoir ſoupé, en diſant : ce calice eſt le nouveau teſtament de mon ſang. Faites ceci en memoire de moi, toutes les fois que vous le boirez.

Enfin ſi les paroles de l'Inſtitution pouvoient être priſes au figuré, il eſt bien à préſumer, que le Sauveur en auroit averti ſes autres Diſciples lorſqu'ils étoient ſur le point de le quitter au ſujet d'une promeſſe antérieure rapportée par ſaint Jean, & qui leur paroiſſoit tout-à-fait incroiable. *Je ſuis un pain vivant qui eſt deſcendu du Ciel, ſi quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement, & ce pain que je vous donnerai, c'eſt ma chair qui doit donner la vie au monde* Ce diſcours ſcandaliſa les Juifs : ils murmurerent entr'eux & ſe dirent les uns aux autres : *Comment cet homme peut-il nous donner ſa Chair à manger* ? Mais Jeſus les laiſſant murmurer, ajoûta : *Oüi je vous l'aſſûre en verité, ſi vous ne mangez la Chair du Fils de l'Homme, & ſi vous ne buvez ſon Sang, vous n'aurez point la vie en vous. Celui qui mange ma Chair & boit mon Sang, a la vie éternelle, & je le reſſuſciterai au der-*

nier jour : car ma Chair eſt vraiement une nourriture, & mon Sang eſt vraiement un breuvage. Alors pluſieurs Diſciples renouvellerent leurs murmures, en diſant : *Ce diſcours eſt incroiable, & qui eſt ce qui peut l'entendre?* Et comme le Sauveur parloit toûjours ſur le même ton, qu'il n'apportoit pas le moindre adouciſſement à ſes paroles, & qu'il inſiſtoit toûjours ſur la réalité : *Je vous l'aſſûre en verité.... ma Chair eſt vraiement une nourriture, & mon Sang eſt vraiement un breuvage*, pluſieurs Diſciples le quitterent dès lors, & ceſſerent de le ſuivre.

Il eſt évident que ces incrédules entendoient les paroles de Jeſus-Chriſt à la lettre. Il n'eſt pas moins évident, qu'un ſeul mot de ſa part les auroit entierement deſabuſé. Il n'avoit qu'à leur dire : cette Chair que vous devez manger, ce Sang que vous devez boire, n'eſt en effet que du pain & du vin : tout ce que je vous dis ici n'eſt qu'une figure. Ce Maître infiniment bon auroit-il pû leur refuſer un éclairciſſement ſi néceſſaire en pareille occaſion? Mais loin de les détromper, il laiſſe aller ces Diſciples incrédules, & paroit prêt à renvoier encore les autres, plutôt que d'adoucir par quelque explication, une Doctrine qui leur paroiſſoit

ſi étrange, & qui avoit ſcandaliſé une bonne partie de ſes Auditeurs.

On me dira peut-être, & je me ſouviens d'avoir entendu cette réponſe, que Jeſus-Chriſt vouloit éprouver par des expreſſions figurées, juſqu'où pourroit aller la docilité & la foi de ſes Diſciples. Quelle idée nous donne-t'on ici d'un Dieu infiniment bon, d'un Dieu infiniment ſage? Mais puiſque dans ce malheureux ſiécle, on ſe trouve obligé de refuter les réponſes les plus abſurdes, ſuppoſons que le Sauveur, pour des raiſons inconnuës aux hommes, ait voulu laiſſer pendant quelque tems tous ſes Diſciples, ceux-même qui lui étoient reſtés fideles, dans la fauſſe idée qu'ils avoient conçuë de ce divin banquet, ſans aucun égard pour leur ſimplicité & pour leur foibleſſe; pourroit-on pouſſer l'opiniatreté juſqu'à dire, que le Sauveur ne les a jamais deſabuſé d'une erreur ſi groſſiere, pas même lorſque ſe trouvant ſeul avec ſes Apôtres dans le Cénacle, il leur donnoit ſes dernieres inſtructions, lorſqu'il les établiſſoit exécuteurs de ſon Teſtament, Prêtres de la nouvelle alliance & Miniſtres du Sacrement.

Les Apôtres par leur ſimplicité naturelle étoient portés à entendre au pied de la lettre, & ſans figure, tout ce que leur

Maître leur disoit ; & ce Maître plein de bonté, de douceur & de condescendance, ne manquoit jamais de les avertir, quand il étoit question de figures & de paraboles. Il leur avoit même déclaré qu'avec eux il ne se servoit point de paraboles, parce qu'ils étoient destinés à connoître clairement & nettement les Mysteres de son Royaume, c'est-à-dire de son Eglise, pour en instruire le reste des Fideles, sur-tout après sa glorieuse Ascension.

Nous voyons en effet par les monumens les plus autentiques de l'antiquité chrétienne, que les premiers Disciples & les Successeurs des Apôtres jusqu'à nos jours, ont constanment entendu les paroles de l'institution dans le sens réel, puisqu'en instruisant les sages & les Philosophes du Paganisme, que ce Mystere révoltoit aussi bien que les Juifs incrédules, ils n'ont jamais eû recours au sens figuré, ce qui auroit pourtant été le moyen le plus sûr de lever toute la difficulté, mais ils s'en rapportoient uniquement aux paroles de Jesus-Christ & à sa toute-puissance. *Puisque c'est Jesus-Christ lui-même*, dit saint Cyrille de Jerusalem dans ses Catécheses, (*a*) *qui nous assûre*

[*a*] *Catechef.* 22.

que c'eſt ſon Corps & ſon Sang, qui eſt-ce qui oſeroit en douter? L'unique raiſon qui nous doit porter à croire ce grand Myſtere, diſent les Peres Grecs & Latins, un ſaint Auguſtin, un ſaint Ambroiſe, eſt la parole infaillible & toute-puiſſante de Dieu, qui peut indubitablement faire tous ces changemens, & dont il a bien voulu nous donner un exemple en changeant l'eau en vin aux nôces de *Cana*. Celui qui a changé l'eau en vin, ajoûtent nos ſaints Docteurs, ne peut-il pas changer le vin en ſon Sang dans ce Myſtere d'amour? Les paroles de St. Chryſoſtome ont quelque choſe de ſi grand, de ſi précis, que je ne ſçaurois les omettre : *Ce qui ſe fait pendant les Myſteres ſacrés, n'eſt pas l'effet d'une puiſſance humaine. Jeſus-Chriſt opere ici les mêmes merveilles qu'il opera dans la Céne la veille de ſa Paſſion. Nous tenons ici la place de ſes Officiers & de ſes Miniſtres; mais c'eſt lui qui ſanctifie ces offrandes, & qui les change en ſon Corps & ſon Sang.* (*a*)

Et puiſque les paroles toute-puiſſantes du Fils de Dieu operent tout ce qu'elles énoncent, nous croyons avec raiſon qu'elles ont leur effet au moment que le Prêtre les a proferé, & par une ſuite néceſſaire, nous reconnoiſſons la préſence

(*a*) *Homil.* 83. *in Matth.*

réelle de ce Corps & de ce Sang adorable, ſous les eſpeces du pain & du vin avant la manducation.

C'eſt ici le grand point de controverſe entre les Catholiques & les Lutheriens modernes. Ceux-ci condamnent dans les termes les plus forts l'erreur des figuriſtes, & admettent avec nous la préſence réelle comme un article eſſentiel à la foi. Si vous êtes, MONSEIGNEUR, comme je dois le ſuppoſer, pleinement convaincu ſelon vos propres principes, de la vérité de ce premier miracle, quelle nouvelle difficulté auriez-vous à croire ce qui n'en eſt qu'une ſuite, c'eſt-à-dire qu'immédiatement après les paroles de la Conſécration, Jeſus-Chriſt eſt réellement préſent dans l'Euchariſtie, & qu'il s'y fait un changement de toute la ſubſtance du pain en ſon Corps, & de toute la ſubſtance du vin en ſon Sang, de ſorte qu'il ne reſte du pain & du vin que les ſeules apparences.

Pour entendre à fond cet important article de foi, il faut, MONSEIGNEUR, vous rappeller quelques termes de Phyſique : ancienne ou nouvelle, cela eſt aſſez indifférent, toutes les deux vous ſont connuës. Les Phyſiciens diſtinguent donc dans tous les corps deux choſes, la ſub-

ſtance même du corps, & les qualités ſenſibles qui frappent nos ſens, & qu'on appelle autrement les *eſpeces*, les *accidens*, les *apparences* d'un corps. Par exemple dans un pain il y a la ſubſtance du pain, qui eſt le pain même, ou le corps du pain. Outre cela on y remarque encore plus ſenſiblement la figure, la couleur, le gout, l'odeur, la peſanteur; & c'eſt ce que nous appellons les qualités ſenſibles, les eſpeces, les accidens du pain. Ces apparences peuvent reſter lors même que la ſubſtance du pain n'y eſt plus.

En effet l'Egliſe univerſelle nous enſeigne que par la toute-puiſſance de Dieu, par la vertu qu'il a attachée aux paroles prononcées par un Prêtre légitime, au nom de Jeſus Chriſt, *ceci eſt mon Corps*, *ceci eſt mon ſang*, toute la ſubſtance du pain & du vin eſt changée en toute la ſubſtance du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt. C'eſt-à-dire que la ſubſtance du pain & du vin ne reſte plus, mais ſeulement les eſpeces ou les apparences de l'une & de l'autre, la couleur, l'odeur, le gout, la figure, & les autres qualités ſenſibles qui frappent nos ſens. *Sçachez & tenez pour certain*, diſoit St. Cyrille Evêque de Jeruſalem, à ceux qui devoient être admis pour la premiere fois à

la participation de nos saints Myſteres, *ſçachez & tenez pour certain, que ce qui vous paroit du pain, n'eſt pas du pain, mais le Corps de Jeſus-Chriſt, & que ce qui vous paroit du vin, n'eſt pas du vin, quoique le goût le veuille ainſi, mais le Sang de Jeſus-Chriſt.*(a)

L'Egliſe pour expliquer ce changement & pour couper court à toutes les chicannes des Novateurs, ſe ſert du mot de *Tranſubſtantiation* à peu près comme elle ſe ſert du mot de *Trinité* pour ſignifier le Myſtere ineffable d'une eſſence divine en trois perſonnes contre l'erreur des *Sabelliens*; du mot d'*Incarnation*, pour ſignifier l'union incompréhenſible du Verbe avec la Chair contre les reveries des *Marcionites*; du mot de *conſubſtantiel* pour indiquer clairement, que le Verbe eſt de même ſubſtance que ſon Pere Eternel, contre l'impieté des *Ariens*.

Tous ces vieux Hérétiques qui nioient la réalité de ces grands Myſteres, & ſurtout les Ariens, ont fait beaucoup de bruit contre les mots dont l'Egliſe ſe ſervoit pour démaſquer leur hypocriſie. Ces fourbes faiſoient ſemblant de n'en vouloir qu'à la nouveauté du mot, pendant qu'ils attaquoient le dogme même. C'eſt à l'exemple de ces ruſés Novateurs

(a) *In Catechef. Myſtag. 4. edit. Pariſ.*

que les Auteurs du livre de Concorde ont attaqué avec tant de chaleur le mot de *Transubstantiation*, quoique le changement miraculeux, qui se fait dans l'Eucharistie, & que l'Eglise veut signifier par ce mot, soit clairement exprimé dans l'article dixiéme de la Confession d'Augsbourg, & encore plus nettement dans la premiere Apologie latine de cette fameuse Confession.

C'est un fait qu'on peut démontrer livre sur table. J'ai actuellement sous les yeux trois exemplaires Allemands de la Confession d'Augsbourg, tirés de la Bibliotêque Imperiale de Vienne, & imprimés par ordre de M. l'Evêque de Neustatt Comte de Kollonitsch. Le premier a été duëment collationné par *Joachim Steinbrecher* Notaire Imperial & Secretaire de l'Electeur de Brandebourg, avec celui qui se conserve dans la Chancellerie de Mayence. Le second exemplaire imprimé à Wittemberg en 1567. est déja alteré. Le troisiéme aussi imprimé à Wittemberg en 1551. & relié en beau velours, a été présenté à l'Empereur comme autentique, par quelques Théologiens Protestans. Tous ces trois exemplaires quoique fort differens en plusieurs endroits, s'accordent néanmoins

mot

mot pour mot sur l'Article dixiéme que je traduis ici litteralement : *de la Céne on enseigne que le vrai Corps & Sang de Christ, est véritablement présent sous l'espece du pain & du vin, qu'il y est distribué & reçû : c'est pourquoi on condamne la doctrine contraire.*

La premiere Apologie latine imprimée pour la premiere fois à Wittemberg l'an 1531. établit encore plus clairement le dogme de la *Transubstantiation*, c'est-à-dire du changement de substance. „ Nous „ trouvons, dit l'Apologiste, que non „ seulement l'Eglise Romaine soutient la „ présence corporelle de Jesus-Christ, „ mais que l'Eglise Grecque la soutient „ encore à présent, & l'a soutenuë an- „ ciennement. C'est ce qu'on peut voir „ par leur Canon de la Messe dans le- „ quel le Prêtre prie publiquement afin „ que le pain soit *changé & qu'il devienne* „ le Corps de Jesus-Christ. Et *Vulgarius* „ Auteur estimé, dit clairement que le „ pain n'est pas seulement une figure, „ mais qu'il est changé en la Chair. " Pourroit-on admettre plus formellement le dogme de la Transubstantiation ? Le pain n'est pas seulement *une figure* : le pain est *changé* en la substance de la chair : cette chair nous est donnée sous *l'espece* du pain. Notre profession de foi ne s'expli-

que pas plus clairement, & c'eſt tout ce qu'elle nous oblige de croire ſur cet article.

Si vous avez pris, MONSEIGNEUR, la premiere Confeſſion d'Augsbourg pour votre régle de foi, vous ne ſçauriez penſer ou croire autrement. D'où vient donc que vous avez regardé juſqu'à préſent la *Tranſubſtantiation* comme une nouveauté introduite par les Papes, & que vous avez adopté *l'impanation*, erreur qui enſeigne que le Corps de Jeſus-Chriſt nous eſt donné dans le Sacrement *avec la ſubſtance du pain*. Cela paroît une énigme : il faut vous l'expliquer. C'eſt que les Théologiens Proteſtans, après avoir très-vivement diſputé ſur la lettre, & ſur le vrai ſens de la Confeſſion, ſans jamais pouvoir s'accorder, l'ont enfin ſouvent réimprimée, changée ou expliquée, chaque parti ſuivant ſes idées particulieres, de ſorte qu'un Proteſtant éclairé & inſtruit de tout ce qui s'eſt paſſé au ſujet du livre de *Concorde*, ne ſçait plus à quoi s'en tenir.

Nous avons une preuve bien ſenſible de ces variations ſur ce même article dixiéme, lorſqu'on préſenta la Confeſſion à l'Empereur, & aux Etats de l'Empire en 1530. Il étoit dit qu'on recevoit à la Cene le vrai Corps & le vrai Sang

de Jesus-Christ, sous *l'espece* du pain & du vin. Dix ans après en réimprimant la Confession, on y a fait un changement essentiel qui porte que *dans la Cene le Corps & le Sang de Jesus-Christ nous est donné avec le pain & le vin.*

Comme on avoit changé la Confession même, il falloit aussi absolument retrancher l'endroit de l'apologie, où Melanchton disoit nettement, que selon la croiance de l'ancienne Eglise Grecque & Latine, le pain est changé en la chair de Jesus-Christ. La maniere dont quelques Théologiens se sont pris pour supprimer cet endroit, a quelque chose d'odieux. Ils ont fait imprimer l'Apologie par le même Imprimeur, & sans autre façon ils ont retranché tout cet endroit. La supercherie étant découverte, ils répondirent froidement, que l'endroit en question méritoit d'être retranché. (*a*) Apparemment que l'Apologiste avoit donné dans l'erreur des Papistes sans le sçavoir. C'est lui faire beaucoup d'honneur. Mais d'autres Théologiens Luthériens desaprouvent hautement une pareille conduite comme contraire à la bonne foi. (*b*) Il auroit mieux valu, dit le sieur Hessurtius, revoquer

(*a*) *Valentinus Erytræus in tab. August. Confess.*
[*b*] *In Commentariolo de præsent. Christ. in Cæn.*

cette erreur par un écrit public, que de la corriger à la sourdine, ce qui laisse toujours de facheuses impressions. On accuse même Melanchton d'avoir changé l'article dixiéme par une prédilection pour les Réformés, & par cette étrange conduite (c'est un Luthérien (*a*) qui parle) d'avoir infecté le Palatinat du poison des Sacramentaires.

Rien n'est plus capable de ramener les Princes, que lorsqu'ils remarquent qu'on les a trompé. En effet ces variations perpétuelles ont déterminé deux sçavans Princes, (*b*) Chrétien Guillaume Margrave de Brandebourg, & Jacques Margrave de Baden, à rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique, la seule où se trouve la vraie unité depuis le tems des Apôtres jusqu'à nous : unité qui est un des caracteres essentiels de la vraie Eglise de Jesus-Christ. *Je crois*, disons-nous, dans le Symbole de Nicée, *une sainte Eglise Catholique* & *Apostolique*. A l'occasion de ces deux Princes, je me réserve l'honneur de donner à la fin de cette Lettre une liste des Imperatrices, des Rois, des Reines, des Electeurs, des Princes &

(*a*) *Schlusselburg. L. 2. Theol. Calv. art.* 10.

(*b*) Tous les deux ont donné au public les motifs de leur réünion.

Princeſſes, qui par de pareils motifs ſe ſont réunis à l'Egliſe Catholique. J'eſpére MONSEIGNEUR, que votre nom s'y trouvera bientôt : c'eſt là ſa place.

Mais s'il vous reſtoit encore le moindre ſcrupule ſur le dogme de la Tranſubſtantiation & la préſence réelle avant la manducation, vous n'avez, MONSEIGNEUR, qu'à conſidérer les paroles de l'Inſtitution dans leur ſens naturel, qui ſe préſente d'abord à l'eſprit, & vous conviendrez avec nous qu'elles emportent la préſence réelle hors de l'uſage. *Prenez & mangez*, dit le Sauveur, *ceci eſt mon Corps. Bûvez-en tous, car ceci eſt mon Sang.* La particule *car* eſt très-remarquable. Nous l'emploïons dans le diſcours pour rendre raiſon de ce que nous avons avancé. La préſence réelle eſt donc antérieure à l'uſage, puiſqu'elle eſt le motif que Jeſus-Chriſt propoſe aux Apôtres; pour les inviter à prendre les dons ſacrés : *Bûvez-en tous, car ceci eſt mon Sang.* La coupe contenoit donc le Sang de Jeſus-Chriſt avant que les Apôtres applicaſſent leurs levres pour boire ce qui y étoit contenu. Vos Théologiens renverſent tout le diſcours de Jeſus-Chriſt, & donnent à ces paroles un ſens forcé : buvez tous de ce qui eſt dans la coupe, car ce *ſera* mon Sang

quand vous l'avalerez. Au lieu que le Sauveur dit fort clairement : *Bûvez-en tous, car ceci eſt mon Sang.* Nos premiers Maîtres, les anciens Docteurs de l'Egliſe, ont prévu l'abus qu'on pourroit faire de ces paroles de l'Inſtitution : *prenez & mangez*, & ils ont eu grand ſoin de nous en avertir. *Le pain*, dit S. Gregoire de Nyſſe, *devient le Corps de Jeſus-Chriſt non parce qu'on le mange, mais parce qu'il eſt conſacré par le Prêtre : ce changement ſe fait d'abord. Statim per verbum in corpus mutatur.* (*a*) C'eſt la verſion des Centuriateurs qui ne ſçauroit être ſuſpecte à Meſſieurs les Théologiens Proteſtans. Et S. Cyrille d'Alexandrie traite l'erreur contraire d'inſigne folie. Voici ſes paroles : *c'eſt une inſigne folie de ſoutenir que le pain conſacré, ſi on le garde juſqu'au lendemain, perde la vertu qu'il avoit de ſanctifier les ames.* (*b*)

Et tout ce que j'ai eu l'honneur de rapporter dans ma précédente ſur la communion domeſtique des ſaints Anachoretes & des premiers Fideles au tems de la perſecution, ſur la coutume de garder pendant toute l'année la partie ſolide de l'Euchariſtie qui devoit ſervir de Viati-

[*a*] *In orat. catech. ex verſione Centuriatorum Cent.* 4. *c.* 4.

(*b*) *Epiſt ad Coloſyrium T. 6. edit. Pariſ.*

que aux malades, ſur la communion générale du Vendredi ſaint, & ſur la Meſſe *des dons préſanctifiés*, démontre évidemment que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt reſte ſous les eſpéces du pain & du vin, auſſi long-tems qu'elles ne ſont point alterées. *L'Autel*, dit ſaint Optat de Mileve, *eſt le ſiege du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt :* (*a*) & ſaint Chryſoſtome nous aſſûre que le même corps qui a été couché dans la créche, repoſe à préſent ſur nos Autels, & que le même ſang qui a coulé du côté du Sauveur, ſe trouve dans le calice. (*b*) Mais comme l'eſpéce du pain eſt celle qui ſe conſerve le plus aiſément, c'eſt auſſi celle qu'on gardoit le plus communément, ou dans les maiſons particulieres au tems de la perſécution, ou dans le ſanctuaire, après que la paix fut renduë à l'Egliſe par les Empereurs Chrétiens.

Les Théologiens Proteſtans pour éluder la preuve démonſtrative, que nous tirons du conſentement unanime des anciens Peres Grecs & Latins, & de la pratique générale des Egliſes d'Orient & d'Occident, firent autrefois tous leurs efforts pour attirer les Grecs Hérétiques

(*a*) *Liv.* 4. *edit. Pariſ.*
(*b*) *Homil.* 24. *in* 1. *ad Cor.*

ou Schiſmatiques dans leur parti. Mais ceux-ci malgré leur averſion pour l'Egliſe Romaine, rejetterent une telle propoſition avec horreur. Meſſieurs les Proteſtans de Mannheim, de Heydelberg, & de Ladenbourg ont pu pendant le cours de la derniere guerre s'aſſûrer par eux-mêmes de la croyance des Grecs ſur la préſence réelle avant la manducation. Ils auroient certainement vu les Moſcovites ſe jetter à genoux d'abord après la conſécration, en repetant une infinité de fois ces paroles : *Hoſpodi Pompilon*, c'eſt-à-dire, *Seigneur ayez pitié de nous.* Ils auront entendu ces mêmes Moſcovites, lorſque le Pope leur montroit les dons ſacrés, s'écrier avec de nouveaux tranſports ; *voilà le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, que les Juifs ont fait mourir tout innocent qu'il étoit.*

Cette pratique que nous avons vu de nos jours, eſt très-conforme à ce que nous liſons dans un écrit autentique, intitulé *Confeſſion orthodoxe de l'Egliſe Orientale*, qui fut d'abord dreſſée par Pierre Bogilas Archevêque de Ruſſie, enſuite examinée & approuvée ſolemnellement par les quatre Patriarches d'Orient. Voici ce qu'elle porte : " Après les paroles „ de la conſécration ſe fait à l'inſtant mê-

„ me la tranſubſtantiation : & le pain eſt
„ changé au vrai corps de Jeſus-Chriſt,
„ & le vin en ſon vrai ſang. Les aparen-
„ ces du pain & du vin y demeurent,
„ afin que ne voyant pas le corps de Je-
„ ſus-Chriſt par nos yeux, notre foi ſoit
„ uniquement appuiée ſur ces paroles :
„ *ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang.* Il
„ faut (ajoutent les Patriarches au nom
„ des Egliſes d'Orient) que vous ren-
„ diez à ces terribles myſteres le même
„ honneur que vous rendez à Jeſus-
„ Chriſt. Et comme St. Pierre parlant
„ pour tous les Apôtres dit à Jeſus-
„ Chriſt : vous êtes le Chriſt, le Fils
„ du Dieu vivant, il faut auſſi que cha-
„ cun de nous rendant le culte de *Latrie*
„ à ces divins myſteres, diſe : je crois
„ Seigneur & je confeſſe que vous êtes
„ le Chriſt, le Fils de Dieu vivant, qui
„ êtes venu dans le monde pour ſauver
„ les pécheurs dont je ſuis le premier.

Je pourrois ajouter une infinité d'autres témoignages tirés pour ainſi dire des archives du monde chrétien, mais comme ce ne ſeroit qu'une repetition, ceux que je viens de rapporter ſont plus que ſuffiſans pour démontrer que le dogme de la tranſubſtantiation & de la préſence réelle avant la manducation, eſt un do-

gme adopté non ſeulement par les Chrétiens de tous les ſiécles, mais auſſi par les Chrétiens de toute la terre. Ce conſentement unanime forme avec les autres motifs de credibilité une démonſtration *morale*, qui eſt la ſeule qu'un homme raiſonnable puiſſe demander en matiere de Réligion. En vain chercheroit-on une démonſtration *géometrique*, c'eſt la ridicule prétention des libertins & des incredules. Mais malheureux l'homme s'il devoit former ſon plan de croyance & de mœurs ſur des démonſtrations *géometriques*. Il n'auroit pas ſeulement la premiere idée du bien & du mal. Par conſéquent cette autre idée tant vantée, que les incrédules nous donnent de leur prétendu honnête homme qui ne doit ni voler, ni tuer, ni médire, ni calomnier, ſeroit une idée creuſe, un mot en l'air. Le plus honnête homme ſeroit le plus grand ſot. Quel tiſſu d'affreuſes conſéquences! o

Revenons à Meſſieurs les Théologiens Proteſtans. Que peuvent-ils oppoſer à cette démonſtration morale, fondée ſur les principes les plus inconteſtables de la prudence chrétienne qui doit regler notre croyance, nos mœurs & toutes nos actions? Pour donner le change au pauvre peuple, pour frapper ſon imagination,

ces Théologiens exaggerent beaucoup les inconvéniens qui s'enſuivroient de la préſence réelle avant la manducation. Le Corps de Jeſus-Chriſt, diſent-ils, ſeroit ſouvent foulé aux pieds : la vermine, les ſouris pourroient ronger ce corps adorable.

Eh ! Meſſieurs, le corps de Jeſus-Chriſt après ſa glorieuſe Reſurrection, n'eſt-il pas impaſſible & inalterable ? Ne devez-vous pas vous-mêmes répondre à ces frivoles objections ? Dans vos principes le Corps de Jeſus-Chriſt n'eſt-il pas réellement préſent lors de la manducation, & n'y a-t'il pas de pauvres malales dont la bouche, le goſier & l'eſtomach ſont remplis d'ordures & de vermines ! Croyez moi, la ſeule ordure qui peut déplaire au Saint des ſaints, c'eſt le péché. Et ne voyez-vous pas que par ces argumens populaires, vous avez formé des transfuges qui vous ont abandonné dès le commencement de votre prétenduë réforme, pour ſe ranger du côté des Zwingliens ? N'avez-vous pas ſouvent entendu dire à vos propres diſciples, que le ſiſteme de ces derniers eſt mieux ſuivi & cent fois plus raiſonnable ?

En exaggerant ſi fort ces prétendus inconvéniens, en voulant déterminer par

des raiſonnemens humains juſqu'où la divinité peut s'abaiſſer pour le ſalut des hommes, vous donnez encore atteinte à tous les grands myſtéres de la Religion Chrétienne, ſur-tout aux myſtéres de l'Incarnation & de la Paſſion. Le Chinois, le Deïſte n'oppoſent-ils pas les mêmes argumens, ne trouvent-ils pas de plus grands inconvéniens dans cet excès d'amour d'un Dieu pour les hommes? Et comment perſuaderez-vous ces incredules que le Verbe ait été fait chair par la ſeule operation du ſaint Eſprit; que cette chair ait été paſſible, ſujette à toutes les miſeres de la vie, foulée aux pieds, déchirée, crucifiée, que le ſang du Dieu-homme ait coulé par toutes les ruës de Jeruſalem, depuis le Prétoire juſqu'au Calvaire, & que là il ait été repandu juſqu'à la derniere goute pour le ſalut de l'homme rebelle? Comment, dis-je, perſuaderez-vous ces incredules de la réalité de ces myſteres? Ne leur donnez-vous pas de nouvelles armes par ces pitoiables déclamations contre la préſence fixe & permanente de Jeſus-Chriſt ſur nos Autels? Si je fais ſouvent revenir cette réflexion, c'eſt qu'ayant eu l'occaſion de voir le grand monde, & d'entendre raiſonner ce qu'on appelle des eſprits ſoli-

des, j'en connois l'importance & la neceſſité.

Mais un eſprit véritablement ſolide raiſonne tout autrement. Convaincu par des démonſtrations *morales*, que c'eſt Dieu lui-même qui a revelé ces grands Myſteres, il les croit fermement, quelqu'incroiables qu'ils lui paroiſſent d'ailleurs. La parole infaillible d'un Dieu diſſipe tous ces petits nuages. Il croit ſans heſiter que le Verbe s'eſt réellement fait chair; que cette chair a été réellement immolée ſur l'arbre de la Croix, qu'elle eſt réellement préſente & myſtiquement immolée ſur nos Autels.

La vérité & la réalité de ce Sacrifice non ſanglant a fait le ſujet de ma premiere Lettre, & par la grace de Dieu elle a eu tout l'effet que je pouvois eſperer, qui étoit de diſpoſer V. A. S. à entrer en matiere, & à vouloir écouter nos raiſons. L'autre jour en comparant cette même Lettre avec notre profeſſion de foi, V. A. S. me fit entendre, qu'il lui reſtoit encore quelques ſcrupules ſur les propriétés & ſur les effets du Sacrifice de la Meſſe, que nous diſons être un Sacrifice *propitiatoire* pour les péchés des hommes.

Pour ſatisfaire pleinement V. A. S. ſur

cet article, il faut reprendre la choſe de plus haut. Vous ſçavez, MONSEIGNEUR, que dans l'ancienne Loi il y avoit des Sacrifices ſanglans, & des Sacrifices non ſanglans. Les premiers étoient ceux où l'on repandoit le ſang des animaux en les égorgeant. Les non ſanglans ſe faiſoient ſans effuſion de ſang. Tel a été celui de Melchiſedech qui offrit du pain & du vin. Les Sacrifices ſanglans étoient la figure du Sacrifice du Calvaire, où Jeſus-Chriſt s'eſt immolé comme une victime, & a repandu ſon Sang pour expier les péchés de tous les hommes. Les Sacrifices non ſanglans, ſur-tout celui de Melchiſedech, étoient la figure du Sacrifice de la Meſſe, où Jeſus-Chriſt s'offre ſous les eſpéces du pain & du vin ſans effuſion de ſang. *L'ancienne Loi*, dit St. Paul, dans le Chapitre 10. de ſon Epître aux Hébreux, *n'ayant que l'ombre des biens à venir.... ne peut jamais, par ces victimes qu'on offre chaque année, ſanctifier ceux qui s'approchent de l'Autel.... Auſſi eſt-il impoſſible que les péchés ſoient effacés par le Sang des Taureaux & des Boucs. C'eſt pourquoi le Fils de Dieu entrant dans le monde, dit à ſon Pere; vous n'avez point voulu de victime ni d'oblation, mais vous m'avez donné un Corps. Les Holocauſtes & les Sacrifices pour les péchés ne*

vous ont point été agréables. Ainſi j'ai dit : voici que je viens moi même m'immoler pour les pécheurs.... Voici que je viens, mon Dieu, pour faire votre volonté.... Et conformement à cette volonté, nous avons été ſanctifiés par l'oblation du Corps de Jeſus-Chriſt.

C'eſt là le Sacrifice ſanglant de la nouvelle Loi, & le ſeul qui ait pû ſatisfaire pour tous nos péchés. Mais comme ſelon la Doctrine du même Apôtre, toutes les figures de l'ancienne Loi devoient être parfaitement accomplies dans la nouvelle, il s'enſuit, qu'outre le Sacrifice ſanglant de la Croix, il y a auſſi un Sacrifice non ſanglant ſous les eſpéces du pain & du vin, qui n'eſt en effet que la continuation & l'application du Sacrifice de la Croix. C'eſt le ſentiment de l'Egliſe univerſelle qui nous a été tranſmis par les témoignages les plus autentiques des premiers Diſciples des Apôtres, & que j'ai rapporté dans ma premiere Lettre.

Il faut ajoûter ici un paſſage très-remarquable de ſaint Chryſoſtome ſur le Pſeaume 95. *Il y avoit*, dit le ſaint Docteur, *dans l'ancienne Loi, un fort grand nombre de Sacrifices que la Loi nouvelle a remplacés par un ſeul, en ſubſtituant la véritable Hoſtie à toutes les figures qui la repréſentoient.* Or, cette Hoſtie toute di-

vine étoit auſſi repréſentée par le Sacrifice non ſanglant de Melchiſedech. Il faut donc pour le parfait accompliſſement des figures, qu'il y ait dans la nouvelle Loi un Sacrifice non ſanglant de cette même Hoſtie. Le ſaint Docteur explique encore plus nettement cette Doctrine dans ſon Homelie ſur l'Epître aux Hebreux. *Notre Hoſtie*, dit ce fidele Interprête de ſaint Paul, *eſt une, il n'y en a pas pluſieurs, pourquoi? C'eſt qu'elle a été offerte une ſeule fois, & reçuë dans le Saint des Saints, & que le Sacrifice que nous offrons tous les jours en eſt le renouvellement. C'eſt le même Sacrifice que nous offrons. Ce n'eſt pas aujourd'hui une victime & demain une autre, c'eſt toujours la même, & par conſéquent c'eſt toujours le même Sacrifice.* [a]

Et quoique ce Sacrifice ne ſoit qu'un renouvellement miſtique de celui que Jeſus-Chriſt a offert ſur l'arbre de la Croix, c'eſt néanmoins, comme s'exprime nôtre profeſſion de foi, un véritable Sacrifice, *& proprement dit*, puiſqu'il en a tous les caracteres. *Un Sacrifice proprement dit eſt l'offrande & l'immolation faite à Dieu d'une choſe exterieure & ſenſible, par un Miniſtre legitime pour reconnoître ſon domaine abſolu, & pour attirer les effets de ſa miſericorde en s'hu-*

(a) *Chriſ. Homil. 17. in Epiſt. ad Hebr.*

s'humiliant sous sa puissance. Or dans cette action religieuse, que nous appellons communément la Messe, il y a 1°. une victime qui est le Corps & le Sang de Jesus-Christ représenté sur nos Autels en état de mort. 2°. Cette victime est offerte à Dieu seul, comme l'Eglise le déclare autentiquement, quoique les Théologiens Protestans nous accusent fausſement d'offrir le Sacrifice à la sainte Vierge, & aux autres Saints dont nous faisons la mémoire. Le dessein principal de l'Eglise en cela est d'inviter toute l'Eglise triomphante qui regne dans le Ciel, à offrir avec nous le saint Sacrifice au Pere Eternel. 3°. La victime est offerte & immolée par un Ministre legitime, qui est Jesus-Christ lui-même, souverain Pontife de la nouvelle Loi, Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech. Nos Prêtres participent à la vérité à son Sacerdoce, en ce que par leur caractere ils ont seuls le droit d'être l'instrument dont il se sert, pour faire visiblement son Sacrifice, & l'organe par lequel ils prononcent ces paroles toutes-puissantes. *Ceci est mon Corps: ceci est mon Sang.* Mais lui seul est le souverain Sacrificateur, comme il est le seul Mediateur entre Dieu & les hommes. En un mot, c'est Jesus-Christ lui-même qui

s'offre & qui s'immole sur nos Autels par le ministere des Prêtres. On peut néanmoins dire dans un certain sens, que toute l'assemblée des Fideles offre le Sacrifice, en s'unissant de cœur & d'intention au Prêtre ministre de Jesus-Christ & à Jesus-Christ lui-même consommateur du Sacrifice, mais ce seroit, dit saint Basile, une erreur grossiere de croire que les simples Fideles partagent le sacré ministere avec le Prêtre, qu'ils concourent à la consécration du pain & du vin, & qu'ils immolent le Corps & le Sang.

Enfin cette adorable victime est offerte à Dieu pour reconnoître son domaine absolu, pour perpetuer le glorieux hommage que Jesus-Christ rendit à son Pere par le Sacrifice de la Croix, pour le remercier de ses bienfaits, pour en obtenir de nouveaux & sur-tout la rémission de nos péchés. Ce Sacrifice a donc tous les caracteres d'un *Sacrifice proprement dit*. C'est le plus grand hommage qu'on puisse rendre à Dieu, il est donc *Latreutique*. (*a*) C'est la plus parfaite action de grace, il est donc *Eucharistique*. C'est le moien le plus sûr de nous obtenir toutes sortes de bienfaits & de nous rendre Dieu propice, il

(*a*) Mot Grec qui signifie le culte d'adoration parfaite & qui appartient à Dieu seul.

eſt donc *Impetratoire* & *Propitiatoire*. Pour démontrer qu'il a tous ces caracteres, il ſuffit de dire en un mot que c'eſt une continuation & une application de celui de la Croix auquel & le Catholique & le Proteſtant attribuent ces propriétés & ſur-tout celle d'être un Sacrifice propitiatoire pour les péchés de tous les hommes.

Il ſuffit donc, s'écrient d'abord les Théologiens Proteſtans, qui ne ſçauroient attaquer notre doctrine ſans la défigurer: il ſuffit donc d'aſſiſter au Sacrifice de la Meſſe, & voilà que tous les péchés nous ſont pardonnés. C'eſt comme ſi le libertin diſoit: puiſque le Sacrifice de Jeſus-Chriſt ſur le Calvaire eſt un Sacrifice *propitiatoire*, tous ceux qui étoient préſens lorſqu'il expira ſur la Croix, obtinrent infailliblement toutes ſortes de grace & le pardon de tous leurs péchés. Ces Théologiens à force de vouloir défigurer & combattre le dogme Catholique, fourniront-ils toujours des armes aux libertins? Pour répondre aux uns & aux autres, il ſuffit de donner une fidele expoſition de notre doctrine. Nous ne diſons pas que le Sacrifice de la Meſſe ait la vertu de remettre directement les péchés ſans que le Pécheur retourne à Dieu par une ſincere

pénitence, nous disons seulement que ce Sacrifice a par lui-même la vertu de nous appliquer les mérites de Jesus-Christ, & de nous procurer des graces actuelles, qui nous disposent à obtenir par une sincere pénitence la rémission de nos péchés, & l'abolition des peines qui leur sont duës, ou même une augmentation de la grace sanctifiante, lorsque nous avons déjà le bonheur de la posseder. (*a*) Tous ces admirables effets sont clairement marqués dans les anciennes Liturgies dressées pour le fond par les Apôtres, & augmentées par leurs successeurs. La Liturgie de saint Jacques dit en termes formels : *Nous offrons ce Sacrifice non sanglant pour nos pechés.*

Je sçai que les Ministres Protestans se moquent de ces anciennes Liturgies, & sur-tout des rubriques, qu'ils en font mille railleries indécentes. Un Prêtre Catholique, disent-ils, n'oseroit jamais prononcer toutes les prieres de la Messe à haute voix & dans une langue connuë du peuple, tant elles contiennent d'erreurs & de mommeries. Mais les Evêques Catholiques pour confondre ces fausses accusations, & pour préserver les fideles de la seduction à laquelle ils étoient exposés par des traductions infideles, ont permis &

(*a*) *Trident. Sess.* 22. *c.* 2.

permettent encore quelquefois de publier l'Ordinaire de la Meſſe en langue vulgaire; vous l'avez lu, MONSEIGNEUR, de l'avis de S. A. S. E. & vous avez reconnu que toutes ces prieres étoient pleines d'onction, majeſtueuſes, édifiantes, très-propres à nous inſpirer une tendre dévotion, & le plus profond reſpect pour les ſaints Myſteres dont elles ſont partie.

Je remarque ici en paſſant que l'affectation de reciter régulierement tout l'Ordinaire de la Meſſe avec le Prêtre pourroit être ſuſpecte, comme ſi on prétendoit de faire le Sacrifice & de conſacrer conjointement avec lui, ce qui eſt une erreur. Pendant les quatre premiers ſiécles de l'Egliſe, la Liturgie n'a jamais été entre les mains du peuple, c'eſt néanmoins à préſent une pratique très-louable de reciter avec le Prêtre toutes les prieres, & de faire toutes les lectures que celui-ci fait ou recite à haute voix; les fideles qui aſſiſtent au Sacrifice ne ſçauroient preſque rien faire de mieux.

Ne ſeroit-ce pas encore mieux, diſent les Proteſtans, ſi le Prêtre lui-même diſoit toute la Meſſe à haute voix & en langue vulgaire, comme cela ſe pratique en Saxe? N'eſt-il pas juſte que les enfans entendent ce que leur mere deman-

de pour eux ? Reflexion ridicule ! Quoique l'Egliſe pour conſerver la Liturgie, c'eſt-à-dire l'Ordinaire de la Meſſe dans toute ſa pureté, ſe ſerve encore des langues originales, du Latin, du Grec, &c. les fideles ne ſçauroient ignorer ce que cette bonne mere demande pour eux, les Paſteurs ayant grand ſoin d'en inſtruire leurs oüailles. Nous avons ſur cela les plus belles inſtructions, les plus touchantes prieres en langue vulgaire, & qui répondent parfaitement à celles que le Prêtre prononce en Latin. Les langues originales, l'Hebreu, le Grec, le Latin après l'irruption des Barbares ont bientôt dégéneré en jargons, ou langues vulgaires : néanmoins les Egliſes Chrétiennes d'Orient & d'Occident n'ont jamais touché aux originaux. Les Grecs ſe ſervent de la Liturgie de ſaint Baſile & de ſaint Chryſoſtome que ce peuple n'entend plus. Les Syriens font le ſervice divin en Chaldaïque, & les Affricains le faiſoient du tems de ſaint Auguſtin en Latin. Et pourroit-on avec prudence demander à l'Egliſe des traductions de la Liturgie dans tous les jargons des quatre parties du monde ? Une telle prétention ne ſeroit-elle pas ridicule ? Les Evêques & les Prêtres peu accoutumés à ces ſortes

de jargons ne les entendroient qu'à demi, & l'Egliſe univerſelle ne pourroit jamais juger de la fidelité de ces traductions variées à l'infini, au lieu qu'en conſervant l'Ordinaire de la Meſſe dans les langues primitives connuës de tous les Sçavans de chaque pays, elle a entre les mains de quoi confondre toutes les héréſies, qui ſe ſont élevées contre le Sacrement de l'Autel, & le Sacrifice de la Meſſe. C'eſt ce qui met meſſieurs les Miniſtres de mauvaiſe humeur contre les ſages précautions de l'Egliſe, pour conſerver ces précieux monumens Apoſtoliques dans toute leur pureté.

Enfin ce qui révolte le plus meſſieurs les Proteſtans, c'eſt le culte d'adoration que nous rendons au ſaint Sacrement, non ſeulement pendant la célebration de nos ſaints Myſteres; mais auſſi lorſqu'on le porte publiquement aux malades ou en proceſſion. Les Luthériens modernes crient bien fort à la ſuperſtition, à l'Idolatrie, mais la Confeſſion d'Augsbourg n'a jamais oſé en venir à ces excès, & ſi on demande pourquoi les premiers Luthériens ont aboli la Proceſſion ſolemnelle de la *Fête-Dieu*, c'eſt, dit l'Auteur de la Confeſſion, parce que la diviſion du Sacrement ne convient pas avec l'in-

ſtitution de Jeſus-Chriſt, (*a*) c'eſt-à-dire parce qu'on ne porte pas les deux eſpéces. Si donc les Catholiques portoient le ſaint Sacrement ſous les deux eſpéces, il n'y auroit pas de mal à l'adorer, que dis-je? il n'y auroit pas de mal, ce ſeroit un devoir indiſpenſable; la foi de la préſence permanente eſt ſi naturellement liée avec l'adoration, qu'il eſt impoſſible de ſéparer l'une de l'autre. Les anciens Luthériens étoient de ce ſentiment, ils adoroient Jeſus-Chriſt au moins dans la Céne, & Kemnitius, un de leurs plus habiles Controverſiſtes, dit poſitivement, qu'il faut être du nombre des Sacramentaires, pour ne pas vouloir adorer Jeſus-Chriſt dans la Céne. Zwingle, le chef de ces derniers, ne comprend pas comment ceux qui croient la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans le Sacrement, peuvent lui refuſer un culte d'adoration. (*b*) Calvin déclare hautement que ce raiſonnement lui a toujours paru des plus convaincans, Jeſus-Chriſt eſt réellement préſent, donc il faut l'adorer: (*c*) & Beze ſon fameux diſciple s'exprime ainſi: ſi je croyois Jeſus-Chriſt réellement pré-

(*a*) *Confeſſ. Auguſt. art.* 22. *de utraque.*
(*b*) *In Exegeſ. Euchar. ad Luth. t.* 2.
(*c*) *De vera particip. Cœn.*

ſent, je regarderois l'adoration comme un devoir indiſpenſable. (*a*) Entre meſſieurs les Luthériens modernes, il s'en trouve encore qui raiſonnent de même. Si je croyois Jeſus-Chriſt réellement préſent ſur vos Autels, me diſoit l'autre jour un Seigneur Proteſtant, extrêmement ſcandaliſé des irréverences que commettent quelques petits maîtres Allemands de la plus mauvaiſe eſpéce, pendant la célebration de nos ſaints Myſteres : Si je croyois Jeſus-Chriſt réellement préſent ſur vos Autels, j'entrerois dans vos Egliſes avec une ſainte horreur, je me trainerois ſur les genoux pour lui témoigner mon reſpect. Vos ſentimens, Monſieur, lui dis-je, ſont d'un homme qui reſpecte la divinité, & qui ſçait raiſonner ; mais puiſque vous croyez que Jeſus-Chriſt eſt réellement préſent au moins dans la Céne, oſerois-je vous demander pourquoi vous ne donnez aucune marque extérieure d'adoration en le recevant ?

Tout ce qu'il auroit pû me répondre, c'eſt que Luther a regardé l'adoration de Jeſus-Chriſt dans le Sacrement comme une choſe libre & indifférente. [*b*] Jeſus-Chriſt, ajoutent les Luthériens mo-

(*a*) *De Cæn. Dom.*
(*b*) *Tom. 2 Jen.*

dernes, n'eſt pas dans le Sacrement pour être adoré, mais pour être mangé. S'il eſt permis de le dire, je ſuis à mon tour ſcandaliſé de ces ſortes d'expreſſions. Quoi? Parce que Jeſus-Chriſt par un excès d'amour veut s'unir intimement à nous, il ne ſera pas permis de l'adorer avant de le recevoir? *Perſonne*, diſoit St. Auguſtin, *ne mange cette chair qu'il ne l'ait auparavant adoré.*

Eh bien! me dira un Proteſtant raiſonnable, qu'on adore Jeſus-Chriſt pendant la célébration des Sts. Myſtéres; mais pourquoi porter le Sacrement hors de l'Egliſe? N'eſt-ce pas une ſuperſtition? Tout au moins après ce que je viens de dire ſur la préſence permanente, ce n'eſt pas une Idolâtrie; Jeſus-Chriſt réellement préſent ſous les eſpéces ſacrées n'eſt pas une Idole, & s'il n'eſt queſtion que de ſçavoir pourquoi en certaines occaſions on porte le St. Sacrement hors de l'Egliſe, je dis que c'eſt quelquefois par neceſſité, comme pour le donner en forme de Viatique aux malades, & j'ai deja remarqué dans ma précédente, que la coutume de benir le pain & le vin dans la chambre du malade, comme font les Miniſtres Proteſtans, eſt une nouveauté. La pratique de l'ancienne Egliſe d'Orient &

d'Occident étoit de conſerver les Dons ſacrés, & de les porter ou de les envoier après la célébration des Sts. Myſteres.

Mais, dira-t'on encore, ceux qui rencontroient le Prêtre chargé des Dons ſacrés, les adoroient-ils ? Oüi, lorſqu'on a commencé à les porter publiquement. Les Grecs quoiqu'Héretiques ou Schiſmatiques ont néanmoins conſervé cette pratique. Mr. de Lilienthal réſidant pour le Roi de Suéde auprès du Czar, & témoin oculaire, nous aſſure qu'on voit tous les jours dans les ruës de Moſcou le peuple ſe proſterner contre terre, & adorer le St. Sacrement qu'on porte aux malades.

Or ſi on peut, & ſi on doit l'adorer quand on le porte aux malades, pourquoi ne devroit-on pas l'adorer quand on le porte en proceſſion ? L'erreur de *Berenger*, qui le premier oſa ouvertement combattre le dogme de la préſence réelle, fut ſans doute un des principaux motifs qui engagerent l'Egliſe quelque tems après à inſtituer la Proceſſion qu'on fait tous les ans avec tant de pompe & de ſolemnité. Et ceux qui traitent ce culte public de ſuperſtition, ſeroient fort embarraſſés ſi je leur demandois : qu'appellez-vous une ſuperſtition en matiere de cul-

te? Donnez-en une définition exacte. Eſt-il permis de crier à la ſuperſtition ſans ſçavoir ce que c'eſt? Je vous le dirai donc. La ſuperſtition en matiere de culte conſiſte à s'attacher par une vaine confiance à des pratiques, qui ne ſont point autoriſées. Or, pourroit-on trouver dans le culte d'adoration extérieure & ſolemnelle que nous rendons au St. Sacrement, la moindre marque d'une vaine confiance? L'objet de nos adorations & de notre confiance eſt le ſeul Jeſus-Chriſt réellement préſent, toute cette pompe extérieure n'eſt qu'une ſimple démonſtration de cette même confiance.

Les Proteſtans, ſur-tout les prétendus réformés voudroient nous faire accroire, que *tout appareil extérieur* en matiere de culte, eſt une ſuperſtition. Mais n'eſt-ce pas là un ſentiment outré, abſolument faux, contraire à tout ce qui s'eſt pratiqué dans l'ancienne & dans la nouvelle Loi? L'Arche d'alliance a toujours été regardée par les plus anciens Docteurs de l'Egliſe comme la figure du St. Sacrement de l'Autel, & nous ſçavons avec quelle pompe le St. Roi David la fit tranſporter de la maiſon d'Obededom dans la Ville de Jeruſalem. Il ordonna qu'elle fût conduite au ſon des trompettes & des tim-

bales ; lui-même pour marquer sa joie & son allegresse, dansoit en sa présence. L'Eglise a-t'elle moins de raison de porter avec pompe & magnificence l'Arche de la nouvelle alliance? Celle-ci est-elle moins une source de benedictions pour nous, que ne l'étoit celle-là pour les Israëlites? J'espere bien qu'on ne me repondra pas d'après l'Auteur du Dictionaire critique, que la conduite de David avoit toujours été fort équivoque. Ce seroit finir par un trait d'impiété, & c'est ce qui arrive ordinairement à ceux qui combattent nos saintes pratiques, sans connoître les premiers principes de la Réligion en général.

LISTE

Des Princes & Princeſſes qui ont abandonnés les erreurs de Luther & de Calvin, pour ſe réünir à la Ste Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine.

CEtte Liſte eſt dreſſée en partie ſelon l'ordre des tems, & en partie ſelon d'autres circonſtances, ſans aucun égard à la prééminence des Maiſons ou des Perſonnes : il y aura peut-être même quelques fautes de Chronologie & de Généalogie ; c'eſt un mémoire que j'ai tiré de pluſieurs petits Ouvrages, n'ayant pas eû l'occaſion, ni le tems de conſulter les ſources.

En 1532. *Jean*, Electeur de Saxe, Chef des Proteſtans à la Diette d'Augsbourg, & grand Protecteur de Luther, renonça à ſes erreurs au lit de la mort ; & ordonna par Teſtament à ſon fils *Jean Frederic*, de chaſſer tous les Novateurs, & de ſe réünir à l'ancienne Egliſe. La Lettre de l'Electeur *Jean Frederic*, qui

atteſte ce fait, ſe conſerve dans les Archives de Munich.

Pluſieurs grands Princes de cette Maiſon ont ſuivi ſon exemple : entr'autres *Frederic Auguſte*, Electeur de Saxe, & Roi de Pologne, Pere de l'Electeur d'aujourd'hui, auſſi Roi de Pologne, qui a embraſſé la Religion Catholique, étant encore Prince Electoral. *Chrétien Auguſte*, Cardinal de Saxenzeits; *Maurice Adolphe*, ſon Neveu, Evêque de Leutmeritz. *Joſeph Marie Frederic*, Duc de Saxe Hildbourghauſen. *Charles*, fils de *Henri*, Duc de Saxe Saalfeld, & preſque toute la branche des Ducs de Saxe Laüenbourg. *Anne Chriſtine* de Saxe Weïſenfels.

En 1614. *Wolgang Guillaume*, Duc de Neubourg, de Juliers & de Berg &c. Chef de la Maiſon Catholique Electorale de Neubourg par ſon fils *Philippe Guillaume*. *Chrétien Auguſte*, Duc de Sultsbach, Chef de la Maiſon Electorale regnante. *Edoüard*, fils de *Frederic*, Electeur Palatin, & ſes Sœurs *Loüiſe Hollandine*, Abeſſe de Maubuiſſon; *Benedicte*, mariée au Duc *Jean Frederic* de Lunebourg-Hannover. *Guſtave Samuël*, de la Maiſon Palatine des deux Ponts.

En 1632. *Chrétien Guillaume* de Brandebourg abjura ſes anciennes erreurs, &

les refuta dans un Livre intitulé *Speculum Brandeburgicum. Eleonore Magdelaine*, fille de *Chrétien Erneſt*, Marquis de Brandebourg Culmbach. La Princeſſe de *Ragotski* fille d'un autre Marquis de Brandebourg. *Chriſtine Sophie*, fille de *George Frederic*, Marquis de Culmbach. *Marie Eleonore* d'Anhalt Deſſaut. *Chrétien Loüis*, de la branche des Ducs de Swerin.

En 1634. *Frederic*, Landgrave de Darmſtad, & depuis Cardinal. *Erneſt*, fils de *Maurice*, Landgrave de Heſſe-Caſſel, Chef de la branche de Heſſe Rhinfels Rottembourg. *Marie Eleonore*, ſon Epouſe, fille du Comte *Philippe Rénard* de Solms. *Philippe*, Prince de Heſſe Darmſtat, & *Henri* ſon frere. *George Chrêtien*, fils de *Frederic* de Heſſe Hombourg. *Loüis George*, fils de *Frederic* II. & ſa fille unique *Marie Sophie Charlotte*.

Jacques, Margrave de Bade, voyant l'eſprit de diſcorde qui regnoit dans ſon parti, au ſujet du Livre de la Concorde, l'abandonna entierement, & donna au Public les motifs de ſa converſion; pluſieurs autres Princes de cette Maiſon ſe ſont auſſi réünis à l'Egliſe Catholique. *Philibert*, Marquis de Bade Baden. *Cecile*, mariée à *Chriſtophe*, Marquis de Bade Baden, fille de *Guſtave* I. Roi de Suede.

Guſtave

Guſtave Adolphe, Marquis de Bade Dourlach, depuis Abé de Fulde & Cardinal. *Charles Frederic*, Chevalier de Malthe, & fils de *Charles*, Marquis de Dourlach.

Entre les Princes de la branche de Holſtein Sonderbourg, on compte *Alexandre Henry. Eleonore Marguerite. Frederic Guillaume. Dorothée Eliſabeth. Magdelaine Sophie. Leopold. Charles Loüis. Joachim Erneſt.*

De nos jours, *Charles Alexandre*, fils ainé de *Frederic Charles*, Duc de Wirtemberg Stutgard, eſt devenu Chef de la Maiſon regnante Catholique. Pluſieurs Princes de la branche de Mont-Belliard ſe ſont auſſi réunis.

Un retour récent & des plus glorieux à l'Egliſe Catholique, eſt celui de la Princeſſe *Eliſabeth Chriſtine*, fille de *Loüis Rodolphe*, Duc de Wolfenbuttel, depuis Imperatrice, Doüairiere de *Charles* VI. mere de l'Imperatrice Reine. Cette Auguſte Princeſſe, appellée au premier Trône du Monde, voulut premierement s'aſſûrer de l'affaire la plus importante, qui eſt le ſalut. Elle a conſulté les plus habiles Docteurs Proteſtans qui lui ont déclaré par un Ecrit public, que la Religion Catholique conduiſoit auſſi au ſalut. *Antoine Ulric*, Duc de Wolfenbuttel, a

ſuivi cet illuſtre exemple, & *Auguſte Dorothée*, celui de ſon pere. De la branche des Ducs de Brunſwic-Lunebourg-Zell, *Jean Frederic*, & *Maximilien Guillaume*, ont auſſi embraſſés la Religion Catholique.

On pourroit encore ajoûter beaucoup d'autres Princes, & ſur-tout grand nombre des plus illuſtres Comtes d'Empire, de Pologne, d'Hongrie, &c. Il ſuffit de dire, que des Royaumes & des Provinces entieres ſont retournées au ſein de l'Egliſe, en tout ou en partie; la Boheme, l'Autriche, la Moravie, la Carinthie, la Styrie, la Carniole, le haut Palatinat, le Duché de Neubourg.

En parlant de la France on peut dire, qu'elle eſt devenuë toute Catholique, par le zele de *Louis* XIV. petit fils d'*Henri* IV. que la naiſſance avoit entrainé dans l'erreur, & que la réflexion a ramené. On attribue fauſſement à ce grand Prince cette ridicule parole : *Paris vaut bien une Meſſe*, * il avoit conquis preſque tout ſon Royaume à la pointe de l'épée avant de ſe rendre Catholique. Il s'eſt depuis attaché ſérieuſement à l'étude de la Réligion, & après avoir écouté beaucoup de raiſon-

* Ces ridicules paroles ne ſe trouvent que dans un livre anonyme intitulé ; *Recueil des bons mots d'Henri IV.*

nemens de part & d'autre; & voiant, que les Théologiens prétendus Réformés avoüoient, qu'il pouvoit faire ſon ſalut dans l'Egliſe Catholique; il s'écria: *Ventre St. gris, je veux prendre le parti le plus sûr.*

Toutes les plus illuſtres Maiſons & les plus grands hommes de France, ont ſuivis peu à peu ſon exemple, *Henri* de Bourbon Prince de Condé, le Maréchal Duc de Leſdiguieres, le Duc de la Trimoüille, les Ducs de Boüillon, de Rohan, de Chatillon, le Vicomte de Turene Maréchal Général des Camps & des Armées du Roi, cet homme, *qui faiſoit honneur à l'homme*, comme je l'ai remarqué dans ma premiere Lettre.

L'Angleterre a vû deux de ſes Rois embraſſer la Réligion Catholique; *Charles* II. & le Duc d'Iorck ſon frere connu ſous le nom de *Jacques* II. Roi d'Angleterre, & encore plus connu par ſes vertus héroïques.

La Suede enfin nous fournit un exemple de l'héroïſme le plus parfait dans la perſonne de la Reine *Chriſtine* fille du grand *Guſtave*; elle remit la Couronne de Suede au Comte Palatin des deux Ponts fils de la ſœur de ſon Pere, pour ſe retirer à Rome, où elle mourut dans le ſein de l'Egliſe Catholique.

Si quelque Théologien Proteſtant s'aviſoit d'oppoſer à cette liſte, grand nombre de Princes & Princeſſes, qui au commencement du trouble ont abandonnés l'ancienne doctrine de l'Egliſe univerſelle, pour embraſſer les nouvelles opinions de Luther & de Calvin; j'en tirerois un grand avantage. Ces deux liſtes me ſerviroient à démontrer la fauſſeté d'un principe, qu'on peut appeller exécrable, par rapport aux conſequences affreuſes qui en réſultent. Les Proteſtans mitigés & les Politiques du tems oſent ſoutenir, qu'un honnête homme doit vivre & mourir dans la Réligion de ſes peres, & qu'il ne ſçauroit changer ſans ſe deshonorer : Il faudra donc regarder tous ces grands Princes, tous ces grands hommes, tant ceux qui ont été malheureuſement entrainés dans les nouvelles erreurs, que ceux qui en ſont heureuſement revenus, comme des gens ſans honneur. Si le principe étoit vrai, qu'un honnête homme ſe deshonore en changeant de Réligion, la conſequence ſeroit juſte & ſans replique. J'eſpére, MONSEIGNEUR, que cette réflexion qui vient de notre Electeur, fera beaucoup d'impreſſion ſur un eſprit auſſi ſolide, & un cœur auſſi droit que le vôtre.

DIXIE'ME LETTRE.

MONSEIGNEUR,

Le Concile de Trente aiant expliqué avec une netteté admirable tout ce que l'Ecriture nous enſeigne ſur le péché Originel & ſur la juſtification, (deux articles, qui ſuivant la penſée de St. Auguſtin ſont le fondement de toute la Religion Chrétienne) notre profeſſion de foi ſe rapporte aux déciſions du ſaint Concile par ces courtes paroles : *J'embraſſe & je reçois tout ce qui a été defini & declaré dans le ſaint Concile de Trente, touchant le péché Originel & la juſtification.*

L'article de la juſtification eſt le plus important. Les Novateurs l'ont propoſé à tout le monde comme une juſte cauſe

de rupture, & ils l'ont choisi par préference, parce que peu de monde est en état de juger d'une question remplie de subtilité ; mais comme rien n'échappe à la pénetration de V. A. S., il me sera fort aisé de mettre cette question dans tout son jour. J'espere même que Messieurs les Protestans qui me feront l'honneur de lire cette lettre sans prévention, avoüeront de bonne foi, qu'il seroit très-facile de se rapprocher sur cet important article, s'ils vouloient bien nous écouter.

La Justification, disent les Théologiens Catholiques, est un don de Dieu, par lequel l'homme passe de l'état de peché, soit originel soit personnel, à celui de la grace sanctifiante, qui le rend ami & fils adoptif de Dieu, & héritier du Ciel en vertu des merites & des satisfactions de Jesus-Christ notre Sauveur. Pour bien entendre cette doctrine que les Novateurs ont si étrangement défigurée, il faut d'abord considerer l'homme selon les deux états de *nature* & de *grace*.

Le terme de *grace* pris dans sa plus grande étenduë, signifie un don, une faveur, un bienfait de pure liberalité ; autrement selon le raisonnement de l'Apôtre, ce ne seroit plus une grace. (*a*) On

(*a*) *Rom. XI. 6.*

distingue plusieurs sortes de graces, il y en a de naturelles & de surnaturelles ; on appelle graces *naturelles* des dons de Dieu qui laissent l'homme dans sa condition naturelle, & qui lui conviennent par sa nature ; les unes comme des qualités nécessaires, les autres comme des perfections de son être. L'usage de la raison, le libre arbitre dans le choix du bien & du mal, les facultés des sens, sont des qualités naturelles, que Dieu Créateur de l'homme n'auroit pû lui refuser sans rendre son ouvrage défectueux : on les appelle néanmoins des *graces*, parce que la création dont elles sont une suite, est elle-même une pure grace. Dieu infiniment heureux par lui-même, trouvant tout en lui-même, auroit pû laisser l'homme & le monde dans le néant : d'où il s'ensuit, dit St. Augustin „ que toutes les quali-„ tés de notre corps qui est ce que nous „ avons de moins estimable, & tout ce „ que ce corps peut avoir de bon, la „ beauté, la force, la santé, sont autant „ de bienfaits du Créateur. (*a*)

La fin derniere de l'homme, même dans l'état que nous appellons de pure nature, auroit toujours été de servir Dieu son Créateur, c'est-à-dire de l'adorer, de

(*a*) *Epist.* 144. *alias* 130.

l'aimer, de lui obéir en obſervant la loi naturelle en cette vie, & de joüir dans l'autre d'une felicité proportionnée à ſon état. Cette Loi naturelle profondément gravée dans le cœur de l'homme, fondée ſur ſa nature même, & dictée par la droite raiſon, eſt l'ordre ſuprême émané de la volonté de Dieu, qui neceſſairement preſcrit ce qui eſt bon de ſa nature, & défend ce qui de ſa nature eſt mauvais. Cette loi comprend les devoirs indiſpenſables de l'homme envers Dieu, envers lui-même, & envers la ſociété.

L'homme conſideré comme créature libre & raiſonnable, eſt eſſentiellement obligé d'aimer, de ſervir, & d'adorer ſon Créateur avec une entiere ſoumiſſion. L'homme conſideré comme l'ouvrage de Dieu, eſt obligé de s'aimer lui-même d'un amour raiſonnable, de ménager ſa vie, ſa ſanté, ſes forces, pour ſervir aux deſſeins de Dieu, de qui ſeul il a reçu tout ce qu'il a. L'homme conſideré comme membre de la ſociété, doit aimer tous les hommes généralement, & chacun en particulier comme étant ſes ſemblables, mais plus particulierement ceux auxquels il eſt plus étroitement lié, ſes parens, ſes amis, ſes concitoiens; il ne doit faire à perſonne ce qu'il ne voudroit pas qu'on

lui fît à lui-même. Ce précepte condamne l'homicide, le larcin, le menſonge, la médiſance, la calomnie, l'adultere, toutes ſortes de violences & d'injuſtices.

Il ne faut qu'un peu de réflexion pour être convaincu, que tous ces devoirs ſont indiſpenſablement fondés ſur la grandeur, la providence, la juſtice & la ſainteté de Dieu, & ſur la nature de l'homme. Malgré cette réflexion & cette conviction intérieure, l'homme, ce compoſé de deux parties, dont l'une eſt ſpirituelle, par conſéquent immortelle, l'autre materielle, & ſujette au dérangement, auroit naturellement reſſenti des mouvemens & des inclinations indeliberées, qui l'auroient ſollicité à violer en certaines occaſions une loi ſi juſte. Ce combat devoit ſervir à rendre ſon obéiſſance plus agréable aux yeux du Créateur, qui lui auroit en même tems préparé tous les ſecours naturels, & neceſſaires pour réſiſter aux mouvemens de la concupiſcence, pour éviter le mal, pour faire le bien, & pour mériter par là une recompenſe proportionnée à ſon état.

Voilà l'homme conſideré ſelon l'état que les Théologiens appellent de *pure nature*, & tel que les ſages même du Paganiſme nous l'ont dépeint. Aidés des ſeu-

les lumieres de la raiſon, ils penſoient ſur la nature de l'homme beaucoup plus noblement, que les prétendus Philoſophes & les Tolerans de nos jours. Parmi ces derniers on en trouve, qui non contens de rejetter comme une fable, ce que les Livres ſaints nous apprennent de la création & de la chûte de notre premier Pere, regardent encore les devoirs eſſentiels dont je viens de parler, & tout ce que la raiſon nous enſeigne des récompenſes & des peines d'une autre vie, comme des inventions d'une politique purement humaine, ils oſent annoncer que leur ame eſt mortelle, qu'elle périt avec le corps, qu'ainſi toutes les Réligions nous doivent être fort indifférentes, puiſqu'on ne ſera ni plus heureux ni plus malheureux quelque Réligion qu'on embraſſe. Peut-on être vraiment honnête homme avec de tels principes, & la condition des bêtes qui ſuivent leurs appetits ſans contrainte, ſans remords, ne ſeroit-elle pas plus heureuſe que celle de l'homme raiſonnable, qui trouve dans ſa raiſon même un cenſeur incommode qui ne lui pardonne rien, qui le met dans une gêne, dans une contrainte perpetuelle, & cela uniquement pour le faire paroître ce qu'on appelle honnête homme aux yeux du monde, ſans eſpoir de trou-

ver dans une autre vie un bonheur inaltérable & proportionné à son état ? Ainsi la raison, ce précieux don du Ciel, ne serviroit qu'à tourmenter l'homme pendant tout le cours de cette misérable vie, après laquelle il n'auroit rien à craindre, rien à espérer ; n'est-ce pas là dégrader l'humanité, outrager le Créateur & la raison même ? L'homme, dit le plus grand & le plus saint des Rois, l'homme au comble de l'honneur n'a pas compris la dignité de son état ; il s'est comparé aux bêtes & leur est devenu semblable, (*a*) étouffant en lui les plus vives lumieres de la raison, pour se livrer sans remords aux passions les plus honteuses.

Venons à présent à une autre espéce de graces infiniment plus précieuses, que le Créateur a versé à pleine main sur nos premiers parens : il pouvoit ne leur donner que les graces naturelles, dont je viens de parler, mais par un effet de sa bonté infinie, il en ajouta d'autres, que nous appellons des *graces surnaturelles* ; parce qu'elles élevent l'homme au-dessus de sa nature. La plus éminente de ces graces, est la *grace sanctifiante*, qui éleve l'homme à la dignité de fils adoptif de Dieu, qui le fait *participant*

[*a*] *Psalm. XLVIII.* 13.

de la nature divine (*a*) & héritier du Ciel.

Cette premiere grace fut accompagnée d'autres dons très-précieux. L'homme par sa nature étoit mortel, sujet aux maladies, à l'ignorance, & aux mouvemens de la concupiscence. Dieu par un effet d'une nouvelle liberalité, l'exempta de toutes ces miseres attachées à sa nature, des maladies & de la mort : il le rendit encore maître de tous les mouvemens de son ame & de son corps, & par-là peu inférieur aux Anges; revêtu d'honneur, couronné de gloire, maître de tout ce qui respire ici bas. (*b*) C'est ce que nous appellons l'état de *la nature élevée*, l'état d'*innocence*, & de la *justice originelle*, dans lequel Dieu avoit effectivement créé le premier homme, lui promettant la continuation de toutes ces graces, pour lui & pour toute sa posterité, à condition qu'il s'abstiendroit de manger d'un fruit, que Dieu lui avoit deffendu pour éprouver son obéissance.

Le commandement n'avoit rien de difficile, & l'homme comblé de tant de bienfaits, aidé & prévenu par des graces actuelles & surnaturelles, pouvoit aisé-

(*a*) 2. *Pet.* 1. 4.
[*b*] *Ps. VIII.* 2.

ment perſéverer dans cet heureux état en accompliſſant le précepte : mais abuſant de ſon libre arbitre, & ſe laiſſant vaincre à la tentation du démon, aux flatteries de ſa femme, il préfera l'amour de la créature à l'obéiſſance qu'il devoit au Créateur. Il n'eut pas plutôt mangé du fruit défendu, que Dieu, juſtement irrité, le chaſſa du Paradis Terreſtre, le priva de toutes les graces ſurnaturelles, & l'abandonna à toutes les miſeres de la nature : aux maladies, à l'ignorance, & aux revoltes de la concupiſcence, qui devenant en lui plus difficile à vaincre, qu'elle ne devoit être naturellement, affoiblit ſon libre arbitre. C'eſt là ce qu'on appelle l'état de *la nature tombée.*

Dans ce malheureux état l'homme ſe trouvoit ſans reſſource. La grieveté & la nature de l'offenſe faite à Dieu étoit telle, que tous les hommes enſemble n'auroient jamais pû la réparer, ni en mériter le pardon. Tout le genre humain ſeroit donc demeuré éternellement accablé ſous les ruines de ſa chûte, ſi Dieu lui-même n'eut pris un moïen plein de miſericorde, pour nous reconcilier à lui. (*a*) Ce moïen étoit d'envoier ſon Fils unique ſur la terre pour être notre médiateur, & pour ſa-

[*a*] *Trid. Seſſ. v. Decret. de peccat. orig.*

tisfaire à sa justice offensée : en vertu de cette puissante médiation & de cette satisfaction surabondante, que Dieu avoit prévû de toute éternité, aussi bien que la chûte de l'homme, celui-ci entra dans l'état que les Théologiens appellent de *nature réparée.*

Réparation infiniment avantageuse, puisqu'en consideration des mérites de Jesus-Christ, Dieu a bien voulu pardonner à l'homme pécheur, & lui rendre le don le plus précieux, de ceux qu'il avoit perdu ; c'est-à-dire, la grace sanctifiante, qui devoit le faire juste, saint, & agréable aux yeux de Dieu ; fils adoptif de Dieu, frere & cohéritier de Jesus-Christ : (*a*) & c'est en vertu des mérites *de ce frere aîné*, comme parle l'Apôtre, que Dieu donne encore à ses freres adoptifs des secours surnaturels, & absolument nécessaires pour acquerir, conserver, ou augmenter la grace sanctifiante ; ce précieux gage de l'éternité bienheureuse, qui est l'héritage que Jesus-Christ nous a acquis au prix de son Sang.

Et quoique ce divin Sauveur ne soit venu qu'au tems marqué ; c'est-à-dire environ quatre mille ans (*b*) après la chûte

(*a*) *Rom. VIII.* 14. *& seq.*
[*b*] *Petav.*

d'Adam, néanmoins toutes les graces qu'Adam lui-même & ſes deſcendans devoient recevoir dans l'état de la *nature réparée*, ſont le prix des mérites de Jeſus-Chriſt. Dieu regardant Adam d'un œil de miſericorde, lui révela ce myſtere d'amour, & lui promit un Rédempteur, qui devoit être ſon unique eſpérance & la ſource de toutes les graces, qui contribueroient à le tirer, lui & ſes deſcendans de l'état de péché. C'eſt donc par la foi en Jeſus-Chriſt, & par les graces de ce divin Rédempteur, qu'Adam fit pénitence, qu'il rentra & perſévera dans l'état de juſtice. L'Egliſe & les Proteſtans même le comptent au nombre des Saints.

Ce que je dis ici de la juſtification d'Adam, il faut l'entendre de tous les juſtes de la loi naturelle, de la loi écrite, & de la loi de grace; & il faut encore remarquer, que les obſervances légales, qui furent ajoûtées à la loi naturelle, environ deux mille cinq cens ans après la chûte d'Adam, n'obligeoient que les Juifs: il ſuffiſoit aux autres peuples d'obſerver la loi de nature, de croire en un Dieu rémunerateur, c'eſt-à-dire, qui récompenſe les bons, & punit les méchans, & du moins *implicitement* en Jeſus-Chriſt, comme Sauveur: c'eſt auſſi ce que les

Gentils devoient & pouvoient faire par les secours de la grace, que Dieu leur avoit misericordieusement accordé. Cette foi *implicite* en Jesus-Christ comme Sauveur, consiste selon l'explication de quelques Théologiens, en ce que l'homme qui croit un Dieu Rémunerateur, croit aussi tous les moiens dont sa misericorde se sert, pour le conduire à la récompense éternelle : Or le premier de ces moiens est la médiation de Jesus-Christ. Donc celui qui croit un Dieu Rémunerateur, croit aussi *implicitement* en Jesus-Christ comme Médiateur entre Dieu & les hommes. *Depuis le commencement du genre humain*, dit S. Augustin, *quiconque a crû en Jesus-Christ, & l'a connu, ne fut-ce qu'imparfaitement, & a vêcu dans la pieté & la justice..... dans quelque tems & quelque lieu qu'il ait vêcu, a certainement été sauvé par lui.* (*a*)

Dans le premier âge du monde, depuis la création jusqu'au déluge, la connoissance *explicite* d'un Messie à venir étoit généralement répanduë ; puisque Dieu avoit révelé ce mystere d'amour à notre premier Pere, & que celui-ci en avoit instruit sa posterité. Dans le second âge du

[*a*] *S. Aug. Ep.*

du monde qui commence après le déluge, Noë en inſtruiſit ſes trois fils qui devoient repeupler toute la terre : & le S. homme Job pluſieurs ſiécles après le déluge, conſerva au milieu de la Gentilité une connoiſſance parfaite du Rédempteur; & c'eſt ainſi qu'il fit ſon ſalut par ſa foi, ſa pieté & ſa patience héroïque. Les frequentes & différentes captivités du Peuple de Dieu ſous le joug des Gentils ont auſſi beaucoup contribué à rappeller chez les Nations la connoiſſance du Meſſie; & c'eſt en quoi il faut admirer & benir la Providence de Dieu, cette aimable Providence, qui veut que tous les hommes parviennent à la connoiſſance des vérités abſolument néceſſaires au ſalut par une infinité de moiens connus ou inconnus, comme dit S. Proſper. (*a*)

Les prétendus beaux eſprits du ſiécle qui ignorent très-parfaitement ces premiers élemens hiſtoriques de la Réligion, & qui au lieu d'étudier l'Hiſtoire ſainte & leur Catechiſme, ne liſent que de miſérables libelles farcis d'impietés & de pitoyables Sophiſmes, oſent néanmoins attaquer la conduite & la providence de Dieu ſur le ſalut des Nations, qui n'étoient pas compriſes ſous la Loi de Moyſe,

(*a*) *De vocat. Gent. l. 2. c. 26.*

& qui pouvoient très-bien faire leur salut indépendamment de cette Loi avec les secours de la grace qui ne leur manquoit pas.

Je reviens aux fideles de l'ancienne & de la nouvelle Loi, & je dis que toutes les œuvres qui n'ont pas les secours de la grace pour principe, ne peuvent rien contribuer à la justification. Sur ce point l'unique différence entre les Fideles de l'ancienne & de la nouvelle Loi, est que les Fideles de l'ancienne Loi, attendoient la venuë du Messie avec une ferme foi, une ferme espérance ; & que les Fideles de la nouvelle Loi croient l'accompliſſement du Mystere, & mettent toute leur confiance dans les mérites de Jesus-Christ. En un mot la justification de l'homme pécheur est l'ouvrage de la misericorde de Dieu par la grace de Jesus-Christ ; c'est la doctrine de notre Eglise. L'Apôtre parlant des Justes de la nouvelle Loi, dit que Dieu *nous a sauvé, non en consideration des œuvres de Justice que nous avions faites, mais en vertu de sa misericorde, par le Baptême de la regénération & du renouvellement de l'Esprit saint, qu'il a repandu sur nous avec abondance, afin qu'étant justifiés par sa grace, nous soions en esperance heritiers de la vie éternelle.* (*a*)

[*a*] *Tit.* 3.

Lorſque j'eus l'honneur de propoſer à V. A. S. cet abregé de notre doctrine, elle me dit en ſouriant, que je débutois en bon Luthérien : tant on eſt perſuadé chez vous que nous attribuons la grace de juſtification aux mérites des œuvres qui la précedent, & que ſans parler de la foi, de la grace & des mérites de Jeſus-Chriſt, nous mettons toute notre confiance dans les œuvres. C'eſt l'idée que Melanchton & les autres Théologiens ſes Sectateurs donnent de la doctrine Catholique, qu'ils appellent par dériſion la doctrine des œuvres, & à force de le répéter à tort & à travers, ils ſont venus à bout de le faire accroire au pauvre peuple.

Il faut que notre doctrine ſoit en elle-même bien ſolide & très-conforme à l'Ecriture; puiſque l'Auteur de la Confeſſion & de l'Apologie avec tout ſon eſprit, avec le ſecours de Luther & de tous les ſçavans du parti, ne ſe croyoit pas en état de l'attaquer ſans la défigurer, ſans ſe former des monſtres pour les combattre à plaiſir. Le mot de calomnie, dont Melanchton, adreſſant la parole à l'Empereur même, ſe ſert ſi ſouvent contre les Catholiques, trouveroit place ici; mais il eſt odieux, je ne m'en ſervi-

rai pas. Je dis ſimplement que la Confeſſion d'Augsbourg, l'Apologie & les autres livres ſymboliques, qui nous accuſent d'attribuer la premiere juſtification au mérite des œuvres ſans parler de la foi, de la grace, & des mérites de Jeſus-Chriſt, ſont des piéces remplies de fauſſes imputations. *Rien de tout ce qui précede la juſtification*, dit le Concile de Trente, *ſoit la foi, ſoit les œuvres, ne peut mériter la grace de la juſtification.* (*a*) Suivant les paroles de l'Apôtre que j'ai déjà rapporté : „ lorſqu'a parû la bonté de „ Dieu notre Sauveur & ſon amour pour „ les hommes, il nous a ſauvé, non en „ conſideration des œuvres de juſtice „ que nous avons faites, mais en vertu „ de ſa miſericorde, par le Baptême de „ la régénération & du renouvellement „ de l'Eſprit ſaint qu'il a répandu ſur nous „ avec abondance; afin qu'étant juſtifiés „ par ſa grace, nous ſoions en eſperance „ héritiers de la vie éternelle.

L'Apôtre ſuppoſe ici le dogme du péché Originel. Nés d'un pere rebelle, nous portons tous la peine de ſa rebellion, nous ſommes même *enfans de colere* (*b*) dès le moment que nous commençons

(*a*) *Trid. Seſſ. VI. c.* 8.
(*b*) *Epheſ. II.* 3.

d'exiſter, & avant d'être nés. *Tous les hommes*, dit encore l'Apôtre écrivant aux Romains, *ont pechés dans un ſeul*; mais ſi le péché & la mort ſont entrés par un ſeul, à plus forte raiſon, *ceux qui reçoivent l'abondance de la grace & du don & de la juſtice, regneront dans la vie par un ſeul qui eſt Jeſus-Chriſt.* (*a*)

Quelques Théologiens du ſeiziéme ſiécle, (*b*) ſectateurs ou imitateurs de la temerité de Luther, qui ſe faiſoit un jeu de contredire les ſentimens de toute l'antiquité chrétienne, avoient auſſi grande envie de rejetter le dogme touchant le péché Originel; ils n'oſerent pourtant pas en venir ouvertement à cet excès de témérité; & l'Auteur de la Confeſſion condamne formellement les Pélagiens Hérétiques du cinquiéme ſiécle, qui nioient le péché Originel; il avouë auſſi que le vice originel eſt un vrai péché & une cauſe de damnation dans ceux qui ne ſont pas régénérés par le Baptême & le ſaint Eſprit: (*c*) mais comme ce Novateur ne ſçauroit preſque jamais rapporter aucun article de l'ancienne croyance, ſans

(*a*) *Rom. V.* 12. & 17.

(*b*) On accuſe Eraſme d'avoir favoriſé cette erreur.

[*c*] *Conf. Aug. Art.* 2.

y ajoûter quelque pernicieuſe nouveauté ; il inſinue adroitement que le péché Originel n'eſt autre choſe que la *concupiſcence*, c'eſt-à-dire, cette inclination qui nous porte au mal, & qui reſte encore dans l'homme après le Baptême, d'où il s'enſuivroit que le Baptême n'efface pas entierement le péché Originel ; qu'il le couvre ſeulement, en tant que Dieu ne l'impute pas à l'homme regénéré par le Baptême.

C'eſt en effet le ſentiment de Luther & de ſes ſectateurs, ſentiment erroné & tout-à-fait contraire aux textes les plus clairs de l'Ecriture, où il eſt formellement dit, que *l'Agneau de Dieu ôte les pechés du monde* : (*a*) que le Seigneur *efface nos iniquités* : (*b*) que le Baptême eſt *un bain de régénération*, (*c*) par lequel *nous ſommes lavés, ſanctifiés, & juſtifiés.* (*d*) Toutes ces expreſſions priſes dans leur ſens naturel ne ſignifient-elles pas évidemment que nos péchés ne ſont pas ſeulement *couverts*, & pour ainſi dire *cachés* aux yeux de Dieu ; mais qu'ils ſont effectivement *ôtés* & *effacés* ; que l'ame de l'homme juſte eſt entierement nettoiée &

(*a*) *Joan. I.* 49.
(*b*) *Iſai. XLIII.*
(*c*) *Tit. III.* 5.
(*d*) *Cor. VI.* 11.

purifiée de toutes les ordures qu'elle avoit contractées par le péché soit Originel, soit personnel? Couvrez un lépreux d'un linge le plus beau, le plus pur; si la lépre n'est pas ôtée; ce sera toujours un lépreux, un homme rempli d'ordures & un objet d'horreur.

Je n'ignore pas qu'il y a d'autres passages de l'Ecriture, où il est dit que les péchés sont *couverts*, (*a*) que Dieu ne *les imputera pas* à l'homme pénitent. (*b*) C'est là aussi une partie de notre doctrine. Nous disons, que Dieu ne les impute pas à l'homme pénitent; d'autant plus que nous croyons que Dieu les lui pardonne entierement; qu'ils sont ôtés & effacés en vertu des mérites & des satisfactions de Jesus-Christ. Nous joignons ensemble toutes ces expressions de l'Ecriture, & par là nous donnons une idée complette de la remission des péchés. Les Luthériens au contraire, qui abandonnent ici leur propre méthode, qui ne veulent pas joindre ces différentes expressions de l'Ecriture; ne donnent qu'une notion très-imparfaite de la remission des péchés, & ils font grand tort aux mérites infinis de Jesus-Christ notre Sauveur, auxquels

(*a*) *Ps. XXXI.*
[*b*] *Ezech. XXXIII.* 16.

ils refuſent la vertu d'ôter & d'effacer les péchés du monde.

Si quelques Théologiens de l'école, qui ont toujours été l'objet ou des railleries ou des emportemens de Luther, avoient ſeulement fait entre-voir par des expreſſions peu exactes, que le ſang de Jeſus-Chriſt n'ôte pas véritablement les péchés; ce fougueux Moine ſe ſeroit certainement jetté ſur eux, & il les auroit peut-être repréſenté dans quelque eſtampe de ſon invention avec une tête d'âne & une queüe de dragon, écraſés ſous les pieds de l'Agneau de l'Apocalypſe, au-tour duquel il auroit mis ces paroles en lettres d'or : *Voici l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde.* (*a*) Cela auroit effectivement mieux valû que les figures groteſques, ſous leſquelles il a repréſenté l'Egliſe & le Pape.

Mais comme Luther ne penſoit qu'à contredire l'ancienne Doctrine de l'Egliſe, & que celle-ci avoit toujours enſeigné que le ſang de l'Agneau ôtoit véritablement les péchés du monde; il prit le parti de donner une fauſſe verſion de ce paſſage pour ſoutenir que les péchés étoient ſeulement couverts; & comme l'ancienne Egliſe enſeignoit encore, que

(*a*) *Joan.* I.

l'homme eſt formellement juſtifié par une grace intérieure, par une qualité ſurnaturelle & divine répanduë dans ſon cœur par le ſaint Eſprit en vertu des mérites de Jeſus-Chriſt notre unique médiateur ; Luther inventa ſon ſiſtême d'une juſtice purement exterieure, diſant que l'homme devenoit juſte de la juſtice de Jeſus-Chriſt même, qui lui étoit imputée par la foi ; que l'homme ne recevoit point de grace intérieure, qui le rendit juſte aux yeux de Dieu.

Le ſeul paſſage de St. Paul que j'ai déjà rapporté, ſuffit pour réfuter cette ſeconde erreur. " Dieu notre Sauveur nous „ a ſauvé, non en conſidération des œu„ vres de juſtice que nous avons faites, „ mais en vertu de ſa miſericorde, par le „ Baptême de la régénération & du re„ nouvellement de l'Eſprit ſaint qu'il a „ répandu ſur nous avec abondance, „ afin qu'étant juſtifiés par ſa grace, „ nous ſoyons en eſpérance héritiers de „ la vie éternelle. " L'Apôtre dit encore dans ſon Epître aux Romains, *que l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le ſaint Eſprit, qui nous a été donné* : (a) *Que ceux qui ont reçû la grace, le don & la juſtice en abondance, regneront dans*

(a) *Rom. III.* 24.

la vie par Jesus-Christ. (*a*) La grace de Dieu, le don du St. Esprit, la justice, la charité habituelle, la grace sanctifiante, ce qui est la même chose exprimée en différens termes, nous est donc donnée, elle est répanduë dans nos cœurs, nous la recevons. Pourroit-on dire plus clairement que la grace de la justification est une grace intérieure ?

Mais comme cette grace est l'effet des mérites infinis & des satisfactions surabondantes de Jesus-Christ, de ce *juste par excellence*; il est aussi très-vrai que sa justice, ses mérites & ses satisfactions nous sont imputées, appliquées, & appropriées par la foi & les Sacremens; puisque les Sacremens nous conférent cette grace intérieure & justifiante, qui est une grace de pure miséricorde, le prix du sang de Jesus-Christ, & l'image de la justice qui est en lui.

C'est ainsi qu'en joignant ensemble les différentes expressions de l'Ecriture, comme je le remarquai d'abord, nous donnons encore ici une notion plus exacte & plus complette de la justification. Nous disons que la justice de Jesus-Christ est non seulement imputée, mais réellement communiquée aux Fideles par *le Baptême*

(*a*) *Rom. V.* 17.

de la régénération & du renouvellement de l'Esprit saint, qu'il a répandu sur nous avec abondance, afin qu'étant justifiés par sa grace, nous soions en esperance héritiers de la vie éternelle.

Ces paroles de l'Apôtre suffisent encore pour réfuter une troisiéme erreur de Luther, qui est la source de toutes celles qu'il a débité sur l'article de la justification. Ce Novateur enseigne que c'est la foi seule qui justifie l'homme pécheur; que les Sacremens, la contrition, le bon propos, la crainte des jugemens de Dieu, les actes d'esperance & de charité n'ont aucune part à la justification.

Comme c'est ici le point capital de la Doctrine Luthérienne; (*a*) les Livres symboliques, c'est-à-dire ceux que Messieurs les Luthériens regardent comme un second *Credo*, la Confession d'Augsbourg, l'Apologie &c. s'étendent beaucoup sur cet article, & voici à peu près comme ils l'expliquent. La foi justifiante n'est pas l'acte d'une foi générale, par lequel nous croyons tout ce que Dieu nous a révélé : ce n'est là, dit l'Auteur de l'Apologie, [*b*] qu'une foi historique, dont il ne fait pas beaucoup de cas.

[*a*] *T. 6. edit. Jen. Germ.*
[*b*] *Apol. Confess. art. 2. de Justif.*

La foi juſtifiante eſt une foi ſpéciale aux mérites de Jeſus-Chriſt, & qui renferme premierement un acte d'entendement, par lequel nous reconnoiſſons que Jeſus-Chriſt eſt mort pour nous; qu'il a pleinement ſatisfait pour nos péchés; qu'il nous préſente ſes mérites, ſes ſatisfactions & la remiſſion de nos péchés. Cette foi ſpéciale renferme en ſecond lieu un acte de volonté, par lequel nous acceptons tout cela, en nous appliquant & en nous appropriant ce qui nous eſt offert de la part de Jeſus-Chriſt.

Les Docteurs Catholiques contemporains de Luther, lui ont d'abord objecté; comment eſt-ce donc que les enfans nouvellement nés peuvent s'approprier la juſtice de Jeſus-Chriſt? A peine ſortis du ſein de leur mere, peuvent-ils produire ces deux actes ſi ſublimes d'entendement & de volonté, qu'on a bien de la peine à leur faire comprendre, lors qu'ils ſont parvenus à l'uſage de raiſon? Les objections les plus difficiles & les plus ſolides n'ont jamais arrêté Luther. Après avoir trouvé dans ſes Diſciples une aveugle docilité, il débitoit les plus étranges paradoxes avec la plus grande aſſûrance. Tel eſt celui, dont il ſe ſert ici pour répondre à cette premiere objection des Catholi-

ques. Il décide hardiment que les enfans sont par miracle un acte de foi en recevant le Baptême, sans quoi ce Sacrement leur seroit inutile. *S'il étoit vrai*, dit-il, *que les enfans ne croient pas en recevant le Baptême, il ne faudroit pas les baptiser.* [a] *C'est l'Ecriture*, ajoûte-t'il, *qui nous apprend que les enfans, quoiqu'ils n'aient pas l'usage de raison, peuvent neanmoins croire: & pourquoi tous les enfans ne pourroient-ils pas croire aussi bien que St. Jean dans le ventre de sa mere?* (b)

Il faut que Luther ait trouvé cette vision dans quelque vieil hérétique; puisque St. Augustin l'a déja réfuté dans plusieurs endroits de ses Ouvrages; où il enseigne que les enfans sont pleinement justifiés par le Baptême, quoique certainement ils ne soient pas en état de croire. Le St. Docteur ajoûte, que c'est la Doctrine de toute l'Eglise, & qu'un Chrétien ne sçauroit penser autrement. (c) Luther pense néanmoins autrement, & on ne sçauroit assez déplorer le tort que sa fausse opinion a fait aux pauvres enfans. Grand nombre de ses Disciples n'ayant pas voulu donner dans cet étrange para-

(a) *L. contrà Coblæum.*
(b) *T. 2. Jen.*
[c] *S. Aug. Epist. 57. & l. 4. contr. Donat. c. 23.*

doxe, & croyant d'un autre côté que la foi actuelle étoit absolument necessaire pour être justifié par le Baptême, ils ont inventé de nouvelles erreurs encore plus pernicieuses dans la pratique. Ils laissent mourir tranquillement les enfans sans leur administrer le Baptême : telle est la pernicieuse erreur des Anabaptistes, & en partie des prétendus Reformés de France, qui ne reconnoissent pas la necessité absoluë du Baptême; quoique le Sauveur nous ait expressément enseigné, *Que si quelqu'un n'est pas régéneré par l'eau & par le St. Esprit, il ne peut pas entrer dans le Royaume de Dieu.* (*a*)

Je ne vois pas, MONSEIGNEUR, ce qu'on peut opposer de raisonnable aux passages de l'Ecriture que je viens de rapporter, & à la doctrine de notre Eglise, sur la justification des enfans. Les œuvres n'y ont aucune part; c'est une grace de pure misericorde, & l'ouvrage du S. Esprit, qui répand avec abondance ses dons les plus prétieux; la Foi, l'Espérance & la Charité *habituelle* sur l'ame des enfans, en vertu des mérites de Jesus-Christ qui leur sont réellement imputés & appliqués par le Baptême sans autre disposition *actuelle* de leur part.

[*a*] *Joan. III. 5.*

Auſſi les Théologiens Proteſtans paſſent-ils aſſés légérement ſur cet article, qui ne laiſſe pas de les embarraſſer malgré toute leur bonne contenance ; ils tournent leurs violentes déclamations contre notre doctrine ſur la juſtification du pécheur, qui aiant atteint l'uſage de raiſon, doit ſelon nous apporter certaines diſpoſitions en s'approchant des Sacremens de réconciliation, qui ſont le Baptême & la Pénitence. Mais comme j'ai eu l'honneur de le faire remarquer à V. A. S. au commencement de cette Lettre, ces nouveaux Docteurs pour rendre notre Egliſe odieuſe, ont été obligés de falſifier ſa doctrine ſur la nature, la néceſſité & l'effet de ces diſpoſitions.

Autrefois, dit l'Auteur de la Confeſſion, *nos adverſaires ne parloient pas un mot de la juſtice de la foi.* Tous leurs Sermons étoient remplis d'inutilités & de puerilités. (*a*) Leurs Docteurs ſcholaſtiques, plus Philoſophes que Chrétiens, ſe ſoucioient fort peu de l'amour de Dieu & de la grace de Jeſus-Chriſt : ils enſeignoient que l'homme peut aimer Dieu par-deſſus toutes choſes, & être juſtifié ſans les ſecours de la grace. (*b*) *Mais à préſent que nous*

[*a*] *Conf. Aug art.* 20.
[*b*] *Apolog. de juſtif.*

en avons averti les Egliſes, ajoûte Melanchton avec un air de ſuffiſance, *nos adverſaires commencent à parler de la foi & de la grace ; ils joignent la foi aux œuvres, & leur doctrine devient plus tolerable & plus conſolante.* (*a*)

Un homme d'âge & qui a paſſé la moitié de ſa vie à lire non ſeulement les anciens Peres & les Conciles ; mais auſſi les ouvrages ſcholaſtiques de ſaint Thomas d'Aquin, de ſaint Bonaventure, de ſaint Antonin, les Sermons de ſaint Bernard, du bienheureux Pierre Damien, de ſaint Vincent Ferrier, de ſaint Laurent Juſtinien & d'autres célebres Sermonaires, ſe ſent un peu tenté de donner à ces fauſſes imputations le nom qu'elles méritent : en effet les Théologiens, qui eurent l'honneur d'accompagner les Princes Catholiques à la Diette d'Augsbourg, cet écrit de Melanchton leur ayant été communiqué, crierent bien fort à la calomnie ; & ils avoient raiſon ; puiſque les plus grands Théologiens, les plus ſaints & les plus habiles Prédicateurs de notre Egliſe que je viens de nommer, & une infinité d'autres qui fleuriſſoient avant ou après le Concile de Trente, ont toujours enſeigné & prêché la néceſſité de la foi & de la grace de Jeſus-Chriſt, pour acquérir, conſerver

(*a*) *Conf. Aug. Art.* 20.

ver ou augmenter la grace sanctifiante ; & si quelques Théologiens ou quelques Prédicateurs mal habiles avoient lachés une ou deux propositions équivoques, & même erronées, si on le veut, l'Eglise Catholique en seroit-elle responsable ? Luther, n'a-t'il pas parsemé ses ouvrages d'impietés, d'ordures & d'obscenités : mais peut-on les imputer aux honnêtes gens de son parti ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils sont responsables devant Dieu d'avoir plûtôt écouté les extravagances d'un tel homme, que la voix de l'Eglise universelle, leur sainte mere, qui a fait tous ses efforts pour les détromper & pour les ramener au centre d'unité, en expliquant avec une netteté admirable tous les points de sa doctrine, surtout dans son dernier Concile général ; où, après avoir examiné toutes les objections des Novateurs ; après avoir consulté les deux sources de la foi, l'Ecriture & la Tradition, elle enseigne entr'autres, que *la Foi est le principe, la racine & le fondement de toute justification* ; que sans la grace de Jesus-Christ, l'homme ne sçauroit croire, espérer, & aimer Dieu comme il faut, pour obtenir la grace de justification. (*a*) Expressions qu'elle a puisées

[*a*] *Trid. variis locis.*

dans l'Ecriture, dans les anciens Peres Grecs & Latins.

Sans la foi, dit l'Apôtre, *il eſt impoſſible de plaire à Dieu.* (*a*) La foi eſt ſelon „ ſaint Chriſoſtome, l'origine de la Juſtice, la ſource de la ſainteté, le principe de la pieté, le fondement de la „ Réligion. Sans elle nul homme n'a été „ agréable à Dieu, ni ne s'eſt élevé à la „ perfection: car c'eſt par l'innocence & la „ ſimplicité de la foi, que nous avons accès auprès de Dieu, que nous ſommes „ fideles à ſes commandemens, & que „ nous le ſervons avec un cœur pur. La „ foi bannit les doutes, elle s'attache à „ la verité certaine; elle nous aſsûre l'effet „ des promeſſes divines : heureux celui, „ qui la conſerve fidelement, malheureux celui, qui l'abandonne. C'eſt elle, „ qui fait éclater dans l'Egliſe la puiſſance des miracles; qui fait briller la „ vertu des Juſtes; qui couronne tous „ les dons de Dieu. (*b*) Et ſaint Auguſtin. „ La foi eſt le commencement du ſalut de l'homme, ſans elle perſonne ne „ peut être admis au nombre des enfans „ de Dieu; parce que ſans elle perſonne „ ne peut obtenir dans cette vie la grace

[*a*] *Heb. XI. 6.*
[*b*] *S. Chryſ. Serm. de Fide, Spe & Charitate.*

„ de la juſtification, ni la vie éternelle „ dans l'autre : & ſi quelqu'un ici bas „ ne ſe conduit point par la foi, il ne „ doit point prétendre de joüir dans le „ Ciel de la vuë de notre Seigneur Je„ ſus-Chriſt. " (*a*) Voilà en peu de mots la doctrine de notre Egliſe ſur la néceſſité de la foi, & des œuvres de la foi pour recevoir la grace de juſtification.

C'eſt ici, MONSEIGNEUR, le mot que vous attendiez depuis long tems, pour me mettre ſur la deffenſive. C'eſt donc, dites-vous, non ſeulement par la foi, mais auſſi par les œuvres que le pécheur eſt juſtifié. L'Apôtre St. Paul, ajoutez-vous, parle tout autrement ; il enſeigne que *nous ſommes juſtifiés gratuitement par la grace en vertu de la redemption faite par Jeſus-Chriſt & par la foi* ſans les œuvres de la Loi. (*b*)

Je prie V. A. S. de faire attention à la maniere, dont je me ſuis énoncé. J'ai dit que *la foi* & les œuvres de *la foi* (& non pas les œuvres de *la Loi*) étoient des diſpoſitions néceſſaires pour recevoir la grace de juſtification. Cette remarque eſt très-importante, & vû l'acharnement de nos adverſaires à donner un contre-ſens

[*a*] *S. Aug. Serm.* 38. *de Temp.*
[*b*] *Rom. III.* 24. *&* 28.

aux expreſſions les plus exactes; on ne ſçauroit aſſez ſouvent répéter les dogmes eſſentiels de notre Egliſe; que la foi eſt le principe, la racine & le fondement de toute juſtification; que l'homme ne ſçauroit produire les actes néceſſaires de foi, d'eſperance & d'amour ſans la grace de Jeſus-Chriſt, que rien de tout ce qui précéde la juſtification, ſoit la foi, ſoit les œuvres, ne peut mériter cette grace. (*a*)

Un Théologien, qui a l'honneur de répondre à un Prince éclairé & verſé dans la ſcience des Ecritures, doit parler avec méthode & préciſion; je tacherai de le faire. Je dis donc que la foi actuelle, qui précéde la juſtification, eſt elle-même un don de pure liberalité; puiſqu'elle eſt l'effet d'une grace antecedente purement gratuite; & que nous appellons la grace *actuelle*, c'eſt-à-dire une impreſſion intérieure du St. Eſprit, une lumiere ſurnaturelle qui éclaire notre entendement, un mouvement indéliberé de notre volonté qui nous porte à croire & à faire le bien ſans bleſſer notre liberté. Chaque bon deſir, chaque mouvement du cœur, chaque bonne penſée utile au ſalut, eſt le fruit d'une grace ſurnaturelle qui prévient l'eſprit & la volonté de l'homme. Sans

[*a*] *Trid. variis locis.*

cette impreſſion intérieure du St. Eſprit, il ne peut rien faire d'utile au ſalut; il ne peut ni croire, ni eſperer, ni aimer Dieu, comme il faut pour ſe diſpoſer à recevoir la grace de la juſtification & pour mériter le Ciel. La grace doit encore aider & accompagner toutes nos bonnes actions depuis le commencement juſqu'à la fin. *Celui*, dit St. Paul, (*a*) *qui a commencé dans vous la bonne œuvre, l'achevera.* C'eſt une vérité de foi, que *Dieu opere en nous la volonté & l'exécution*: (*b*) mais c'eſt une erreur de dire avec Luther & Calvin que Dieu ſeul fait dans l'homme le mal comme le bien, ſans que l'homme y ait d'autre part, que celle d'un inſtrument inanimé entre les mains d'un ouvrier; erreur qui révolte la raiſon & qu'on peut invinciblement réfuter par cette ſeule parole de l'Apôtre: c'eſt *la grace de Dieu avec moi.* (*c*) L'homme agit donc avec la grace, mais il n'agit que par *les forces* de la grace: & il ne faut pas s'imaginer que cette cooperation à la grace ſe faſſe de maniere que nos forces naturelles ſe joignent aux forces ſurnaturelles, comme un enfant qui joindroit ſes petites forces à cel-

[*a*] *Phil. I.* 6.
[*b*] *Phil. II.* 12.
[*c*] *I. Corinth. XV.* 10.

les d'un homme pour faire tourner une grande machine. Les Luthériens mitigés nous imputent faussement cette erreur. Nous disons à la verité & nous le disons d'après l'Ecriture, d'après tous les anciens Peres & tous les anciens Conciles, que l'homme après sa chûte a encore conservé son libre arbitre; que le libre arbitre agit avec la grace : mais nous ajoûtons qu'il n'agit que par *les forces* de la grace. En un mot toute notre cooperation à la grace consiste à consentir librement à l'action qu'elle nous fait vouloir & exécuter.

Heureux l'homme qui agiroit toujours suivant les impressions de la grace. *Dieu notre Sauveur qui veut que tous les hommes se sauvent, & qu'ils parviennent à la connoissance de la verité*, [*a*] leur offre à tous des graces suffisantes & absolument nécessaires au salut. C'est à l'aide de ces secours qu'un infidele, un payen, un Juif peut produire un acte de foi en Jesus-Christ, comme Sauveur; qu'il peut espérer en la misericorde de Dieu, l'aimer comme la source de toute justice & concevoir une douleur sincere de tous ses péchés, avec un ferme propos de ne plus retomber moyennant les secours ultérieurs

[*a*] *Tim. II.* 4.

de la grace. Si cet infidele prévenu & aidé des lumieres du saint Esprit produit en effet ces actes de foi, d'esperance, de charité & de douleur parfaite ; Dieu en vertu des mérites & des satisfactions de Jesus-Christ lui pardonne tous ses péchés ; le saint Esprit répand dans son cœur la charité habituelle, la grace sanctifiante, qui le rend juste, de pécheur qu'il étoit ; & cette grace est un pur effet de la misericorde de Dieu. Les œuvres qui la précédent, c'est-à-dire la foi, l'esperance, la charité, la douleur, le propos, ne sont que des dispositions que Dieu exige de l'homme pécheur, & que nous appellons les œuvres de la grace, suivant cet autre mot de l'Apôtre ; *La foi opere par la charité.* (*a*)

Après avoir ainsi exposé la doctrine de notre Eglise, j'ose, MONSEIGNEUR, vous demander, ce qu'on doit penser de la bonne foi de Melanchton, qui insinue adroitement que les œuvres, dont parlent les Catholiques, consistent presque uniquement à observer certaines fêtes, certains jours de jeûne, à s'enroller dans quelques Confrairies, à invoquer les Saints, à dire le chapelet, à se faire Moine. (*b*)

[*a*] *Galat. V.* 6.
(*b*) *Conf. Aug. Art.* 20.

L'auteur de la Confeſſion d'Augsbourg avoit beſoin de toutes ces ſupercheries pour parvenir à ſon but, qui étoit de donner le change à l'Empereur & aux Etats de l'Empire. Mais ces Princes étoient trop éclairés : la Confeſſion dreſſée avec tant d'artifice, fut condamnée par la Diette. Melanchton s'en plaint amerement. (*a*)

Je n'en ſuis pas ſurpris : mais ce qui me ſurprend infiniment, c'eſt qu'après toutes les déclarations de notre Egliſe, que Meſſieurs les Théologiens Proteſtans d'aujourd'hui ne ſçauroient ignorer ; il s'en trouve encore qui oſent regreter ces fades railleries pour amuſer le vulgaire ignorant. Nous enſeignons à la vérité que les prieres publiques qui ſe font dans des aſſemblées de piété ; que la mortification chrétienne, le jeûne, la dévotion à la ſainte Vierge, & un genre de vie plus retirée & plus auſtére, peuvent beaucoup contribuer au ſalut : mais ce ne ſont pas là des diſpoſitions néceſſaires, pour recevoir la grace de juſtification. Les diſpoſitions eſſentielles & ſuffiſantes dans les adultes ſont la Foi, l'Eſpéran-

(*a*) *Epiſt. ad Joannem Oberburger* : in Comitiis Auguſtanis triſti & atroci ſententiâ damnati ſumus.

ce, l'amour de Dieu, la douleur, le propos.

Je ſerai plus équitable envers Meſſieurs les Théologiens Proteſtans, qu'ils ne le ſont envers nous. On les accuſe ſouvent de faire peu de cas des œuvres de la foi & des autres vertus, de l'eſpérance, de la charité, de la contrition, du bon propos : en effet Luther parle en pluſieurs endroits de ſes ouvrages d'une maniere indécente & qui a donné priſe ſur lui. Mais au raport de ſes Diſciples, ſon mot favori étoit de dire que la foi juſtifiante n'eſt jamais ſeule ni ſans les œuvres. (*a*) Si la foi n'eſt pas accompagnée de bonnes œuvres, ajoûtent ces mêmes Théologiens, ce n'eſt pas une véritable foi. (*b*) Ceux qui manquent de contrition, & qui ſont réſolus de continuer à vivre dans le déſordre, n'ont pas la foi propre à les juſtifier, & à les ſauver. [*c*] En un mot, c'eſt ſelon eux la foi ſeule, qui juſtifie; mais les autres vertus & les bonnes œuvres doivent la ſuivre, ou l'accompagner.

Ne paroit-il pas par ces expreſſions, comme ſi Meſſieurs les Proteſtans vou-

[*a*] *In ſolida & plana declarat.*
[*b*] *Art. Smalkald. art.* XIII.
[*c*] *In ſolida & plana declarat.*

loient reduire nos differends ſur cet important article, à une pure logomachie, à une diſpute de mots? Ils diſent que les œuvres doivent ſuivre ou accompagner la foi juſtifiante : nous diſons de plus, qu'on doit les appeller comme elles ſont en effet, des diſpoſitions neceſſaires pour recevoir la grace de juſtification, & s'il n'étoit queſtion que de regler le langage, ne faudroit-il pas s'en tenir aux expreſſions de l'Ecriture, des anciens Conciles & des Peres, qui ont toujours enſeigné que l'eſperance, l'amour de Dieu, la douleur, le propos avoient grande part à la juſtification auſſi bien que la foi, qui en eſt à la vérité le principe & le fondement?

Je ne m'arrêterai pas à citer ces premiers Conciles & ces anciens Peres. Luther nous les abandonne : il dit nettement qu'il n'y a que les Apôtres qui aient pû juger ſainement de cet article, que hors de leurs Ecrits & dans tous les autres Livres qui ont paru depuis leur tems, on ne trouve rien qui puiſſe en donner une juſte idée. [*a*] Il dit encore que dans les Ouvrages des Peres, & nommément dans leurs Commentaires ſur les Epîtres aux Romains & aux Galates, il n'y a ſur cette

[*a*] *T. 2. edit. Jen. Germ.*

matiere, que ténébres & obſcurité. (*a*)

Je ſuis ſurpris que Luther n'ait pas ajouté que les Apôtres mêmes n'avoient point parlé aſſez clairement ſur cet article : il étoit aſſez téméraire : & ma ſurpriſe eſt fondée ; puiſque ce Novateur en traduiſant le vingt-huitiéme verſet du troiſiéme Chapître de l'Epître aux Romains, au lieu de rendre ce paſſage, tel qu'il étoit dans l'Original : *Nous eſtimons que l'homme eſt juſtifié par la foi ſans les œuvres de la Loi*, il a jugé à propos d'y ajoûter un mot pour le rendre plus clair : nous eſtimons que l'homme eſt juſtifié par la ſeule foi, ſans les œuvres de la Loi.

Une telle témérité étonna les amis même de Luther : " Vous paroiſſez ſurpris, leur écrit-il, de ce que j'ai dit „ que nous ſommes juſtifiés par la ſeule „ foi : bien que ce mot *ſeule* ne ſe trouve „ point dans le Texte de l'Apôtre : ſi „ votre Papiſte s'en ſcandaliſe, dites-lui „ qu'un Papiſte & une âne eſt une même „ choſe. Toute la raiſon que j'ai à rendre de cette addition, c'eſt que je veux „ que le mot de *ſeule* y ſoit, je le commande, ma volonté doit ſervir de raiſon..... Il y a long-tems que je ſçai „ que le mot de *ſeule* ne ſe trouve pas,

[*a*] *In Sympoſ. edit. Franc. Germ.*

„ ni dans le Texte Latin, ni dans le Texte
„ Grec : mais je ne me repens que d'une
„ chose ; c'eſt de n'avoir pas encore
„ ajouté à ce paſſage deux autres mots
„ en traduiſant, *ſans toutes les œuvres de*
„ *toutes les Loix* : afin que l'on vît que
„ l'homme eſt juſtifié ſans aucune œuvre
„ de quelque Loi que ce puiſſe être. [*a*]

En effet Luther ne faiſoit ſouvent les choſes qu'à demi, & s'il avoit voulu achever ſon Ouvrage, en accommodant d'autres paſſages de l'Ecriture à ſes erreurs par quelques falſifications de cette nature, ſes Sectateurs n'auroient preſque plus de Texte original. Les Théologiens Proteſtans ont beau dire que Luther n'a ajouté ce mot au Texte que pour le rendre plus clair, & qu'il a pris le véritable ſens des paroles de St. Paul. Verbiage inutile : il n'eſt jamais permis de falſifier le Texte, & l'Apôtre n'exclut pas de la juſtification les œuvres de la foi, les œuvres chrétiennes faites par le ſecours de la grace, comme l'eſperance, la charité, la douleur ; mais ſeulement les œuvres de la Loi : *Nous eſtimons que l'homme eſt juſtifié par la foi, ſans les œuvres de la Loi.*

Voici donc le veritable ſens de ces paroles. L'Apôtre aiant remarqué que les nou-

(*a*) *T. V. edit. Jen.*

veaux convertis d'entre les Juifs avoient encore beaucoup d'eſtime & d'attachement pour les obſervances de l'ancienne Loi ; & que les nouveaux convertis d'entre les Sages de Rome, ſuivant leurs anciennes idées Philoſophiques, préſumoient beaucoup des ſeules lumieres de la raiſon & des forces du libre arbitre, il déclare aux premiers que la Loi de Moïſe eſt abolie ; qu'elle n'eſt plus d'aucune utilité ; que les ſimples œuvres de cette Loi, n'avoient jamais eû la vertu de les juſtifier ; que la foi en Jeſus-Chriſt, comme Sauveur, avoit été de tous tems le principe & le fondement de la juſtification. Il déclare aux ſeconds que le bon uſage qu'ils penſoient avoir fait de leur libre arbitre, de leur raiſon naturelle & de leur Philoſophie morale, ſans les ſecours de la grace, n'avoit rien contribué à leur juſtification ; que ce n'étoit que par la foi en Jeſus-Chriſt & par ſa grace qu'ils étoient parvenus à être juſtifiés devant Dieu.

Reliſez, MONSEIGNEUR, les Epîtres de S. Paul aux Romains & aux Galates, & vous verrez, que c'eſt là certainement ſa penſée ; d'autant plus que S. Paul loin d'exclure de la juſtification les œuvres de la Loi Chrétienne, qui ont la foi en Jeſus-Chriſt & ſa grace pour principe,

il en fait l'éloge en plusieurs autres endroits d'une maniere, qui fait bien entendre, qu'elles ont beaucoup de part à la justification. Il dit dans sa seconde Epître aux Corinthiens, *qu'il y a une tristesse selon Dieu* (c'est-à-dire une douleur surnaturelle qu'on ressent de ses péchés) *qui produit une veritable penitence & assûre le salut.* (*a*) Et parlant de la charité il la préfére à la foi & à toutes les autres vertus: *sans elle nous ne sommes rien.* [*b*]

Mais ce qui décide absolument en faveur des actes de douleur, de confiance & d'amour, qui doivent précéder la justification, est l'exemple de l'humble Publicain à la porte du Temple, & de la Magdelaine aux pieds de Jesus-Christ. Le Publicain au rapport de S. Luc n'osoit presque pas lever les yeux au Ciel; il frappoit sa poitrine en disant, *mon Dieu faites misericorde à ce pauvre pecheur....* & il descendit justifié. (*c*) C'est donc la douleur qu'il conçût de ses péchés & la confiance en la misericorde de Dieu, qui le disposerent efficacement à recevoir la grace de justification. La Magdelaine animée du pur & saint amour se tenoit aux pieds de

(*a*) 2. *Cor. VII.* 10.
(*b*) 1. *Cor. XIII.* 2. & 13.
(*c*) *Luc. XVIII.* 13. & 14.

Jesus-Christ, qu'elle arrosoit de ses larmes; & le Sauveur nous instruit, que ses péchés lui furent remis; parce qu'elle avoit beaucoup aimé.

Les Théologiens Protestans donnent une étrange explication à ces paroles : *beaucoup de pechés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé.* (*a*) Ils prétendent d'après l'Auteur de l'Apologie que c'est la même chose, que si le Sauveur eut dit : *beaucoup de pechés lui sont remis, parce qu'elle m'a veritablement honoré par sa Foi & par l'exercice & les marques de sa Foi.* (*b*) Cette interprétation est-elle soutenable? N'est-elle pas visiblement forcée? Le Sauveur ne parle ici que de l'amour; & Melanchton ne le fait parler que de la foi.

Si de pareilles interprétations pouvoient avoir lieu; il seroit fort inutile de rapporter une infinité d'autres passages de l'Ecriture, qui prouvent évidemment que la douleur, l'espérance & l'amour ont aussi beaucoup de part à la justification? par exemple le célebre passage de S. Jacques, qui enseigne en termes formels, que *l'homme est justifié par les œuvres & non seulement par la Foi.* (*c*) Ce passage décisif

(*a*) *Luc. VII.* 47.
[*b*] *Apol. Conf. de dilectione & impletione Legis.*
(*c*) *Jac. II.* 24.

que les premiers Réformateurs haïſſoient ſi fort, & qu'ils auroient bien voulu effacer de l'Ecriture, n'embarraſſe plus leurs Diſciples : ils répondent hardiment, que ſaint Jacques en diſant que l'homme eſt *juſtifié par les œuvres & non ſeulement par la Foi*, veut nous faire entendre, que l'homme *eſt declaré juſte* par les œuvres. Vous êtes, MONSEIGNEUR, trop éclairé, pour pouvoir vous contenter de cette nouvelle interprétation, & vous m'avoüerez que ſelon l'expreſſion de S. Jacques priſe dans ſon ſens naturel, les œuvres ont beaucoup de part à la juſtification. *L'homme eſt juſtifié par les œuvres & non ſeulement par la Foi.*

Mais diſent encore ces nouveaux Théologiens ; ſi les paroles de S. Jacques doivent être priſes à la rigueur & ſelon le ſens qui ſe préſente d'abord à l'eſprit ; ſi les œuvres de la foi, ſur-tout la douleur, l'eſpérance & la charité doivent précéder la juſtification, comme des diſpoſitions néceſſaires ; la juſtification ne ſera plus une grace de pure libéralité, & il faudra en faveur de S. Jacques abandonner la doctrine de S. Paul, qui dit en termes formels, *que nous ſommes juſtifiés gratuitement, par la grace, en vertu de la redemption faite par Jeſus-Chriſt.* (*a*) Ces

[*a*] *Rom. III.* 28.

Ces nouveaux Théologiens appuient beaucoup sur ce mot *gratuitement*; c'est leur objection favorite; & pour lui donner quelque force apparente ils nous accusent d'enseigner que l'homme mérite par ses œuvres la grace de justification. A Dieu ne plaise : nous enseignons, que *nos pechés nous sont remis gratuitement par la misericorde divine à cause de Jesus-Christ.* Ce sont les propres termes du Concile de Trente qui ajoûte, que *nous sommes dits justifiés gratuitement; parce que rien de tout ce qui précede la justification, soit la foi, soit les œuvres, ne peut meriter cette grace.* (*a*) Je vous prie, MONSEIGNEUR, de me dire, si une grace que l'homme reçoit sans l'avoir meritée en aucune façon, n'est pas une grace parfaitement gratuite, un don de pure libéralité, *Gratis justificati*?

Si quelques Théologiens de l'école ont attribué aux œuvres, qui précédent la justification, une espece de mérite qu'ils appellent un mérite de congruité & de convenance, uniquement fondé sur ce qu'il convient à la bonté & à la miséricorde infinie de Dieu de recevoir le pécheur en grace, lorsque celui-ci retourne à lui avec les sentimens d'un sincere

(*a*) *Sess. 6. c. 9.*

repentir, accompagné d'un ferme propos de ne plus l'offenser à l'avenir ; si, dis-je, quelques Théologiens de l'école ont reconnu cette espece de mérite très-improprement dit ; c'est à quoi les Peres du Concile n'ont eu aucun égard, leur décision est claire & nette : *Rien de tout ce qui précede la justification soit la foi, soit les œuvres, ne peut meriter la grace de justification.*

Jusqu'ici je n'ai parlé que des œuvres, c'est-à-dire des dispositions, qui précédent la justification : il faut encore donner à V. A. S. une explication de notre doctrine sur les œuvres, qui en sont le fruit. Notre Eglise enseigne donc que les œuvres de l'homme juste faites avec le secours du saint Esprit par un motif surnaturel sont des œuvres *salutaires* ; c'est-à-dire qui méritent une augmentation de grace sanctifiante en cette vie, & un nouveau dégré de gloire dans le Ciel ; par exemple les œuvres de charité, de pénitence, d'humilité, de mortification, d'obéissance aux commandemens de Dieu & de l'Eglise, & sur-tout l'amour de Dieu & du prochain.

Saint Augustin, dont Luther & Calvin prétendent être les disciples, explique admirablement bien la différence qu'il

y a entre les œuvres, qui précédent & celles qui suivent la justification. " Les „ justes, dit le St. Docteur, méritent du „ moment qu'ils sont justes; mais ils n'ont „ pas mérité d'être justes; car ils ne sont „ devenus justes que parce que Dieu les a „ justifiés..... Quel peut donc être le mé„ rite de l'homme avant la grace pour me„ riter la grace; puisque c'est la grace seu„ le qui fait en nous tout notre mérite, & „ puisqu'il est vrai que lorsque Dieu cou„ ronne nos mérites, il ne couronne que „ ses dons ? Car comme nous avons re„ çû au commencement la grace de la „ foi, non parce que nous étions fidé„ les, mais afin que nous le devinssions; „ ainsi lorsqu'à la fin Dieu nous couron„ nera, ce sera encore un effet de sa mi„ séricorde..... Il est donc bien vrai que „ c'est aux mérites que nous avons ac„ quis pendant la vie, que Dieu accor„ de le Ciel : Mais comme ces mérites „ ne sont point de nous, mais de la gra„ ce; l'entrée au Ciel est elle-même une „ pure grace : non pas qu'elle ne soit en „ effet le fruit de nos mérites; mais par„ ce que nos mérites mêmes sont une „ grace. [a]

[a] *S. Aug. Ep.* 105. *ad Sixt. Presbyterum.*

Quelques Théologiens Catholiques, pour prouver que Luther & Calvin se sont écartés de cette ancienne doctrine des premiers siécles, rapportent en grand détail tout ce que ces deux Novateurs ont débité de plus outré & de plus indécent contre le mérite des œuvres de l'homme juste; même quand il agit par un mouvement de la grace en vuë de recevoir une récompense dans le Ciel : mais comme ces sortes de reproches ne servent peut-être qu'à aigrir les esprits & qu'à nous éloigner davantage, je trouve plus à propos de rapporter à V. A. S. ce que les Novateurs Allemands ont dit de plus raisonnable en faveur des œuvres, que l'homme juste fait avec les secours de la grace. Cela pourra beaucoup faciliter votre réunion.

Je dis donc que si V. A. S. & les Théologiens de votre communion vouloient souscrire à la doctrine de St. Augustin, telle que je viens de la rapporter, nous serions parfaitement d'accord sur la justification & les suites de la justification; puisque les Peres du Concile de Trente en expliquant le mérite des œuvres, se servent des expressions mêmes de saint Augustin.

Le saint Concile déclare premierement,

que tout le prix des bonnes œuvres de l'homme juſte leur vient de la grace ſanctifiante; de cette grace purement gratuite, qui le rend ami & fils adoptif de Dieu, & héritier du Ciel. Toutes les œuvres que l'homme fait en état de péché mortel, quelques bonnes qu'on puiſſe les ſuppoſer d'ailleurs, ſont des œuvres mortes, qui peuvent bien lui attirer des graces de converſion, ou mériter des récompenſes purement naturelles, mais elles n'ont aucun mérite pour le Ciel.

Le ſaint Concile déclare en ſecond lieu, que toutes les œuvres de l'homme juſte, faites ſans le mouvement du St. Eſprit, par des vuës purement naturelles, ne ſçauroient mériter le moindre dégré de gloire, par exemple : l'aumône qu'on donne à un pauvre par une compaſſion purement naturelle, n'eſt d'aucune valeur pour le Ciel. La grace de Jeſus-Chriſt doit influer ſans ceſſe ſur les actions des Juſtes, comme du chef ſur ſes membres, & de la vigne ſur ſes branches. Sa vertu doit précéder, accompagner & ſuivre leurs actions; ſans quoi elles ne pourroient être ni agréables à Dieu ni meritoires. [*a*] „ Nous, dit encore „ le Concile de Trente, qui ne pouvons

(*a*) *Trid. Seſſ. 6. c. 16.*

„ rien de nous-mêmes, pouvons tout avec
„ celui qui nous fortifie; en telle ſorte
„ que l'homme n'a rien, dont il ſe puiſ-
„ ſe glorifier, ou pourquoi il ſe puiſſe
„ confier en lui-même; mais que toute
„ ſa confiance & toute ſa gloire eſt en
„ Jeſus-Chriſt, en qui nous vivons; en
„ qui nous méritons; en qui nous ſatis-
„ faiſons, faiſant de dignes fruits de pé-
„ nitence, qui tirent leur force de lui;
„ qui par lui ſont offerts au Pere, & en
„ lui ſont acceptés par le Pere. [a] Après une telle déclaration, un Proteſtant, qui aime ſincerement la vérité & la paix, peut-il de bonne foi nous reprocher, que nous mettons toute notre confiance dans nos propres forces & dans nos œuvres ſans penſer à Jeſus-Chriſt.

Le St. Concile déclare en troiſiéme lieu, que les œuvres de la foi faites en état de grace avec les ſecours du St. Eſprit, par un motif ſurnaturel, doivent être regardées comme des dons de Dieu par la grace de Jeſus-Chriſt. „ Encore
„ que nous voïons, dit le Concile, que
„ les ſaintes Ecritures eſtiment tant les
„ bonnes œuvres; que Jeſus-Chriſt pro-
„ met lui-même qu'un verre d'eau froi-
„ de donné à un pauvre, ne ſera pas pri-

[a] *Trid. Seſſ.* 14. *c.* 8.

„ vé de ſa récompenſe; & que l'Apôtre
„ enſeigne qu'un moment de peine légè-
„ re ſouffert en ce monde produira un
„ poid éternel de gloire. Toutefois, à
„ Dieu ne plaiſe que le Chrétien ſe fie
„ & ſe glorifie en lui-même, & non en
„ notre Seigneur, dont la bonté eſt ſi
„ grande envers tous les hommes, qu'il
„ veut, que les dons qu'il leur fait,
„ ſoient leur mérite. (*a*)

Ces paſſages & ces expreſſions de l'Ecriture rapportées par le St. Concile avoient déjà arraché cet aveu à l'Auteur de la Confeſſion : *Nous enſeignons*, dit-il dans l'Apologie, *que les bonnes œuvres méritent des récompenſes corporelles & ſpirituelles en cette vie, & en l'autre.* (*b*) Un vrai Proteſtant n'oſeroit contredire cet article de ſon *Credo*, ni chicanner les Catholiques ſur le mot de *mérite*, dont ils ſe ſervent en parlant des bonnes œuvres que l'homme juſte fait avec les ſecours du St. Eſprit.

Un autre effet bien conſolant des bonnes œuvres, eſt de nous procurer la grace finale, c'eſt-à-dire la grace de mourir ſaintement; grace, qui couronne toutes les autres en aſſûrant notre prédeſtina-

[*a*] *Seſſ. 6. c. 16.*
[*b*] *Apol. art. III. de dilect.*

tion à la vie éternelle; grace, que l'homme ne ſçauroit mériter; mais qu'il peut obtenir *par la priere*, (*a*) par la vigilance chrétienne, par l'exercice des bonnes œuvres & par un prompt retour à Dieu; quand il a eu le malheur de pécher mortellement. *Veillez*, dit le Seigneur, *car vous ne ſçavez ni le jour ni l'heure.* (*b*)

Les Novateurs qui ne parlent que de la douce confiance qu'inſpire leur Doctrine, ont néanmoins débité un ſyſtême deſeſpérant ſur la grace finale & la prédeſtination. Il ne faut qu'expoſer ce ſyſtême, qui eſt celui des *Prédeſtinatiens*, pour en inſpirer toute l'horreur, qu'il mérite. Ces anciens hérétiques, ſuppoſant que par le péché du premier homme nous avions entierement perdu notre liberté ſur le choix des choſes qui regardent le ſalut, concluoient de ce faux principe, que nous ne pouvions ni coopérer à la grace par un libre conſentement, ni lui réſiſter lorſqu'elle nous prévenoit; que la grace faiſoit tout en nous ſans aucune cooperation de notre part; qu'elle néceſſitoit notre volonté; & que ce n'étoit que par le mouvement d'une grace néceſſitante, que l'homme déchû

[*a*] *S. Aug. l. de dono perſeverant. c.* 1. *&* 13.
[*b*] *Matth. XXV.* 13.

de ſon premier état, pouvoit obſerver les Commandemens de Dieu, & faire ſon ſalut. De ce faux principe ils concluoient encore, que puiſqu'il y avoit tant de réprouvés, Dieu ne vouloit pas ſincèrement le ſalut de tous les hommes, & qu'il avoit tellement prédeſtiné les uns à la gloire, les autres à la damnation éternelle, que leur deſtinée étoit abſolument inévitable. Luther ajoûta à ces erreurs, que les juſtes mêmes péchoient toûjours mortellement dans toutes leurs actions, dans celles mêmes qui paroiſſoient les meilleures; mais que Dieu ne les imputoit qu'à ceux qu'il vouloit.

Je ſçai que la plûpart de Meſſieurs les Luthériens, qui ne font pas profeſſion de Théologie, & qui s'embaraſſent fort peu de ce que Luther pourroit avoir penſé, rejettent avec horreur ce ſyſtême deſeſpérant, qui fait d'un Dieu de bonté & de miſéricorde, un Tyran injuſte & barbare; j'en ai même trouvé, qui me ſoutenoient hautement, que ce ſyſtême étoit à la vérité celui des Prédeſtinatiens & des Calviniſtes, mais nullement celui de Luther. Je ſerois curieux de ſavoir, ſi Meſſieurs les Théologiens Luthériens parlent de même dans leurs diſputes d'école : je crois bien, que dans les Sermons

publics, ils n'ont garde de propoſer cruement ce ſyſtême, & d'en développer les conſéquences.

Pour moi, comme j'ai déja eu l'honneur de le dire à V. A. S. je ne veux pas faire Luther *Prédeſtinatien* malgré lui; j'ai été charmé d'apprendre de la bouche même de V. A. S. qu'elle n'avoit jamais donné dans ce ſyſtême. Ce qui m'a encore agréablement ſurpris eſt, qu'en raiſonnant ſur ces matieres, elle ſe ſervoit de tous les argumens, dont ſe ſervent les Catholiques pour combattre cet affreux ſyſtême, & que les expreſſions mêmes de St. Auguſtin ſe préſentoient naturellement à ſon eſprit. Il ne faut, diſiez-vous, MONSEIGNEUR, que conſulter la raiſon pour être convaincu, qu'un homme n'eſt digne de blaſme, ni de peines, pour n'avoir pas fait ce qu'il n'a pû faire; ou pour avoir fait ce qu'il n'a pû éviter. Si Dieu n'avoit pas laiſſé à l'homme ſon libre arbitre, ce ſeroit une injuſtice de le punir. Celui qui ne péche point par le choix de ſa volonté, n'eſt pas coupable. Si quelqu'un par exemple, dont on auroit tenu la main ſans ſon conſentement pour ſigner un faux Acte, étoit accuſé devant le Juge, pourroit-il être juſtement condamné? Non ſans doute: car,

comment ſeroit-il coupable d'une choſe qu'il n'a pû éviter? (*a*)

Permettez-moi, MONSEIGNEUR, d'ajouter encore quelques autres paſſages des anciens Peres en faveur de ceux de votre Communion, qui ne penſent pas comme vous, ſur l'article de la grace, de la liberté & de la prédeſtination. „ La grace, dit ſaint Fulgence, n'ôte point à „ l'homme ce qu'il a par ſa nature, mais „ au contraire, elle le guerit. Elle ne „ lui ôte point ſon libre arbitre, mais „ elle le perfectionne. Elle ne l'étouffe „ pas, mais elle l'éclaire. Elle ne le rend „ pas inutile, au contraire elle l'aide & „ le conſerve, afin que l'homme devienne „ ſain dans la partie même qui étoit in„ firme : afin qu'il rentre dans la voie „ par l'endroit même, par où il s'étoit „ égaré, & qu'il ſoit éclairé dans la par„ tie qui étoit aveugle. (*b*) Saint Proſper, autre célèbre Diſciple de ſaint Auguſtin, nous aſſûre „ Que Dieu préſente „ ſon ſecours à tous les hommes, par „ une infinité de moïens connus & in„ connus. Si pluſieurs le refuſent, c'eſt

(*a*) *V. S. Aug. l. de duabus animabus. Item diſp. 2. contra Fortunat. Manich. & l. 3. de liber. arbitr. c.* 18.

[*b*] *S. Fulgent. l. de Incarnat. & grat. Chriſt.*

„ un effet de leur méchanceté. Si plu-
„ ſieurs autres le reçoivent, c'eſt un ef-
„ fet de la grace de Dieu & de la vo-
„ lonté de l'homme. (*a*) Enfin, l'Ecriture eſt formelle ſur cet article : Dieu *veut que tous les hommes ſoient ſauvés & qu'ils parviennent à la connoiſſance de la vérité.* (*b*) *Il ne veut pas qu'aucun périſſe, mais que tous retournent à lui par la pénitence.* (*c*) *J'ai reconnu*, dit le même Apôtre, *qu'il eſt très-véritable que Dieu n'a point d'égard aux diverſes conditions des perſonnes ; mais qu'en toutes Nations celui qui le craint, qui fait des œuvres de juſtice, lui eſt agréable.* (*d*)

Il eſt évident par tous ces paſſages, que le ſyſtême d'une prédeſtination, telle que les Novateurs nous la repréſentent, & qui détruit la liberté, eſt abſolument contraire à la juſtice de Dieu, au bon ſens & à l'Ecriture. Quelques Catholiques mal inſtruits s'imaginent que c'eſt une erreur de dire qu'il y ait une prédeſtination éternelle : ils ſe trompent groſſierement. Tout Chrétien doit croire fermement & c'eſt un article de foi, qu'il y a une prédeſtination, c'eſt-à-dire, une pro-

[*a*] *S. Proſp. de vocat. Gent. l. 2. c. 26.*
(*b*) 1. *Tim.* 2.
[*c*] 2. *Petr. c.* 3.
[*d*] *Act. X.*

vidence particuliere de Dieu envers ſes Elûs, pour les conduire infailliblement au bonheur éternel par le ſecours de ſa grace, ſans bleſſer leur liberté; ou comme dit S. Thomas, qu'il y a un ordre préparé dans l'eſprit de Dieu touchant la conduite de la créature raiſonnable à la vie éternelle. (*a*) Ce qui revient à la définition de ſaint Auguſtin: la prédeſtination, dit ce ſaint Docteur, eſt la preſcience & la préparation des bienfaits & des faveurs de Dieu, leſquelles ne manquent point de conduire les Elûs à la vie éternelle. (*b*)

Si les Théologiens ont de la peine à expliquer nettement l'accord de notre liberté avec une prédeſtination éternelle, c'eſt que l'eſprit de l'homme eſt trop borné, & que Dieu ne veut l'éclairer ſur ce point, que par les lumieres de la foi. Dieu qui nous a révelé le Dogme de la prédeſtination, nous a auſſi révelé le Dogme de la liberté. En faut-il davantage pour nous convaincre du parfait accord qu'il y a entre la prédeſtination & la liberté de l'homme? & ſi les ſimples Fideles ſont quelquefois trop effraiés quand ils penſent à la prédeſtination, c'eſt qu'ils

(*a*) *S. Th. 1. p. q. 23.*
(*b*) *S. Aug. l. de Perſeverant.*

veulent trop raiſonner, & entrer des queſtions qui ſont hors de leur portée, dans des queſtions inutiles, étrangeres à la foi & que S. Paul ordonne d'éviter. (*a*)

Heureux donc le ſimple fidele ! heureux le plus ſçavant des hommes qui s'en tient uniquement à ce que Dieu a bien voulu nous réveler ſur cet article : les vérités fondamentales de la foi lui inſpireront une douce confiance mêlée d'une crainte ſalutaire : ces vérités ſont que Dieu veut ſincerement ſauver tous les hommes, qu'il leur offre à tous les moyens néceſſaires pour parvenir à la vie éternelle ; que tous ceux qui périſſent & ont le malheur d'être damnés, périſſent par leur faute ; que Dieu n'a prédeſtiné au ſalut que ceux qui le mériteront par leur fidélité à la grace, & qu'il n'a réſolu de réprouver que ceux qui par leurs crimes & leur impénitence attireront ſur eux le poids de ſa colere.

Heureux, dis-je, l'homme qui s'en tient uniquement à ces vérités de la foi ! plus heureux celui qui joignant la pratique à ſa croiance, tache d'aſſurer ſon ſalut par la priere, par la fuite des occaſions, par la vigilance chrétienne & par l'exercice des bonnes œuvres. *Efforcez-*

(*a*) 1. *Tim.* 2.

vous mes freres, dit saint Pierre, *d'assurer votre vocation & votre élection par les bonnes œuvres.* (*a*) Peut-on n'être pas du nombre des prédestinés en suivant l'avis du premier Apôtre de Jesus-Christ?

[*a*] 2. *Petr. c.* 1.

ONZIE'ME LETTRE.

MONSEIGNEVR,

Les grands Princes ont quelquefois bien de la peine à ſe débarraſſer de cette eſpéce d'hommes, qui veulent avoir l'honneur de les accompagner par-tout, ſous prétexte de leur faire aſſiduëment la cour, & qui par là deviennent ſouvent de vrais importuns. En effet VOTRE ALTESSE SERENISSIME a eû bien de la peine à ſe dérober à la foule des Courtiſans pour aſſiſter en cachette au Catéchiſme, qui ſe fait régulierement tous les Dimanches à la Chapelle du Château de Schwetzingen par ordre de S. A. S. Electorale, qui ne compteroit pour rien de regner ſur

ſur ſes ſujets, ſi Dieu n'étoit le premier à regner & ſur lui, & ſur eux.

C'eſt, MONSEIGNEUR, une action, qui mérite d'être connuë de toute l'Europe : au plus fort de nos diſputes V. A. S. eſt allé pluſieurs fois au Catéchiſme qu'on faiſoit aux pauvres villageois, & ſon intention étoit (intention qu'on ne ſçauroit aſſez louer) de voir ſi on propoſoit au petit peuple la Doctrine Catholique, de la même maniere que j'avois eû l'honneur de la lui expoſer, en réfutant les fauſſes imputations des Novateurs. On lui avoit ſouvent dit que parmi les Catholiques il y avoit, pour ainſi dire, deux eſpéces de Réligion, celle des gens à façon, & celle du petit peuple. Un de ces eſprits ſuffiſans, qui veulent toujours ſe diſtinguer, & qui ſeroient fachés d'être Chrétiens & Catholiques, comme le reſte des fideles, vous avoit fait entrevoir cette idée : mais V. A. S. en a reconnu la fauſſeté en aſſiſtant au Catéchiſme. J'ignore ce que le vulgaire des Courtiſans penſera d'une telle précaution. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'aux yeux de Dieu, & même des hommes qui ſçavent juger de la véritable grandeur, vous paroiſſiez plus grand dans un coin retiré de la Chapelle, que ſur le brillant théa-

tre de cette triſte guerre, où vous avez acquis tant de gloire.

Un jour le Catéchiſte expliquoit avec beaucoup de patience & de préciſion, en quoi conſiſte le culte que nous rendons aux Saints du Paradis, à leurs images & à leurs reliques ; V. A. S. en a été fort contente, elle a remarqué, que le Catéchiſte & les enfans qui répondoient à ſes demandes, ne s'écartoient en aucune façon de ce qu'elle avoit lû dans notre profeſſion de foi. " Je tiens certainement, „ que les Saints qui regnent avec Jeſus-„ Chriſt, doivent être honorés & invo-„ qués, qu'ils offrent à Dieu leurs priéres pour nous, & que leurs reliques „ doivent être honorées. J'aſſûre auſſi „ très-fermement, que les images de Je-„ ſus-Chriſt & de la Mere de Dieu, tou-„ jours Vierge, & celles des autres „ Saints doivent être gardées & rete-„ nuës, & qu'on doit leur rendre l'hon-„ neur & la vénération, qui leur eſt „ duë.

Les Catholiques rendent donc à la Mere de Dieu & aux Saints du Paradis un culte intérieur, & un culte extérieur. Le culte intérieur conſiſte à louer Dieu dans ſes fideles ſerviteurs, qui les a couronné ; à les honnorer comme ſes amis,

qui joüiſſent en lui d'une félicité parfaite ; à imiter leurs vertus, & à les invoquer dans nos beſoins, afin qu'ils prient pour nous. C'eſt particuliérement contre cette derniere eſpéce de culte que les prétendus Réformateurs ſe ſont beaucoup recrié. Le culte d'invocation accompagné de certaines expreſſions, que je rapporterai bientôt, eſt ſelon eux un culte injurieux à Dieu le Pere tout-puiſſant, & à ſon fils notre unique médiateur ; parce qu'au lieu de s'adreſſer immediatement à Dieu ſeul, par le ſeul Jeſus-Chriſt, les Catholiques s'addreſſent à lui par la créature : & ſuppoſé, diſent les Luthériens mitigés, que ce culte ne fût pas injurieux à Dieu, c'eſt à tout le moins un culte inutile, parce que l'Ecriture ne le commande point, & que les Saints du Paradis ignorent très-parfaitement nos beſoins particuliers, & qu'ils ne ſçauroient entendre nos prieres.

Ce qui révolte encore plus le gros des Proteſtans, eſt l'honneur que nous rendons aux reliques & aux images des Saints ; à force de leur dire que les Catholiques adorent des oſſemens pourris, du bois & des métaux comme faiſoient les Payens, on eſt venu à bout de leur perſuader, que nous ſommes des idolatres. C'eſt bien

à cette occasion, qu'on peut dire avec vérité, que les Protestans éclairés ne pensent pas comme le petit peuple.

Au moins dans la Confession présentée à la Diette d'Augsbourg il n'y a pas un mot qui se ressente de cette atroce accusation. L'Auteur s'exprime assés modestement : " Ils enseignent (les Luthé-
„ riens) qu'on peut proposer la mémoire
„ des Saints, afin que nous imitions leur
„ foi, leurs bonnes œuvres, chacun
„ selon sa vocation..... Mais l'Ecriture
„ n'enseigne pas de les invoquer ou de
„ leur demander du secours. (*a*)

Si ce Réformateur avoit regardé le culte d'invocation comme un culte idolatre, n'auroit-il pas dû élever sa voix contre une telle impieté, n'auroit-il pas dû l'alléguer comme la plus forte raison de rompre entierement avec les Catholiques : car quoi de plus opposé non seulement au Christianisme, mais aussi à la Réligion naturelle que l'Idolatrie? Et si l'Eglise Romaine avoit donné dans de tels excès, comment Melanchton auroit-il pû dire que sa Confession ne contenoit rien de contraire à la Doctrine de l'Eglise Catholique ou Romaine?

Le même Novateur, faisant l'apolo-

(*a*) *Conf. Aug. Art.* 21.

gie de l'article vingt-un que je viens de citer ; dit que la Confeſſion approuve les honneurs qu'on rend aux Saints, & il les reduit à ces trois points. 1°. A rendre grace à Dieu de ce qu'il a bien voulu nous montrer dans les Saints des exemples de miſéricorde. 2°. A animer notre foi & à confirmer notre eſpérance. 3°. A imiter leurs vertus. Mais les Catholiques, ajoûte l'Apologiſte „ ne diſent „ rien de tout cela, ils ſe contentent de „ nous chicanner ſur le culte d'invoca- „ tion, lequel ſuppoſé même qu'il ne „ fût pas dangereux, n'eſt pas néceſ- „ ſaire.

Cet homme m'impatiente à la fin avec ſes fauſſes imputations, & je pourrois m'échapper ſi je n'avois pas l'honneur d'écrire à un Prince infiniment reſpectable ; je crois pourtant pouvoir dire ſans manquer de reſpect, que Melanchton avance ici à ſon ordinaire une inſigne fauſſeté ; puiſque c'eſt une vérité de fait inconteſtable, qu'avant & après le Concile de Trente, nos Docteurs & nos Prédicateurs les plus célébres en parlant du culte des Saints, ont toûjours enſeigné après St. Auguſtin, que ceux-là célébroient véritablement les Fêtes des Saints, qui les imitoient & ſuivoient leur exem-

ple. (*a*) Après St. Ambroiſe, que la vie des Saints & leurs actions nous ſont une regle & un modele de bien vivre. (*b*) Après St. Chryſoſtome, que le premier dégré de la piété chrétienne, eſt d'aimer la ſainteté même, & enſuite les Saints qui l'ont poſſedée. (*c*) Après St. Bernard, que les Saints nous ont été donnés pour guides dans le chemin du ſalut, & que par leur médiation nous pouvons nous élever juſqu'au ſouverain Médiateur. (*d*)

Le mot de *médiation* eſt un de ceux, que les Théologiens Proteſtans attaquent avec le plus de vivacité, quoiqu'il ſoit de St. Bernard. Mais il ne faut que le prendre ſelon la Doctrine & l'Eſprit de l'Egliſe, & dans le ſens que les Docteurs Catholiques l'ont toujours pris, pour être convaincu, qu'il ne ſignifie rien de contraire à la pureté du culte d'adoration, que nous devons à Dieu ſeul, ni qui faſſe tort à la médiation du ſouverain & unique Médiateur, qui eſt Jeſus-Chriſt notre Sauveur : car toutes nos prieres, en quelques termes qu'elles ſoient conçûës, ſe terminent toujours à Dieu ſeul; c'eſt

[*a*] *S. Aug, Serm. 45. de Sanctis.*
(*b*) *S. Ambroſ. l. de Joſep.*
(*c*) *S. Chryſoſt. Hom. 24. in Matth.*
[*d*] *S. Bern. Serm. de Sanctis.*

de lui seul que nous espérons de recevoir les biens du corps & de l'ame; puisque lui seul en est l'auteur & le dispensateur, c'est aussi à lui seul, que nous les demandons par les mérites de notre Seigneur Jesus-Christ. Les prières de la sainte Vierge & de tous les Saints de l'Eglise, soit triomphante, soit militante, tirent uniquement leur efficace des mérites infinis de ce divin Sauveur, tout ce que nous espérons d'obtenir par l'entremise des Saints, nous n'espérons de l'obtenir que par Jesus-Christ & en son nom; puisque les Saints eux-mêmes ne prient que par lui, & ne sont exaucés qu'en son nom.

Voilà notre profession de foi, selon le St. Concile de Trente; les Eglises Chrétiennes d'Orient pensent & parlent de même. Methodius Patriarche de Constantinople déclare au nom de son Eglise, „ que les Chrétiens priant la Vierge „ Mere de Dieu & les Saints, ne dimi„ nuent point l'honneur de Jesus-Christ. La déclaration de Joseph Patriarche des Nestoriens est encore plus forte : „ Nous „ regardons, dit-il, comme des mal„ heureux, ceux qui ne prient & n'in„ voquent pas la Vierge Marie, & les „ Saints. Jacques Patriarche des Arméniens accuse sur ce point les Novateurs,

d'impiété : „ Nous condamnons comme „ enſeignant un dogme impie, ceux qui „ diſent, que la Vierge Mere de Dieu „ & les Saints qui ſont au Ciel, ne peu- „ vent être invoqués ſans faire injure à „ Jeſus-Chriſt Médiateur. (*a*)

Vous avez, MONSEIGNEUR, entre les mains les Prieres publiques de notre Egliſe : ayez la bonté de les lire encore une fois ſans prévention ; & vous y trouverez ces trois choſes. 1°. Que nos prieres s'adreſſent & ſe terminent toujours à Dieu, comme à l'Auteur de tous les biens de la nature & de la grace. 2°. Que nous lui demandons ces biens par Jeſus-Chriſt, qui ſeul les a mérité pour nous ; rien de plus connu, que cette clauſe générale de toutes nos prieres publiques. *Per Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum.* 3°. Que la ſeule choſe, que nous demandons à la ſainte Vierge & aux Saints, eſt de prier & d'intercéder pour nous auprès de Dieu ; étant perſuadés que leurs prieres lui ſont plus agréables, & plus efficaces que les nôtres. En un mot, l'invocation des Saints, ſelon l'eſprit & la doctrine de l'Egliſe, doit abſolument ſe réduire à cette ſeule expreſſion. *Nous vous prions de prier pour nous.* Et en quoi cette expreſſion pour-

(*a*) *Apud Schefmacher de invocat. Sanctorum.*

roit-elle être dangereuſe? ne mettons-nous pas par là une extrême différence, entre la maniere dont nous implorons le ſecours de Dieu, & celle dont nous implorons le ſecours des Saints? „ Nous „ prions Dieu, dit le Catechiſme tiré du „ Concile de Trente; ou de nous donner „ les biens, ou de nous délivrer des maux, „ mais parce que les Saints lui ſont plus „ agréables que nous, nous leur deman- „ dons qu'ils prennent notre défenſe, & „ qu'ils obtiennent pour nous les choſes, „ dont nous avons beſoin; de-là vient „ que nous uſons de deux formes de prier „ fort différentes, puiſqu'au lieu, qu'en „ parlant à Dieu; la maniere propre eſt „ de dire : *Ayez pitié de nous, écoutez-* „ *nous.* Nous nous contentons de dire aux „ Saints, *Priez pour nous.* (*a*)

J'ai pourtant remarqué, me diſiez-vous l'autre jour, qu'il y a quelque choſe de plus dans votre maniere d'invoquer les Saints. Vous les appellez *vos Patrons*, *vos Avocats*, *vos Liberateurs*, *votre Appuy*, *votre Eſperance*, & c'eſt ſur-tout la Mere de Dieu, que vous invoquez avec ces ſortes d'expreſſions qui paroiſſoient dangereuſes à nos premiers Réformateurs. J'ai eû l'honneur, MONSEIGNEUR, de vous

[*a*] *Catech. Trident. part.* 4. *tit. quis orandus ſit.*

répondre qu'en réduisant tous ces titres à la forme ordinaire, *Priez pour nous*, ils n'ont rien qui puisse blesser la pureté de la Réligion. Nous appellons la Mere de Dieu & les Saints, *nos Patrons & nos Avocats*, uniquement, parce que nous croions, qu'ils parlent à Dieu en notre faveur; qu'ils prient avec *nous & pour nous*. Nous les appellons nos *Liberateurs*, parce que nous sommes persuadés, que Dieu accorde souvent à leur intercession notre délivrance, qu'il n'auroit peut-être pas accordé à nos seules prieres. Nous les appellons notre *Esperance*, parce que nous espérons, que Dieu se laissera fléchir par leurs prieres, plûtôt que par les nôtres, dont nous reconnoissons la foiblesse & les imperfections.

La priere que S. Gregoire de Nysse adresse au S. Martyr Theodore, a un rapport si marqué avec nos saintes pratiques & les circonstances du tems, qu'elle mérite d'être placée ici tout au long: „ Nous „ avons besoin de beaucoup de choses „ (dit cet ancien Docteur de l'Eglise à „ la fin d'un discours prononcé à la loüan- „ ge du S. Martyr) nous craignons de „ grands malheurs, nous sommes expo- „ sés à de grands dangers: Les Scytes „ nous menacent d'une irruption prochai-

„ ne ; combattez pour nous généreux
„ ſoldat de Jeſus-Chriſt, parlez librement
„ en notre faveur, glorieux Martyr :
„ quoique vous ſoiez affranchi des miſe-
„ res de cette vie ; vous connoiſſez néan-
„ moins les beſoins de la condition hu-
„ maine ; demandez pour nous la paix,
„ afin que les horreurs de la guerre, ne
„ viennent point à diſſiper nos ſaintes aſ-
„ ſemblées. C'eſt à vous que nous croions
„ être redevables de la tranquilité, dont
„ nous joüiſſons préſentement, nous vous
„ demandons encore votre protection &
„ notre ſûreté pour l'avenir ; & s'il étoit
„ beſoin d'un renfort de prieres, joi-
„ nez-vous à la glorieuſe troupe des Mar-
„ tyrs ; engagez-les à prier conjointe-
„ ment avec nous : Avertiſſez Pierre,
„ faites ſouvenir Paul, ſollicitez Jean le
„ cher Diſciple du Sauveur, d'avoir ſoin
„ des Egliſes qu'ils ont établies avec tant
„ de peine, &c. (*a*)

On trouve à peu près les mêmes expreſſions dans les Ouvrages de St. Cyprien, de St. Cyrille, de St. Bazile, de St. Gregoire de Nazianze ; mais des autorités & des exemples ſi reſpectables, n'embaraſſent pas le Miniſtre de Brunſwick ; il répond que ce ſont là des figu-

[*a*] *In Orat. de S. Theod. T. 3. edit. Pariſ.*

res de Rhétorique & des *Apoſtrophes.* (*a*) Qu'il les appelle comme il voudra, en Latin ou en Grec ; ce ſont toujours des ſentimens, & des prieres, qui démontrent évidemment, que les Paſteurs & les Fidéles des premiers ſiécles parloient & penſoient comme nous, ſur le culte & l'invocation des Saints.

La plûpart des Théologiens Proteſtans, preſſés par des témoignages ſi autentiques, avoüent enfin, que les Saints du Paradis prient utilement & efficacement pour *les Fidéles en géneral.* Et pourquoi ne pourroient-ils pas auſſi prier pour un Fidéle en particulier? Pourquoi ce Fidéle ne pourroit-il pas demander humblement & avec confiance le ſecours de leurs priéres? choſe étrange, vous diſoit dernierement notre Electeur; on croit fermement chés vous, que dans des beſoins particuliers, on peut ſe recommander aux priéres des pauvres veuves, des orphelins, & de vos Miniſtres mêmes; ſans que cela faſſe le moindre tort aux droits de Jeſus-Chriſt, que le Pere nous a donné pour être notre Avocat, notre Interceſſeur & notre ſouverain Médiateur. Un Prince ſe trouve dangereuſement malade, tous ſes bons Serviteurs s'empreſſent à

(*a*) *Kemnitius in parte 3. Exam. Trident.*

demander & à ordonner des Prières publiques, pour obtenir de Dieu sa guérison; & si le Seigneur lui accorde cette grace, il ne se fait point de scrupule de l'attribuer en quelque façon aux bonnes Prières de ses fidéles Sujets, & de leur en témoigner sa réconnoissance. C'est le caractere d'un bon Prince Protestant. Et pourquoi un Prince Catholique commettroit-il un crime, en se recommandant non seulement aux priéres de ses bons & fidéles Sujets, mais aussi aux priéres des Saints qui regnent avec Jesus-Christ? Pourquoi n'oseroit-il attribuer à leur puissante intercession, les bienfaits qu'il a reçu de la main de Dieu? Sur ce point, la seule différence qu'il pourroit y avoir entre la priére des Fidéles qui sont encore sur terre, & celles des Saints du Paradis, est que la priére des Saints doit être beaucoup plus pure & beaucoup plus agréable à Dieu.

C'est la réflexion de saint Jerôme, contre l'hérétique Vigilantius, cet avant-coureur de Luther: „ Vous prétendez, lui „ disoit le saint Docteur, que nous pou„ vons prier utilement les uns pour les „ autres, tandis que nous sommes encore „ en vie; mais qu'après la mort il n'y „ aura plus de priére qui puisse être utile

„ à qui que ce ſoit. .... Quoi ? les Apô-
„ tres & les Martyrs, étant revêtus de
„ leurs corps mortels, lorſqu'ils avoient
„ à penſer à leurs propres interêts, n'ont
„ pas laiſſé de prier pour d'autres, & ils
„ ne le feront pas, ou ils le feront avec
„ moins de ſuccès, maintenant qu'ils
„ ſont dans la gloire, & qu'ils joüiſſent
„ paiſiblement du fruit de leurs victoi-
„ res ? Saint Paul nous apprend, qu'é-
„ tant dans un Vaiſſeau prêt à faire nau-
„ frage, Dieu accorda à ſa priére la con-
„ ſervation de deux cens ſoixante & ſeize
„ perſonnes ; & maintenant, qu'il eſt
„ auprès de Jeſus-Chriſt, il ne dira mot
„ en faveur de ceux qui ont crû en ſon
„ Evangile ; & la priére de Vigilantius
„ qui vit, aura plus d'effet que la priére
„ du grand St. Paul, qui n'eſt plus ſur
„ terre parmi nous ? (*a*)

Vos Théologiens, qui ſoutiennent à toute force l'erreur de Vigilantius, quoique condamnée par l'Egliſe des premiers ſiécles, ne ſçavent que répondre à ce raiſonnement de St. Jerôme, ils ſe contentent de dire, que l'Ecriture nous permet

[*a*] *T.* 4. *Edit. Martianay part.* 2. Melior erit Vigilantius canis vivens, quàm ille leo mortuus. *Les anciens Peres ne ménageoient pas beaucoup les hérétiques.*

de recourir à la priére de nos freres qui ſont encore ſur terre, le grand St. Paul ayant lui-même demandé, qu'on fît des priéres dans l'Egliſe pour lui : mais que l'Ecriture ne nous permet pas, au moins qu'elle n'ordonne pas, d'avoir recours à la priére des morts. C'eſt là ce que l'on apelle répondre ſans toucher à la difficulté : puiſqu'il ne s'agit pas maintenant d'examiner ſi l'Ecriture ordonne poſitivement d'honorer & d'invoquer les Saints; nous preſſons ſeulement Meſſieurs les Proteſtans de nous apporter une bonne raiſon, pourquoi les priéres des Saints, qui joüiſſent à préſent d'un bonheur éternel, ne ſeroient plus auſſi efficaces, que celles qu'ils addreſſoient à Dieu, étant encore ſur terre; & pourquoi la qualité de ſouverain Médiateur, qui appartient indubitablement au ſeul Jeſus-Chriſt, recevroit quelque préjudice de l'interceſſion des Saints; pendant que nous avoüons de part & d'autre, qu'elle n'en reçoit aucun, de l'interceſſion des Fidéles, qui vivent avec nous? Dans quelque état que ſe trouvent les Saints, ſoit ſur terre, ſoit dans le ſéjour de la gloire; ce ſont toûjours les mêmes ſupplians, qui demandent à Dieu des graces pour leurs freres, non comme devant être accordées

à leurs mérites, mais comme étant le fruit & le prix des mérites de Jesus-Christ.

Il faut, MONSEIGNEUR, que cette explication de notre Doctrine, soit bien solide, puisque l'Apologiste de votre Confession, après avoir fait tous ses éforts, pour trouver quelque différence entre les secours que nous demandons aux Saints du Paradis, & ceux que nous demandons à nos freres sur terre, il se retranche enfin à dire, que dans sa confession il n'avoit avancé autre chose sinon, que l'Ecriture n'enseignoit pas à invoquer les Saints & à leur demander du secours : d'où il conclût (conclusion très-remarquable) *qu'en conscience, on ne peut rien avoir de certain, sur l'invocation des Saints.* (*a*) Si cela est, comment les Confessionistes d'aujourd'hui peuvent-ils en conscience, nous accuser de superstition & d'idolatrie ?

Nous avoüons, que l'invocation des Saints, n'est pas une pratique de piété absolument nécessaire au salut ; mais nous ajoutons, que l'Ecriture est pleine d'exemples, qui autorisent cette sainte pratique, & qui en démontrent l'utilité. Le Patriarche Jacob donnant sa derniere bénédiction

[*a*] *Apol. Conf. de Invocat. Sanct.*

diction à ſes enfans, invoqua bien formellement l'Ange, qui dans les divers évenemens de ſa vie, lui avoit ſervi de guide & de protecteur : *Que l'Ange*, dit-il, *qui m'a préſervé de tant de dangers, beniſſe ces enfans, & que mon nom, & le nom de mes Peres Abraham & Iſaac ſoient invoqués ſur eux.* (*a*) C'eſt en conſéquence de cette derniere inſtruction de Jacob, que Moyſe a invoqué le nom de ces trois Patriarches ſur leurs deſcendans : *Souvenez-vous, Seigneur, d'Abraham, d'Iſaac, & d'Iſraël vos ſerviteurs.* (*b*) Et les trois enfans dans la fournaiſe de Babylone : *Seigneur, ne retirez pas de nous votre miſericorde, à cauſe d'Abraham votre bien-aimé, d'Iſaac votre ſerviteur, & d'Iſraël votre ſaint.* (*c*) Il n'y a qu'à lire l'hiſtoire de Tobie, pour nous inſpirer une confiance particuliere aux SS. Anges Gardiens, à qui Dieu, ſelon le ſentiment unanime des Peres, a confié la garde de chaque fidele, pour le conduire au terme de la bienheureuſe Eternité, & le préſerver de tout accident funeſte.

Les Miniſtres Luthériens, accoutumés à lire aſſidûment l'Ecriture (coutu-

[*a*] *Gen. XLVIII.* 16.
(*b*) *Exod. XXXII.* 13.
(*c*) *Dan. III.* 35.

me très-loüable, & qui le seroit encore plus, si ces Messieurs vouloient bien la lire sans prévention) lachent de tems en tems quelques petits mots sur la protection des Anges Gardiens, & j'ai été charmé, de voir que Messieurs les Ministres Luthériens de Dusseldorff, en souhaitant à S. A. S. Electorale un heureux voiage, recommandoient ce Prince aux soins & à la protection de son saint Ange Gardien, dans un petit imprimé qu'ils eûrent l'honneur de lui envoier à Manheim avant son départ pour Dusseldorff.

Les fréquentes apparitions des Anges du Ciel, (les génies ténébreux, qui apparurent à Luther & à Zwingle, & qui leur fournirent des preuves contre le sacrifice de la Messe, & contre la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, étoient d'une autre espece) les apparitions, dis-je, des Anges du Ciel, dont les Justes de l'ancien & du nouveau Testament, étoient souvent favorisés; & les marques de respect que ceux-ci leur rendoient, justifient pleinement les honneurs que nous rendons & aux Anges & aux Saints, en nous prosternant devant eux. *Abraham*, dit l'Ecriture, *aiant levé les yeux; trois hommes*, c'est-à-dire

selon St. Paul, trois Anges revêtus de figure humaine, *lui apparûrent. Aussi-tôt qu'il les eut apperçus, il courut de la porte de sa tente au-devant d'eux, & se prosterna en terre.* (*a*) L'Ecriture se sert ici du mot, *adoravit*, comme aussi dans le chapître suivant, où il est dit, *que vers le soir, deux Anges vinrent à Sodome, lorsque Lot étoit assis à la porte de la ville, & que les aiant vû, il se leva, alla au devant d'eux, & s'abbaissa jusqu'à terre.* (*b*) Josué le Conducteur du peuple de Dieu, rendit les mêmes honneurs à l'Ange qui venoit à son secours, tenant à la main une épée nüe, & qui se disoit le Prince de l'armée du Seigneur. Alors Josué *se jetta le visage contre terre, & en l'adorant il dit, qu'est-ce que mon Seigneur veut de son serviteur ?* (*c*)

Il est évident par tous ces exemples, que l'action de se prosterner devant la créature, n'est pas comme le prétendent quelques Théologiens Protestans, de sa nature un acte d'adoration proprement dite, telle qu'on ne peut rendre qu'à Dieu seul; cette action extérieure, n'est autre chose par elle-même, qu'une marque de respect. C'est la croïance & l'in-

[*a*] *Gen. XVIII.* 2.
[*b*] *Gen. XIX.* 1.
[*c*] *Jos. V.* 13.

tention intérieure, qui la détermine, ou à l'espece d'adoration proprement dite, ou à celle de simple vénération. Lorsque nous nous prosternons devant Dieu, notre intention est, de le reconnoître comme l'Etre suprême, le Créateur & le souverain Seigneur de toutes choses, l'Auteur & le Dispensateur de toutes les graces, qui mérite par lui-même tous nos respects, & qui seul peut faire notre souverain bonheur; mais lorsque nous nous prosternons devant les Saints, notre intention est uniquement de les honorer comme les amis de Dieu, & de rapporter cet honneur à Dieu même; puisque c'est un dogme essentiel de notre Eglise, que tout culte religieux doit se terminer à Dieu comme à sa fin necessaire.

Si les Théologiens Protestans ne veulent pas admettre cette distinction entre le culte d'adoration proprement dite, qui n'appartient qu'à Dieu seul, & le culte de simple vénération, qui peut convenir à la créature; s'ils veulent encore nous soutenir que l'action de se prosterner, est par sa nature un acte d'adoration proprement dite, il s'ensuivra que les Patriarches, dont je parlois tout à l'heure, se sont rendu coupables d'Idolatrie, en se prosternant devant les An-

ges, qui leur apparoiſſoient de la part de Dieu.

On nous objecte ici l'endroit de l'Apocalypſe, où il eſt marqué, que l'Ange du Seigneur reprit St. Jean, de ce qu'il s'étoit proſterné à ſes pieds pour l'adorer : *gardez-vous bien de le faire* (ce ſont les paroles de l'Ange) *car je ſuis ſerviteur de Dieu comme vous & comme vos freres, qui demeurent fermes dans la confeſſion de Jeſus-Chriſt. Adorez Dieu.* (*a*) St. Auguſtin répond, que St. Jean au premier moment de cette éclatante apparition, avoit prit l'Ange pour Jeſus-Chriſt même, & qu'il vouloit lui rendre un *honneur divin.* L'Ange fut donc obligé de lui dire : *gardez-vous bien de le faire*, car je ne ſuis, comme vous, que le ſerviteur de Dieu & de Jeſus. S'il n'eût été queſtion que d'un honneur convenable à l'excellence, & à la ſainteté de la nature Angélique, il eſt très-certain que l'action de St. Jean n'avoit rien de répréhenſible, puiſque le St. Apôtre, nonobſtant l'avertiſſement de l'Ange, ſe proſterna encore une fois à ſes pieds pour l'adorer. (*a*) Et ſi l'Ange refuſa de nouveau cet honneur, c'étoit uniquement, dit ſaint

(*a*) *Apoc. XIX.* 10.
(*b*) *Apoc. XXII.* 8.

Gregoire, pour nous donner une haute idée du Miniſtére Apoſtolique & Prophetique, qui rendoit alors St. Jean égal à l'Ange. (*a*) En d'autres circonſtances, les Anges recevoient ces marques de reſpect, comme des honneurs dûs aux Miniſtres & aux Ambaſſadeurs de Dieu. Je l'ai démontré par l'exemple des Patriarches de l'ancien Teſtament.

Il faut maintenant répondre à une autre objection des Proteſtans mitigés, qui veulent nous perſuader, que la pratique d'invoquer les Saints, ſi elle n'eſt pas dangereuſe, eſt au moins une pratique inutile; puiſque les Saints étant ſéparés de nous par des eſpaces immenſes, ils ne ſçauroient entendre nos prieres, ni connoître nos beſoins. Pitoïable raiſonnement que ces Proteſtans ont emprunté de l'hérétique Vigilantius! malgré ces eſpaces immenſes, le mauvais Riche, comme nous liſons dans la Parabole Evangelique, ſe s'eſt-il pas adreſſé à Abraham; & les Anges Gardiens des Roïaumes, des Provinces, des Villes, & de chaque Fidele en particulier, quoique ſéparés de nous par les mêmes eſpaces, ne ſont-ils pas informés de ce qui ſe paſſe ſur terre, chacun pour ainſi dire dans ſon départe-

(*a*) *S. Greg. Hom. 8. in Evang.*

ment? L'Ange qui consola Agar dans le désert, ignoroit-il les besoins & les gémissemens de cette pauvre femme destituée de tout secours humain? Enfin les Anges en général ne connoissent-ils pas les Actes intérieurs de pénitence, que nous faisons sur terre? Il le faut bien, puisque selon la parole de Jesus-Christ ils *s'en réjouissent.*

Si on me demande par quels moïens les Saints du Paradis peuvent connoître nos besoins, & les prieres que nous leur adressons? je réponds avec le Sçavant Evêque de Meaux „ que l'Eglise n'a rien „ décidé sur les différens moïens, dont „ il plaît à Dieu de se servir pour cela. „ Elle se contente d'enseigner avec toute „ l'antiquité, que ces prieres sont très- „ profitables à ceux qui les font, soit „ que les Saints les apprennent par le mi- „ nistere & le commerce des Anges, qui „ suivant le témoignage de l'Ecriture, „ sçavent ce qui se passe parmi nous, étant „ établis par ordre de Dieu, des esprits „ administrateurs pour concourir à l'œu- „ vre de notre salut; soit que Dieu mê- „ me leur fasse connoître nos desirs par „ une révélation particuliére, soit enfin „ qu'il leur en découvre le secret dans „ son essence infinie, où toute vérité est

„ compriſe. (*a*) Si c'eſt uniquement par ce dernier moïen que les Saints connoiſſent nos priéres & nos beſoins, il eſt évident que le célébre paſſage d'Iſaïe : *Abraham ne nous connoit pas, & Iſraël nous ignore*, (*b*) ne prouve rien du tout contre la Doctrine de notre Egliſe, puiſqu'Abraham étoit pour lors dans les Limbes, où il ne voioit pas Dieu, au lieu que les Saints ſont à préſent dans la gloire, où ils voient clairement l'eſſence divine. Cette réponſe eſt plus que ſuffiſante ; mais puiſque nous liſons dans l'Ecriture, que Moyſe par exemple, a invoqué le nom de ces ſaints Patriarches ſur leurs deſcendans, il paroît que l'intention d'Iſaïe étoit de faire avoüer aux Iſraëlites de ſon tems, que par leur mauvaiſe conduite, ils avoient perdu les bonnes graces d'Abraham, & que ce ſaint Patriarche ne les reconnoiſſoit plus pour ſes deſcendans. C'eſt dans ce ſens que l'Epoux, figure de Jeſus-Chriſt, parlant aux vierges folles, leur diſoit : j'ignore qui vous êtes, *je ne vous connois pas*. [*c*]

Enfin ſi le culte de vénération que nous rendons aux Saints leur étoit parfaite-

[*a*] *Expoſit. de invocat.*
[*b*] *Iſ. LXIII.* 16.
[*c*] *Matth. XXV.* 12.

ment inconnu, pourquoi les fideles, dans les siecles les plus purs de l'Eglise, auroient-ils élevé des Temples à l'honneur de la Vierge, des Apôtres & des premiers Martyrs? Pourquoi les Pasteurs auroient-ils institué des jours de fêtes, pour donner le loisir au peuple de passer ces saints jours, & une bonne partie de la nuit auprès du tombeau des saints Martyrs, dont ces Eglises portoient le nom? Pourquoi Messieurs les Luthériens auroient-ils conservé quelques vestiges de l'ancienne discipline, en retenant quelques fêtes de la Vierge & des Saints? Leurs nouveaux Théologiens ont-ils bonne grace de nous dire que cette coutume n'est chez eux qu'une observance de pure police, & nullement un culte réligieux? Les premiers fideles, qui leur ont donné l'exemple de cette sainte pratique, pensoient tout autrement : La célébration des fêtes selon le témoignage des anciens Peres, a toujours fait partié de la Réligion. [*a*]

Mais lorsque quelques Catholiques joignent leur voix à celle des Protestans pour décrier indirectement les jours de fêtes par rapport aux abus : je suis peu édifié de voir que des gens nourris dans

[*a*] *S. Ignat. Mart. Ep. ad Philip. S. Aug. Ep.* 54. *alias* 118. *ad Jan. l.* 1. *c.* 1.

l'oisiveté & la molesse, & qui commettent presque tous les jours des excès, que le peuple ne commet que rarement aux jours de fêtes, se récrient si fort contre les abus : Ceux qui ont l'autorité en main pourroient aisément y remedier, en agissant de concert avec les premiers Pasteurs de l'Eglise. Notre saint Pere le Pape, qui la gouverne aujourd'hui avec tant de prudence, a diminué le nombre des fêtes de commandement, pour animer les fideles à observer avec d'autant plus de régularité celles qui restent. C'est l'Esprit de l'Eglise, qui tache de remedier aux abus par toutes sortes de moyens suivant les circonstances. Dans les premiers siécles on avoit déjà aboli la plûpart des dévotions nocturnes, & nous en avons seulement conservé trois ou quatre aux fêtes de Noël & de Pâques, encore déplaisent-elles aux critiques du tems, il faudroit selon eux les abolir entierement : mais pourquoi ne pas abolir les assemblées nocturnes des enfans du siécle, celles-ci sont-elles moins dangereuses?

Passons au dernier reproche que les Novateurs font à l'Eglise sur le culte des Saints : *On a porté ce culte*, dit l'Auteur de l'Apologie, *à des excès, qui surpassent toutes les superstitions payennes ; du culte d'in-*

vocation on eſt venu au culte des Images, & on leur a attribué une vertu particuliere, à peu près comme les Magiciens attribuoient à leurs Taliſmans toute ſorte de vertus. (*a*) Pour confondre, j'aurois bientôt dit ce calomniateur, il n'y qu'à lire les Déciſions du St. Concile de Trente, qui défend en termes exprès de croire, *qu'il y ait dans les Images quelque vertu, pour laquelle on doive les réverer.* Ce même Concile défend pareillement *de demander aucune grace aux Images, ou d'y attacher ſa confiance.* (*b*) Loin donc de croire comme les Payens, que quelque Divinité habite dans les Images, nous ne leur attribuons d'autre vertu, que celle d'exciter en nous le ſouvenir des Originaux; & ſi on ſe proſterne, ſi on flêchit les genoux devant les Images de Dieu & des Saints, c'eſt toûjours uniquement aux Originaux, à Dieu & aux Saints, que cette poſture ſuppliante & reſpectueuſe doit ſe rapporter: (*c*) Comme j'ai eû l'honneur de le dire à un Gentil-homme Proteſtant, qui aſſiſtoit le Vendredi Saint par curioſité à ce que nous appellons *l'adoration de la Croix*: Ce mot l'avoit choqué, mais

(*a*) *Apol. de invocat.*
[*b*] *Trid. Seſſ. 25. Decret. de Invocat.*
[*c*] *Ibidem.*

comme il étoit bon Latiniſte, il dût m'avoüer que le mot *adorare* ſignifioit ſouvent une ſimple vénération : j'ajoutai néanmoins, que ſi, en parlant de la Croix, on vouloit prendre ce mot dans le ſens d'une véritable adoration, il falloit uniquement la rapporter à Jeſus-Chriſt crucifié & non point à la Croix même.

C'eſt ainſi qu'avant & après le Concile de Trente, l'Egliſe a toûjours expliqué ſa Doctrine ſur les honneurs dûs aux Images de Jeſus-Chriſt & des Saints, & qu'elle a toûjours regardé comme des Hérétiques, ceux qui les briſoient & qui refuſoient de les honnorer. „ Nous re-
„ cevons le culte des reſpectables Ima-
„ ges, (diſent les Peres du ſecond Con-
„ cile de Nicée, qui eſt le ſeptiéme en-
„ tre les généraux.) Quiconque fait au-
„ trement, eſt frapé d'anathême. Qui-
„ conque penſe autrement, eſt chaſſé de
„ l'Egliſe. Nous ſuivons l'ancienne or-
„ donnance de l'Egliſe ; nous obſervons
„ les Decrets des Peres ; nous anathe-
„ matiſons tous ceux qui retranchent ou
„ qui ajoutent quelque choſe à la croïance
„ de l'Egliſe. Nous recevons avec reſ-
„ pect les Images. Nous anathematiſons
„ ceux qui font le contraire : Anathême
„ à ceux qui alleguent contre les Images

„ les paſſages de l'Ecriture ſainte contre
„ les Idoles. Anathême à quiconque oſe
„ appeller du nom d'Idoles les ſaintes
„ Images. (*a*)

Telle étoit la croïance de l'Egliſe univerſelle du huitiéme ſiécle. L'Egliſe du troiſiéme & du quatriéme, de l'aveu des Centuriateurs; (*b*) s'expliquoit de même par la bouche des ſaints Docteurs, qui s'en rapportoient à la Tradition Apoſtolique : " Selon la foi des Chrétiens, dit
„ ſaint Bazile, que nous avons reçûë de
„ Dieu même, & qui eſt ſans tache, je
„ crois en un ſeul Dieu tout-puiſſant,
„ Dieu le Pere, Dieu le Fils, Dieu le
„ ſaint Eſprit..... Je reçois les ſaints
„ Apôtres, les Prophêtes & les Martyrs,
„ *Je les invoque afin qu'ils prient pour moi*,
„ & que par leur entremiſe Dieu me ſoit
„ propice, & me pardonne mes fautes.
„ C'eſt pour cela que j'honnore & révere
„ leurs Images, vû principalement *que*
„ *ces choſes nous ont été ordonnées par la Tra-*
„ *dition des ſaints Apôtres*, & que bien
„ loin d'être défenduës, elles paroiſſent
„ dans nos Egliſes. (*c*) Pour le coup le Miniſtre de Brunſwick ne dira pas que

(*a*) *Conc. Nicen. II. act. 7. in definit.*
(*b*) *Cent. 3. cap. 4.*
(*c*) *S. Baſil. Ep. 205. t. 3.*

c'eſt là une *éloquente apoſtrophe* qui ne prouve rien. C'eſt une eſpéce de Profeſſion de foi, que ſaint Bazile addreſſoit à Julien l'Apoſtat. En pareille occaſion on n'a garde de s'échaper, & ſaint Bazile a toujours paſſé pour le Théologien le plus exact de tous les Peres Grecs.

Ce que je viens de dire ſur les honneurs que nous rendons aux Images des Saints, il faut auſſi l'étendre à ceux que nous rendons à leurs ſaintes Reliques : Nous les honnorons dans le même eſprit, en rapportant tous nos reſpects aux Saints, dont elles ſont les précieuſes dépouilles, & à Dieu qui les a couronnés. Nous ne leur attribuons aucune vertu, & lorſque Dieu fait des miracles en préſence des Reliques, c'eſt lui ſeul qui en eſt l'Auteur. *Des miracles*, mon Pere, des miracles! me dira un eſprit gâté par la lecture de Voolſton. (*a*) Ne faut-il pas être ſottement crédule pour ajoûter foi à ce nombre prodigieux de miracles? Je répons qu'il faut être ſottement incrédule pour n'en croire aucun : Or, un ſeul ſuffiroit pour autoriſer notre culte. Luther n'a pas oſé en venir à

(*a*) Auteur Anglois mort depuis quelques années dans les priſons du Banc du Roi, & qui nioit la réalité des miracles de Jeſus-Chriſt.

cet excès d'incrédulité ; il avoüe que de son tems, Dieu faisoit encore *des miracles par ses Saints, auprès de leurs tombeaux, & en présence de leurs Reliques : Des miracles qui paroissoient aux yeux de tout le monde.* (*a*) Mais dans un autre endroit, ce Novateur inconstant ne fait pas plus de cas des saintes Reliques, que *des os d'un pendu.* (*b*) Je suis persuadé que Messieurs les Protestans d'aujourd'hui n'approuveront pas cette expression ; au moins nous accorderont-ils, que les os du Prophête Elisée, qui au rapport de l'Ecriture rendirent la vie à un mort, valoient mieux que *les os d'un pendu.* Ils nous avoüeront encore que les mouchoirs, qui avoient touchés le corps de saint Paul, guérissoient toutes sortes de maladies. (*c*) Que la femme tourmentée par un flux de sang opiniatre, fut guérie par l'attouchement de la Robe de Jesus-Christ. (*d*)

Défiez-vous donc, MONSEIGNEUR, de ces fades railleurs qui badinent à toute occasion sur la crédulité du peuple en fait des miracles. Il y a ici une malheureuse gradation, en se moquant des

(*a*) *T.* 1. *Edit. Jen. Germ.*
(*b*) *T.* 8. *Edit. Jen. Germ.*
(*c*) *Act. V.* 12. *& XIX.* 11.
(*d*) *Matth. IX.* 21.

miracles de ces derniers tems ; on attaque indirectement les miracles des premiers Martyrs, des Apôtres, & de Jesus-Christ même ; & crainte de se voir obligé à reconnoître un Etre immateriel, souverainement intelligent, qui regle les évenemens de ce monde, & qui change à son gré les loix de la nature ; on nie encore tout le merveilleux de l'Histoire prophane. C'est là le fruit qu'on retire de la lecture de quelques Philosophes Anti-chrétiens, & qui ont réduit l'incrédulité en sistême. (*a*) C'est ainsi que se forment insensiblement les francs *Déistes*, les *Matérialistes*, les libertins, ou ce qui revient au même, les Athées de cœur.

Il faut aussi en matiere de Réligion se défier de ceux, qui sans rien examiner crient d'abord à la superstition, lorsqu'on leur montre quelques Reliques du premier ordre, de la sainte Vierge, des Apôtres, &c. & qui ne sçauroient comprendre comment de telles Reliques sont parvenuës jusqu'à nous. J'avoue que dans ce grand nombre de Reliques, il peut y en avoir quelques-unes d'apocryphes : mais faut-il pour cela mettre toutes les autres dans la même catégorie?

[*a*] *Spinosa*, *Voolston*, *&c.*

gorie ? Si en entrant dans le riche cabinet de quelque habile Antiquaire, je lui disois : eh ! Monsieur, de bonne foi, toutes ces piéces sont-elles bien autentiques, n'y en auroit-il pas grand nombre de fausses & de supposées ; car qui pourroit nous avoir conservé toutes ces babiolles ? N'auriez-vous pas par hasard les cornes de Jupiter Ammon ? De quel œil ce Sçavant me regarderoit-il, ne penseroit-il pas de moi ce que je pensois d'un voïageur Catholique ou Protestant (on pourroit quelquefois s'y méprendre) qui entrant dans la Chapelle de la Cour, où l'on conserve quantité de précieuses Reliques, me faisoit à peu près le même compliment.

Comment ? Rome chrétienne nous a conservé beaucoup de monumens de l'antiquité Payenne, des vases, des urnes, des lampes sépulchrales, des couteaux de sacrificateurs, &c. & Rome chrétienne, ne nous aura pas conservé les précieuses dépoüilles de ses saints Fondateurs, des Apôtres, des Martyrs, & des instrumens de leur glorieuse passion ? nous sçavons par une piéce des plus autentiques (*a*) rapportée par Eusebe l'historien,

(*a*) *C'est une Epître de l'Eglise de Smirne, adressée aux Eglises du Pont.*

que le corps de St. Polycarpe, disciple de St. Jean, aiant été réduit en cendre, les premiers Chrétiens firent tous leurs efforts pour ramasser quelques os, que le feu avoit épargné, & qu'ils les conserverent avec plus de soin, que si c'eut été *de l'or & des pierres précieuses.* Toute l'Histoire Ecclésiastique est remplie du soin, qu'avoient les Chrétiens de conserver les précieux restes de leurs saints Fondateurs, & de leurs Peres en Jesus-Christ. Ils regardoient leurs Tombeaux, comme des lieux sacrés, où Dieu se plaisoit à répandre ses graces, avec plus d'abondance : Les Pélérins y accouroient en foule ; on y voioit des yeux, des mains, des pieds, d'argent & d'or, en signe de reconnoissance pour les graces, qu'on avoit obtenuës de Dieu par leur intercession. En un mot, ce que les critiques de nos jours regardent en pitié, étoit une pratique générale des premiers siécles. Le témoignage de Théodoret Evêque de Cyr le démontre évidenment. „ Les Tem-
„ ples, dit cet ancien Docteur, où ré-
„ posent les saints Martyrs, sont grands,
„ magnifiques, parfaitement bien ornés,
„ & nous ne nous contentons pas d'y
„ aller quatre ou cinq fois par an. Nous
„ y avons de fréquentes assemblées ; on

„ y chante plusieurs fois par jour les „ loüanges de Dieu. Ceux qui joüissent „ d'une santé parfaite, en demandent la „ continuation, & ceux qui sont affligés „ de quelque maladie, font des vœux „ pour en être délivrés; les hommes & „ les femmes stériles, prient pour avoir „ des enfans, & ceux qui en ont obte- „ nus, demandent, qu'ils leur soient con- „ servés. Avant d'entreprendre un voïa- „ ge, on prie les Saints Martyrs d'être „ nos guides & nos conducteurs, & quand „ on est heureusement de retour, on vient „ leur faire des remercimens. *On se gar- „ de bien néanmoins de s'adresser à eux com- „ me à des Dieux* : Nous les regardons „ comme des hommes extraordinaires & „ divins, les priant d'être nos interces- „ seurs auprès de Dieu. Du reste les pré- „ sens offerts pour ceux qui ont trouvé „ du soulagement, font voir que la con- „ fiance en leur credit n'est pas vaine. „ *On y voit des yeux, des mains, des pieds, „ d'argent & d'or, en signe de reconnoissan- ce.* (*a*) St Jerôme ajoûte, qu'on allumoit quantité de cierges auprès du tombeau des Martyrs pour honorer leur triomphe; le grand nombre de lumieres aiant été regardé de tous tems & chés toutes

(*a*) *Theodoret. serm. 8. de Martyr.*

les nations, comme une marque de solemnité & de joye publique. (*a*) Ne vous semble-t'il pas, MONSEIGNEUR, que ces anciens Docteurs nous donnent une description de ce que vous avez vû à Prague auprès du Tombeau du glorieux martyr St. Jean de Nepomuc?

Mais nos adversaires, qui veulent absolument trouver de l'Idolatrie & de la superstition dans toutes nos saintes pratiques, reprochent encore à l'Eglise certaines dévotions populaires & mal-entenduës. Le reproche est injuste, puisque l'Eglise est la premiere à les condamner: J'ajoûte néanmoins, que les particuliers sont souvent un peu trop prompts à condamner ce qu'ils appellent à tort des dévotions populaires. Par exemple, j'ai souvent entendu crier contre une pauvre femme, de ce qu'après avoir adoré le St. Sacrement exposé sur nos Autels, elle se tournoit vers une image de la Vierge, pour y faire sa priere.

Il faut avoüer que les idées des hommes sont souvent assez bizares; on critique cette pauvre femme, & on ne croit pas manquer à la Réligion, comme en effet on n'y manque pas, en se retournant pour recevoir un Prince, ou peut-

(*a*) *S. Hier. adverſ. Vigil. c. 3.*

être, ce qui fait le ſcandale de nos jours, pour en compter à des femmes. Tout cela n'eſt rien, pourvû qu'on ne ſe tourne pas vers une image de la Vierge pour prier. Mais ſi cette bonne femme pénétrée des ſentimens de la plus profonde humilité, ſe tournoit vers le peuple, en diſant : Ah ! mes freres, vous qui êtes des ames innocentes & cheries de Dieu, adorez-le avec moi, & priez pour moi pauvre créature chargée de péchés, indigne de paroître en ſa préſence ; que trouveroit-on à redire à cette priere ? Pourquoi donc cette bonne femme paſſera-t'elle pour ridicule & ſuperſtitieuſe, en adreſſant la même priere à la Mere de ce Dieu, qui repoſe ſur nos Autels ?

On me dira peut-être, que c'eſt moi, qui prête de tels ſentimens à cette bonne vieille pour l'excuſer : Je répons premierement, qu'elle fait ſa priere ſelon l'eſprit de l'Egliſe, & cela ſuffit : j'ajoute que les ſimples fideles ſçavent ſouvent mieux leur Catéchiſme, que les beaux eſprits du ſiécle ; j'en parle par expérience, aïant ſouvent eu la conſolation d'inſtruire le petit Peuple. Vous-même, MONSEIGNEUR, vous avez été ſurpris d'entendre, avec quelle netteté les enfans répondoient à toutes les demandes du Ca-

téchiſte, ſur la maniere d'invoquer les Saints, d'honnorer leurs Images & leurs précieuſes Réliques. En matiere de croiance & de réligion, il faut en revenir à la ſimplicité & à la docilité des enfans, ſelon cette parole de Jeſus-Chriſt : *Je vous dis en vérité, que ſi vous ne vous convertiſſez, & ſi vous ne devenez comme des petits enfans, vous n'entrerez point dans le Roiaume des Cieux.* (*a*)

(*a*) *Matth. XVIII.* 3.

DOUZIE'ME LETTRE.

MONSEIGNEUR,

Si VOTRE ALTESSE SERENISSIME, avoit jamais adopté l'étrange idée que Luther & Calvin ont donné de l'Egliſe Romaine & du Pape, je ſerois ſûr de remporter une victoire complette ; puiſque ſelon l'ordre des matieres que j'ai ſuivi juſqu'à préſent, il s'agiroit ſeulement de prouver ici, que la Chaire de ſaint Pierre à Rome a toujours été regardée dans les premiers ſiécles de l'Egliſe, comme la Chaire de vérité ; & qu'à la ſuite du tems elle n'eſt pas devenuë le ſiége *de l'Ante-Chriſt & du diable*, comme le prétendent ces deux Novateurs. VOTRE

ALTESSE SERENISSIME a un peu dérangé le plan que je m'étois formé : Elle m'a assûré dans notre derniere conférence, que loin d'adopter une idée aussi extravagante, elle avoit toujours regardé le Pape comme un Prince Chrétien & très-respectable ; quoique jusqu'à présent elle n'eût pas crû devoir se soumettre à son autorité, ni acquiescer aux décisions de l'Eglise Catholique & Romaine dont il est le Chef.

Je crois que c'est là aussi le sentiment de tous les Protestans raisonnables, & qui ont quelque connoissance de ce qui s'est passé depuis deux cens ans, qu'on crie à l'Ante-Christ qui est encore à naître. VOTRE ALTESSE SERENISSIME avoit même de la peine à croire, que Luther & Calvin eussent sérieusement débité de pareilles sottises. Je crois moi-même, que ces deux Novateurs pensoient dans le fond tout autrement ; mais pour parvenir à leur bût, qui étoit de détacher les peuples du centre d'unité, & du respect qu'ils avoient sucé avec le lait pour le saint Siége ; il falloit en venir à ces violentes déclamations, lesquelles sont en effet très-propres à inspirer de l'horreur, non pas de l'Eglise Romaine & du Pape, mais de ceux qui les ont inventées. Ma plume, n'est pas accoutu-

mée à transcrire des ordures & des impiétés, qui coutoient si peu à Luther, & je croirois manquer au respect que je dois à V. A. S. si je les remettois sous ses yeux; mais si quelque Protestant s'imaginoit que ce silence respectueux en dit trop, je prendrois la liberté de le renvoier à un des derniers ouvrages de Luther, qui a pour titre, *de la Papauté établie à Rome par le Diable.* Le corps de l'ouvrage répond très-parfaitement au titre.

Les prétendus Réformés de France, ont porté les choses encore plus loin; non contents de débiter les mêmes invectives, & d'appeller mille fois le Pape du nom d'Ante-Christ; ils ajouterent à leurs confessions précédentes, comme un article de foi, fondé sur la parole de Dieu, & scellé par le sang des Martyrs de la réforme, que le *Pape est proprement l'Ante-Christ, & le fils de perdition, marqué dans la parole de Dieu; & la bête vêtuë d'écarlate, que le Seigneur déconfira, comme il l'a promis; & comme il commençoit déjà.* (*a*) Le Marquis de Rosny, ce digne favori de Henri IV. quoique zélé Calviniste, ne pût s'empêcher de dire, que ce decret étoit l'ouvrage d'une troupe de

(*a*) *Assemblée de Gap.*

bigots, & qu'il falloit absolument le retrancher : [*a*] Mais les bigots, loin de suivre l'avis de ce grand homme, renouvellerent au Synode de la Rochelle ce même article *comme très-veritable & conforme à ce qui étoit prédit dans l'Ecriture, & que nous voions en nos jours clairement accompli.* [*b*] Ces Messieurs alloient un peu trop vîte : pour quelques legers succès, que leur révolte contre les deux Puissances avoit d'abord eû en France, ils croioient fermement, que le Seigneur avoit *déconfi le Pape ce fils de perdition, cette bête revêtuë d'écarlate* : Le célébre Monsieur Jurieux, s'érigeant en Prophête, assuroit même bien fort, qu'en peu d'années, le roiaume de l'Ante-Christ Romain, seroit entierement détruit, & marquoit exactement l'Epoque de ce grand évenement ; il a survécu à sa prédiction, & c'est ce qui lui a donné un ridicule, qui durera autant de tems qu'on parlera de l'Ante-Christ. [*c*]

C'est dommage que cet habile homme ait si mal emploié son érudition. Au lieu

(*a*) *Oeconomies Royales & politiques, ou memoires de Sully.*

(*b*) *Synode de la Rochelle en* 1607.

(*c*) *Mémoires Chronologiques & dogmatiques pour servir, &c.*

de se perdre dans les mysteres obscurs de l'Apocalipse, il auroit dû s'en tenir comme le simple fidele, à ces paroles de Jesus-Christ, si nettes & si claires : *Vous êtes Pierre, & sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise, & les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais contre elle. Je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux, tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le Ciel? & tout ce que vous aurez délié sur la terre, sera délié dans le Ciel.* (*a*) *J'ai prié pour vous, afin que votre foi ne manque pas.* (*b*)

Il ne faut pas beaucoup d'érudition, mais seulement un peu de bonne foi, de bon sens & de docilité, pour trouver dans ces paroles de Jesus-Christ, tout ce que notre Profession de foi, selon le saint Concile de Trente, nous oblige de croire, sur la primauté de l'Eglise Romaine & du Pape, successeur de saint Pierre.

„ Je reconnois, disons-nous, que la „ Ste. Eglise Catholique, Apostolique & „ Romaine, est la mere & la maitresse „ de toutes les Eglises, & je promets & „ je jure une véritable obéissance au Pon„ tife Romain successeur de S. Pierre „ Prince des Apôtres, & Vicaire de Je„ sus-Christ.

[*a*] *Matth. XVI.* 18.
[*b*] *Luc. XXII.* 32.

„ Je reçois de plus ſans aucun doute, „ & je confeſſe toutes les autres choſes, „ qui ont été enſeignées, définies & dé- „ clarées par les Sts. Canons & les Con- „ ciles Oecumeniques ; & ſur-tout par „ le S. Concile de Trente. Et en même „ tems tout ce qui y eſt contraire, & les „ héréſies, qui ont été condamnées, re- „ jettées & anathématiſées par l'Egliſe, „ je les condamne pareillement, je les re- „ jette & les anathématiſe. Je promets, „ je fais vœu & je jure de tenir & con- „ feſſer très-conſtamment avec la grace „ de Dieu, juſqu'au dernier ſoupir de ma „ vie dans ſon entier & dans toute ſa pu- „ reté cette foi véritable & Catholique, „ hors de laquelle perſonne ne peut être „ ſauvé, que je confeſſe préſentement „ de mon plein gré & que je tiens ſin- „ cerement, de faire auſſi en ſorte, au- „ tant qu'il ſera en mon pouvoir, qu'elle „ ſoit tenuë, enſeignée & préchée par „ ceux qui dépendent de moi & par ceux „ dont le ſoin me ſera commis.

Pour bien entendre la premiere partie de cet article, il ne faut pas ſeulement conſidérer l'Egliſe Romaine comme une Egliſe particuliere, dont le Pape eſt l'Evêque, mais comme une Egliſe principale à laquelle Dieu a particuliérement con-

fié le dépôt de la foi, des saintes Ecritures, & de la tradition Apostolique : en sorte qu'elle doit être regardée par toutes les autres Eglises particuliéres comme le centre d'unité, comme leur mere, & leur maitresse.

Il y a, MONSEIGNEUR, en matiere de Réligion des préjugés légitimes : Tertulien en a fait un livre contre les héréfies de son tems, c'est son meilleur ouvrage ; & le ministre Jurieux a voulu nous donner à son exemple des préjugés légitimes contre l'Eglise Romaine ; mais comme tout son esprit & toute son érudition ne suffiroit pas pour soutenir une si mauvaise cause, il s'est enfin chargé du ridicule dont je parlois tout-à-l'heure.

Quels sont donc les préjugés légitimes en faveur de l'Eglise Romaine & de sa primauté ? En voici un des plus forts, qui est, que les premiers successeurs des Apôtres, & tous les anciens Evêques des autres Eglises particuliéres, ont en effet toujours regardé l'Eglise Romaine, comme le centre d'unité, comme leur mere & maitresse, *avec laquelle* (ce sont les paroles de S. Irénée) *il faut que toutes les Eglises particulieres conviennent à cause de la prééminence de son authorité, & parce que c'est en elle, que les fideles répandus par toute la terre,*

ont conſervé la tradition qui vient des Apôtres. (*a*) C'eſt dans ce ſens & à cauſe de cette union parfaite, que la vraie Egliſe de Jeſus-Chriſt eſt appellée *Catholique-Romaine*, & qu'avant le ſchiſme de Luther & de Calvin, tous les Evêques & tous les Fideles des Egliſes particuliéres d'Italie, d'Allemagne, de France, d'Eſpagne, d'Angleterre, de Dannemarck, de Suéde, d'Hongrie, de Pologne, &c. ſe glorifioient du titre de *Catholiques Romains*.

Cela ſuppoſé, (& c'eſt une vérité de fait inconteſtable) on ne ſçauroit comprendre ce que les premiers Diſciples de Luther, qui n'étoient au commencement qu'une poignée de Moines & de Prêtres apoſtats, vouloient nous faire entendre en ſe diſant *Catholiques*, mais non pas *Catholiques Romains*: la prétention de reſter *Catholique*, ſans être *Catholique Romain*, eſt une prétention chimerique, qui renferme une contradiction manifeſte. *Catholique*, veut dire *univerſel*: comment eſt-ce donc, qu'une petite troupe d'avanturiers pouvoient s'attribuer le nom de *Catholique*, étant ſéparés non ſeulement de l'Egliſe particuliere de Rome, mais de toutes les autres Egliſes, leſquelles par leur union avec cette Mere Egliſe, compoſoient pour lors

[*a*] *L.* 3. *C.* 3.

l'Egliſe Catholique & Romaine dans le ſens que je viens d'expliquer.

N'eſt-il pas ſurprenant que Meſſieurs les Proteſtans d'aujourd'hui aient adopté cette idée de leurs premiers peres, & qu'ils veuillent encore ſoutenir, qu'on peut être Catholique ſans être uni de croiance avec l'Egliſe Romaine? Depuis deux cens ans que les Miniſtres Luthériens tiennent ce langage, les peuples n'ont jamais pû s'y accoutumer; & l'on voit encore aujourd'hui ce que St. Cyrille diſoit dès le quatriéme ſiécle : *ſi vous arrivez dans une ville, ne demandez pas préciſement où eſt l'Egliſe; car les Hérétiques ont auſſi leur Egliſe; mais demandez où eſt l'Egliſe Catholique, parce qu'alors aucun Hérétique n'oſera vous montrer la ſienne* : (*a*) & St. Optat de Mileve accuſe ſur ce point les Donatiſtes de mauvaiſe foi. *Vous ſçavez bien*, leur diſoit-il, *que c'eſt dans la Ville de Rome qu'a été établi le Siége Epiſcopal, où Pierre le Chef des Apôtres s'eſt aſſis : Siége unique dans lequel tous gardaſſent l'unité, ſans que les autres Apôtres pûſſent prétendre d'en établir un autre, & ſans qu'on puiſſe en effet lui en oppoſer aucun ſans ſchiſme & ſans péché.* (*b*) St. Cyprien, dont l'au-

(*a*) *S. Cyrill. Catech.* 18.
(*b*) *L.* 2. *cont. Donatiſt.*

thorité & les ſentimens ne ſçauroient être ſuſpects à Meſſieurs les Proteſtans, ce St. Docteur ayant eû des démelés aſſez vifs avec le Pape, St. Etienne : St. Cyprien, dis-je, nous aſſure, qu'on perd la foi en ſe ſéparant de la Chaire de Pierre. Voici ſes paroles : *un Chrétien qui ne garde pas l'unité de l'Egliſe, croit-il garder la foi ? Celui qui réſiſte à l'Egliſe, & qui abandonne la Chaire de Pierre, ſur laquelle elle eſt fondée, peut-il ſe flatter d'être de l'Egliſe & dans l'Egliſe ?* (*a*)

On ſçait, MONSEIGNEUR, que les Evêques (& même de Sts Evêques) ont toujours été fort jaloux des prérogatives de leur ſiége ; l'Hiſtoire Eccléſiaſtique nous fournit ſur cela grand nombre d'exemples, qui ne ſont pas tous des plus édifians. N'eſt-ce donc pas un préjugé légitime & des plus forts, de voir que depuis le tems des Apôtres juſqu'à nos jours, tous les Evêques qui ont conſtamment paſſé pour Ortodoxes, ont toujours ſoutenu, que l'Egliſe de Rome avoit la primauté ſur toutes les autres ; qu'elle étoit la dépoſitaire de la foi & des Ecritures, le centre d'unité, & que toute ſociété ſéparée de cette Egliſe Mere étoit

(*a*) *S. Cypr. tract. de unit. Eccl.*

étoit une ſociété hérétique, ou pour le moins ſchiſmatique ? St. Jerôme, qui à la vérité n'étoit pas Evêque, mais très-digne de l'être, addreſſe ces belles paroles à l'Evêque de Rome : *Pour moi qui ne veux reconnoître d'autre Chef que Jeſus-Chriſt, je m'unis de Communion avec votre Sainteté, c'eſt-à-dire, avec la Chaire de Pierre.* Vous voyez, MONSEIGNEUR, que le tître de *très-ſaint Pere*, que nous donnons au Pape, n'eſt pas nouveau, & vous m'avoüerez que c'eſt une impertinence à Luther, d'avoir appellé le Pape, *Satanïſſimus*, c'eſt-à-dire *très-endiablé*, cela ſoit dit en paſſant. Le St. Docteur continuë, *je ſçai que c'eſt ſur cette pierre que l'Egliſe a été bâtie. Quiconque mange l'Agneau hors de cette maiſon eſt un prophane : quiconque ne ſe trouvera point dans cette arche perira.* (*a*) Ce même St. Docteur enſeigne dans un autre endroit que c'eſt la dignité du ſouverain Pontife qui fait *le ſalut de l'Egliſe* ; & la raiſon qu'il en donne doit convaincre tout eſprit docile & capable de réfléchir, car s'il n'y avoit pas un centre d'unité & *une puiſſance ſuperieure, on verroit dans l'Egliſe autant de ſchiſmes, que l'on y compte d'Evêques.* [*b*] L'É-

(*a*) *S. Hier. Ep.* 14. *aliàs* 57. & 58.
(*b*) *Idem adverſ. Lucifer. c.* 5.

gliſe militante reſſembleroit à un corps d'armée compoſée d'habiles Généraux & de braves ſoldats, mais qui ne reconnoitroient point de Général en Chef. Vous ſçavez, MONSEIGNEUR, mieux que perſonne à quoi cela aboutiroit.

C'eſt pour éviter de pareils inconveniens que St. Gregoire preſcrivit la formule du ſerment que devoit faire un Evêque Schiſmatique, qui vouloit revenir à l'unité de l'Egliſe : „ Je, Evêque de.... „ ayant reconnu le piége du Schiſme où „ j'étois engagé, je ſuis revenu, par la „ grace de Dieu & de mon plein gré, à „ l'unité du Siége Apoſtolique; & afin „ qu'on ne croie pas que je ne ſuis pas „ revenu ſincerement, je voüe ſous peine „ de dépoſition & d'anathême; & je promets à vous, & par vous à St. Pierre, „ Prince des Apôtres, & à ſon Vicaire le „ Bienheureux Gregoire, & à ſes Succeſſeurs, que jamais à la perſuaſion de qui „ que ce ſoit, je ne retournerai au Schiſme; mais que je demeurerai toûjours en „ l'unité de l'Egliſe Catholique, & en la „ Communion du Pontife Romain. (*a*)

Il n'eſt pas ſurprénant, me diſoit l'autre jour V. A. S. que St. Gregoire, qui

[*a*] *S. Greg. Ep.* 31. *l.* 10. *T.* 2.

étoit Pape lui-même, eut dicté une pareille formule, il s'agiſſoit de la prérogative de ſon Siége. J'ai eû l'honneur de vous répondre, MONSEIGNEUR, que ce ſeroit une choſe bien ſurprenante, que tous les Evêques Catholiques euſſent approuvé une pareille formule, ſi en effet le Siége de Rome n'étoit pas le centre d'unité. Cette conduite de St. Gregoire me ſert encore pour prouver invinciblement que Luther, dans ſa Satire *de la Papauté établie à Rome par le diable*, avance une fauſſeté palpable, en nous aſſurant que les bons Evêques de Rome, tels que St. Gregoire, bornoient uniquement leurs ſoins à gouverner leur Diocéſe particulier, ſans ſe mêler du Gouvernement général de toutes les Egliſes du monde Chrétien. Pour ne point fatiguer V. A. S. par une longue ſuite de paſſages, il ſuffit de dire en un mot, que tout le Corps Epiſcopal s'eſt autentiquement déclaré pour la primauté de l'Egliſe Romaine dans les quatre prémiers Conciles généraux, qu'on reſpecte chez vous. Nous ſçavons par le témoignage du Prêtre Gelaſe, Ecrivain du cinquiéme ſiécle, que le très-célebre Oſius préſidoit au grand Concile de Nicée, de la part de Silveſtre, Evêque de la très-grande Rome, avec les Prêtres

Vitus & Vincentius. (*a*) Et St. Athanaſe, en donnant la liſte des Patriarches & des Evêques, qui aſſiſterent avec lui à ce fameux Concile, met auſſi à leur tête les trois Légats du ſaint Siége de Rome, Oſius, Evêque de Cardouë, & les deux Prêtres Vitus & Vincentius: (*b*) marque évidente que les Peres de ce premier Concile général, reconnoiſſoient la primauté & l'authorité du Pape ſur tous les Evêques du monde Chrétien; puiſque le caractére de Légat Apoſtolique donnoit à un Evêque particulier, & à deux ſimples Prêtres, le droit de préſider au Concile; & que les Ariens qui y furent ſolemnellement condamnés, ne s'aviſerent pas de crier contre la prééminence, que le Concile accordoit aux Légats du Pape. Exemple qui détruit abſolument la ridicule prétention de Luther, qui demandoit un Concile où le Pape n'auroit rien à dire. Une aſſemblée tumultueuſe & ſans Chef, telle qu'étoit le Conciliabule, ou comme on l'appelle communément, le *brigandage* d'Epheſe, auroit été de ſon goût. C'eſt en pareille occaſion qu'il auroit pû débiter cette exécrable maxime, que ſes vrais Sectateurs

[*a*] *Synt. Conc. Nic. l. 2. c. 5.*
(*b*) *Apud Socrat. l. 1. c. 13.*

au lieu de donner des secours à l'Empereur contre le Turc, devoient plutôt laver leurs mains dans le sang du Pape, des Cardinaux, & des Evêques. [a]

De telles maximes font horreur à Messieurs les Protestans d'aujourd'hui : leurs Théologiens soutiennent seulement que Luther avoit raison de demander un Concile où le Pape n'auroit rien à dire, & ils alléguent pour exemple le Concile général de Constantinople, où les Légats du St. Siége ne se trouverent pas : je conviens du fait ; mais c'est justement ce qui démontre encore plus autentiquement le respect des Peres du Concile envers le St. Siége, & ses décisions ; puisque d'abord après la tenuë du Concile, ils députerent à Rome trois de leurs Confreres, pour présenter au Pape Damase les Actes du Concile, & pour en obtenir la confirmation ; ce qui fut fait au grand contentement du Pape & des Evêques d'Orient, qui donnerent encore à cette occasion une autre marque éclatante de leur respect, disant au Pape dans leur Lettre Synodale, qu'ils seroient ravis *d'avoir des ailes de colombe pour aller plus vite vers lui, & pour se reposer dans son sein.* En effet le Pape les avoit appellé à Rome pour

[a] *Tom.* 1. *Germ.*

y tenir une assemblée encore plus générale, qui auroit dû être composée de tous les Evêques d'Occident & d'Orient: mais ces derniers s'excuserent très-respectueusement, sur ce que la fureur des Hérétiques ne leur permettoit pas de quitter leurs troupeaux.

On trouve le même esprit de respect & de soumission dans la Lettre Synodale, que les Peres du Concile général d'Ephese adresserent au Pape Célestin : c'est encore une circonstance très-remarquable, que pendant l'absence des Légats Apostoliques, qui n'arriverent à Ephese qu'après la condamnation de l'impie Nestorius, cet ennemi de la Mere de Dieu, S. Cyrille Patriarche d'Alexandrie, présidoit au Concile au nom du Pape Celestin; (*a*) & lorsque les trois autres Légats du S. Siége, Arcadius & Projectus Evêques, & Philippe Prêtre de l'Eglise Romaine arriverent enfin à Ephese, & qu'ils présenterent au Concile la Lettre du Pape, portant entr'autres condamnation de l'impie Nestorius, tous les Evêques s'écrierent d'une voix : *ce jugement est juste, le Synode rend grace à Celestin le conservateur de la foi.* Je vous prie, MONSEIGNEUR, de remarquer ce dernier mot,

[*a*] *Conc. Ephes. act. 1.*

le conservateur de la foi, ne vous paroît-il pas décisif? *C'est une chose connuë de tous les siecles*, ajoûta l'un des trois Légats en remerciant le Concile, *que S. Pierre dont Celestin tient la place, est le Prince & le Chef des Apôtres, la colomne de la foi, & le fondement de l'Eglise.* (*a*)

Tout Evêque qui pensoit autrement a toujours été regardé comme Hérétique, ou Schismatique, & indigne de l'Episcopat. Le Concile de Calcedoine qui est le quatriéme entre les Généraux, nous en a laissé un exemple dans la personne de Dioscore qui fut solemnellement dépose, pour avoir eû l'audace de s'élever contre celui, *auquel notre Seigneur a commis la garde de la vigne.* (*b*)

Voilà les sentimens de tout le Corps Episcopal des premiers siécles sur la primauté du Siége de Rome, sur la nécessité de s'unir de croïance à la Chaire de S. Pierre pour être membre de l'Eglise de Jesus-Christ. Tous ceux qui se sont séparés de l'Eglise de Rome, de cette Eglise principale, pour s'attacher à la Doctrine de quelque Docteur particulier, d'un Arius, d'un Macedonius, d'un Nestorius, &c. ont été mis au nombre des

[*a*] *Labbe T.* 3. *Conc.*
[*b*] *Idem T.* 4.

Hérétiques; puiſque l'héréſie n'eſt autre choſe *qu'une opinion particuliere en matiere de foi, ſoutenuë avec opiniatreté contre le ſentiment de l'Egliſe univerſelle.* C'eſt l'idée qu'on a conſtamment attaché à ce terme, qui eſt dérivé d'un verbe Grec, qui ſignifie *faire choix d'un parti.*

Je ne veux point faire ici de comparaiſon odieuſe entre les Sectateurs de ces anciens héréſiarques, & les Diſciples de Luther. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ces derniers ont abandonné la doctrine de l'Egliſe univerſelle pour s'attacher fortement aux opinions particuliéres de ce Novateur, qui les a ſoutenuës avec une opiniatreté qui n'a point d'exemple. Le Pape & l'Egliſe, l'Empereur & l'Empire ont fait tous leurs efforts, pour le ramener au centre d'unité; mais il s'eſt mocqué & du Pape & de l'Egliſe, & de l'Empereur & de l'Empire. Ce ſont des faits connus de tout le monde: Luther lui-même les a donnés au public. Il eſt vrai qu'au commencement des troubles, il écrivit au Pape une Lettre des plus ſoumiſes, avec proteſtation de recevoir la déciſion du S. Siége, *comme ſi elle venoit de la bouche de Jeſus-Chriſt même*; ajoûtant qu'il n'y avoit rien ſur terre au deſſus de l'autorité du Pape & de l'Egliſe Romai-

ne. Il avoit déjà fait la même proteſtation à ſon Evêque, l'aſſurant bien fort qu'il ſoumettoit toute ſa Doctrine au jugement de l'Egliſe. (*a*)

Sur de telles proteſtations le Pape Leon X. le cita à Rome, pour rendre raiſon de ſa Doctrine : Luther s'excuſa, & Fréderic, Electeur de Saxe, emploia ſes bons offices pour le diſpenſer d'un voyage qui lui cauſoit des fraieurs mortelles. Le St. Pere pour ne rien avoir à ſe reprocher, eût la complaiſance d'envoier le Cardinal Cajetan à Augsbourg, en qualité de Légat Apoſtolique, afin d'examiner les choſes de près & de diſpoſer Luther à la ſoumiſſion ; mais cet eſprit hautain ne voulut point entendre parler de rétractation ; (*b*) il demanda que ſa Doctrine fût préalablement examinée par les Univerſités de Leipzig, de Cologne, de Louvain & de Paris ; toutes les quatre qualifierent ſes nouvelles opinions d'erreur & d'héréſie : (*c*) Luther pour toute réponſe ſe répandit en injures ; il appella de leur jugement doctrinal, au jugement dogmatique du Pape ; & du Pape mal informé, il appella au Pape mieux informé, & enfin à

(*a*) *Tom.* 1. *Germ.*
(*b*) *Ibidem.*
[*c*] *Tom.* 1. *Germ.*

un Concile général : mais prévoiant qu'il seroit aussi condamné à ce suprême Tribunal de l'Eglise, il déclara nettement à la Diéte de Worms, qu'il ne pouvoit pas soumettre sa Doctrine au jugement d'aucun Concile. (*a*)

Vous voiez, MONSEIGNEUR, par cet abrégé historique, tiré des Ouvrages de Luther, qu'il n'y a point de Tribunal auquel il n'ait appellé, & auquel il n'ait été condamné, sans jamais vouloir se soumettre : au contraire il s'emporta avec la derniere fureur contre ses Juges, contre le Pape & l'Eglise, contre l'Empereur & l'Empire. Si tout cela ne s'appelle pas soutenir des opinions particulieres avec opiniatreté, je ne connois plus la force des termes : or, j'ai déja remarqué que l'héréfie n'est autre chose, *qu'une opinion particuliere en matiere de foi, & soutenuë avec opiniatreté contre le sentiment de l'Eglise universelle.*

On fait tort à Luther, repliquent les Théologiens Protestans : il n'étoit rien moins qu'opiniatre, lui qui vouloit céder à l'homme le plus simple qui pourroit le convaincre d'erreur par la Ste. Ecriture. C'est le refrein de tous les Hérétiques, tant anciens que modernes ; & pourquoi

(*a*) *Ibidem.*

malgré cette protestation ont-ils constamment passés pour hérétiques? C'est MONSEIGNEUR, parce qu'ils s'attachoient, non pas à l'Ecriture, mais aux fausses interprétations qu'ils avoient eux-mêmes forgées contre le sentiment de l'Eglise universelle, à qui il appartient de juger du véritable sens & de l'interprétation des saintes Ecritures, comme j'ai eû l'honneur de vous l'expliquer dans ma cinquiéme Lettre. *La source des heresies*, dit saint Augustin, *est la témerité avec laquelle on s'opiniatre à soutenir une mauvaise interpretation.* [a] Aussi, lorsqu'il s'est élevé quelque dispute dans l'Eglise, sur le vrai sens des passages dont les Hérétiques abusoient pour soutenir leurs erreurs, la pratique constante de tous les siécles a toujours été de s'adresser au Chef de l'Eglise Catholique & Romaine, au Successeur de saint Pierre. „ C'est à votre Siége „ Apostolique, écrivoit saint Bernard au „ Pape Innocent, qu'il faut recourir „ dans les périls & les scandales qui naissent dans le Royaume de Dieu, surtout dans ceux qui regardent la foi; „ car c'est dans un lieu où la foi ne peut „ manquer, qu'il est juste de remedier „ aux pertes qu'elle pourroit faire: telle

(a) *Tract. 18. in Joan.*

„ eſt en effet la prérogative de votre ſié-
„ ge: car, à quel autre a-t'il été dit : *J'ai prié pour vous Pierre, afin que votre foi ne manque pas.* (*a*)

D'ailleurs nous ſçavons par l'Hiſtoire Eccléſiaſtique des premiers ſiécles, qu'une réponſe dogmatique de la part du Pape, comme Chef de l'Egliſe, a quelquefois fini la diſpute ſans qu'il fût néceſſaire d'aſſembler un Concile général. Les Sémi-Pélagiens, par exemple, que Meſſieurs les Proteſtans mettent auſſi-bien que nous au nombre des Hérétiques du cinquiéme ſiécle, ne furent condamnés que par un jugement dogmatique du Pape, ſuivant cette parole ſi connuë de St. Auguſtin : *La réponſe eſt venuë de Rome, l'affaire eſt finie.*

Saint Irenée, Diſciple de St. Polycarpe, qui a eû pour Maître l'Apôtre ſaint Jean, rapporte ſur ce ſujet un principe général de l'ancienne Egliſe, qui mérite toutes vos attentions; *nous confondons*, dit le ſaint Docteur, *tous les Hérétiques par la tradition de la très-grande & très-ancienne Egliſe, qui a été fondée à Rome par les très-glorieux Apôtres Pierre, & Paul.. Il faut que toutes les Egliſes s'accordent & ſoient unies avec celle-là.... C'eſt dans cette*

(*a*) *S. Bern. Ep. 90. ad Innocen. Pap.*

Eglise que la Tradition Apostolique a toûjours été conservée par tous les Fideles qui sont dans l'Univers, (*a*) & comment s'est-elle conservée dans les siécles postérieurs, si ce n'est par la succession continuelle des premiers Pasteurs, depuis St. Pierre jusqu'à nos jours, & qui durera, selon la promesse de Jesus-Christ *jusqu'à la consommation des siecles*?

S. Fulgence prend là chose de plus haut dans son traité de la foi, où parlant du mistere le plus incomprehensible, qui est celui d'un Dieu en trois Personnes, il fait cette remarque très-importante, que la connoissance de ce grand mistere, & de tous les autres qui nous sont communs avec les fideles de la loi naturelle & de la loi écrite, nous a été transmise par la succession, 1°. Des Patriarches avant & après le déluge. 2o Des Prophêtes de la loi écrite. 3°. Des Apôtres & de leurs légitimes successeurs. *La foi* (Ce sont les paroles du S. Docteur) *que les Patriarches & les Prophêtes ont reçu par la révelation divine, & que les Apôtres ont aprise de la bouche de Jesus-Christ même, nous enseigne un Dieu en trois Personnes.* (*b*)

Messieurs les Théologiens Protestans

[*a*] *S. Iren. l. 3. c. 3.*
[*b*] *S. Fulgent. de fide ad Petrum.*

qui ont formé mille objections contre la parole non écrite, doivent au moins nous avoüer, que la connoiſſance du Myſtere de la Trinité, s'eſt uniquement conſervée depuis Adam juſqu'à Moyſe par la tradition orale des Patriarches, qui ont été les dépoſitaires de la foi avant & après le déluge, pendant l'eſpace de deux mille & quatre cens ans; puiſque c'eſt un point de critique avoüé de tous les Sçavans, que le plus ancien Livre de l'Univers eſt la *Géneſe* : & même après que Moyſe eut raſſemblé toutes ces anciennes traditions dans ce premier Livre de l'Ecriture, l'inſtruction orale des Prophétes & des Prêtres a toujours été néceſſaire pour en bien prendre le ſens : & ſi Meſſieurs les Théologiens Proteſtans oſoient parler ſincerement, ils ſeroient encore obligés de nous avoüer qu'il eſt bien difficile de convaincre un Antitrinitaire par les ſeuls paſſages, ſoit du vieux, ſoit du nouveau Teſtament, ſans avoir recours à la croïance de tous les ſiécles & au jugement de l'Egliſe univerſelle. Peu de tems après que Luther & Calvin eurent avancé cet étrange Paradoxe, que chaque particulier, chaque artiſan étoit très en état d'entendre & d'expliquer l'Ecriture par ſes ſeules lumiéres, la témérité n'eut plus de frein : Michel Servet,

Lælius & Fauſte Socin oſerent attaquer ouvertement le Myſtere adorable de la Trinité : Calvin pour les combattre ſe ſervit d'un argument qu'il n'auroit jamais pardonné à l'Egliſe Romaine, ce fut de condamner Servet à être brulé vif. Ce malheureux crioit inutilement qu'on devoit premierement le convaincre par quelque paſſage formel de l'Ecriture, qu'il avoit autant de droit de l'interpréter qu'en avoit Calvin : la ſentence fut néanmoins exécutée à Geneve, où Calvin s'arrogeoit une authorité ſans bornes, pendant qu'il ſe déchainoit avec la derniere violence contre la primauté & l'authorité des légitimes Succeſſeurs de S. Pierre.

J'eſpére, MONSEIGNEUR, que vous me diſpenſerez de répondre ici à une objection, que j'oſe appeller ridicule : quelques Théologiens Proteſtans ont voulu ſoutenir que S. Pierre n'a jamais été à Rome. Comment ? Toute l'antiquité nous aſſure, que ce premier Apôtre de Jeſus-Chriſt a gouverné l'Egliſe de Rome, & qu'il y a été martiriſé ſous l'Empereur Neron ; tous les Peres qui ont fait le Catalogue des Evêques de Rome, S. Irenée, Tertulien, S. Epiphane, S. Optat, S. Auguſtin mettent S. Pierre à la tête ; Euſebe le plus célébre & le plus ancien

de tous les Hiſtoriens Eccléſiaſtiques, nous dit en termes précis, *que Pierre le premier Pontife des Chrétiens, après avoir fondé l'Egliſe d'Antioche, eſt venu à Rome l'an 44. qu'il y a fondé une Egliſe & l'a gouverné pendant 25. ans en qualité d'Evêque*; (*a*) & un petit écrivain du ſeiziéme ſiécle oſe debiter ſérieuſement, que St. Pierre n'a jamais été à Rome. (*b*) N'eſt-ce pas là renverſer toutes les régles de la ſaine Critique, & introduire dans l'Hiſtoire le Pyrroniſme le plus outré? Quel fond peut-on faire ſur de tels Hiſtoriens, & ſont-ils recevables quand ils nous diſent encore, que la plûpart des Papes étoient ou des ignorans ou des ſcélerats? Nous avoüons que ſur deux cens cinquante Papes, (*c*) dont plus de cent ont conſtamment paſſé pour des ſaints, & dont pluſieurs ont ſcellé de leur ſang, les vérités de notre foi, il y en a ſept ou huit, qui ont deshonoré la Chaire de St. Pierre par une vie ſcandaleuſe: le premier eſt *Etienne* VII. dans le neuviéme ſiécle; dans le dixiéme *Sergius* III. *Jean* X. *Jean* XII. & dans le ſuivant

(*a*) *Euſeb. Hiſt. Eccl. l. 2. c. 25. Edit. Valery.*
(*b*) Velenus a fait un livre entier pour prouver ce paradoxe.
(*c*) Nombre rond.

ſuivant *Benoit* IX. les intrigues avec une *Theodora*, une *Marozia* ne ſont que trop connuës : mais le concubinage de Luther avec une Réligieuſe dévoilée, qu'il a continué juſqu'à la mort, n'eſt-il pas plus affreux, que les déreglemens paſſagers de quelques Papes ?

Au reſte ce n'eſt pas de quoi il s'agit maintenant. L'indéfectibilité & l'infaillibilité de l'Egliſe, n'eſt point fondée ſur la ſcience, ni ſur la ſainteté de ceux qui la gouvernent ; mais uniquement ſur la promeſſe de Jeſus-Chriſt & ſur l'aſſiſtance continuelle du St. Eſprit : promeſſe & aſſiſtance contre leſquelles, ni l'ignorance, ni les préjugés, ni les paſſions humaines, *ni les portes de l'enfer ne ſçauroient prévaloir.* „ Des fleuves ſe ſont débordés, dit St. Bernard, des vents „ furieux ont ſouflé, des tempêtes ont „ attaqué l'Egliſe ; mais envain, parce „ qu'elle eſt fondée ſur la pierre, qui eſt „ Jeſus-Chriſt. Non, ni les raiſonnemens des Philoſophes, ni les ſubtilités „ des Hérétiques, ni l'épée des Tirans, „ n'ont jamais pû & ne pourront jamais „ la ſéparer de la charité de Jeſus-Chriſt. (*a*) Un Prédicateur habile & bon Théologien a fait un diſcours, où il prouve

[*a*] *S. Bernard. Serm. 79. in Cant.*

admirablement bien, que la vie scandaleuse de quelques Papes auroit dû faire beaucoup plus de tort à l'Eglise, que les persécutions des Païens & des Hérétiques : & qu'une des plus grandes marques de son indéfectibilité est d'avoir conservé le dépôt de la foi, dans ces tems de troubles, d'ignorance & de scandale. (*a*) Ces sept ou huit Papes, méchants tant qu'il vous plaira, n'ont après tout jamais enseigné d'erreur.

Comment ; disent vos Theologiens changeant de batterie, le Pape *Libere* n'a-t'il pas professé & enseigné l'Arianisme à la tête des Evêques Ariens ? Non, MONSEIGNEUR : il n'a point *enseigné* l'Arianisme. Il est vrai que ce Pape, pour se soustraire à la persécution d'un Empereur Arien, a eû la foiblesse de souscrire une formule captieuse, laquelle ou contenoit expressément l'Arianisme, ou du moins ne l'excluoit pas : mais il n'a jamais proposé cette formule aux fideles comme une régle de foi : au contraire c'est un fait incontestable, que *Libere* reconnut sa faute, & qu'il condamna l'Arianisme aussi-tôt que délivré de son exil, il fut rentré dans Rome.

Le reproche d'héréfie que les Histo-

[*a*] *Segneri Serm. de Cathed. S. Petr.*

riens Proteſtans ſont encore au Pape *Honorius* eſt de la même eſpece. Voici le fait: *Sergius* Evêque de Conſtantinople, & très-attaché à l'héréſie des Monotélites, qui n'admettoient qu'une volonté en Jeſus-Chriſt, ſçavoir la volonté Divine; écrivit au Pape *Honorius* une lettre artificieuſe, dans laquelle il le prioit de permettre pour le bien de la paix, qu'on ſupprimât les expreſſions *d'une ou de deux volontés*. Honorius accepta la propoſition, ſans néanmoins en donner part à l'Egliſe : c'eſt donc encore ici une foibleſſe, & une faute perſonnelle d'Honorius : or les Théologiens les plus attachés au ſaint Siége, ne tiennent le Pape infaillible que quand il parle *ex Cathedra*, c'eſt-à-dire quand il addreſſe à tous les fideles une Bulle dogmatique; mais ces mêmes Théologiens ſont bien éloignés de croire le Pape impeccable dans ſes actions. (*a*) J'ai ſouvent remarqué, que nos demi-ſçavans confondent ces deux choſes *l'infaillibilité* & *l'impeccabilité*. Les Papes s'avoüent pécheurs (comment pourroient-ils penſer autrement?) & ſe ſoumettent dans le Tribunal de la Pénitence, au jugement & aux inſtructions d'un ſimple Prêtre. Pour ce qui eſt de

(*a*) *V. Bellarm. de Pontif.*

leur infaillibilité en matiere de *Doctrine* ; les sentimens des Théologiens Catholiques sont partagés. Tous conviennent cependant, & c'est un article de foi, que l'Eglise enseignante, composée du Pape & des Evêques, est infaillible dans ses décisions dogmatiques sur la foi & les mœurs.

C'est donc à pure perte, & pour amuser le vulgaire ignorant, que les Théologiens Protestans déclament si fort contre le sentiment de ceux, qui soutiennent l'infaillibilité personnelle du Pape en matiere de *Doctrine* : on peut être très-bon Catholique sans adopter ce sentiment, quoiqu'il paroisse le mieux fondé dans les saintes Ecritures : mais puisqu'il n'y a rien de décidé, je veux bien accorder à Messieurs les Théologiens Protestans, que la Bulle de Leon X. contre les erreurs de Luther n'a acquis le dernier sceau d'infaillibilité, que par l'accession & l'acceptation du Corps des Evêques, qui en effet l'ont tous reçuë, comme très-conforme à l'Ecriture & à l'ancienne tradition de leurs Eglises particulieres. „ Ce „ qui fait l'Eglise, dit St. Cyprien, c'est „ l'union des fideles avec les Evêques ? „ c'est le troupeau étroitement uni au „ Pasteur ; car vous devez sçavoir que

„ comme l'Evêque réſide dans l'Egliſe,
„ l'Egliſe réſide dans l'Evêque; & que
„ quiconque n'eſt pas avec les Evêques,
„ n'eſt pas dans l'Egliſe. C'eſt vaine-
„ ment qu'on ſe flatte de demeurer dans
„ l'Egliſe, parce qu'on communique ſe-
„ crettement avec quelques-uns, lorſ-
„ qu'on n'eſt pas en paix & en union
„ avec les Evêques. Car l'Egliſe étant
„ Catholique, n'eſt ni partagée ni divi-
„ ſée, c'eſt un Corps étroitement uni
„ & lié par l'union mutuelle des Evê-
„ ques. (*a*)

Lors donc que le Corps des Evêques unis à leur chef prononce ſolemnellement, c'eſt un jugement de l'Egliſe univerſelle, & par conſéquent infaillible; puiſque ſelon les promeſſes de Jeſus-Chriſt faites à ſon Egliſe, c'eſt le ſaint Eſprit lui-même qui parle & qui décide par elle; *il a ſemblé bon au ſaint Eſprit & à nous.* [*b*] Pour cet effet il n'eſt point néceſſaire que les Evêques ſoient aſſemblés en Concile, il ſuffit qu'ils adhérent, quoique diſperſés, à la déciſion du Pape; l'Egliſe néanmoins, afin d'ôter tout prétexte aux Novateurs du ſeiziéme ſiécle, a bien voulu convoquer un Concile général, où

(*a*) *S. Cypr. Ep. 69. ad Papiam.*
[*b*] *Act. XV.* 28.

leurs erreurs furent encore condamnées avec plus de solemnité.

Comme ces erreurs n'étoient pas nouvelles, & que Luther les avoit pour la plûpart empruntées des anciens Hérétiques, d'un *Aërius*, d'un *Eunomius*, d'un *Jovinianus*, d'un *Vigilantius*, (*a*) on peut dire avec vérité, que sa fausse doctrine a été condamnée non seulement par le St. Concile de Trente, mais aussi par les plus anciens Conciles généraux, après les quatre premiers. Un des plus célébres & des plus propres à bien représenter l'Eglise Universelle, étoit certainement celui de Florence, vû le grand nombre d'Evêques d'Orient & d'Occident, qui y assisterent, & dont le but principal étoit de rétablir une parfaite union entre les deux Eglises. Le Pape Eugene IV. y présidoit en personne, l'Empereur Grec Jean Paléologue y étoit présent, avec les plus grands & les plus sçavans personnages de l'Eglise Grecque. Or ce fameux Concile avoit déjà condamné l'erreur capitale des anciens Hérétiques contre la primauté & l'authorité du St. Siége Apostolique : erreur que Luther a renouvellée, & que j'ai réfutée dans cette derniere Lettre. " Nous ju-

(*a*) Voiez la cinquiéme Lettre.

„ geons, disent les Peres du Concile „ dans le decret d'union avec les Grecs, „ que le St. Siége Apostolique, & le „ Pontife de Rome a la primauté dans „ tout l'univers, & que le même Pontife de Rome est successeur de saint „ Pierre Prince des Apôtres, vrai Vicaire de Jesus-Christ, Chef de toute l'Eglise, Pere & Docteur de tous „ les Fideles; & qu'à lui, dans la personne de St. Pierre, a été donnée par „ notre Seigneur Jesus-Christ la pleine „ puissance de gouverner l'Eglise Universelle, comme il est contenu dans „ les actes des Conciles Oecumeniques „ & dans les Sacrés Canons. (*a*)

Après cette déclaration authentique de l'Eglise Grecque & Latine assemblée dans un Concile général, pourriez-vous, MONSEIGNEUR, avoir la moindre difficulté à vous réunir à la sainte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine dont le Pape est le Chef visible? Non, MONSEIGNEUR, vous avez fait ces jours passés votre premiere déclaration dans le Cabinet de LL. AA. SS. Electorales: ç'a été le jour le plus heureux de ma vie. J'ai vû à cette occasion couler de part & d'autre des larmes d'une sainte joie,

(*a*) *Conc. Florent. in Decret. unionis.*

ſans pouvoir retenir les miennes. Faſſe le Ciel que cet heureux évenement, qui ſera à jamais le Triomphe de l'Egliſe Catholique, ait encore un autre effet que vous ſouhaitez avec le plus d'ardeur : je le demanderai tous les jours dans mes Sacrifices : c'eſt, MONSEIGNEUR, tout ce que je puis faire de mieux, pour vous donner une marque ſolide du zéle très-reſpectueux avec lequel je ſerai toute ma vie,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE SERENISSIME

Le très-humble & très-obéiſſant Serviteur FRANÇOIS SEEDORF, de la Compagnie de Jeſus, Confeſſeur de S. A. S. E.